

Guide électronique des archives départementales du Cantal

Éléments de l'instrument de recherche

[Page de titre](#)

[Présentation](#)

[Plan de classement](#)

[Corps de l'instrument de recherche](#)

Page de titre [retour](#)

—
Archives départementales
du Cantal
—

Guide électronique des

archives départementales du Cantal

par L. Bouyssou, J.-E. Iung, E. Bouyé et N. Laparra

sous la direction d'E. Bouyé

Aurillac

2007

Présentation [retour](#)

Lieu de conservation FRAD015

Cotes extrêmes ; A ; 1 B art. 1-1072 ; 2 B art. 1-1 ; 3 B art. 1-25 ; 4 B art. 1-3 ; 5 B art. 1-36 ; 6 B art. 1-7 ; 7 B art. 1-207 ; 8 B art. 1-12 ; 9 B art. 1-3 ; 10 B art. 1-104 ; 11 B art. 1-5 ; 12 B art. 1-45 ; 13 B art. 1-6 ; 14 B art. 1-310 ; 15 B art. 1-681 ; 16 B art. 1-1215 ; 17 B art. 1-171 ; C ; D art. 1-16 ; 1 E art. 1-1515 ; 4 E art. 1-9 ; G ; 1 G art. 1-97 ; 2 G art. 1-43 ; 3 G art. 1-40 ; 4 G art. 1-86 ; 5 G art. 1-71 ; 6 G art. 1-91 ; 7 G art. 1-12 ; 8 G art. 1-5 ; 9 G art. 1-1 ; 10 G art. 1-2 ; 11 G art. 1-13 ; 12 G art. 1-1 ; 13 G art. 1-15 ; 14 G art. 1-37 ; H ; 1 H art. 1-3 ; 2 H art. 1-16 ; 3 H art. 1-10 ; 5 H art. 1-2 ; 6 H art. 1-1 ; 7 H art. 1-30 ; 8 H art. 1-1 ; 11 H art. 1-2 ; 12 H art. 1-1 ; 13 H art. 1-1 ; 14 H art. 1-5 ; 15 H art. 1-1 ; 16 H art. 1-9 ; 17 H art. 1-44 ; 18 H art. 1-1 ; 19 H art. 1-3 ; 21 H art. 1-1 ; 22 H art. 1-2 ; 23 H art. 1-1 ; 25 H art. 1-1 ; 27 H art. 1-1 ; 28 H art. 1-1 ; 29 H art. 1-1 ; 30 H art. 1-1 ; 31 H art. 1-1 ; 33 H art. 1-1 ; 34 H art. 1-1 ; 35 H art. 1-1 ; 36 H art. 1-1 ; 37 H art. 1-1 ; 38 H art. 1-1 ; 39 H art. 1-1 ; 40 H art. 1-1 ; 41 H art. 1-1 ; 42 H art. 1-1 ; 43 H art. 1-7 ; 44 H art. 1-1 ; 45 H art. 1-7 ; 46 H art. 1-2 ; 47 H art. 1-3 ; 48 H art. 1-1 ; 49 H art. 1-5 ; 50 H art. 1-2 ; 51 H art. 1-8 ; 52 H art. 1-1 ; 53 H art. 1-4 ; 54 H art. 1-1 ; 55 H art. 1-4 ; 56 H art. 1-3 ; 57 H art. 1-4 ; 58 H art. 1-6 ; 59 H art. 1-4 ; 60 H art. 1-19 ; 61 H art. 1-14 ; 62 H art. 1-1 ; 63 H art. 1-1 ; 64 H art. 1-1 ; 65 H art. 1-1 ; L art. 1-1361 ; 4 L ; M ; 1 M ; 1 N art. 1-159 ; 2 N art. 1-26 ; 3 N art. 1-277 ; 4 N art. 1-59 ; 5 N art. 1-5 ; 1 O art. 1-25 ; 2 O ; 3 O art. 1-210 ; 4 O art. 1-285 ; P ; 1 P art. 1-1343 ; 2 P art. 1-1002 ; 4 P art. 1-149 ; 6 P art. 1-699 ; 7 P art. 1-690 ; 8 P ; 9 P art. 1-127 ; 10 P art. 1-328 ; 12 P ; 1 Q art. 1-1631 ; 2 Q ; 4 Q ; 1 R art. 1-1837 ; 2 R art. 1-491 ; 3 R art. 1-578 ; 4 R art. 1-224 ; 5 R art. 1-18 ; 6 R art. 1-90 ; 7 R art. 1-23 ; 8 R art. 1-23 ; 9 R art. 1-4 ; 10 R art. 1-244 ; S ; 1 S art. 1-610 ; 2 S art. 1-2653 ; 3 S art. 1-5 ; 5 S art. 1-148 ; 7 S art. 1-122 ; 8 S art. 1-141 ; SC ; 1 T art. 1-1049 ; 2 T art. 1-4 ; 3 T art. 1-26 ; 4 T art. 1-18 ; 5 T art. 1-10 ; U ; 1 V art. 1-45 ; 2 V art. 1-74 ; 3 V art. 1-14 ; 4 V art. 1-1 ; 5 V art. 1-5 ; 6 V art. 1-14 ; 7 V art. 1-1 ; 8 V art. 1-5 ; W ; 100 X art. 1-237 ; 200 X art. 1-165 ; 1 Y art. 1-64 ; 2 Y art. 1-200 ; 1 Z art. 1-87 ; 3 Z art. 1-48

Intitulé Etat des fonds des archives du Cantal

Date début cachée 1216

Date fin cachée 1993

Dates extrêmes 1216-1993

Niveau de description Groupe de fonds

Présentation du producteur Un peu de géographie historique :
Le Cantal correspond à la partie méridionale de l'ancienne province d'Auvergne. Nul n'ignore le rôle joué par les Arvernes et leur chef Vercingétorix au seuil de notre histoire. Après la conquête romaine, le pays des Arvernes qui s'étendait, au sud, jusqu'aux territoires des Gabales et des Ruthènes devint la civitas Arvernorum. C'est dans ces mêmes limites qu'apparaît au III^e siècle l'évêché de Clermont, dont le chef spirituel devait souvent, par la suite, supplanter les comtes nommés par les rois francs à la tête du même vaste territoire. Mais dans cet ensemble très étendu devaient inmanquablement apparaître des subdivisions. C'est ainsi qu'au milieu de l'anarchie politique et sociale de la fin des temps carolingiens, se détachent de la nébuleuse féodale, au IX^e siècle, les vastes domaines du " comte " Géraud d'Aurillac qui, situés aux confins de l'Aquitaine et du Rouergue, sans correspondre à une circonscription territoriale précise, présentent déjà une certaine individualité, liée à la vigoureuse personnalité de leur possesseur. Emergent aussi, au Xe siècle, les puissants vicomtes de Carlat, qui dominent tout le sud des monts du Cantal jusqu'au Rouergue.

Autre lueur dans cette nuit. En 972, l'évêque d'Auvergne reconnaît comme deuxième ville de son diocèse l'agglomération d'Aurillac qui s'est développée autour de l'abbaye fondée avant 899 par le " comte " Géraud et décide qu'à l'avenir s'y tiendront les synodes du clergé et les assemblées des grands pour la partie méridionale de l'Auvergne, amorçant ainsi la future division de la province en deux parties.

Vers la fin du XII^e siècle, pour mettre fin aux luttes féodales, Philippe-Auguste entreprit la conquête de l'Auvergne. Annexée à la couronne au début du XIII^e siècle, à l'exception du

comté résiduel autour de Vic-le-Comte, du dauphiné (d'Auvergne) et du domaine épiscopal, elle fut donnée en apanage à Alphonse de Poitiers qui la conserva de 1241 à 1271.

Pour le domaine et les fiefs s'étendant sur les archiprêtrés d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, Alphonse créait avant 1257 le bailliage des Montagnes.

En 1317, l'évêché de Saint-Flour était démembré de celui de Clermont.

L'habitude se prit d'appeler le pays des Montagnes le Haut-Pays ou la Haute-Auvergne.

Au XIV^e siècle, la Haute-Auvergne eut ses Etats particuliers qui se réunissaient à Aurillac ou, le plus souvent, à Saint-Flour. La division de la province en deux parties était définitivement établie.

Avec la création de l'intendance d'Auvergne (généralité de Clermont-Riom), au XVII^e siècle, la monarchie réunifia en quelque sorte la province qui perdit ses Etats et fut divisée en sept élections, dont trois, celles d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, correspondirent à la Haute-Auvergne.

Mais cette tentative ne correspondait pas aux désirs des populations. Avant la réunion des Etats généraux de 1789, les députés du Tiers suppliaient le roi de " rétablir ou accorder à chaque province des Etats... d'ordonner en conséquence que ceux du Haut-Pays d'Auvergne soient distincts et séparés de ceux du Bas-Pays ".

La création des départements en 1790 répondit à ce vœu. La Haute-Auvergne, augmentée au nord de quelques paroisses prises sur la Basse- Auvergne, devint le département du Cantal, prenant le nom de l'immense cône volcanique qui forme sa partie centrale. Les limites du Cantal, à l'est et au sud, restèrent sensiblement celles de l'ancienne province. Aurillac et Saint-Flour se disputèrent l'honneur d'en devenir la capitale. La Constituante, pour les mettre d'accord, institua un système d'alternat ; mais Aurillac l'emporta définitivement en 1794.

Le nouveau département comprit quatre districts : Aurillac, Mauriac, Murat et Saint-Flour. Transformés par la suite en arrondissements, ils devaient subsister sous leur nouvelle domination jusqu'en 1926, date à laquelle l'arrondissement de Murat disparut pour être annexé à celui de Saint-Flour. Les quatre districts de 1790 comprenaient 20 cantons et 273 communes. Les trois arrondissements actuels sont subdivisés en 27 cantons et 260 communes.

Lors du Concordat de 1801, le siège de l'évêché fut conservé à Saint-Flour. Le nouveau diocèse comprit alors les départements du Cantal et de la Haute-Loire. En 1823, il fut réduit au seul Cantal.

Naissance des archives départementales :

En même temps qu'elle faisait table rase des institutions du passé, la Révolution créa "la première centralisation moderne des archives".

A l'échelon qui nous occupe, celui du département, la Constituante ordonnait de déposer aux chefs-lieux des districts tous les papiers provenant des administrations supprimées, des communautés religieuses, des corporations ainsi que des émigrés, non dans un but historique il est vrai, mais afin de faciliter la tâche des services, notamment ceux des domaines et des finances. Tout ce qui présentait un caractère judiciaire devait aller au tribunal du district. Un principe nouveau était acquis, celui de la mise à la disposition des citoyens des archives devenues le bien de la nation. Le 27 décembre 1792, le conseil du département enjoignait à celui de la commune de Siran de tenir des séances publiques et d'avoir "un local sûr et commode pour les archives, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance" (ADC, L 24).

On sait très peu de choses sur les transferts d'archives dans les différents districts du Cantal. Quand ils se firent - et ce fut parfois un bien qu'ils n'aient pas été faits - ce fut vraisemblablement dans le plus grand désordre. Une délibération du directoire du district de Saint-Flour en date du 2 mars 1792 décrit fort bien une situation qui dut être générale : "Plusieurs communautés n'ont encore remis aucun titre ou du moins très peu de titres au directoire... La majeure partie des titres remis au district l'ont été sans aucun inventaire des curés, corps et communautés religieuses ou municipalités... Les occupations multiples et sans nombre dont le directoire est surchargé ne lui ont permis jusqu'à ce jour d'employer aucun commis de ses bureaux à l'inventaire de ces mêmes titres... Il est impossible aux commis et même aux administrateurs de déchiffrer la majeure partie des titres réunis tant ils

sont vieux." (ADC, L 594, 2 mars 1792).

Aussi les districts, débordés par l'ampleur de la tâche, pressaient-ils le département de les autoriser à recruter des archivistes. Le département consultait Paris sur l'opportunité de ces nominations "pour mettre en ordre les différents titres déposés aux secrétariats de ces districts établissant les droits acquis par la nation et en former un inventaire" (L 24, 9 décembre 1793). On reconnaît bien là les préoccupations domaniales du temps. Aussi les premiers archivistes paraissent avoir été pour la plupart des experts-géomètres ou arpenteurs, anciens feudistes.

De son côté le conseil du département organisait ses archives. Il rappela le 25 décembre 1793 aux directoires des districts qu'ils étaient chargés de "faire dresser inventaire des registres de baptêmes, mariages et sépultures déposés aux greffes des tribunaux pour être transportés aux archives du département" (L 29, 25 décembre 1793).

La loi du 17 juillet 1793 qui supprima sans indemnité les droits féodaux et redevances seigneuriales et ordonna le brûlement de tous les titres les concernant, dut être accueillie avec soulagement par ces archivistes improvisés, désarmés devant les papiers qui s'amoncelaient.

Le conseil du département reconnaît le 18 brumaire an III (8 novembre 1794) que "la plupart des titres ci-devant féodaux ont été brûlés en exécution de la loi du 17 juillet 1793".

Cependant "considérant que dans le département du Cantal il existait un ci-devant présidial, plusieurs ci-devant bailliages, une infinité de tribunaux de justice ci-devant seigneuriaux, plusieurs greffes supprimés et quelques bibliothèques de moines", il estime qu'en application de la loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) votée par la Convention et prescrivant un triage général de tous les papiers devenus propriété nationale, et "pour faire un bon triage et parvenir à des découvertes utiles" il conviendrait de nommer six préposés à ce travail (L 30, 18 brumaire an III).

Ces spécialistes n'eurent heureusement pas le temps d'achever leurs éliminations.

La constitution de l'an III supprima les districts. La loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) ordonna le transfert au chef-lieu de tous les titres appartenant à la République. C'est autour de ce noyau, auquel sont venus s'ajouter successivement et continuent à s'ajouter chaque jour les papiers des administrations nouvelles, que se sont constituées les archives départementales telles que nous les connaissons aujourd'hui, assurant ainsi la continuité à travers la succession des régimes et des hommes.

Cependant, dans le Cantal comme ailleurs, la loi ne fut qu'imparfaitement exécutée et les papiers judiciaires demeurèrent dans les districts où, par la suite, ils furent recueillis par les tribunaux d'arrondissement.

Pour la partie réunie au chef-lieu, il est vraisemblable que le désordre ne fit que s'accentuer, car la loi avait omis de prévoir un personnel compétent. Les titres s'entassèrent à Aurillac, dans les anciens bâtiments des religieuses de Notre-Dame, près de l'actuel théâtre, occupés depuis peu (13 janvier 1796) par l'administration du département, ou dans les magasins en dépendant. De la longue période d'incurie qui succéda à ce rassemblement, l'annaliste Lakairie a donné un bon aperçu : "On m'a dit aujourd'hui, écrit-il le 2 avril 1810, que le préfet avait fait vendre comme papiers inutiles presque tous les papiers provenant du chapitre de Saint-Flour, envoyés dans le temps à l'administration du département qui les entassa sans aucun ordre. Lorsque le préfet succéda à cette administration, on les fit transporter dans une salle du ci-devant couvent de la Visitation où ils ont été à la discrétion de tous ceux qui ont voulu y fouiller. On en trouvait dans toutes les boutiques d'épiciers, etc. Enfin on les a vendus au papetier. On a conservé quelques terriers, mais tout avait été pillé et on n'a pris aucun soin d'extraire ce qui pouvait servir à l'histoire du pays. Ainsi ont été traités toutes les archives et dépôts de titres et de livres..." (publié par Gabriel Esquer, Inventaire des archives communales de la ville d'Aurillac antérieures à 1790, t. 2 (Aurillac, 1911), p. 325.

En septembre 1811, le préfet, baron de Lachadenède, s'installait dans la nouvelle préfecture incomplètement achevée.

Les bureaux l'y avaient précédé en 1806, l'archiviste Henry et une partie des archives en 1807 (nomination par arrêté du 1er décembre 1807 ; ADC, 4 K 2). Il est probable que les abus signalés par Lakairie se produisirent lors du rassemblement définitif des archives dans

les nouveaux locaux de la préfecture où elles devaient rester jusqu'à 1880.

L. Bouyssou, " La préfecture du Cantal. Histoire d'une construction ", dans Revue de la Haute-Auvergne, 1952-1953, p. 466-472.

L'œuvre du XIXe siècle :

On n'entend plus dès lors parler officiellement d'archives jusqu'à 1829, date à laquelle le préfet du Cantal, répondant à une circulaire du ministre lui demandant de lui faire connaître "les mesures prises à diverses époques pour la conservation des archives de ce département", déclare que ses archives sont purement administratives et ne présentent "rien d'intéressant pour la science et l'histoire". Il n'existe d'ailleurs ni catalogue ni répertoire, cependant "la confection d'un catalogue par ordre alphabétique et de matière pour les pièces qui présentent le plus d'intérêt paraît nécessaire. Il a été prescrit à l'archiviste actuel de s'occuper de ce travail... Les archives de la préfecture ne laissent rien à désirer sous le rapport du local qui est très vaste, bien aéré, bien tenu et loin de tout point de contact avec ce qui pourrait faire craindre un incendie... Les archivistes qui se sont succédés étaient attachés comme chefs de bureau à la préfecture, ils n'ont point eu de traitement spécial comme archivistes, mais il leur était accordé annuellement une indemnité de 300 à 600 F selon l'importance des travaux d'ordre auxquels ils se sont livrés." Le titulaire est alors M. d'Ouvrier, dont un autre document nous apprend qu'il est également préposé à la délivrance de tambours et de casques pour la Garde nationale.

Avant de rédiger son rapport, le préfet avait mené une enquête dans le département, à l'occasion de laquelle les sous-préfets lui avaient signalé, à Murat, la présence de terriers ayant échappé au feu, car ils correspondaient à des terres affermées, et à Mauriac "d'archives particulières" chez M. Deribier, dont les recherches devaient aboutir à la publication du Dictionnaire (...) statistique du Cantal au milieu du siècle. Il n'y avait rien d'intéressant à Saint-Flour et à Maurs la plus grande partie des titres de l'abbaye avait été brûlée en 1793, le reste ayant été transporté à Aurillac (ADC, 3 T 1).

A partir de 1836, grâce à la série des rapports du préfet au conseil général, il est plus facile de suivre l'évolution des archives départementales. On y peut déceler leur accroissement lent et continu par strates successives, accumulées au fil des années comme des couches géologiques, ainsi que le travail long, patient et obscur de plusieurs générations qui a permis de les transformer en service organisé. C'est l'époque aussi où l'on assiste à un renouveau général de l'histoire nationale. Dès 1821 est créée l'Ecole des chartes puis Guizot fonde le Comité des travaux historiques, tandis que partout en Europe, "sous l'influence conjointe du goût romantique et des passions nationalistes", se développe un mouvement en faveur des études historiques. L'histoire de ce Comité a été étudiée par un Aurillacois, Xavier Charmes, Le Comité des travaux historiques et scientifiques (Histoire et doc.), Paris, 1896, 3 vol. de la Collection des documents inédits sur l'Histoire de France.

Tout naturellement les esprits se tournent vers les sources d'archives.

Depuis 1834 le préfet a fait entreprendre un "dépouillement extraordinaire" des archives, confié à plusieurs employés. "Le classement des papiers est fort avancé, écrit-il en 1836, ce qui rend faciles les recherches que l'on est obligé d'y faire journellement. Il existe maintenant de l'ordre dans les papiers, tandis que c'était auparavant un vrai dédale dans lequel il était impossible de se reconnaître."

Cet "important travail" terminé en 1837 entraîna une vente de papiers inutiles, dont le montant servit à donner une gratification à l'équipe qui l'avait mené à bien.

Peu après, en 1839, apparaît pour la première fois dans l'Annuaire du Cantal un archiviste du département en titre, M. G. Marlhiou, titulaire de la croix de Juillet. Gabriel Marlhiou avait été nommé secrétaire général de la préfecture du Cantal par ordonnance royale du 4 octobre 1830. Il prêta serment le 1er novembre 1830 (ADC, 1 M 7 et 10). Ayant eu des difficultés familiales, il avait sollicité un congé et il est probable que cette nomination ne lui fut qu'un moyen commode pour rentrer dans l'administration, car l'année suivante le même annuaire le mentionne comme sous-chef de la 1e division. Le 25 novembre 1841, G. Marlhiou était nommé chef de la 1ère division. Il devait le rester jusqu'en 1866. En 1869 il reparait au secrétariat général comme chef de division honoraire.

Cette création de poste fut vraisemblablement motivée par l'application de la loi du 10 mai

1838 qui mit la conservation des archives départementales à la charge des conseils généraux alors qu'auparavant elle devait être payée sur le fonds d'abonnement, crédit mis par l'Etat à la disposition du préfet pour ses frais de personnel et de bureau et à peine suffisant pour les besoins courants. Peut-être aussi eut-on l'idée de confier les archives à Marlihou parce qu'à l'époque où il était secrétaire général, elles faisaient partie de son service avec la "législation" et le "visa des passeports", avant de passer, en 1834, dans celles du 3e bureau dont le chef était M. d'Ouvrier.

Quoi qu'il en soit, le précédent était créé. Par arrêté du 12 octobre 1840, le préfet nommait conservateur des archives Joseph-Marie Audin, ancien employé de la préfecture. Audin était aussi imprimeur-lithographe et on lui doit un certain nombre de gravures connues. Il occupa le poste jusqu'à sa mort à Aurillac le 26 octobre 1850. Son acte de décès porte "conservateur des archives de la préfecture, imprimeur, lithographe et libraire".

C'est à lui qu'il revint d'appliquer les Instructions pour la mise en ordre et le classement des archives du ministre de l'intérieur en date du 24 avril 1841, œuvre du grand érudit Natalis de Wailly, et sur lesquelles reposent encore l'organisation des archives françaises, à partir du principe intangible du respect des fonds répartis eux-mêmes dans des groupes déterminés appelés séries. "M. Audin, note le préfet dans son rapport de 1842, continue à s'occuper avec activité du classement des pièces que renferme ce dépôt. A mesure que son travail avance, les recherches deviennent plus faciles." Et en 1843 : "Le travail d'ordre a été terminé dans le courant du mois de novembre, depuis, l'archiviste s'est occupé du classement méthodique par série et par fonds."

Cependant le conseil général refuse les crédits demandés pour l'amélioration du local des archives situé "dans les combles de l'hôtel de la préfecture", notamment l'achat d'un poêle "dans la crainte du danger d'incendie".

La même année paraît au Recueil des actes administratifs un "Règlement pour les archives départementales" indiquant les heures d'ouverture au public.

A la session de 1848, le préfet annonce que les inventaires des archives antérieures à 1790 sont achevés. "Ceux des archives postérieures à 1790 sont presque terminés... Le dépouillement des archives anciennes a exigé beaucoup de temps par l'étude qu'il a fallu faire des anciens titres sur parchemins". Le fonds des domaines nationaux "a été divisé en plusieurs liasses portant chacune le nom des familles et des congrégations religieuses qui ont été dépossédées par la nation."

En octobre 1850, Joseph-Marie Audin meurt après une longue maladie qui l'avait forcé d'interrompre son service "déjà depuis longtemps". Son successeur, Aymar, n'est nommé qu'en août 1851 et entre temps, l'incurie s'était à nouveau installée aux archives. "J'ai trouvé les archives départementales, note le préfet en 1852, dans le plus grand désordre. Le local où elles sont situées, mal éclairé et impossible à chauffer pendant l'hiver, n'a pas permis que les travaux de classement fussent entrepris avant le commencement du printemps dernier."

Dans le courant de l'année 1853, l'archiviste se rend à Paris "pour y subir les examens exigés par les règlements" en même temps qu'il est chargé de l'inspection des archives communales. Il semble qu'Aymar ait pris cette nouvelle fonction très au sérieux. Il consacre deux ans à la visite des archives des communes de l'arrondissement d'Aurillac. En 1857, il ne lui reste qu'un arrondissement à parcourir, celui de Saint-Flour.

A Aurillac, il se plaint du manque de place et des travaux d'agrandissement du local sont entrepris, mais malade et âgé - il avait 62 ans passés lors de sa nomination - il meurt avant qu'ils ne soient terminés, en 1861.

Son successeur M. Dacier, "homme aussi distingué par ses connaissances spéciales que par son zèle et son activité" eut à faire face à d'importantes réintégrations de documents provenant des sous-préfectures. Pour accueillir les versements des greffes et les minutes notariales antérieures à 1790, il tenta d'obtenir un local plus vaste.

En 1864, en application de la circulaire du 20 janvier 1854 qui prescrivait la rédaction des inventaires des différents fonds, il faisait paraître le premier inventaire cantalien, celui de la série C, aujourd'hui périmé.

Apprécié par l'inspecteur général et le ministère, il quitta le Cantal en mars 1866 pour aller remplir les fonctions d'archiviste des Deux-Sèvres.

Ses deux successeurs immédiats, les deux premiers archivistes-paléographes, anciens élèves

de l'Ecole des chartes (le décret du 4 février 1850 avait imposé l'obligation de nommer aux postes d'archivistes des anciens élèves de l'Ecole des chartes), appelés à occuper le poste, ne firent que passer. C'étaient de très jeunes hommes, sortis respectivement de l'Ecole en 1866 et 1867 et leur passage marqua moins le dépôt que leur originale personnalité et la destinée peu commune qui les attendait n'auraient pu le laisser supposer.

Jules Doinel qui arriva en avril 1866 devait, vers la fin du siècle, fonder l'Eglise gnostique dont il devint l'évêque. Pendant son court séjour aux archives du Cantal, il continua les travaux de ses prédécesseurs tout en taquinant la muse. On lui doit une "cascatelle" en vers, en quatre tableaux, Les dieux à Aurillac, destinée à commémorer l'arrivée du chemin de fer (la gare d'Aurillac fut inaugurée le 11 novembre 1866). Parmi les personnages mis en scène figuraient entre autres le Plomb du Cantal, la voie ferrée et les messageries d'Aurillac à Murat.

Emile Maupas était curieux des choses de la nature. Pendant ses loisirs, il étudiait les algues. Un pharmacien d'Aurillac, Jean-Baptiste Rames, géologue connu par ses travaux et ses recherches, lui conseilla de se tourner vers les protozoaires. Maupas se livra à leur étude pendant 45 ans et devint le "prince des protozoologistes".

Pendant son séjour aurillacois, de 1867 à 1870, il fit entrer aux archives les papiers provenant de l'élection d'Aurillac et s'attacha à l'analyse des titres de famille de la série E. "Grâce au zèle intelligent du nouveau titulaire, annonçait le préfet en 1868, 500 diplômes appartenant à la série E ont été analysés et cotés". Mais le local des archives est trop exigü, les liasses s'entassent par terre, "cela milite en faveur de la construction prochaine de l'aile latérale de la préfecture".

Charles Aubépin, nommé archiviste en 1870, quitte le Cantal dès juin 1871. Les archives sont laissées à nouveau à l'abandon pendant plus d'un an, avant que ne soit nommé en juillet 1872 un jeune chartiste, Camille Rivain, qui n'avait pas encore soutenu sa thèse. C. Rivain fut nommé archiviste-paléographe en 1873 avec une thèse sur le consulat d'Aurillac qu'il publia en 1874, Notice sur le consulat et l'administration consulaire d'Aurillac, 185 p. Bien entendu, il trouva le dépôt dans le plus grand désordre, s'attela au triage des papiers inutiles, fit quelques classements et s'en alla en juin 1874, permutant avec Charles Aubépin qui revint s'installer à Aurillac où il resta jusqu'en 1898.

On ne sait rien ou peu de choses sur Charles Aubépin, mais sa présence d'un quart de siècle à la tête des archives du Cantal lui a permis de mettre sur pied un début d'organisation qui servit en quelque sorte de rampe de lancement à ses successeurs, une politique concertée et suivie valant parfois mieux que de brillantes qualités qui n'ont pas le temps de s'exercer. Ses rapports donnent une bonne impression d'ensemble. Longs et circonstanciés, ils ne manquent pas de vues justes. On y trouve une mine de renseignements sur les archives communales et hospitalières qu'il a eu le temps d'inspecter.

Dès 1876 il se plaint de l'exiguïté du local et, revenant à la charge tous les ans, obtient en 1880 le transfert des archives dans les combles du palais de justice. C'était loin d'être l'idéal, mais il y avait de la place et l'archiviste put faire rentrer notamment une masse de minutes de notaires, la plus grande partie des documents judiciaires antérieurs à 1790, ceux de la collégiale de Murat, des acquisitions judiciaires poursuivies avec un flair certain (celle du fonds Cambefort de Mazic par exemple), ainsi que de nombreux dons qu'il savait habilement provoquer.

En même temps, il créait la bibliothèque historique, amorçait l'inventaire de la série E et obtenait, après de multiples tractations, l'aide d'un auxiliaire temporaire.

A son départ, le conseil général qui le considérait comme un " fonctionnaire modèle " le nommait archiviste honoraire " pour lui témoigner sa satisfaction".

Roger Grand et Gabriel Esquer : le vrai départ

"Par une nuit d'août 1898... un jeune archiviste frais émoulu de l'Ecole des chartes, habitué jusqu'alors aux vastes plaines liquides de la mer bretonne, s'endormait dans le train qui, de Paris, l'emmenait vers Aurillac. Le hasard d'une vacance administrative lui avait fait attribuer la garde des documents où gît l'histoire de la Haute-Auvergne". Ainsi, trente ans plus tard, Roger Grand rappelait-il avec son éloquence aimable son arrivée à Aurillac. Il n'y resta que cinq années, mais elles marquèrent profondément les archives et la vie culturelle

du département.

Dès son arrivée, il obtint un cabinet de travail décent au premier étage du palais de justice - l'étage des magistrats - et grâce à ses doléances mordantes sur le local affecté aux archives, il prépara leur transfert dans un immeuble que venait d'abandonner l'administration des P.T.T. à l'angle de la place de la préfecture.

En décembre 1898, il créait la première société savante cantalienne, "La Haute-Auvergne", dont le siège est désormais au 12, rue Arsène Vermeuzouze, et alimentait de nombreux articles la revue qu'elle commençait à publier et qui, depuis, a souvent eu pour directeur de publication ou secrétaire de rédaction l'archiviste du Cantal.

Roger Grand continuait l'inventaire de la série E et le dépouillement des archives communales d'Aurillac, tandis qu'il poursuivait la politique des dons et réintégrations amorcée par son prédécesseur, que lui facilitait une extraordinaire audience locale acquise en très peu de temps.

Très attaché au Cantal, dont plus tard, devenu professeur à l'École des chartes, sénateur et membre de l'Institut, il parlait encore avec émotion, il poursuivit bien après son départ ses travaux d'histoire cantalienne, ainsi son magistral ouvrage sur les Paix d'Aurillac, paru en 1945, ou son ouvrage sur le château et la famille d'Anjony.

Dès son arrivée à Aurillac en 1903, Gabriel Esquer recueillait les fruits du talent de son prédécesseur. Les archives étaient aménagées dans le nouveau local où elles devaient rester jusqu'en 1957 et un auxiliaire permanent leur était affecté.

Esprit brillant, ancien secrétaire du théâtre des Mathurins, Gabriel Esquer manifesta lui aussi en cinq ans une activité débordante. Il fit paraître l'inventaire de la série E commencé trente ans plus tôt, celui de la série C, celui des archives communales de la ville d'Aurillac et amorça le premier tome de la série L. On lui doit la réintégration de la plupart des cahiers de doléances et le transfert après 1905 des archives de l'évêché et du chapitre de Chaudes-Aigues.

Gabriel Esquer participait à toutes les activités culturelles, devenant tour à tour critique d'art, critique littéraire, polémiste, sans abandonner pour cela ses recherches érudites. Il quittait Aurillac pour Alger au début de 1909.

Ernest Delmas et Léonce Bouyssou : deux Cantaliens au service des Archives du Cantal

En février 1909 arrivait Ernest Delmas, Cantalien d'origine, qui devait rester quarante années archiviste du département et devenir une personnalité unanimement appréciée.

Il reprenait aussitôt le classement et le dépouillement des fonds révolutionnaires et en publia très vite un répertoire et un premier volume d'inventaire.

Pour intégrer commodément les dons et acquisitions il créa une série F intitulée Mélanges (aujourd'hui close et suivie de la série J), amorça le classement des minutes notariales, des papiers concernant les biens nationaux ainsi que de certains fonds judiciaires anciens.

Mais ce dont il faut être le plus reconnaissant à Ernest Delmas c'est d'avoir osé s'attaquer aux archives "modernes", autrement dit aux versements provenant des diverses administrations depuis le début du XIXe siècle, négligés par ses prédécesseurs. Il organisa cette masse informe, créant les différentes séries prévues par le cadre de classement de 1841 : à son départ en 1949 elles étaient toutes accessibles grâce à des répertoires topographiques que l'on utilisa jusqu'à la mise en service des fichiers actuels. Il reçut en 1926, à l'occasion de la réforme des tribunaux, d'importants versements judiciaires et, manquant de place, obtint la création d'une annexe dans les anciens locaux des archives au palais de justice.

Grâce à ces vastes travaux de classement poursuivis pendant des décennies - sauf l'interruption de la guerre de 1914-1918 - il était plus facile à son successeur, Mlle Léonce Bouyssou (décédée en 2004), d'abord bibliothécaire à la Bibliothèque nationale puis à Carpentras, d'y voir clair. La tâche était dès lors de les perfectionner avec l'aide d'un personnel, certes encore insuffisant, mais plus nombreux, et de passer au stade d'une information plus méthodique, ce qui fut facilité par les installations fonctionnelles du nouveau dépôt ouvert au public en 1957, au bout de la rue du 139e régiment d'infanterie, en bordure du haras et de la cité administrative installée dans les casernes désaffectées après 1919.

Plusieurs instruments de recherche ont été menés à bien, soit imprimés (t. 2 de la série L,

séries G, M et S), soit dactylographiés (séries V, T, B, Q, fonds Jean Delmas), les fichiers et index ont été multipliés.

Les trois décennies d'administration de Mlle Bouyssou (1949-1982) furent celles qui virent le passage des services d'archives départementales du temps de l'érudition confidentielle à faibles coûts et moyens à celui de la gestion de versements massifs d'archives contemporaines et de l'accueil d'un public usager régulièrement plus nombreux et divers. La nouvelle salle de lecture des Archives départementales, ouverte au public en 2006, porte son nom.

Depuis 1982 : extension des bâtiments, accroissement des fonds, informatisation
Aussi Catherine Marion, de 1982 à 1989, sut-elle sensibiliser l'autorité départementale, chargée des archives départementales de par la loi de juillet 1983, à la nécessité d'aménagements progressifs destinés à assurer aux usagers des lieux de recherche plus vastes, puis à celle d'un doublement de la capacité de stockage du dépôt (de 9,5 à 19 km linéaires), au moyen d'une construction neuve élevée de 1987 à 1989. Le personnel y trouva des locaux de travail adaptés à l'exécution de ses missions de traitement des archives tant contemporaines que modernes et anciennes.

Jean-Eric Iung, de 1990 à 2003, déploya une action très énergique de collecte, de classement et d'inventaire des archives publiques (notaires, communes, administrations de l'Etat) comme privées (Vacher de Tournemine, La Ronade, Ribier), anciennes (série H) comme modernes. L'informatisation du service, à partir de 2000, améliora la gestion des magasins et de la salle de lecture. Une active politique d'exposition et de publication augmenta le rayonnement intellectuel des Archives départementales.

En 2004, l'intégration aux Archives du Centre Joseph-Canteloube permit d'ouvrir une section d'archives audiovisuelles. L'ouverture au public de la nouvelle salle de lecture, dotée de 40 places et située en rez-de-jardin, répond aux besoins des chercheurs.

L'objectif du Guide virtuel auquel le présent texte sert d'introduction est de donner accès aux internautes à une salle de lecture virtuelle, ouverte sans interruption, où ils seront susceptibles de commencer et de préparer leurs recherches.

Bibliographie

P. Charbonnier, Histoire de l'Auvergne des origines à nos jours (Haute et Basse-Auvergne, Bourbonnais et Velay), Clermont-Ferrand, 1999 ; ADC 8 BIB 1987.

Cantal. Hautes terres d'Auvergne, 1998 (Encyclopédies Bonneton) ; ADC

Dictionnaire statistique du Cantal, t. 2 (1853), p. 437 à 564 ;

Histoire de l'Auvergne publiée sous la direction d'André-Georges Manry, Toulouse, 1974, avec une importante bibliographie ;

M. Boudet, Cartulaire du prieuré de Saint-Flour, Monaco, 1910 ;

A. Bruel, Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour du XIVe au XVIIIe siècle, Paris, 1882 ;

B. Faucher, Formation et organisation du département du Cantal, Aurillac, 1912 ;

G. Saige et E. de Dienne, Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat, Monaco, 1900, 2 vol. ;

R. Monboisse, L'ordre féodal des " Montagnes d'Auvergne " du XIIe au XVe s., Aurillac, 1966 ;

E. Amé, Dictionnaire topographique du Cantal, Paris, 1897.

Date de création

mercredi 4 avril 2007

description

Date de mise à jour

mardi 26 juin 2007

description

Séries Chronologiques

Archives anciennes (avant 1790)

Série A - Domaine royal

Série B - Cours et juridictions

Juridictions royales

Juridictions seigneuriales

Cahiers de doléances et Etat généraux de 1789

Série C - Administrations provinciales et contrôle des actes

Administrations provinciales

Contrôle des actes

Série D - Instruction publique avant 1790

Série E - Titres féodaux, papier des familles, état civil, notaires, corporations, communes

Série G - Clergé séculier avant 1790

Série H - Clergé régulier avant 1790

Ordres et communautés d'hommes

Ordres et communautés de femmes

Ordres militaires et hospitaliers

Archives de la période révolutionnaire (1790-1800)

Série L - Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire

Sous-série 1 Q - Biens nationaux

Archives modernes (1800-1940)

Série M - Administration générale et économie

Personnel administratif

Elections

Distinctions honorifiques

Correspondance préfectorale

Police politique

Police générale

Sûreté générale

Police administrative

Santé publique et tourisme

Circonscriptions administratives

Population

Etat civil

Subsistances et biens de consommation

Statistique générale

Agriculture

Commerce

Industrie et travail

Haras national

Série N - Administration et comptabilité départementales

Conseil général et commission départementale

Conseils d'arrondissement

Comptabilité générale du département

Bâtiments départementaux

Caisse départementale des retraites

Série O - Administration et comptabilité communales

Généralités

Dossiers des communes

Service vicinal

Dons et legs

Série P - Finances. Poste. Eaux et forêts

Comptabilité générale

[Contributions directes](#)

[Cadastre](#)

[Contributions indirectes](#)

[Postes et télécommunications](#)

[Eaux et forêts](#)

[Série Q - Domaines, enregistrement, hypothèques](#)

[Domaines](#)

[Hypothèques](#)

[Série R - Affaires militaires, organismes de temps de guerre](#)

[Préparation militaire et recrutement de l'armée](#)

[Organisation de l'armée](#)

[Anciens combattants et victimes de guerre](#)

[Garde nationale et autres corps spéciaux](#)

[Gendarmerie](#)

[Sapeurs-pompiers](#)

[Marine et garde-côtes](#)

[Périodes de guerre](#)

[Prisonniers de guerre ennemis](#)

[Organismes temporaires du temps de la 1ère Guerre mondiale](#)

[Série S - Travaux publics et transports](#)

[Ponts et chaussées](#)

[Grande voirie. Circulation et transports routiers](#)

[Navigation intérieure](#)

[Chemins de fer](#)

[Service hydraulique](#)

[Mines et énergie](#)

[Fonds des subdivisions](#)

[Série T - Enseignement, affaires culturelles, sports](#)

[Enseignement](#)

[Imprimerie, librairie, presse](#)

[Archives](#)

[Affaires culturelles](#)

[Sports](#)

[Série U - Justice](#)

[Fonds de la préfecture](#)

[Fonds des tribunaux](#)

[Série V - Cultes](#)

[Clergé catholique séculier](#)

[Organisation et police du culte catholique](#)

[Immeubles et bâtiments diocésains](#)

[Immeubles paroissiaux](#)

[Fabriques](#)

[Clergé catholique régulier et congrégations laïques](#)

[Cultes non catholiques et dissidents](#)

[Associations culturelles et clergé pensionné après la séparation](#)

[Série X - Assistance et prévoyance](#)

[Assistance et prévoyance, 1ère partie](#)

[Assistance et prévoyance, 2ème partie](#)

[Série Y - Etablissements pénitentiaires](#)

[Fonds de la préfecture](#)

[Fonds des établissements](#)

[Série Z - Fonds des sous-préfectures](#)

[Sous-préfecture de Mauriac](#)

[Sous-préfecture de Saint-Flour](#)

[Archives contemporaines](#)

[Série Continue \(SC\)](#)

[Série thématique](#)

[Etat civil](#)

[Archives notariales](#)

[Enregistrement \(depuis la fin du XVIIIe siècle\)](#)

[Archives communales déposées](#)

[Archives communales d'Aurillac](#)

[Archives communales de Saint-Flour](#)

[Archives hospitalières déposées](#)

[Archives privées](#)

[Série F](#)

[Série J](#)

[Documents figurées](#)

[Publications officielles \(depuis 1790\)](#)

[Archives sonores et audiovisuels](#)

[Bibliothèque \(monographies et périodiques\)](#)

[Reproduction de documents d'archives](#)

[Séries EX \(reproductions xérogaphiques de complément\) et FX \(photocopies de complément\)](#)

[Série Mi](#)

[Série Ph \(reproduction de documents d'archives sous forme de tirages photographiques\)](#)

[Archives numérisées](#)

[Sources complémentaires extérieures au service des archives](#)

Corps de l'instrument de recherche [retour](#)

Séries Chronologiques [retour](#)

Archives anciennes (avant 1790) [retour](#)

Bibliographie : Biblio commune aux séries anciennes : P. Delaunay, Filigranes d'Auvergne. Catalogue des filigranes relevés sur les papiers d'archives d'Auvergne, Clermont-Ferrand, 1997 (Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, t. LVI)

M. Antoine, Le gouvernement et l'administration sous Louis XV. Dictionnaire biographique, Paris, 1978.

B. Barbiche, Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne, Paris, 1999 (collection Premier cycle).

L. Bély, dir., Dictionnaire de l'Ancien Régime, Paris, 1996.

Fr. Bluche, dir., Dictionnaire du Grand Siècle, Paris, 1990.

Direction des Archives de France, Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime, par M. Antoine, H.-Fr. Buffet, S. Clémencet, F. de Ferry, M. Langlois, Y. Lanhers, J.-

P. Laurent, J. Meurgey de Tupigny, Paris, 1958.

R. Mousnier, Les institutions en France sous la monarchie absolue (1598-1789), Paris, 1974-1980, 2 vol.

Guillaume-Michel Chabrol, Coutumes générales et locales de la province d'Auvergne (Riom, 4 vol., 1784-1786)

Dernière modification : 1 JUN 2007

Série A - Domaine royal [retour](#)

Cotes : A art. 1 à 17

Dates : 1321-1786

Niveau description : Groupe de documents

Nombre éléments : 7 boîtes et 14 registres

Métrage conservé : 2,30

Support : Papier

Historique conservation : Presqu'uniquement composée de terriers et de lièves de la vicomté de Murat et des châteltenies et mandements en dépendant (Albepierre, Mallet et Anglards...) de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle, donc de volumes anciennement et originairement reliés, elle a subi il y a un siècle environ une assez désastreuse campagne de reliure qui a conduit à la dispersion de certains cahiers "oubliés" au moment du travail de l'artisan, d'assez médiocre facture du reste. Il faut ajouter que certains documents ne nous sont parvenus que sous la forme de fragments.

Modalités entrée : C'est en réalité une manière de collection constituée entre 1885 et 1910 par l'agrégation autour d'un noyau (supposé) de terriers et de lièves du domaine royal de pièces de même natures et d'autres ayant rapport avec la gestion du domaine sous l'Ancien Régime. Sommairement inventoriée au début du siècle, elle fut dépouillée de partie de sa substance au moment du classement définitif d'autres séries, sans pour autant s'enrichir de nouvelles pièces, désormais placées parmi les acquisitions par voie extraordinaire.

Mention conseillée : Il faut insister sur l'apport spécifique quoique fort limité, de la série malgré sa discontinuité : elle aidera assurément à écrire l'histoire de Murat et de ses environs sous l'Ancien Régime.

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état et / ou reliés

Langue et écriture : Français et latin

Instruments de recherche : Lièves et terriers de la vicomté de Murat et du duché de Mercoeur. Répertoires, 1995.

Sources compl. inter. : Concernant limitativement la vicomté de Murat et les recueils d'aveux et terriers qui furent dressées pour sa gestion domaniale (à partir de 1643 le comté de Carlat appartient aux Grimaldi de Monaco : les cotes 1 E 462 et suivantes devront être consultées) :

- 1 E 460 : aveux et dénombrements (1609-1610)

- 1 E 461 : terrier incomplet (1634-1639)

- 1 J 126 : terrier de la châteltenie des Bros (1680-1682)

De nombreux aveux, reconnaissances et dénombrements figurent en outre dans les fonds familiaux (série E notamment).

Sources compl. exter. : Archives départementales de l'Allier :

L'Auvergne ayant échu à la famille de Bourbon par le jeu de l'héritage (à titre dérogatoire) de l'apanagiste Jean, duc de Berry et d'Auvergne (1340-1416), certains terriers sont restés à Moulins où fonctionnait le "gouvernement" ducal jusqu'à Suzanne de Bourbon et Charles de Bourbon-Montpensier, le connétable dépouillé par François Ier et sa mère. Ces documents ont été microfilmés et sont consultables aux archives du Cantal (cote A.D. Allier : A 258-267 et cote A.D. Cantal : 1 Mi 39/1 et 1 Mi 43/1-7). pour le détail des analyses, on se reportera au répertoire de la sous-série 1 Mi (microfilm de complément).

Bibliographie : Dictionnaire statistique (...) du Cantal, t. 4 (1856), article Murat.

Gustave Saige et Edouard de Dienne, Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat, Monaco, 1900 (Coll. de documents historiques publiés par ordre de S.A.S. le prince Albert Ier de Monaco).

Notes, commentaires : On entend par terrier un registre où étaient contenues les reconnaissances (énumération des biens et des cens) des tenanciers envers leurs seigneurs et par liève un résumé de terrier ne comportant que les noms, le montant des cens dus par chacun et éventuellement mention du paiement des redevances.

Dernière modification : 2 MAI 2007

Série B - Cours et juridictions [retour](#)

Contenu : 17 sous-séries (15 tribunaux royaux, ordinaires ou d'exception ; justices seigneuriales ; cahiers de doléances de 1789). La série B, l'une des plus importantes séries anciennes des archives du Cantal, est formée des archives des juridictions de l'Ancien Régime.

Cotes : 1 B-17 B

Dates : 1325-an V

Niveau description : Groupe de fonds

Métrage conservé : 175,00

Support : Papier et parchemin

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état ou reliés

Langue et écriture : Français et latin

Instruments de recherche : Répertoire, avec index détaillé, par T. Pataki, 1973, 2 vol :

T. I : sous-séries 1 B à 17 B, 211 p.

T. II : index, 285 p.

Sans être définitif, puisque devant être révisé sur certains points, permet cependant une bonne première approche de l'intégralité de la partie classée de la série. Ce répertoire est muni d'un index alphabétique des noms de personnes, lieux et matières, particulièrement abondant pour la partie correspondant à la sous-série 1 B (bailliage présidial d'Aurillac), car il fait état d'un dépouillement de nombreux registres de cette sous-série, dont le détail n'apparaît pas dans le répertoire proprement dit.

Sources compl. inter. : On n'oubliera pas que certains documents des justices seigneuriales voire même royales, ont pu demeurer entre des mains privées à la Révolution : on consultera donc les instruments de recherche des séries F et J pour compléter la documentation de la série B.

Bibliographie : E. Tixier, Les déclarations de fiefs nobles et roturiers pour la contribution du ban et arrière-ban (1674, 1675, 1689, 1693). Sénéchaussée de Riom, chez l'auteur, 2004 ; ADC, 8 BIB 2175.

J.-L. Harouel, J. Barbey, E. Bournazel, J. Thibaut-Payen, Histoire des institutions de l'époque franque à la Révolution, Paris, 2001; 8 BIB 2099.

A. Brette, Atlas des bailliages ou juridictions assimilées ayant formé unité électorale en 1789..., Paris, 1904, t. 1. - Voir un essai de cartographie des ressorts bailliagers en 1786 dans Henri Baldit, Paroisses et communes de France : Dictionnaire d'histoire administrative et géographique : Cantal, Paris, C.N.R.S., 1991, p. 66-67. - Plus généralement, voir dans Roland Mousnier, Les institutions de la France sous la monarchie absolue 1598-1789, t. 2 (Paris, 1980), p. 251-296.

Dernière modification : 4 AVR 2007

Juridictions royales [retour](#)

Contenu : Avant d'aborder la description des différents fonds des juridictions royales en Haute-Auvergne, il semblerait souhaitable à nos esprits logiques de pouvoir consulter une carte et un organigramme. Or, même schématisée à l'extrême, l'entreprise apparaît très difficile, sinon impossible. Comme l'a bien dit Armand Brette, le ressort d'une justice ayant connaissance des cas royaux " n'avait pas de territoire fixe : ses limites territoriales changeaient, selon que sa compétence changeait et, si on peut dire, selon la variété des attributions. C'était une institution sujette à une série d'avatars à laquelle rien ne peut être comparé de ce que nous avons maintenant dans l'ordre judiciaire ".

En Haute-Auvergne la situation est relativement simple jusque dans les premières décennies du XVI^e siècle, - existence du bailliage des Montagnes, d'où se détache en 1523 celui de Saint-Flour -, mais elle se complique à partir de 1532. A cette date le duché d'Auvergne, les vicomtés de Carlat et de Murat, ainsi que la baronnie de Calvinet sont réunies à la couronne et les anciennes juridictions ducales et seigneuriales devenues royales, au lieu d'être intégrées au bailliage des Montagnes, conservent chacune leur juridiction et leur compétence. Il s'ensuit un enchevêtrement et un morcellement inextricables que nous avons du mal à imaginer.

Armand Brette, pour en revenir à lui, a tenté, à partir des procès-verbaux des assemblées électorales de 1789, de donner la carte, non pas des bailliages royaux entendus au sens général, mais des bailliages ou juridictions exerçant en 1789, " sur ordre du roi, une fonction déterminée : la fonction électorale ".

Emile Delalo, Des limites, des divisions territoriales et civiles, des institutions judiciaires... dans Dictionnaire statistique..., t. 2, p. 543, donne pour l'année 1763 un état du personnel des juridictions royales de Haute-Auvergne.

Statut juridique : Archives publiques

Dernière modification : 4 AVR 2007

1 B 1-1072

Baillage et présidial d'Aurillac

Contenu : Le fonds du bailliage et présidial d'Aurillac est le plus important de la série. Il comprend 1072 liasses ou registres mais ne remonte pas au-delà de 1551. Le bailliage des Montagnes, depuis sa création jusqu'à son érection en présidial, n'est donc pas représenté. C'est dans les généralités, 1 B 1 à 1 B 8, que l'on trouvera l'édit de création du présidial, ainsi que des renseignements sur les différents offices et le ban et l'arrière-ban dont le présidial, héritier des fonctions militaires du premier bailli des Montagnes, continua à s'occuper.

Les registres destinés à l'enregistrement des actes et déclarations royales, 1 B 9 à 1 B 38 (1578-1792), appelés "livres du Roy", "livres de conséquence " puis " registres des enregistrements des édits et déclarations ", contiennent, outre les actes royaux et les arrêts du Conseil, les ordonnances et arrêts de la cour du parlement de Paris, des Grands Jours d'Auvergne et du conseil supérieur de Clermont, des provisions et réceptions d'offices, règlements, révocations, nominations (sur le personnel du présidial, cf. Aussi les dossiers conservés en 27 J) et des contrats de mariage et testaments que les amateurs de recherches familiales et généalogiques ne s'attendraient pas à y trouver.

Entre cette section et le greffe civil apparaît une catégorie qui ne se trouve pas ailleurs, un registre de la juridiction du scel royal, correspondant à une période très limitée, 1 B 39 et 1 B 40 (1663-1684).

On a tenté de présenter les papiers du greffe civil selon le déroulement logique des affaires judiciaires, sans prétendre y avoir réussi, car un autre ordre pouvait tout aussi bien être admis, mais l'index qui termine le répertoire de la série B permet de s'y retrouver plus facilement.

C'est ainsi que sous les cotes 1 B 41 à 1 B 183 (XVII^e-XVIII^e siècle) est rassemblé tout ce qui concerne le fonctionnement du greffe : personnel et comptabilité, les rôles des causes, les fiches de distributions aux procureurs, les registres des présentations, productions et distributions, les registres d'affirmation de voyage, de contrôle des exploits et des consignations, les registres des causes extraordinaires et des défauts.

Viennent ensuite les registres d'audiences propres au bailliage, 1 B 184 à 1 B 265 (1568-1790), puis propres au présidial, 1 B 266 à 1 B 299 (1667-1790), et enfin les registres plumitifs des audiences du bailliage et du présidial, 1 B 300 à 1 B 326 (1656-1740).

La longue série des registres d'instruction et des sentences, 1 B 327 à 1 B 371 (1613-1790),

enregistre, sous le nom du magistrat qui en est l'auteur, toutes les décisions et sentences rendues par la juridiction. A compléter pour les causes extraordinaires et les défauts par 1 B 56 à 1 B 65 (1642-1726) et 1 B 66 à 1 B 76 (1682-1784). A noter que la répartition des registres d'audiences et de sentences (1 B 184 à 371) entre les différentes catégories retenues n'est pas suffisamment rigoureuse et devra être remaniée, après une étude approfondie, mais en attendant, et sous cette réserve, elle en permet l'utilisation. Cette remarque vaut aussi pour la juridiction de la ville d'Aurillac (16 B 45 à 16 B 164) difficile parfois à distinguer du bailliage, auquel elle fut réunie en 1749.

On trouvera quelques renseignements sur les appels de 1 B 372 à 1 B 375 (1679-1691).

Les dossiers civils et minutes en liasses s'étendent sur la période allant de la création du présidial à 1790 et portent les cotes 1 B 376 à 1 B 762. Ces liasses sont d'importance très variable, certaines années n'étant représentées que par une ou quelques pièces, d'autres par plusieurs centaines. Sous la cote 1 B 763 se trouve l'unique témoin de la juridiction des cens et rentes du bailliage, un registre pour les années 1626 à 1658.

Les registres concernant les enchères et saisies réelles portent les cotes 1 B 764 à 1 B 783 (1631-1791).

Les registres des causes sommaires et consulaires ne couvrent que les années 1771 à 1790, 1 B 784 à 1 B 793. Les dossiers de procédures consulaires vont de 1760 à 1788, plus deux dossiers pour les années 1692 et 1741, 1 B 794 à 1 B 814. C'est là que se trouvent le livre de comptes d'Abeil, chaudronnier à Peyrolles près d'Aurillac, 1 B 803 (1768-1799), et le livre-journal de Colomb du Teil, verrier à Siran, 1 B 813 (1765-1802), utilisés l'un et l'autre par Michel Leymarie. " La vie quotidienne du XVIIe au XIXe s. en Haute-Auvergne et dans le Cantal à travers les livres de raison ", Revue de la Haute-Auvergne, 1958, p. 141-172. Le livre de Colomb du Teil a été analysé et publié en partie par Léonce Bouyssou, " Le journal de Jean Colomb du Teil, gentilhomme verrier ", ibid., 1954-1955, p. 201-235.

En application de la décision royale du 13 août 1766 fut ouvert, en septembre de la même année, un registre de déclarations de défrichements que l'on poursuivit jusqu'en juin 1777. Il porte la cote 1 B 816 et comprend 72 folios.

La série des registres des insinuations et enregistrement des donations entre vifs, testaments, contrats de mariage, est importante, 94 registres, 1 B 817 à 1 B 910, allant de 1571 à 1790, avec quelques lacunes. L'insinuation judiciaire fut en principe supprimée de 1703 à 1731. " Si avant 1703 c'était en principe auprès d'officiers, appelés greffiers, que devait se pratiquer l'insinuation, le système de 1731 était différent : il était créé auprès de chaque greffe un bureau qui fonctionnait de la même façon que les autres bureaux, mais qui était ouvert uniquement pour l'insinuation des donations et avait pour arrondissement le ressort du tribunal auprès duquel il fonctionnait ", d'après P. Prouzat, Répertoire des fonds du contrôle et de l'enregistrement du Puy-de-Dôme, Clermont- Ferrand, 1952, p. XXI. C'est une mine de renseignements aussi bien pour l'historien de la société que pour les amateurs de généalogie. A ceux-ci, une grosse liasse de certificats de publications de bans de mariage, 1 B 815 (1657-1720), pourra également être utile.

Les papiers du greffe criminel sont beaucoup moins nombreux que ceux du greffe civil, 1 B 911 à 1 B 1072. Outre un registre des arrestations (1788-1792), des registres d'écrou (1682-1787, avec lacunes) et des procès-verbaux de déclarations de grossesse et d'exposition, ils sont constitués essentiellement par des dossiers et des minutes en liasse, 1 B 920 à 1 B 1072 (1608-1791, avec lacunes).

Cote : 1 B 1-1072

Dates : 1552-an II

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1072 liasses ou registres

Métrage conservé : 67,00

Présentation producteur : Un officier royal dénommé custos montanorum Arvernie existait en Haute-Auvergne dans la deuxième partie du XIIIe siècle. Devenu par la suite bailli, son siège fut établi au château royal de Crèvecœur, tout près de Saint-Martin-Valmeroux. Aurillac, qui n'était pas terre royale, restait encore simple lieu d'assises.

Un des premiers baillis des Montagnes connu fut Eustache de Beaumarchais envoyé pour la première fois en Haute-Auvergne vers 1257 au temps de l'apanage d'Alphonse de Poitiers 3. Sur Eustache de Beaumarchais, cf. Marcellin Boudet, " Dans les Montagnes d'Auvergne de 1260 à

1325 : Eustache de Beaumarchais et sa famille ", RHA, 1899, p. 81-113, 161-202, 257-312, et 1900, p. 1-35.

En 1366 le siège du bailliage fut définitivement fixé à Aurillac.

Par lettres patentes de juillet 1455 Charles VII ordonna que les habitants du bailliage des Montagnes d'Auvergne ressortiraient directement au parlement de Paris et non au parlement de Toulouse devant qui l'usage s'était pris de porter très souvent les causes en appel. " Nos subgietz habitans audit bailliage... et en la ville d'Orilhac qui en est le principal siège... et le principal lieu dudit bailliage sont et seront doresnavant et a tousjours de la limitation et ressort souverain en nostre dicte court de parlement a Paris... "

Par l'édit de janvier 1552, le bailliage d'Aurillac fut érigé en siège présidial et devint souverain, du moins pour les procès de modique importance et ne revêtant qu'un caractère local. D'après Delalo, dans Dictionnaire statistique du Cantal, t. 2, p. 539, " les présidiaux en matière criminelle jugeaient sans appel les cas présidiaux et prévôtaux. Dans la première catégorie se rangeaient les brigandages sur la voie publique, les vols à main armée, les vols avec violence et effraction, les révoltes et rassemblements en armes, les levées de troupes sans autorisation ; dans la seconde on plaçait les attentats commis par les vagabonds ou par des soldats en marche ".

Son ressort s'étendit sur les sièges de Saint-Flour et du Carladès. " Les bailliages royaux de Vic-en-Carladès et Saint-Flour, écrivit l'intendant d'Ormesson, dans son Mémoire, en 1698, ressortissent nuement au parlement de Paris, à l'exception des cas présidiaux pour lesquels ils relèvent du présidial d'Aurillac ".

Mode de classement : En ce qui concerne les archives postérieures à 1551, il n'a pas toujours été facile de distinguer ce qui revenait en propre à chacune des deux institutions, qui dans la pratique s'interpénétraient. Chaque fois cependant que cela était possible, on s'est efforcé de le faire.

Le plan de classement de la sous-série est un plan type qui a été également utilisé pour les autres juridictions royales, dans la mesure évidemment où toutes les catégories y étaient représentées : généralités ;

enregistrement des édits, ordonnances, arrêts et déclarations ;

greffe civil ;

greffe criminel.

Sources compl. extér. : On peut trouver des traces de l'activité du bailliage et du présidial d'Aurillac dans tous les fonds anciens des archives départementales, dans les archives communales d'Aurillac et de Saint-Flour et à Paris aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale (cf. Les sources utilisées par Jean Malmezat, Le bailli des Montagnes d'Auvergne et le présidial d'Aurillac, Paris, 1941 ; et Marcellin Boudet, Les baillis royaux et ducaux de la Haute-Auvergne, Riom, 1906).

Bibliographie : B. Fourniel : thèse d'histoire du droit en préparation sur le présidial d'Aurillac, sous la direction du professeur Jacques Poumarède, professeur à l'université des sciences sociales de Toulouse.

Dernière modification : 4 AVR 2007

2 B 1-1

Maréchaussée d'Aurillac

Contenu : Cette sous-série n'existe presque que pour mémoire, puisqu'elle ne comporte qu'un document passé en 1704 devant Delolm " conseiller assesseur en la maréchaussée du Haut-Auvergne estably en la ville d'Aurillac ". Son existence permettra l'insertion dans la série d'une éventuelle découverte de papiers provenant de cette institution.

Cote : 2 B 1-1

Dates : 1704

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 1 minute

Métrage conservé : 0,01

Présentation producteur : Il y avait depuis 1573 en Haute-Auvergne un vice-bailli ou prévôt de la maréchaussée, " commandant de gendarmerie en même temps qu'officier de guerre investi d'un pouvoir judiciaire spécial et de quelques unes des attributions judiciaires du bailli ".

Comme chef d'un corps de police montée, le vice-bailli battait la campagne pour veiller à la sécurité publique et dressait chaque année un procès-verbal de ces tournées. Nous avons la chance d'avoir conservé les procès-verbaux des vice-baillis Lacarrière pour les années 1587 à 1664

(cf. série F, fonds de Comblat non classé ; les procès-verbaux ont été microfilmés, 2 Mi 5). En tant que magistrat, le prévôt a dans sa juridiction les cas dits prévôtaux (pour leur énumération, cf. M. Boudet, " Documents inédits sur la justice et la police prévôtales ", dans Auvergne historique, 1902, pour lesquels il est " chef de cour criminelle, juge souverain et sans appel ". Il est assisté à Aurillac par les magistrats du présidial. A partir de Jacques de Lacarrière (1599), le prévôt a un assesseur spécial.

La charge de vice-bailli du Haut-Auvergne fut supprimée en 1730.

En réalité, à partir de 1720, le vice-bailli ne joua plus qu'un rôle secondaire, car à cette date la maréchaussée fut réorganisée (cf. D. Martin, " La maréchaussée d'Auvergne face aux autorités administratives et judiciaires au XVIIIe s. (1720-1780) ", dans Cahiers d'histoire, 1973, p. 337-352). Le prévôt des maréchaux ou de la maréchaussée résidant à Clermont eut deux lieutenants, l'un pour la Basse-Auvergne résidant à Riom, l'autre pour la Haute-Auvergne, résidant à Saint-Flour. Le lieutenant de Saint-Flour était assisté d'un assesseur, d'un procureur du roi et d'un greffier (voir sous-série 11 B).

Bibliographie : Il convient de consulter les deux études, toujours utiles, de Marcellin Boudet " Documents inédits sur la justice et la police prévôtales en province ", dans l'Auvergne historique, 1902, et " Les chevauchées des trois Lacarrière ", dans l'Auvergne historique, 1903.

Dernière modification : 4 AVR 2007

3 B 1-25

Baillage d'Andelat

Contenu : C'était une juridiction de faible étendue pour laquelle nous n'avons conservé que trois cahiers de paroisses en 1789 : Bredons, Celles et Moissac. D'après Brette elle se serait étendue à cette date jusqu'à la région de Chaudes-Aigues et aurait compris Anterrieux dans son ressort.

Ce n'est donc qu'un petit fonds de 25 articles où sont représentés :

1) l'enregistrement des actes royaux, 3 B 1 (1789-1790) ;

2) au civil, les registres de plaidoyers et de sentences, 3 B 2 à 3 B 18 (1638-1791) ; les dossiers et minutes, 3 B 19 et 3 B 20 (1534-1790), les insinuations des donations, testaments et contrats de mariage, 3 B 21 à 3 B 23 (1665-1693) ;

3) au criminel un dossier et des minutes, 3 B 24 et 3 B 25 (1695-1789).

Cote : 3 B 1-25

Dates : 1534-1791

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 6 liasses et 22 registres

Métrage conservé : 0,90

Présentation producteur : Le Berry et l'Auvergne furent érigés en duché en 1360 par le roi Jean le Bon pour son troisième fils Jean, afin de le dédommager de la perte du comté de Poitou cédé au roi d'Angleterre la même année, en vertu du traité de Brétigny.

Le siège ducal de la prévôté de Saint-Flour fut, à l'origine, établi à Andelat et à Bredons. En 1459 il était à Chaudes-Aigues et en 1490 il fut définitivement fixé à Murat, tout en conservant son nom de baillage d'Andelat. Par la réunion du duché d'Auvergne à la couronne en 1532, d'Andelat devint baillage royal.

Dernière modification : 4 AVR 2007

4 B 1-3

Juridiction royale de Boisset

Contenu : Trois articles composent ce fonds : sentences (1770-1777), minutes civiles (1666-1788), minutes criminelles (1747-1775).

Cote : 4 B 1-3

Dates : 1666-1788

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 9 liasses ou registres

Métrage conservé : 0,05

Présentation producteur : Du ressort du baillage d'appeaux du Carladès la châtellenie de Boisset avait sa justice propre qui, de seigneuriale, devint royale en 1532.

Lorsque Boisset fut cédé en 1643, avec la vicomté de Carlat, au prince de Monaco, les officiers de justice de Boisset continuèrent à être qualifiés d'officiers royaux.

Bibliographie : Sur la cour de justice de Boisset, voir Félix Jalenques, " Vieux châteaux du pays. II. Boisset ", Revue de la Haute-Auvergne, 1939-1944, p. 68.

Dernière modification : 4 AVR 2007

5 B 1-36

Cour royale d'appeaux et baillage de la ville et baronnie de Calvinet

Contenu : Sous la cote 5 B 1 se trouve un cahier d'enregistrement des provisions des officiers du bailliage pour la période 1759 à 1787.

Le fonds du greffe civil est plus important :

- registres des présentations, défauts et actes de voyages, 5 B 2 à 5 B 6 (1688-1788) ;
- registres d'audiences et de sentences, 5 B 7 à 5 B 23 (1647-1790) ;
- dossiers et minutes, 5 B 24 et 5 B 25 (1607-1790) ;
- saisies et oppositions aux saisies, 5 B 26 et 5 B 27 (1789 et 1721-1726) ;
- déclarations de grains, 5 B 28 (1709), ne comporte que 6 folios ;
- insinuations des donations, testaments et contrats de mariage, 5 B 29 à 5 B 33 (1658-1684).

Pour le greffe criminel, un registre d'écrou, 5 B 34 (1763-1789) et des dossiers et minutes, 5 B 35 et 5 B 36 (1663-1790).

Cote : 5 B 1-36

Dates : 1611-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 41 liasses ou registres

Métrage conservé : 3,10

Présentation producteur : Il y avait à Calvinet un siège ducal qui ressortissait au bailliage ducal de Saint-Martin-Valmeroux. Par la réunion du duché d'Auvergne à la couronne en 1532, Calvinet devint siège royal ; cf. registres d'hommages rendus au roi à cause de sa baronnie de Clavinet (1532), 1 J 482*.

Comme à Boisset, les officiers continuèrent à s'intituler royaux après la cession de la baronnie en 1643 au prince de Monaco.

Bibliographie : Sur le bailliage de Calvinet voir Félix Jalenques, " Vieux châteaux du pays, I. Calvinet ", Revue de la Haute-Auvergne, 1937-1938, p. 183.

Dernière modification : 4 AVR 2007

6 B 1-7

Prévôté royale de Mardogne

Contenu : Les principales catégories d'actes sont représentées dans les sept articles qui composent la sous-série : registres de conséquence, 6 B 1 (1783), des défauts et présentations, 6 B 2 (1777-1779), d'audiences et de sentences, 6 B 3 et 6 B 4 (1757-1791), dossiers et minutes civiles, 6 B 5 et 6 B 6 (1683-1790), minutes criminelles, 6 B 7 (1759-1763).

Cote : 6 B 1-7

Dates : 1683-1791

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 7 liasses ou registres

Métrage conservé : 0,20

Présentation producteur : La seigneurie de Mardogne, dont le château, aujourd'hui en ruines, s'élève à une dizaine de kilomètres de celui de Murat, appartenait en 1770 au prince de Conti, qui la vendit à cette date au roi Louis XV. Sa juridiction devint donc royale pendant les deux dernières décennies de la monarchie.

Dernière modification : 4 AVR 2007

Cour, prévôté et baillage royal de la ville de et vicomté de Murat

Contenu : Ce fonds comprend 206 articles répartis en trois sections : enregistrement, greffe civil et greffe criminel.

Dans la première section, enregistrement, on trouve un " registre des conséquence ", pour les années 1676 à 1683, 7 B 1, puis trois registres d'enregistrement pour la période de 1763 à 1789, 7 B 2 à 7 B 4. Ils sont complétés par deux registres de provisions d'offices, 7 B 5 (1633-1644) et 7 B 6 (1780-1783).

Des inventaires tardifs (1786-an IV) des papiers du greffe ouvrent la deuxième section, 7 B 8 à 7 B 10. Puis viennent toute une série de pièces et de registres, difficiles à définir sous un terme générique, qui permettent de suivre le fonctionnement du greffe de Murat, 7 B 11 à 7 B 22, et parmi lesquels on peut signaler un registre des épices, 7 B 13 (1779-1783) ; un recueil de pièces diverses, 7 B 15 (1690-1760) : assises tenues à Lavastrie, enfants exposés, poids de Dienne, etc. ; le " livre de Murat pour le greffier ", 7 B 18 (1682-1683), où l'on trouve notamment les nominations des consuls de la ville, et les registres d'affirmation de voyages, 7 B 21 et 7 B 22.

Avec 7 B 23 s'ouvre la série des registres où sont consignés les différents actes des magistrats : registres des défauts et présentations, 7 B 23 à 7 B 29 (1645-1775) ; registre " contradictoire ", 7 B 30 (1770-1771) ; registres d'audiences et de sentences, 7 B 31 à 7 B 102. Cette dernière catégorie, qui couvre la période de 1622 à 1791 (avec quelques pièces pour les années 1448-1468, 1512, 1616 et 1617), comprend quelques plumitifs, sentences d'audience et sentences sur défauts, sans qu'il soit toujours possible de définir exactement à quel genre précis appartient tel ou tel registre, aussi ont-ils été classés chronologiquement.

Les dossiers et les minutes civiles portent respectivement les cotes 7 B 103 à 7 B 112 et 7 B 113 à 7 B 163. Les dossiers sont peu nombreux pour une période s'étalant entre 1585 et 1785 (à signaler un dossier de procédure concernant la forêt de Murat en 1776, avec un vidimus de la charte d'Albepierre de 1292 et un arrêt du Conseil d'Etat portant réformation de la forêt de Murat, 1727). Les minutes se poursuivent sans interruption de 1600 à 1791 avec quelques pièces pour les années 1447 à 1593.

Les documents consulaires sont très peu représentés : un seul dossier et trois pièces, 7 B 165 et 7 B 166.

Les registres de déclarations du prix du grain fournissent sans interruption des renseignements pour les années 1774 à 1791, 7 B 167 et 7 B 168.

La série des insinuations des donations entre vifs, testaments et contrats de mariage, 7 B 169 à 7 B 176, est malheureusement très incomplète (1622-1626, 1665-1683, 1686-1688).

Pour le greffe criminel on trouve les registres d'audiences et de sentences, 7 B 177 à 7 B 182 (1624-1626, 1665-1683, 1715-1718 et quelques actes pour 1741) ; les registres de la geôle, puis d'écrou, 7 B 183 à 7 B 187 (1773-1790) ; un registre des enfants trouvés, 7 B 188 (1786-1789) ; des dossiers, 7 B 189 à 7 B 202 (1584-1790) et des minutes, 7 B 203 à 7 B 205 (1615-1791 et une pièce de 1448).

Cote : 7 B 1-207

Dates : 1447-an IV

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 216 liasses ou registres

Métrage conservé : 9,40

Présentation producteur : La vicomté de Murat dépendait du Carladès. Le juge ordinaire de Murat devint juge royal en 1532, lors de la réunion de la vicomté à la couronne et son siège prit le titre de prévôté royale (sur les juridictions de Murat, cf. Dictionnaire statistique du Cantal, article Murat).

Dernière modification : 4 AVR 2007

Maîtrise des eaux et forêts de Murat

Contenu : Le fonds de la maîtrise ne comprend que douze articles :

- enregistrement des arrêts du Conseil, lettres patentes et mandements au grand maître des eaux et forêts de France, 8 B 1 et 8 B 2 (1727-1732) ;
- le " premier registre de la maîtrise " ouvert par Pierre Teilhard, lorsqu'il prit ses fonctions en application de l'ordonnance de 1669, 8 B 3 (1721-1726) ;
- des registres d'audiences et de sentences, 8 B 4 et 8 B 5 (1730-1732) ; à partir de 1732, le registre a été continué à Saint-Flour. Il est arrêté et clos à Murat le 14 janvier 1724.
- un registre concernant les bois des ecclésiastiques, communautés et gens de mainmorte, 8 B 7 (1730-1732).
- des registres d'adjudications, ventes et martelages, 8 B 6, 8 B 8 et 8 B 9 (1727-1735) ;
- un registre des gardes de la maîtrise, 8 B 10 (1727-1731) ;
- quelques dossiers de procédure (un dossier de 1670 concerne des défrichements dans la forêt de Murat), 8 B 11 (1670-1688 et 1726-1730), ainsi qu'une liasse de minutes, 8 B 12 (1666-1691 et 1725-1732). Les affaires des années 1666 à 1671 ont été jugées au siège de la prévôté royale.

Cote : 8 B 1-12

Dates : 1666-1735

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 12 liasses ou registres

Métrage conservé : 0,15

Présentation producteur : C'est en 1669 que Colbert promulgua sa fameuse ordonnance sur les eaux et forêts. A cette date, il n'y avait pas encore de maîtrise particulière à Murat et les affaires concernant les eaux et forêts étaient jugées par les officiers de la prévôté, qui ne semblaient pas y porter un grand intérêt.

A partir de 1670 Jacques Recoderc, procureur royal de la prévôté, paraît prendre l'affaire en main et il est nommé maître particulier en 1676 avant même que la maîtrise ne soit officiellement créée par un édit de janvier 1678.

Cette maîtrise, d'après certains, aurait été supprimée en 1689 et rétablie en 1728.

Dans les minutes qui ont été conservées, Recoderc s'intitule encore " maître des eaux et forêts " en juin 1691. A partir de cette date, il y a une lacune dans les minutes.

Par la suite nous savons qu'Antoine Teilhard fut commis à l'office de maître par ordonnance du 27 août 1703 (Pierre Buffault, " Quelques forêts anciennes du Cantal ", RHA, 1923, p. 107) et qu'il mourut le 14 mars 1719. Son frère Pierre Teilhard de Chabrier, procureur du roi aux gabelles du Languedoc, fut commis au même office par un arrêt du Conseil du 5 janvier 1720. L'intérim avait été assuré par Guillaume Danty, juge et prévôt royal de la ville 8 B 3, fol. 1 et ss.).

Pierre Teilhard était assisté à cette date par un greffier, commis le 13 février 1704, un garde-marteau et deux gardes des forêts.

Tout cependant ne tournait pas rond à Murat comme dans le reste de la province, car le roi, par lettres patentes du 16 septembre 1725, nommait des commissaires députés pour la réformation des eaux et forêts de l'Auvergne. Nous avons conservé dans le fonds de la maîtrise de Saint-Flour quelques procédures qu'ils entreprirent dans la province, notamment en 1726 contre les " anciens officiers du siège lors séant à Murat " qui furent " interdits de leurs fonctions " en janvier 1727. Le 27 janvier, d'autres officiers furent commis à leur place, notamment Danty, juge de la prévôté, comme maître particulier, en remplacement de Teilhard de Chabrier.

En janvier 1732, le siège de la maîtrise fut transporté à Saint-Flour. La maîtrise de Murat dépendait du grand maître des eaux et forêts de Lyonnais, Dauphiné, Provence et Auvergne. Elle connaissait de toutes les contestations civiles et criminelles relatives aux eaux et forêts : propriété des bois domaniaux, droits d'usage, chasse, pêche, etc.

Sources compl. inter. : Des copies d'actes antérieurs à 1789 concernant les forêts se trouvent aussi dans la sous-série 7 P, dans des dossiers de procédure du XIXe siècle.

Bibliographie : Francisque Vazeilles, " Histoire de la forêt de Murat ", dans Actes du 88e Congrès des Sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 1963, p. 617-625, et H.-F. Rivière, Histoire des institutions de l'Auvergne, 1874, t. 2, p. 143-145.

Dernière modification : 4 AVR 2007

9 B 1-3

Lieutenance de la cour des gabelles de Languedoc en la prévôté de Saint-Flour établie à Murat

Contenu : La sous-série 9 B a conservé très peu de papiers de la juridiction : des lettres patentes de 1715, 9 B 1, un registre de sentences, 9 B 2 (1630-1637) et un paquet de minutes, 9 B 3 (1627-1723).

Cote : 9 B 1-3

Dates : 1627-1723

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 3 liasses ou registres

Métrage conservé : 0,10

Présentation producteur : Le roi Charles VIII, par un édit du 24 octobre 1493 (9 B 1. Déjà Charles VII aurait établi la même limite en 1453) servant de règlement pour les gabelles du Languedoc, avait ordonné que le sel de Languedoc aurait cours dans " le pays d'Auvergne jusqu'aux rivières d'Alaignon et de Jordanne ". La Haute-Auvergne traversée par la frontière séparant les pays de " petite gabelle " de Languedoc, des pays rédimés, devenait un lieu propice aux contestations (ainsi la paroisse de Bredons plaida longtemps pour se faire reconnaître rédimée, cf. 9 B 1) et au faux-saunage.

Par un édit de septembre 1627, une juridiction des gabelles fut établie à Murat. L'édit prévoyait son transfert à Saint-Flour. Par la résistance sourde de la famille Teilhard, qui monopolisa les charges de la juridiction pendant plus d'un siècle ce transfert ne fut définitif qu'en 1756.

Historique conservation : Les archives de la lieutenance étaient restées dans un grenier de Murat. Elles ont été acquises par M. Henri Vitrolles qui en a tiré, en 1971, un article intitulé " La gabelle en Haute-Auvergne ", RHA, 1971, p. 325-339. M. Vitrolles a fait don de ce fonds aux archives départementales où il a reçu la cote 461 F. On y trouve des procédures, sentences, interrogatoires et procès-verbaux pour les années 1693 à 1755.

Bibliographie : Sur cette question du sel et du faux-saunage en Haute-Auvergne, voir Dictionnaire statistique, t. 2, p. 101-108 ; et Ch. Felgères, " Contrebandiers et faux-sauniers en Haute-Auvergne aux XVIIe et XVIIIe s. ", Revue de la Haute-Auvergne, 1927-1928, p. 187-209 et 251-272, repris dans Scènes et tableaux de l'histoire d'Auvergne, Aurillac, 1930, p. 398-443.

Dernière modification : 4 AVR 2007

10 B 1-104

Bailliage et prévôté royale de Saint-Flour

Contenu : A l'exception d'une dizaine de pièces, le fonds du bailliage de Saint-Flour remonte au XVIIe siècle. Il est composé de deux sections : greffe civil et greffe criminel, l'enregistrement des actes royaux n'étant pas représenté (voir sous les cotes 355 F 1-4 des épaves de ce type de document, pour les années 1764-1784).

Un fragment d'inventaire des papiers du greffe pour les années 1765-1785 ouvre la partie classée et inventoriée de la série, 10 B 1.

Dans les cotes qui suivent, 10 B 2 à 10 B 39, on peut distinguer :

1) ce qui est organisation :

- rôles des causes à plaider, 10 B 2 et 10 B 3 (1674-1785),
- registres des actes mis au greffe, 10 B 13 et 10 B 14 (1677-1790),
- récépissés et livres de reçus, 10 B 15 à 10 B 17 (1659-1684),
- registres des distributions et présentations, 10 B 18 à 10 B 20 (1667-1748),
- registre des dossiers remis pour juger, 10 B 21 (1666-1674) ;

2) ce qui est exercice de la justice :

- registres des défauts, 10 B 4 à 10 B 6 (1699-1723),
- registres des causes ordinaires par défauts, 10 B 7 à 10 B 12 (1745-1773),
- registres des plaidoiries, 10 B 22 à 10 B 30 (1668-1758),
- registres des causes ou plaidoiries contradictoires, 10 B 31 à 10 B 39 (1728-1790).

Les dossiers civils (au nombre d'environ 260) portent les cotes 10 B 40 à 10 B 55 et couvrent les années 1606 à 1787. A signaler au 10 B 42 le " livre des débiteurs de Jean-Joseph Beaufiles, marchand de Saint-Flour ". Les minutes civiles, à l'exception de dix pièces pour la période de 1531 à 1599, remontent à 1602 et vont jusqu'à 1791, 10 B 56 à 10 B 78.

Viennent ensuite :

- registres des criées, 10 B 79 à 10 B 82 (1677-1790),

- registre des causes consulaires, 10 B 83 (1718-1719),
- quelques dossiers consulaires, 10 B 84 (1703-1779),
- une liasse de minutes consulaires, 10 B 85 (1681-1778),
- les évaluations de grains, 10 B 86 (1614-1790).

Les insinuations ne sont représentées que pour une courte période : 1681- 1687, 10 B 87.

Pour le criminel on trouve :

- un registre des affaires criminelles remises au greffe, 10 B 88 (1730-1768),
- un registre pour l'enregistrement des procédures criminelles, 10 B 89 (1732-1738),
- une centaine de dossiers criminels, 10 B 90 à 10 B 102 (1619-1789),
- une liasse de minutes criminelles, 10 B 103 (1619-1788).

Cote : 10 B 1-104

Dates : 1601-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 117 liasses ou registres

Métrage conservé : 7,60

Présentation producteur : Le bailliage royal des Montagnes d'Auvergne fixé à Aurillac depuis 1366 ("...nous établissons et créons notre siège royal des Montagnes dans la ville d'Aurillac..."), ordonnance du 18 sept. 1366) comprenait quatre prévôtés, circonscriptions fiscales et non administratives (il n'y avait pas de prévôt) et judiciaires : Aurillac, Mauriac, Maurs et Saint-Flour. S'il était facile, pour les habitants des trois premières, de se rendre à Aurillac, il n'en était pas de même pour ceux de la prévôté de Saint-Flour, séparée d'Aurillac par le massif cantalien. Aussi très tôt constate-t-on la présence à Saint-Flour d'un lieutenant du bailli royal. Emile Delalo a eu en main un compte de 1444 dans lequel est attribuée une somme de 100 l. au " lieutenant audit Saint-Flour de monseigneur le bailli des Montagnes pour le roi ".

Ce lieutenant n'avait pas une juridiction propre et il n'y avait pas de siège royal à Saint-Flour, " il n'y avait qu'un lieutenant du bailli d'Aurillac, dont les fonctions cessaient toutes les fois qu'il plaisait au bailli ou à son lieutenant général de rendre lui-même la justice ".

Cependant, les habitants de la prévôté se plaignaient avec raison de l'éloignement du siège et des difficultés qu'ils avaient à s'y rendre à cause des " montaignes, neiges, rivières et ruisseaux ".

François Ier, faisant droit à ces requêtes, créa à Saint-Flour, par un édit de novembre 1523, " un siège royal permanent et stable qui sera un des sièges royaux dud. bailliage des Montagnes d'Auvergne, composé de lieutenant général, lieutenant particulier, avocat, procureur, garde des sceaux, receveur de notre domaine, enquêteur et greffier... lequel siège royal aura son territoire et étendue de justice, juridiction et ressort en ladite ville de Saint-Flour, villes, places et lieux de ladite prévôté ".

Le siège de Saint-Flour n'était donc qu'un démembrement de celui d'Aurillac, où le bailli des Montagnes conserva sa résidence, de même que le lieutenant général d'Aurillac continua à exécuter toutes les commissions adressées au bailli, à tenir des assises en son nom tant à Aurillac qu'à Saint-Flour et à convoquer le ban et l'arrière-ban. L'édit de création du bailliage a été publié par Guillaume-Michel Chabrol, Coutumes générales et locales de la province d'Auvergne (Riom, 4 vol., 1784-1786), t. 2, p. CXLIV.

C'est bien ainsi que les contemporains interprétèrent cette création. Ainsi par exemple sur une minute de 1595 (10 B 56) on trouve la mention " extrait des registres de la cour du bailliage des Montagnes et hault pays d'Auvergne pour le roy nostre sire au siège et prévosté de Saint-Flour ". Au XVIIe siècle la mention devient " extrait des registres de la cour du bailliage de Saint-Flour ". Ce n'est que plus tard que Saint-Flour revendiqua le titre de principal bailliage. Saint-Flour voulait aussi comme Aurillac avoir un présidial. Un couplet satirique échangé à l'occasion d'une querelle avec Murat le rappelait :

A San-Flour la gran vial
 Boulén aber un presidiau;
 N'aguen ni sorre ni piarra
 Lour tchau bendre lou feiriau...
 Per aber un presidiau.

D'après Dictionnaire statistique, art. Murat.

Cette ambition d'avoir un présidial était également partagée par le bailliage du Carladès à Vic.

Le titre de principal bailliage lui fut reconnu en 1789 pour la fonction précise qui fut remplie par

les juridictions royales à cette date.

Historique conservation : En 1998 furent retrouvées au Musée de la Haute-Auvergne à Saint-Flour, de très importantes parties de ce fonds ; intégrées sur le champ aux Archives départementales, elles sont en cours de classement. L'ensemble de la sous-série 10 B sera donc refondue à terme.

Bibliographie : Il n'y a pas d'étude d'ensemble sur le bailliage de Saint-Flour. A signaler sur un point de détail " Mémoires contre le lieutenant Chabot ", publié par l'abbé Jean-Baptiste Poulbrière dans Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1888, p. 127-130 (repris dans Une poignée de documents sur la Haute-Auvergne, Clermont-Ferrand, 1889).

Dernière modification : 4 AVR 2007

11 B 1-5

Maréchaussée de Saint-Flour

Contenu : Ce fonds comprend quelques dossiers de procédure, 11 B 1 (1730-1788), et six grosses liasses de minutes, 11 B 2 à 11 B 5 (1729-1790).

Cote : 11 B 1-5

Dates : 1729-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 8 liasses ou registres

Métrage conservé : 0,90

Présentation producteur : Après 1720 (cf. 2 B), le prévôt des maréchaux ou de la maréchaussée générale d'Auvergne résidant à Clermont eut deux lieutenants, l'un pour la Basse-Auvergne, résidant à Riom, l'autre pour la Haute-Auvergne résidant à Saint-Flour. Ce lieutenant était assisté d'un assesseur, d'un procureur du roi et d'un greffier.

Bibliographie : J. Vilette, La maréchaussée de Saint-Flour au XVIIIe siècle. Population et maintien de l'ordre dans un bailliage de Haute-Auvergne. Mémoire de maîtrise soutenu à Paris en 1999 ; ADC, 4 BIB 732.

Dernière modification : 4 AVR 2007

12 B 1-45

Maîtrise des eaux et forêts de Saint-Flour

Contenu : Une première partie comprend des registres d'enregistrement des édits, arrêts, mandements etc., 12 B 1 et 12 B 2 (1733-1782) ; une liasse d'actes similaires imprimés, 12 B 8 (1691-1789) et des registres de réception dans les offices, 12 B 3 et 12 B 4 (1732-1782), ainsi que de réception des gardes, 12 B 5 à 12 B 7 (1744-1790).

La deuxième partie s'ouvre par des inventaires du greffe, 12 B 9 à 12 B 11 (1744-1774), suivis par une liasse de pièces et correspondance administratives qui permettent de suivre la marche de l'institution, 12 B 12 (1731-1789).

Ensuite toute une série de registres :

- registres d'audiences et de sentences, 12 B 13 à 12 B 16 (1734-1790),
- registre des oppositions, 12 B 17 (1741-1785),
- registre des adjudications, accompagné de certificats de publications, 12 B 18 (1781-1786),
- registres des coupes de bois, 12 B 19 à 12 B 22 (1741-1791).

A partir de 1774, il existe deux séries de ces registres, l'une pour les actes passés à Saint-Flour, l'autre pour les actes passés " au greffe de la maîtrise, bureau d'Aurillac ".

- registre de navigation, de pêche et chasse, 12 B 23 (1741),
- registre des dépôts, 12 B 24 (1741-1753),
- registre des procès-verbaux de visite, 12 B 25 (1741-1784),
- registre de procès-verbaux de martelages, enchères, ventes etc., 12 B 26 (1736-1789).

Les dossiers de procédure conservés (plus de cent) portent les cotes 12 B 27 à 12 B 34. Ils s'échelonnent entre les années 1726 et 1787. Les premiers dossiers, de 1726 à 1731, proviennent des commissaires députés par le roi, par lettres patentes du 16 septembre 1725, pour la réformation des eaux et forêts d'Auvergne. Ils concernent la Haute-Auvergne, mais également la Basse-Auvergne. On y trouve notamment un dossier contre Jean-Joseph Lemercier, " receveur général des domaines et bois de cette province et autres auteurs et complices " et les " anciens officiers " de la maîtrise de Murat (12 B 27).

Il en est de même pour les minutes, 12 B 35 à 12 B 41 (1718-1790) : les premières proviennent des commissaires à la réformation. Ces minutes sont plus abondantes que ne le laisserait supposer le nombre d'articles, car chacun d'eux est formé de trois ou quatre liasses.

La sous-série se termine par le registre des amendes, 12 B 42 (1756-1787), les comptes des amendes, 12 B 43 et 12 B 44 (1730-1776), et des pièces diverses concernant les amendes, 12 B 45 (1762-1789).

Cote : 12 B 1-45

Dates : 1691-1791

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 67 liasses ou registres

Métrage conservé : 6,00

Présentation producteur : En janvier 1732, le siège de la maîtrise des eaux et forêts qui, jusque-là, était installé à Murat, fut transporté à Saint-Flour (cf. 8 B).

L'institution est alors stabilisée et elle a laissé un fonds plus important et plus diversifié que celui de Murat.

Dernière modification : 4 AVR 2007

13 B 1-6

Jurisdiction des gabelles et des greniers à sel de Saint-Flour

Contenu : De cette juridiction ont été conservés :

- une liasse d'arrêts, ordonnances et édits imprimés, 13 B 1 (1688-1790),
- 20 cahiers du registre des gabelles " pour servir à enregistrer les sentences, prestations de serment des employés et autres actes", 13 B 2 (1750-1790),
- 4 liasses de minutes, 13 B 3 à 13 B 6 (1754-1790).

Cote : 13 B 1-6

Dates : 1688-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 6 liasses ou registres

Métrage conservé : 0,40

Présentation producteur : Ainsi qu'il a été dit plus haut (9 B, lieutenance de la cour des gabelles à Murat), la juridiction des gabelles fut transférée définitivement de Murat à Saint-Flour en 1756.

Dernière modification : 4 AVR 2007

14 B 1-310

Bailliage de Salers

Contenu : Le fonds du bailliage de Salers est important et remonte à 1561.

Il est classé selon le plan habituel :

- 1) enregistrement : un registre de conséquence, 14 B 1 (1724-1760), et deux registres de provisions d'offices, 14 B 2 et 14 B 3 (1768-1772) ;
- 2) pour le greffe civil on trouve successivement :
 - tout ce qui concerne le fonctionnement du greffe : reçus, présentations et distributions, communications, consignations, 14 B 5 à 14 B 11,
 - une importante série de registres d'audiences et de sentences pour la période 1561 à 1790, avec quelques lacunes, 14 B 12 à 14 B 75,
 - plus de quatre cents dossiers civils, 14 B 76 à 14 B 101 (1607-1788), parmi lesquels on peut signaler la prestation de serment du capitaine gouverneur du château de Crèvecœur (1771) et le procès-verbal de visite de l'auditoire du bailliage (1774),
 - de nombreuses minutes, 14 B 102 à 14 B 185 (1571-1790),
 - les documents concernant les enchères, adjudications et saisies, 14 B 186 à 14 B 203 (1650-1790),
 - pour les grains : des évaluations de prix de 1708 à 1790, un registre de déclarations pour 1709 et pour la même année un registre des grains vendus au marché de Salers, 14 B 206 et 14 B 207,
 - une série d'insinuations des donations, testaments et contrats de mariage qui ne couvre que la période 1655 à 1703 et encore incomplètement, 14 B 210 à 14 B 220 ;
- 3) pour le greffe criminel, l'essentiel est constitué par une importante série de dossiers (900 environ) allant de 1643 à 1790, 14 B 227 à 14 B 306.

On y trouve également un registre criminel, 14 B 221 (1650-1665), deux registres de procédures criminelles, 14 B 222 et 14 B 223 (1731-1736), deux registres d'érou, 14 B 224 et 14 B 225 (1662-1663 et 1712-1719) et un registre de déclarations de grossesses, 14 B 226 (1781-1791).

Cote : 14 B 1-310

Dates : 1561-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 328 liasses ou registres

Métrage conservé : 19,00

Présentation producteur : Le duc de Berry et d'Auvergne avait vainement tenté d'établir à Aurillac le siège de sa justice. Le siège principal de son bailliage demeura à Crèvecœur, ou plutôt à Saint-Martin-Valmeroux, où se tenaient les audiences. Au début du XVI^e siècle, le lieutenant général, l'avocat et le procureur du duc résidant à Salers cherchèrent à y attirer les affaires et à y tenir les audiences. Un règlement de 1506 autorisa de juger à Salers certaines affaires urgentes. En 1564 un arrêt du Conseil joignit le siège de Saint-Martin-Valmeroux à celui de Salers et le siège du bailliage fut fixé dans cette dernière ville. Entre temps, en 1532, par la réunion du duché d'Auvergne à la couronne, le bailliage était devenu royal.

Bibliographie : Voir sur les officiers du bailliage de Salers les articles suivants : A. Aymar, " Un lieutenant général du bailliage des Montagnes d'Auvergne au XVIII^e s. ", Revue de la Haute-Auvergne, 1907, p. 253-277, 457-487 et 1908, p. 102-118 ; Bernard de Miramon-Fargues, " Une querelle à Salers entre gens de robe et d'épée au XVIII^e s. ", *ibid.*, 1899, p. 41-53 ; baron de Scoraille, " Epilogue d'une querelle à Salers entre gens de robe et gens d'épée ", *ibid.*, 1914, p.166-170.

Dernière modification : 4 AVR 2007

15 B 1-681

Bailliage, cour présidiale d'appeaux et prévôté du Carladès à Vic

Contenu : Le fonds du bailliage de Vic est assez important puisqu'il comporte 677 articles, répartis entre les divisions habituelles :

1) enregistrement des actes royaux et des provisions d'office, pour les années 1731 à 1790, 15 B 1 à 15 B 11, à compléter par les réceptions d'officiers de 1634 à 1789, 15 B 22 à 15 B 25 ;

2) greffe civil :

- fonctionnement du greffe, 15 B 26 à 15 B 44,
- défauts et présentations, 15 B 45 à 15 B 59 (1626-1704),
- procès-verbaux et enquêtes, 15 B 60 à 15 B 64 (1685-1738),
- registres d'audiences et de sentences de la prévôté de Vic, 15 B 66 à 15 B 130 (1625-1749),
- registres d'audiences et de sentences du bailliage, 15 B 131 à 15 B 299 et 15 B 678-680 (1561-1790),
- recueils de sentences et de sentences de rapport, 15 B 300 à 15 B 312 (1598-1739),
- registres des causes d'appel, 15 B 313 à 15 B 317 (1562-1723),
- dossiers civils, 15 B 318 à 15 B 325 (1637-1790),
- minutes civiles en liasses, 15 B 426 à 15 B 498 (1561-1790),
- ordres et distributions, saisies, criées, 15 B 499 à 15 B 509,
- dossiers et minutes consulaires, 15 B 510 et 15 B 511 (1747-1790),
- insinuation et enregistrement des donations entre vifs, testaments, contrats de mariage, 15 B 512 à 15 B 585 (1566-1703 et 1733-1790).

3) greffe criminel :

- recueils de plaintes et procédures criminelles, 15 B 586 à 15 B 593 (1646-1739),
- registres criminels, 15 B 594 à 15 B 596 (1679-1742),
- registre de la geôle, 15 B 597 (1728-1752),
- déclarations de grossesse, 15 B 598 (1751-1790),
- dossiers criminels, 15 B 599 à 15 B 674 (1650-1790) ;

4) police :

- registre et minutes de police, 15 B 676 et 15 B 677 (1758-1789).

Cote : 15 B 1-681

Dates : 1561-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 726 liasses ou registres

Métrage conservé : 28,00

Présentation producteur : On trouve pour la première fois, en 1261, un juge de la vicomté de Carlat, judex Carlatensis, qui relevait du bailli de Rodez. En 1265 apparaît un bailli autonome pour la vicomté, bajulus Carlatensis.

Ce n'est que vers 1430 que la juridiction apparaît nettement divisée entre le juge d'appeaux, dont le siège est toujours ambulatoire, et le juge ordinaire installé définitivement à Vic, qui prend le

nom de prévôt.

Lors de la réunion à la couronne en 1532, rien ne fut changé dans cette organisation et les magistrats devinrent royaux.

Après la création du présidial d'Aurillac en 1552, la cour d'appeaux de la vicomté fit reconnaître son indépendance de celle d'Aurillac, sauf pour les " cas présidiaux " et ses membres commencèrent à prendre le titre d'officiers de la " cour présidiale d'appeaux des vicomtés de Carlat et de Murat ". De plus, le siège s'établit définitivement à Vic en 1561 et reçut par une déclaration du roi le titre officiel de bailliage, que lui contesta en vain le présidial d'Aurillac. Du bailliage ressortissaient, outre la justice ordinaire ou prévôté, les prévôtés de Murat et de Boisset, ainsi que les justices du Mur-de-Barrez et de Calvinet.

L'érection en 1643 de la vicomté de Carlat en comté pour le prince de Monaco ne changea rien à cette organisation, et la lutte sourde qui n'avait cessé de régner entre le bailliage et la justice ordinaire continua de plus belle au XVIIe siècle, les prévôts étant soutenus par les officiers d'Aurillac et de Saint-Flour. L'édit de 1749 abolissant les prévôts dans les chefs-lieux de bailliage y mit fin.

Le bailliage subsista vaille que vaille jusqu'en 1789, toujours menacé de suppression ou en butte aux convoitises des officiers d'Aurillac et de Saint-Flour qui, chacun de son côté, s'efforçaient de grignoter sa juridiction.

Bibliographie : P. Marson, Institutions politico-judiciaires en Carladès à l'époque moderne (1531-1792). Mémoire de maîtrise soutenu à Clermont-Ferrand en 1990 ; ADC, 4 BIB 603.

G. Saige et E. de Dienne. Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat..., 2 vol., Monaco, 1900 (Collection de documents historiques publiés par ordre de S.A.S. le prince Albert de Monaco) ;

E. de Dienne, " Querelles entre magistrats à Vic (XVIIe et XVIIIe s.) ", Revue de la Haute-Auvergne, 1902, p. 182-212 ; B. de Miramon-Fargues, " Vieilles querelles ", ibid., 1907, p. 213-226 ; L. de Ribier " Les avatars d'un grincheux et galant magistrat à la veille de la Révolution ", ibid., 1934, p. 1-38 ; J. Mijoule, " La fin du bailliage de Vic-en-Carladès ", ibid., 1934, p. 229-248 et 1935, p. 38-53 et 106-119.

Dernière modification : 4 AVR 2007

Juridictions seigneuriales [retour](#)

Statut juridique : [Archives publiques](#)

Dernière modification : 4 AVR 2007

16 B 1-1215

Fonds des justices seigneuriales classés alphabétiquement, au nom des différentes seigneuries, d'Albespeyres à Yolet

Contenu : Cette sous-série est donc composée de fonds d'importance très différente. Si les tribunaux des grandes seigneuries paraissent avoir eu un personnel qui leur était propre et ayant exercé une activité soutenue que l'on peut suivre dans les différentes catégories d'actes conservés, par contre, il apparaît qu'un même juge pouvait instrumenter dans plusieurs petites justices campagnardes qui n'avaient parfois qu'une audience annuelle (les " assises "). C'est dire la diversité de ces fonds qui sont classés dans l'ordre alphabétique des seigneuries et même parfois des seigneurs et dont les dates extrêmes sont très différentes, les XVIIe et XVIIIe siècles étant les mieux représentés.

Il ne peut être question ici d'énumérer les quelque cinq cents justices dont des papiers ont été conservés. On se contentera d'indiquer les fonds les plus importants, pour les autres on se reportera au répertoire de la série B.

16 B 33 à 16 B 37, bailliage d'Aubijoux, 1729-1790, 1816.

16 B 40 à 16 B 164, juridiction ordinaire de la ville d'Aurillac pour le seigneur abbé, dont les papiers vont de la fin du XVIe siècle à 1748, date à laquelle l'abbé de Barral fit cession au roi de son droit de justice " tant dans la ville, fauxbourgs et banlieue d'Aurillac " et accepta la " réunion desdites justices aux bailliages dont ils ressortissent " cf. ADC, 4 G 8). A noter que la répartition des registres d'audiences et de sentences entre les différentes catégories retenues n'est pas suffisamment rigoureuse et devra être remaniée, après une étude approfondie, mais en attendant, et sous cette réserve, elle en permet l'utilisation.

16 B 168 à 16 B 176, juridiction du chapitre Saint-Géraud d'Aurillac, 1626-1789.

16 B 254 à 16 B 280, juridiction de Brezons, Cézens, Montréal, Lescure et Valuégols, 1630-1790.
16 B 344 à 16 B 352, juridiction de Chambeuil, 1520-1747.
16 B 382 à 16 B 399, juridiction de Cheylane, 1571-1789.
16 B 466 à 16 B 497, juridiction de la châtellenie de Dienne, 1397-1790.
16 B 619 à 16 B 627, juridiction de Laroquebrou et du marquisat de Montal, 1664-1790.
16 B 637 à 16 B 641, juridiction de Lastic et Sistrières, 1766-1790 ; sur la juridiction de Lastic et celles de l'actuel canton de Ruynes, cf. E. Coudy, Le canton de Ruines, Aurillac, 1928, p. 127-147.
16 B 719 à 16 B 723, juridiction de la ville et prévôté de Mauriac, 1615-1789.
16 B 729 à 16 B 751, juridiction de Maurs pour l'évêque de Clermont et l'abbé de Maurs, 1624-1790.
16 B 916 à 16 B 922, juridiction de la ville et baronnie de Pierrefort, 1666-1789.
16 B 1000 à 16 B 1010, juridiction du Saillant, Luc, Ussel, Saint-Maurice, Nouvialle etc., 1606-1790.
16 B 1072 à 16 B 1077, juridiction de Saint-Urcize, La Roche-Canillac, la Trinitat et dépendances, 1661-1790 ; les minutes criminelles de la juridiction de Saint-Urcize ont fourni les éléments du mémoire de maîtrise de Thérèse Delbac, Etude de mentalités d'après la juridiction criminelle de Saint-Urcize, Toulouse 1974.
16 B 1163 à 16 B 1170, juridiction de Valuégols, 1589-1790.
16 B 1200 à 16 B 1205, juridiction du mandement de Vigouroux, 1632-1671.

Cote : 16 B 1-1215

Dates : 1325-an V

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 1268 liasses ou registres

Métrage conservé : 31,50

Présentation producteur : On a défini les justices seigneuriales comme étant " l'appropriation par des personnes privées des prérogatives judiciaires appartenant essentiellement à la puissance publique ". En Haute-Auvergne, cette appropriation est allée très loin et les justices seigneuriales se sont multipliées, allant parfois, notamment dans la Châtaigneraie, jusqu'à un véritable émiettement du pouvoir judiciaire, ainsi par exemple dans la paroisse de Maurs, où en plus de la justice ordinaire du seigneur évêque de Clermont, on comptait près de trente justices de ce genre.

Bibliographie : Sur les justices seigneuriales en Auvergne, G.-M. Chabrol, Coutumes (...) de la province d'Auvergne, cit., et A. Poitrineau, " Aspect de la crise des justices seigneuriales dans l'Auvergne du XVIIIe s. ", Revue historique de droit français et étranger, 1961, p. 552-570. On trouvera dans le Dictionnaire topographique du Cantal, par E. Amé, p. XXI-XXXIII, une liste des justices locales avec, en regard, les paroisses et lieux qui en dépendaient. Le dictionnaire d'H. Baldit, Paroisses et communes de France (...) : Cantal, cit., p. 46 n. 1, fournit des notices communales intégrant le ressort judiciaire.

Viviane Genot, Une justice seigneuriale en Haute-Auvergne de 1758 à 1786 : Ladinhac, mémoire de D.E.A., Toulouse, 1994.

V. Genot, Justices seigneuriales de Haute-Auvergne au XVIIIe siècle (1695-1791). Thèse de doctorat de droit soutenue à Toulouse, 2004 ; ADC, 4 BIB 875.

Dernière modification : 4 AVR 2007

Cahiers de doléances et Etat généraux de 1789 [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

Dernière modification : 4 AVR 2007

Cahiers de doléances et pièces annexes classés par bailliages et par paroisses

Contenu : Les cahiers conservés aux archives départementales dans la série B portent les cotes 17 B 1 à 17 B 167, dans l'ordre alphabétique des bailliages. Ils sont accompagnés de pièces diverses : convocations, procès-verbaux d'assemblées, correspondances, etc.

Bailliage d'Andelat

17 B 1 à 17 B 5 : cahiers des paroisses de Bredons-Albepierre, Celles, Moissac et cahier du bailliage.

Bailliage d'Aurillac

17 B 6 à 17 B 94 : cahiers des paroisses d'Ally, Arches, Arnac, Aurillac, Arpajon, Ayrens, Barriac, Bassignac, Brageac, Cayrols, Chalinargues, Chalignac, Chaussenac, Collandres, Crandelles, Cros-de-Montvert, Drignac, Drugeac, Espinadel, Giou-de-Mamou, Glénat, Jaleyrac, Junhac, Jussac, Labesserette, Labrousse, Lacapelle-del-Fraysse, Lacapelle-en-Vézie, Lacapelle-Viescamp, Ladinhac, Laroquebrou, La Salvetat, Lascelle, La Ségalassière, Leucamp, Leynhac, Mandailles, Marcolès, Marmanhac, Mauriac, Maurs (adopté par Fournoulès, Le Trioulou et Saint-Etienne), Montmurat, Montsalvy, Montvert (publié par L. de Ribier dans la Revue de la Haute-Auvergne, 1923, p. 275), Naucelles, Nieudan, Omps, Parlan, Pers, Pleaux, Prunet, Quézac, Reilhac, Roannes, Rouffiac, Roumégoux, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Saint-Etienne-Cantalès, Saint-Hippolyte et Apchon, Saint-Illide, Saint-Mamet, Saint-Martin-Cantalès, Saint-Martin-de-Valois, Saint-Mary, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Saury, Saint-Santin-Cantalès, Saint-Santin-de-Maurs, Saint-Simon, Saint-Victor, Salins, Sansac-de-Marmiesse, Sansac-Veinazès, Siran, Sourniac, Teissières-de-Cornet, Tourniac, Veyrières, Vézac, Vieillevie, Vitrac, Yolet, Ytrac et copie du cahier du bailliage.

Bailliage de Calvinet

17 B 95 : copie du cahier du bailliage.

Bailliage de Salers

17 B 96 à 17 B 133 : cahiers des paroisses d'Anglards, Antignac, Auzers, Champagnac, Chastel-Marlhac, Le Falgoux, Fontanges, Girgols, Laganne de Menet, Loupiac, Madic, Méallet, Menet, Moussages, Prodelles, Saignes, Saint-Bonnet, Saint-Cernin, Saint-Chamant, Saint-Christophe, Saint-Cirgues-de-Malbert, Saint-Etienne, Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Paul-de-Salers, Saint-Projet, Saint-Rémy, Salers, Saint-Vincent, Salsignac, Sauvat, Tournemire, Trizac, Vebret, Vignonet, Ydes et cahier du bailliage (publié dans l'Auvergne historique, 1893-1894, p. 77-98)

Bailliage principal de Saint-Flour

Ce bailliage est le moins bien représenté aux archives départementales et il faut d'abord consulter sur ce point, du moins en ce qui concerne le bailliage proprement dit, les archives communales de Saint-Flour, qui possèdent notamment le cahier du Tiers-Etat du bailliage (chapitre V, article 3). Les cahiers des paroisses du bailliage, à l'exception de celui de Saint-Flour, sont perdus. On les connaissait par des copies qui en avaient été exécutées par Gaillard à la fin du siècle dernier, copies qui ont elles-mêmes disparu.

Aux archives départementales sont donc seulement conservés sous les cotes 17 B 134 à 17 B 137, et 365 F 7 :

- une copie xérogaphique du cahier de Saint-Flour dont l'original se trouve aux archives de cette ville (chapitre V, article 3) ;
- une copie contemporaine du cahier de Saint-Urcize ;
- des extraits des cahiers des paroisses intitulés " Notes les plus caractéristiques extraites par Gaillard des cahiers de doléances du bailliage de Saint-Flour ", donnés en 1972 par M. Mijoule, président honoraire du tribunal de Figeac ;
- une copie contemporaine du cahier du Tiers-Etat du Haut-Pays d'Auvergne ; ne autre copie se trouve aux archives municipales de Saint-Flour (chap. V, art. 3). Publié dans les Archives parlementaires, t. VI, p. 691, et par H. Germouty et E. Delmas, Recueil de documents... Relatifs à la Haute-Auvergne, Aurillac, [1919], p. 58-67 ;
- une copie contemporaine du cahier de la noblesse de Haute-Auvergne, 365 F 7 (15) ; une autre copie se trouve également à Saint-Flour (chap. V, art. 3). Publié dans les Archives parlementaires, t. VI, p. 690 et par Germouty et Delmas, ouvr. Cit., p. 50-57.

Bailliage de Vic

17 B 138 à 17 B 167 : cahiers des paroisses d'Anglards-de-Saint-Flour, Badailhac, Boisset, Carlat, Cros-de-Montamat, Dienne, Jou-sous-Monjou, La Capelle-Barrès, Malbo, Murat, Narnhac,

Pailherols, Paulhenc, Polminhac, Raulhac, Ronisque, Roussy, Saint-Clément, Saint-Etienne-de-Capels, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Teissières-les-Bouliès, Thiézac, Valuéjols, Vic, Virargues et cahier du bailliage.

Les cahiers de Raulhac, Badailhac et Pailherols ont été commentés par Bernard Poulhès dans la Revue de la Haute-Auvergne, 1919, p. 35-38.

Cote : 17 B 1-171

Dates : 1789

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 171 liasses

Métrage conservé : 0,75

Présentation producteur : Par le Règlement général de la convocation aux Etats généraux du 24 janvier 1789, le roi fit connaître que les bailliages, devenus circonscriptions électorales en l'occurrence, seraient classés en deux catégories : principaux et secondaires.

Le Règlement du Roi pour l'exécution des lettres de convocation aux Etats généraux en Auvergne en date du 15 février 1789 désigna le bailliage de Saint-Flour comme bailliage principal, à la surprise indignée des officiers du présidial d'Aurillac qui, étant donné l'antériorité et la plus grande importance de leur juridiction, ne s'attendaient pas à cette décision et accusèrent les Sanflorains d'avoir intrigué à Paris.

Le 16 mars eurent lieu les assemblées préliminaires des bailliages secondaires où furent établis les cahiers des différents bailliages à partir des cahiers paroissiaux rédigés dans la première quinzaine de mars.

L'assemblée générale des trois ordres dans laquelle furent élaborés les cahiers définitifs se tint ensuite à Saint-Flour, non sans incidents, du 22 au 28 mars.

Sources compl. extér. : Les cahiers paroissiaux et baillagers qui ont été conservés pour le territoire correspondant à l'actuel département du Cantal se trouvent soit aux archives départementales du Cantal, soit aux archives communales de Saint-Flour pour ce qui concerne les ordres de la noblesse et du Tiers, le bailliage de Saint-Flour, la ville et ses corporations (archives communales de Saint-Flour, chapitre V, article 3. Le cahier de l'ordre du clergé qui portait la cote chapitre V, art. 1, n° 45, a disparu).

Bibliographie : Francisque Mège a étudié les cahiers des bailliages et sénéchaussées d'Auvergne dans la Revue d'Auvergne, 1903, p. 161-186, 276-298 et 321-360.

D'autres, aujourd'hui disparus, sont connus par des publications : il s'agit des cahiers d'Anterrieux, Chaudes-Aigues et Espinasse publiés par Ch. Felgères, Histoire de la baronnie de Chaudes-Aigues, Paris, 1904, de Ruynes et du Morle publiés par E. Coudy, Monographie de la commune de Ruines, Saint-Flour, 1904., de Beaulieu, Champs, Marchal et Trémouille-Marchal publiés par Fr. Mège. J. Hennequin, " Cahier de doléances de la paroisse d'Oradour ", dans RHA, 1996, p. 405-410.

Les listes publiées par Béatrice F. Hyslop dans son Répertoire critique des cahiers de doléances (1933) et son Supplément au répertoire critique (1952) ne sont plus à jour et contiennent des erreurs. Pour l'ensemble de la province : Jean Perrel, " Les cahiers de doléances de 1789.

Répertoire pour l'Auvergne, le Bourbonnais et le Velay ", Revue d'Auvergne, 1970, p. 145-151.

Voir aussi Pierre Wirth, " La Haute-Auvergne aux Etats généraux de 1789 ", Revue de la Haute-Auvergne, 1989, p. 7-36.

Dernière modification : 4 AVR 2007

Série C - Administrations provinciales et contrôle des actes [retour](#)

Contenu : La série C est constituée par les fonds provenant de l'intendance de Clermont, des élections d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, des assemblées provinciales et d'élections et du contrôle des actes.

Cotes : C art.1-757 ; 468 C art. 1-139 ; 469 C art. 1-215 ; 470 C art. 1-56 ; 471 C art. 1-70 ; 472 C art. 1-183 ; 473 C art. 1-92 ; 474 C art. 1-109 ; 475 C art. 1-46 ; 476 C art. 1-67 ; 477 C art. 1-111 ; 478 C art. 1-162 ; 479 C art. 1-103 ; 480 C art. 1-153 ; 481 C art. 1-10 ; 482 C art. 1-38 ; 483 C art. 1-61 ; 484 C art. 1-89 ; 485 C art. 1-97 ; 486 C art. 1-84 ; 488 C art. 1-123 ; 489 C art. 1-118

Dates : 1576-1822

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 2892 liasses et registres

Métrage conservé : 109,00

Support : Papier

Présentation producteur : A la tête de la généralité de Riom ou d'Auvergne était placé un intendant de justice, finances et police qui résidait à Clermont. Il disposait de bureaux dirigés par un secrétaire d'intendance. La généralité comprenait environ un millier de paroisses réparties en sept élections, dont trois en Haute-Auvergne, Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, chaque election comprenait une ou plusieurs subdélégations, à la tête desquelles étaient les subdélégués, hommes de loi ou magistrats en exercice le plus souvent. L'étendue de ces subdélégations pouvait varier selon le temps, les circonstances et les convenances de l'intendant. Les subdélégués pouvaient avoir sous leurs ordres des correspondants. La circonscription de base était la collecte qui correspondait, selon les cas, à une paroisse ou à un quartier de paroisse ou, plus rarement, à plusieurs paroisses et qui devait son nom aux collecteurs, chargés de la levée des impositions.

Historique conservation : En 1907 parut un inventaire imprimé pour les 499 cotes que comportait alors la série et qui annulait un premier inventaire plus succinct publié en 1867. Par la suite, et à des époques différentes, sont rentrés 254 nouveaux articles, ce qui explique le morcellement de certains fonds à travers la série.

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état ou reliés

Langue et écriture : Français et latin

Instruments de recherche : Articles C 1-C 467 :

Inventaire imprimé de la série C : C 1-499 (Intendance de Clermont ; assemblée provinciale ; assemblées d'élections ; tribunal de l'élection d'Aurillac ; registres de formalités) : inv. somm. impr., suivi de la série D, par G. Esquer, 1907, 164 p. in-4°.

Articles 468 C-499 C :

Pour les articles C 468-499, cet inventaire de 1907 est remplacé et très largement détaillé par un répertoire numérique de 2004.

Articles 500 C-757 C :

Un supplément, pour ce qui concerne l'intendance de Clermont ainsi que les élections de Saint-Flour, Aurillac et Mauriac (avec leurs tribunaux), forme les articles C 500-757.

Index général des personnes, lieux et matières portant sur les séries C, D, I E et F ; clos en 1983

Sources compl. ext. : Cette série doit être complétée par les très nombreux articles concernant la Haute-Auvergne qui se trouvent dans les papiers de l'intendance aux archives départementales du Puy-de-Dôme.

On peut citer l'Inventaire sommaire des archives du Puy-de-Dôme, affaires civiles, série C, 7 vol. dont un de table, par M. Cohendy et G. Rouchon, Clermont-Ferrand, 1893-1917 ; en cours de reprise et d'informatisation sur www.archivesdepartementales.puydedome.com

Bibliographie : Voir carte de la généralité d'Auvergne par Desauches (1786), dans A. Poitrineau, La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIIIe s., Paris-Aurillac, 1965, p. 40.

J.-L. Harouel, J. Barbey, E. Bournazel, J. Thibaut-Payen, Histoire des institutions de l'époque

franque à la Révolution, Paris, 2001; cote ADC : 8 BIB 2099.

Sur l'administration provinciale en Auvergne, voir la bibliographie citée par A.-G. Manry, dir., Histoire de l'Auvergne, Toulouse, 1974 (on ne dispose pas d'étude récente sur l'Ancien Régime administratif et fisco-financier en Auvergne).

Sur les intendants et leur œuvre on peut consulter les biographies suivantes :

A. Coulaudon, Chazerat, dernier intendant de la généralité de Riom, Paris, 1932 ;

L. Guimbard, Un grand bourgeois du XVIIIe siècle, Auget de Montyon (1733-1820), Paris, 1909 ;

L. Vialatte, Rossignol, intendant de la généralité de Riom et province d'Auvergne (1734-1750), Aurillac, 1924.

Sur les différentes impositions :

L. Sarrauste de Menthière, La taille tarifée en Auvergne (1733-1770), Aurillac, 1928 ;

E. Jalenques, L'impôt sur le revenu au XVIIIe siècle. Le dixième et les vingtièmes dans la province d'Auvergne, Aurillac, 1913.

Sur le mécanisme de la fiscalité royale en Auvergne :

A. Poitrineau, La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIIIe siècle, Paris-Aurillac, 1965, p. 355 et sq.

Sur l'assemblée provinciale :

F. Mège, " L'assemblée provinciale d'Auvergne, 1787-1790 ", Mémoires de l'Académie de Clermont, 1866.

On trouvera un excellent exemple d'utilisation des documents financiers des séries C du Cantal et du Puy-de-Dôme et des remarques pertinentes à leur sujet dans différentes études de Michel Leymarie :

" Les redevances foncières seigneuriales en Haute-Auvergne ", Annales historiques de la Révolution française, 1968, p, 321 et ss. ;

" La propriété et l'exploitation foncière au XVIIIe siècle dans la Planèze de Saint-Flour ", Revue de la Haute-Auvergne, 1965, p. 482-486 ;

"La faible importance des alleux en Haute-Auvergne révélée par le centième denier", Annales historiques de la Révolution française, 1977, p. 429-435.

[Les articles publiés dans les Annales historiques... cités ci-dessus ont été réédités dans La Haute-Auvergne de l'Ancien Régime à la Révolution, t. 1, Aurillac, 1993.]

Dernière modification : 4 AVR 2007

Administrations provinciales [retour](#)

Contenu : INTENDANCE DE CLERMONT

L'administration de l'intendant n'a guère laissé de traces écrites dans les archives du Cantal avant 1750 (sauf les rôles d'imposition), voire même avant 1770 pour certains domaines d'intervention : les derniers subdélégués, personnes privées autant qu'agents publics, n'ont pas remis toutes leurs archives aux administrations nouvelles en 1790-1791, et ils n'avaient eux-mêmes pas recueilli celles de leurs prédécesseurs.

- Police, C 1.

- Agriculture (haras), C 2.

- Administration et comptabilité communales, C 5-C 45.

- Taille et capitation, C 46-C 129 ; C 517-C 661 : sous ces cotes sont conservés les rôles de tailles de 242 collectes, dont certains remontent à la fin du XVIIIe siècle, c'est dire la mine de renseignements d'ordre financier, social et économique que représente l'ensemble, joint aux rôles du dixième et du vingtième qui suivent. Les observations des contrôleurs du dixième et du vingtième précédant les rôles ont été publiées par G. Esquer, " La Haute-Auvergne à la fin de l'Ancien Régime ", Paris, 1911 (tirage à part de la Revue de la Haute-Auvergne).

- Dixième, C 130-C 211 : 179 collectes représentées pour cet impôt remplacé par le vingtième.

- Vingtième, C 212-C 305 : 302 collectes représentées pour cet impôt qui succéda au dixième.

- Rôles des seigneuries et domaines pour les trois élections, C 306 à C 308, C 390, C 421-C 424.

- Impositions et affaires diverses (milice, décimes et don gratuit, décharges et réimpositions, cadastre, taille, dixième, vingtième, sel, tanneries), C 310-C 319, C 503-C 504, C 516, C 663-

C 667, C 672, C 675-C 680, C 683, C 686-C 688, C 692-C 693.

- Travaux publics : routes, ponts, corvées, mines, C 320-C 365, C 674, C 685, C 689, C 749-C 753.

- Institutions de bienfaisance, C 366-C 367.

ÉLECTION D'AURILLAC

Ont été conservés d'une part des papiers concernant l'administration, d'autre part des papiers provenant du tribunal de l'élection (chargé du contentieux fiscal), qui ont parfois été mêlés :

- administration (consuls des paroisses, taille, vingtième, ustensile, remise du roi), C 375-C 393, C 681, C 754-757.

- tribunal (enregistrement des édits, actes royaux et provisions d'offices, registres d'audiences, de cheptels, de défrichements et divers, procédures spécialement en matière d'impositions, chevauchées faites par les officiers de l'élection pour constater l'état des récoltes), C 394-C 420, C 503-C 516, C 694-C 701.

ÉLECTION DE MAURIAC (initialement établie à SALERS)

- Administration, C 684.

- Tribunal de l'élection, C 702-C 704, C 747-C 748.

ÉLECTION DE SAINT-FLOUR

- Administration (consuls, sel, tanneries), C 668-C 671, C 686-C 688.

- Tribunal de l'élection (registres d'audiences, de cheptels, de défrichements et divers, procédures), C 690-C 691, C 705-C 746.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE

L'assemblée provinciale d'Auvergne fut créée en 1787. Elle devait théoriquement améliorer la répartition des impôts et leur mode de recouvrement, voter les sommes nécessaires pour la construction et l'entretien des routes, procéder aux adjudications de travaux publics, délibérer sur tout ce qui pouvait intéresser la province.

De cette institution éphémère (1787-1790), sont conservés sous les cotes C 425 à C 429 :

- procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale d'Auvergne tenue à Clermont en août et novembre 1787, C 425 ;

- compte de l'administration de la province d'Auvergne pendant les années 1788 à 1789, présenté par la commission intermédiaire, C 426 ;

- haras, finances, travaux publics, C 427-C 429.

ASSEMBLÉES D'ÉLECTIONS

Les assemblées d'élections furent également créées en 1787. Elles devaient se tenir en octobre et ne pas durer plus de quinze jours.

Cotes : C art. 1 à 757

Dates : 1576-1797

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 755 liasses et registres

Métrage conservé : 58,00

Statut juridique : Archives publiques

Dernière modification : 2 MAI 2007

Contrôle des actes [retour](#)

Cotes : C art. 490-501 ; 468 C art. 1-139 ; 469 C art. 1-215 ; 470 C art. 1-56 ; 471 C art. 1-70 ; 472 C art. 1-183 ; 473 C art. 1-92 ; 474 C art. 1-109 ; 475 C art. 1-46 ; 476 C art. 1-67 ; 477 C art. 1-111 ; 478 C art. 1-162 ; 479 C art. 1-103 ; 480 C art. 1-153 ; 481 C art. 1-10 ; 482 C art. 1-38 ; 483 C art. 1-61 ; 484 C art. 1-89 ; 485 C art. 1-97 ; 486 C art. 1-84 ; 488 C art. 1-123 ; 489 C art. 1-118

Dates : 1676-1822

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 2137 registres

Métrage conservé : 51,00

Présentation producteur : L'enregistrement ou " insinuation " des donations au greffe des juridictions royales fut établi par l'ordonnance de Villers-Cotterets en août 1539. Les documents produits par cette insinuation judiciaire sont conservés en série B. Des tentatives ultérieures eurent lieu pour étendre ce contrôle à tous les actes de mutation de propriété d'une

certaine importance, mais il fallut attendre la fin du XVIIe siècle pour voir " paraître les textes qui ont servi de point de départ à l'administration de l'enregistrement ", notamment l'édit de mars 1693 qui assujettit tous les actes notariés à la formalité du contrôle.

En 1703 furent créés l'insinuation suivant le tarif et le centième denier (droit de 1 % perçu sur les translations de propriété de biens immeubles).

Les actes soumis à l'insinuation et au centième denier ne furent pas exempts du contrôle, mais astreints à une double formalité de 1703 à 1791. Dans beaucoup de bureaux le centième denier était inscrit sur le même registre que l'insinuation suivant le tarif et ce fut en général à partir de 1720 qu'il a été inscrit sur un registre spécial.

Les actes sous seing privé furent soumis à la formalité du contrôle à compter du 1er janvier 1706.

Depuis la création en 1703 de l'insinuation suivant le tarif et du centième denier, l'insinuation judiciaire au greffe des tribunaux avait été supprimée. L'ordonnance de février 1731 la rétablit et les donations furent à nouveau insinuées auprès des greffes des juridictions. Pour les insinuations judiciaires, il faut voir la série B, pour les insinuations ecclésiastiques, la série G. Continuèrent notamment à être insinuées, suivant le tarif, les mutations de propriété à titre onéreux. Le contrôle des actes consistait en un enregistrement sommaire par analyse de l'acte sur un registre destiné à cet usage. L'insinuation pouvait consister soit dans la transcription in-extenso de l'acte soit dans l'enregistrement d'une analyse.

Tous ces registres sont une source précieuse pour l'histoire économique et sociale et éventuellement pour les recherches généalogiques. Ils facilitent en outre l'utilisation des minutes notariales qu'ils permettent de repérer plus vite et peuvent suppléer à la disparition de certaines d'entre elles.

L'édit de mars 1693 établit pour percevoir ces nouveaux droits des bureaux de recettes dans les villes où se trouvaient des juridictions, et " partout ailleurs où besoin sera [it] ". Comme pour toutes les circonscriptions administratives de l'Ancien Régime leur ressort n'était pas nettement défini et certains disparurent par la suite.

Historique conservation : Le contrôle des actes comprend les sous-séries 468 C à 499 C.

L'inventaire imprimé de 1907, qui ne détaillait pas ces articles C 468 à 499, est remplacé et très largement détaillé par un répertoire numérique de 2004.

Mode de classement : Les différents registres conservés sont classés par bureaux. Chaque bureau a donné lieu à la constitution d'une sous-série. Le bureau d'Allanche, par exemple, qui avait reçu dans l'inventaire imprimé de 1907 la cote C 468 (qui regroupait 130 registres), forme désormais la sous-série 468 C, ce qui permet de détailler la nature des registres.

Statut juridique : Archives publiques

Bibliographie : P. Prouzat, Répertoire des fonds du contrôle et de l'enregistrement des archives du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 1951, dont l'introduction donne tous les renseignements nécessaires sur cette institution. Comme le montre P.-F. Fournier dans son avant-propos, le partage entre registres du contrôle et ceux de l'enregistrement, entre registres ouverts avant 1790 dans la série C et registres ouverts après 1790 dans la série Q, arbitraire, cause des chevauchements inévitables entre les deux séries, et la nécessité de consulter les deux séries pour la période charnière (notamment les tables du XVIIIe siècle conservées dans la série Q).

Dernière modification : 2 MAI 2007

Série D - Instruction publique avant 1790 [retour](#)

Instruction publique avant 1790

Contenu : La série D n'apporte à l'histoire de l'enseignement sous l'Ancien Régime qu'une bien modeste contribution, puisqu'elle ne comprend que 16 articles concernant les collèges d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, dont l'administration était confiée aux jésuites, depuis 1560 à Mauriac, 1619 à Aurillac et 1643 à Saint-Flour.

Le fonds du collège d'Aurillac ne comprend que sept articles, D 1 à D 4, ainsi que D 14 à D 16 : actes royaux imprimés concernant le collège ou les jésuites, titres de propriété, palmarès, exercices, cours (1567-XVIIIe siècle).

Le fonds du collège de Mauriac en comprend six, D 5 à D 9 et D 13 : fondation du collège, revenus, réparations aux bâtiments, procédures (1560-XVIIIe siècle).

Le fonds du collège de Saint-Flour n'est représenté que par trois articles, D 10 à D 12 : revenus, procédures (1507-1768).

Cote : D 1-16

Dates : 1570-1792

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 16 liasses et registres

Métrage conservé : 0,80

Support : Papier et parchemin

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état ou reliés

Langue et écriture : Français et latin

Instruments de recherche : Inventaire imprimé des séries C et D, par Esquer, Aurillac, 1907, p. 155-158, avec un supplément de 2000 (D 13 à D 16).

Index général des personnes, lieux et matières portant sur les séries C, D, 1 E et F ; clos en 1983

Sources compl. inter. : Il convient de consulter pour les collèges d'Aurillac et Saint-Flour les archives communales de ces deux villes (Archives communales d'Aurillac, GG 29 à 80. Pour Saint-Flour, voir Archives communales, chap. V et VI principalement, et documents du supplément classé en 1996) ainsi que les séries F et J des archives départementales où se trouvent des pièces isolées concernant, outre ces deux collèges, celui de Mauriac.

La même remarque est valable pour les petites écoles. Pour ces écoles on trouvera également des renseignements dans diverses monographies communales.

Bibliographie : Voir sur les trois collèges les articles accompagnés d'une bonne bibliographie parus dans Les établissements des jésuites en France :

Aurillac, fasc. 3, 1947, col. 403-417.

Mauriac, fasc. 10, 1953, col. 145-196.

Saint-Flour, fasc. 15, 1956, col. 670-698.

[Etude renouvelée par :] Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, Les collèges français, 16e-18e siècles, 1. Répertoire : France du Midi (Paris, 1984), p. 84-90 (Aurillac), 430-435 (Mauriac) et 629-632 (Saint-Flour).

Léon Bélard a étudié l'enseignement à Saint-Flour aux XIVe et XVe siècles, " Le collège de Saint-Flour ", Revue de la Haute-Auvergne, 1908, p. 5-10.

Sur le collège de Mauriac, on consultera le fascicule de la Revue de la Haute-Auvergne (1978, p. 363-533) où ont été publiés les textes des conférences du quatrième centenaire de l'établissement, et l'ancienne étude d'Etienne Dejoux (" Monographie du collège de Mauriac ", inachevée, Revue de la Haute-Auvergne, 1899, p. 114-136, 203-225, 313-326). Sur le collège d'Aurillac : Edouard Joubert, " Le collège d'Aurillac de 1762 à 1807 ", ibid., 1983, p. 25-43.

On trouvera des renseignements sur les écoles rurales dans de nombreuses monographies communales et dans Michel Leymarie, " Un curé-maître d'école ", Revue de la Haute-Auvergne, 1958, p. 144-146.

Dernière modification : 4 AVR 2007

Série E - Titres féodaux, papier des familles, état civil, notaires, corporations, communes [retour](#)

Contenu : La série E, importante par son volume, diverse dans ses sous-sections, ne tient pas compte pour une partie de ses fonds (2 E, 3 E, 5 E, 6 E) des deux coupures de 1790 et de 1940 en usage pour les autres séries ; c'est pourquoi ces sous-séries sont traitées ailleurs, comme séries thématiques. La série E trouve cependant son unité autour d'un thème qui est la notion de famille et de communauté.

Cotes : Sous-séries 1 E, 2 E, 3 E, 4 E, 5 E et 6 E

Dernière modification : 5 AVR 2007

1 E 1-1515

Titres féodaux et papiers de familles

Contenu : La sous-série 1 E est constituée théoriquement par les papiers provenant des séquestres prononcés lors de la Révolution contre les émigrés et condamnés : titres " féodaux " et de propriété, terriers, papiers familiaux divers. Sont venus s'y ajouter tous les papiers similaires entrés par voie de réintégration, achat ou don, jusqu'à 1909. Elle est close à cette date (voir ensuite les séries F et J).

Un Inventaire sommaire des 1074 premiers articles a été publié en 1904. Il concerne 559 fonds familiaux classés dans l'ordre alphabétique et dont l'importance varie d'une pièce à plusieurs cartons. On n'a pas jugé utile d'énumérer ici les 559 noms représentés, la table de l'inventaire imprimé permettant de les retrouver immédiatement.

Tout ce qui est entré dans cette série après la mise en train et l'achèvement de l'inventaire imprimé et avant 1910 a pris la suite de ce premier lot. Un certain nombre de dossiers ont reçu les cotes 1 E 1075 à 1 E 1515. Les autres sont toujours en attente de classement et ne sont pas communicables.

Dans ce deuxième lot plus de 800 familles sont représentées. On n'indiquera ici que les fonds les plus importants :

Apchier de Clavières, Bastid, Bastide, Bournazel, Brugier d'Andelat, Caissac, Calonne, Cambon, Cécié, Conte, Couderc, Delort, Destaing, Dienne, Escorailles, Estang, Fortet, Ferluc, Garrouste, Giou, Goyon-Grimaldi, Hébrard, Lacarrière, Lasvernhes, Léotoing, Lintilhac, Massebeau, Montfort, Moles, Noailles, Naucaze, Noyrit, Pagès de Vixouzes, Peyronnenc de Saint-Chamarant, La Richardie, Rivo, La Rochelambert, Segret, Sermur, Ternat, Tourtoulou, Valady, Vigier, Villemur (vente de la seigneurie de Calvinet par Arnaud de Villemur, 1370), La Volpilière.

Cote : 1 E 1-1515

Dates : 1279-1837

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1515 liasses

Métrage conservé : 17,00

Support : Papier et parchemin

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives privées

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état ou éventuellement reliés

Langue et écriture : Français et latin

Instruments de recherche : 1 E 1-1074 (Seigneuries et familles) : inventaire sommaire imprimé par Ch. Aubépin, R. Grand et G. Esquer, 1904, [2]-324 p. in-4° [représente l'état de la série en 1904]. Index général des personnes, lieux et matières portant sur les séries C, D, 1 E (articles 1 à 1074) et F ; clos en 1983

1 E 1075-1515 (Familles) : supplément dactylographié. Les cotes E 1212-1515 sont couvertes par un instrument de recherche nouveau mis en service depuis la révision du conditionnement de 1 E 1298-1495, en 1998. Le recours à l'index général clos en 1983 pour le repérage des cotes de cette dernière tranche est inutile, puisque le nouvel instrument de recherche affecte la forme d'un index alphabétique des patronymes.

Dernière modification : 5 AVR 2007

Corporations et confréries

Contenu : La sous-série 4 E ne comprend que 9 articles :

4 E 1 à 4 E 5, corporations d'Aurillac : apothicaires, hôtes, cabaretiers, bouchers, boulangers, pâtisseries, orfèvres.

4 E 6, marchands de Brioude.

4 E 7 et 4 E 8, confrérie des pénitents et communauté des tisserands de Murat.

4 E 9, carnets de comptes de marchands, notamment de Salers et de Murat.

C'est la profession d'orfèvres qui a laissé le plus d'archives, avec notamment les délibérations de la communauté (1767-1797), un cahier de comptes d'un orfèvre muratais (1648-1676) et la planche d'insculpation des poinçons des fabricants d'ouvrages d'or et d'argent du département du Cantal (fin XVIIIe siècle).

Cote : 4 E 1-9

Dates : 1693-1819

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 3 boîtes et 1 chemise

Métrage conservé : 1,00

Support : Papier et parchemin

Modalités accès : Libres, sauf documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf documents en mauvais état ou reliés

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Sous-série 4 E (corporations et confréries) : inv. somm. dactyl. complet, par E. Delmas (révision par C. Marion), vers 1930-1986, 3 p.

Bibliographie : Voir Jean-Eric Lung, " 1750-1790 : les orfèvres à Aurillac ", dans Orfèvrerie en Haute-Auvergne, art sacré-art profane, Aurillac, 1996, p. 69-77.

Dernière modification : 5 AVR 2007

Série G - Clergé séculier avant 1790 [retour](#)

Cotes : 1 G à 14 G

Dates : 1230-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 160 liasses, boîtes ou registres

Métrage conservé : 19,00

Support : Papier et parchemin

Historique conservation : Dans le Cantal, par suite de vicissitudes diverses (guerres de Religion, Révolution française), la série est particulièrement pauvre (651 articles). On peut s'en étonner, étant donné le rôle fondamental, joué par les établissements religieux dans l'évolution économique et sociale de ce pays, resté uniquement rural jusqu'au développement, du Xe au XIIe autour des abbayes et des prieurés, des premières agglomérations urbaines, tandis que se multipliaient dans les campagnes fondations et défrichements monastiques. Quel sort s'est donc acharné sur ces archives ecclésiastiques ? Pour Aurillac on sait avec certitude que les guerres du XIIIe et du XVIe s. ont contribué à leur disparition. Pour l'ensemble on peut penser que la longue période d'incurie qui a succédé au rassemblement au chef-lieu du département, à l'époque révolutionnaire, des papiers des institutions supprimées a été décisive.

Instruments de recherche : Répertoire imprimé de la série G, 1972, par L. Bouyssou (décrit aussi la collection Chabau, cotée en sous-série 346 F).

Sources compl. inter. : On peut faire appel aux archives du Cantal à la série B où se trouve ce qui reste des fonds des justices temporelles, aux séries F (notamment à la collection Chabau, 346 F) et J, ainsi qu'à la sous-série 1 Q qui donne l'état des biens et revenus des communautés en 1790.

Les archives paroissiales déposées (séries F et J) comportent souvent des documents antérieurs à 1790. Par exemple, les archives de la collégiale Saint-André de Massiac (1414-1663) ont été acquises par don en 1997 (cotes 1 J 234/2 et 1 J 235) ; certaines pièces sont conservées aux archives diocésaines (ADC, 1 Mi 68).

Un dépôt d'archives antérieures à 1801 a été effectué par le diocèse. Il s'agit de documents

non classés, recueillis par différents canaux, et notamment par des prêtres collectionneurs et érudits. On peut supposer qu'ils récupérèrent ces archives au cours du XIX^e siècle, surnageant de la grande dispersion (et des grandes pertes) des archives ecclésiastiques d'Ancien Régime. Ces documents, qui seront classés en série J, complètent les séries G, H et V.

Sources compl. exter. : Se reporter également aux archives du Puy-de-Dôme, au fonds de l'évêché de Clermont qui concerne l'ensemble de la Haute-Auvergne jusqu'à 1317 et l'archiprêtré de Mauriac jusqu'en 1790. S'y trouvent aussi des documents sur les biens des évêques de Clermont en Haute-Auvergne.

Les archives communales d'Aurillac et de Saint-Flour doivent être consultées pour le chapitre Saint-Géraud d'une part, pour l'évêché et les chapitres sanflorains d'autre part (un important ensemble classé en 1996 a fait l'objet d'un inventaire annexé à celui de la série H des archives départementales).

Enfin les Archives nationales, et en particulier l'agence générale du clergé (sous-série G 8), permettent de compléter les lacunes de la série G. Le répertoire en est disponible sur <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/index.html>.

Les inscriptions gravées dans la pierre complètent les archives des églises ; elles sont éditées dans Corpus des inscriptions de la France médiévale, t. 18. Allier, Cantal, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Paris, 1996.

Bibliographie : M. Boudet, Cartulaire du prieuré de Saint-Flour, Monaco, 1910.

A. Bruel, Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour du XIV^e au XVIII^e siècle, Paris, 1882.

M.-D. Chaludet, Les évêques de Saint-Flour, Aurillac, 2 vol., 1916-1926.

G.-M.-F. Bouange, Saint-Géraud d'Aurillac et son illustre abbaye, Aurillac, 2 vol., 1881 ; ADC, 2 BIB 5036.

E. de Dienne, " Les archives de la ville et de l'abbaye d'Aurillac en 1787, d'après la correspondance et les transcriptions de Vacher de Bourg-l'Ange ", Revue de la Haute-Auvergne, 1899, p. 1-24 et 137-147.

E. Joubert, Le chapitre Saint-Géraud d'Aurillac. 1561-1790, Aurillac, 1976.

G. de Léotoing d'Anjony, " La communauté des prêtres-filleuls de l'église Notre-Dame d'Aurillac ", Revue de la Haute-Auvergne, 1952-1955.

P. Chassang, Le grand séminaire de Saint-Flour. 1651-1959, Saint-Flour, 1994 ; ADC 8 BIB 1683.

J.-E. Iung, " Autour de Saint-Géraud d'Aurillac au temps des derniers chanoines ", Revue de la Haute-Auvergne, 1996, p. 167-186.

B. Fizellier-Sauget (dir.), L'Auvergne de Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours. Actes des XIII^e journées internationales d'archéologie mérovingienne. Clermont-Ferrand, 1991, Clermont-Ferrand, 1999 ; ADC, 8 BIB 1991.

I. Roche, Le chapitre cathédral de Saint-Flour au XVIII^e siècle (1700-1793). Mémoire de maîtrise soutenu à Clermont-Ferrand, 1999 ; ADC, 4 BIB 832.

S. Fray, Mise en place et évolution du réseau paroissial en Haute-Auvergne occidentale (archiprêtrés de Mauraic et Aurillac). Mémoire de maîtrise soutenu à Clermont-Ferrand en 1999 ; ADC, 4 BIB 787.

P. Chassang, Les évêques de Saint-Flour dans leur diocèse sous l'Ancien Régime (1567-1801, Aurillac, 2001 ; ADC, 8 BIB 2072.

B. Fourniel, Le chapitre Saint-Géraud d'Aurillac (mai 1561-décembre 1790). Mémoire de DEA soutenu à Toulouse en 2001 ; ADC, 4 BIB 783.

C. Roux, La pierre et le seuil. Portails romans en haute-Auvergne, Clermont-Ferrand, 2004 (Etudes sur le Massif central) ; ADC, 8 BIB 2170.

M. Reymond-Auriacombe, " Une visite épiscopale dans la haute vallée du Mars en 1652 ", dans RHA, 2004, p. 181-193.

Répertoire des visites pastorales de la France. Première série : anciens diocèses (jusqu'en 1790), t. 4 : La Rochelle-Ypres et Bâle, Paris, CNRS, 1985, p. 157-160 ; ADC, 8 BIB 1684.

Complété par Répertoire des visites pastorales de la France. Anciens diocèses (jusqu'en 1790). Corrections et compléments, 2006 (Société d'histoire religieuse de la France et Brepols) ; ADC 8 BIB 2450.

M. Duval, " Jean XXII et le diocèse de Saint-Flour, premières bulles, premier évêque (1317-

1319) ", dans Patrimoine en Haute-Auvergne, n° 6, novembre 2005, p. 29-56.

S. Gomis, Les " enfants prêtres " des paroisses d'Auvergne (XVIe-XVIIIe siècles, Clermont-Ferrand, 2006 (Etudes sur le Massif central) ; ADC 8 BIB 2336.

P. Moulier, La basilique Notre-Dame des Miracles de Mauriac, Nonette, 2006 ; ADC, 4 BIB 906.

Dernière modification : 26 JUN 2007

1 G 1-97

Evêché de Saint-Flour

Contenu : - administration ecclésiastique : cathédrale, droits épiscopaux, personnel (1341-XVIIIe s.), 1 G 1 à 1 G 11.

Sont à signaler particulièrement, car ce sont les seuls :

les actes de l'évêque Joachim d'Estaing (1694-1719), 1 G 3

les actes de l'évêque Paul de Ribeyre (1742-1772), 1 G 4

- temporel et domaine : aliénation du temporel, hommages, fermages, censives (1494-1789), 1 G 12 à 1 G 24

- charges et procédures, notamment décimes (1568-1783), 1 G 25 à 1 G 32

- officialité : personnel, registres des sentences de la cour spirituelle d'Arpajon (1545-1790), procédures (XVe s.-1789), 1 G 33 à 1 G 56. Voir aussi le fonds de l'officialité abbatiale d'Aurillac (sous-série 4 G).

- greffe diocésain : insinuations ecclésiastiques (L'insinuation ecclésiastique ou enregistrement des actes se rapportant aux matières ou aux personnes ecclésiastiques fut créée par un édit de mars 1554) :

bureau de Saint-Flour (1657-1790), 1 G 57 à 1 G 70

bureau d'Aurillac (1630-1790), 1 G 71 à 1 G 95

- séminaire : domaine (1682-1791), 1 G 96

- Insinuations ecclésiastiques, 1 G 97

Cote : 1 G 1-97

Dates : 1341-1791

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 33 chemises et 2 boîtes

Métrage conservé : 4,00

Support : Papier et parchemin

Présentation producteur : Créé en 1317 par le pape Jean XXII au détriment de celui de Clermont, le diocèse de Saint-Flour comprit jusqu'à la Révolution les archiprêtres de Saint-Flour, Aurillac, Langeac, Brioude et Blesle, l'archiprêtre de Mauriac restant attaché au diocèse d'origine. En 1790 il prit les limites du nouveau département du Cantal. Le Concordat de 1801 lui incorpora le diocèse du Puy, jusqu'en 1823, date à laquelle le siège épiscopal du Puy fut rétabli. L'évêché de Saint-Flour fut toujours suffragant de Bourges, sauf de 1790 à 1802, période pendant laquelle il dépendit momentanément de la métropole de Lyon.

Dernière modification : 11 AVR 2007

2 G 1-43

Chapitre cathédral de Saint-Flour [ancien prieuré de Saint-Flour]

Contenu : Inventaires de titres, offices, cures, dîmes, rentes et fondations, comptes.

Cote : 2 G 1-43

Dates : 1298-XVIIIe s.

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 5 chemises

Métrage conservé : 0,60

Présentation producteur : A l'occasion de la création de l'évêché, le pape érigea en chapitre le prieuré clunisien, qui avait été fondé vers 1205 par Amblard de Brezons et Amblard de Nonette, au lieu dit Indiciac, près du sanctuaire dédié à saint Florus. Les moines devinrent des chanoines tout en continuant d'observer la règle bénédictine. Leur nombre variait entre 20 et 24. Ils étaient assistés par des choriers. Le pape Sixte IV sécularisa les moines-chanoines en 1476.

Dernière modification : 11 AVR 2007

3 G 1-40**Chapitre Notre-Dame de Saint-Flour**

Contenu : Création, offices, choriers, dîmes, rentes et fondations, biens et revenus fonciers, procédures.

Cote : 3 G 1-40

Dates : 1323-XVIIIe s.

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 14 chemises

Métrage conservé : 1,40

Présentation producteur : Le chapitre Notre-Dame succéda en 1323 au collège de 40 prêtres, dont les textes révèlent l'existence à Saint-Flour dès le XIIe s. A leur demande l'évêque Archambaud les autorisa à se constituer en chapitre. Il leur permit également de construire dans la cité une nouvelle église sous le vocable de Notre-Dame. Commencée en 1324, elle fut terminée, par suite des guerres anglaises, qu'en 1405.

Dernière modification : 11 AVR 2007

4 G 1-86**Chapitre Saint-Géraud d'Aurillac [successeur de l'abbaye d'Aurillac]**

Contenu : Privilèges, actes et délibérations capitulaires (1659-1789, avec lacunes), abbés, offices, prieurés et chapelles, dîmes, rentes et fondations, hommages, biens et revenus fonciers, officialité.

Cote : 4 G 1-86

Dates : 1280-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 18 chemises et 2 boîtes

Métrage conservé : 2,20

Présentation producteur : Le chapitre Saint-Géraud est l'héritier directe du monastère fondé en 894 par le comte Géraud en l'honneur de saint Pierre et de saint Clément et sécularisé en 1561 par le pape Pie IV. A cette date il y avait quarante moines bénédictins à l'abbaye. Ils furent remplacés par un chapitre de chanoines, gouvernés, par un abbé séculier, et dont le nombre à l'avenir ne devrait pas excéder le chiffre de quinze.

Historique conservation : Les chanoines conservèrent les archives des moines. Réunies aujourd'hui à celles du chapitre, il n'en reste que des débris, maigres épaves qui n'évoquent nullement le rôle et l'importance de l'abbaye, tout au moins dans les premiers siècles qui suivirent sa fondation.

Sources compl. inter. : ADC, 1 J 480 ; Paris, Centre historique des Archives nationales (CHAN), S 3224 (biens des établissements religieux supprimés)

Dernière modification : 11 AVR 2007

5 G 1-71**Chapitre Notre-Dame et Saint-Blaise de Chaudes-Aigues**

Contenu : Privilèges, délibérations, prébendes, chanoines et choriers, cures, chapelles, dîmes, rentes et fondations, biens et revenus fonciers, comptes, procédures.

Cote : 5 G 1-71

Dates : 1369-XVIIIe s.

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 11 chemises

Métrage conservé : 1,30

Présentation producteur : Le chapitre collégiale de Chaudes-Aigues n'est qu'une transformation de la communauté de prêtres de l'église Saint-Martin, que l'on désignait communément sous le nom d'obit ou de collège des clercs de Chaudes-Aigues. Ils formaient une congrégation de treize membres, placés sous le patronage de Notre-Dame et de saint Blaise.

Le 3 juillet 1355 l'évêque Déodat de Canilhac leur reconnut le droit de se constituer en chapitre, et de porter les insignes de chanoines. Ces privilèges leur furent confirmés en 1413 par une bulle du pape Jean XXIII. Le nombre des chanoines resta fixé à treize.

Dernière modification : 11 AVR 2007

6 G 1-91

Chapitre Notre-Dame-de-Murat

Contenu : Privilèges, actes et délibérations, prébendes, chanoines et choriers, églises, cures, prieurés, rentes et fondations, biens et revenus fonciers, comptes, procédures.

Cote : 6 G 1-91

Dates : 1290-XVIIIe s.

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 23 chemises

Métrage conservé : 3,00

Présentation producteur : Comme celui de Chaudes-Aigues le chapitre de Murat succéda à une congrégation de prêtres qui existait depuis le XIIe s. sous le vocable de Notre-Dame et célébrait ses offices dans l'église paroissiale Saint-Martin. A sa demande cette communauté fut érigée en chapitre par l'évêque Dieudonné de Canilhac en 1350.

7 G 1-12

Chapitre Saint-Etienne d'Oradour

Contenu : Privilèges, chanoines, dîmes, rentes et fondations, biens et revenus fonciers, procédures.

Cote : 7 G 1-12

Dates : 1429-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1 chemise

Métrage conservé : 0,10

Présentation producteur : Le chapitre d'Oradour fut créé en 1429 par l'évêque Jacques Leloup. Composé à l'origine de neuf chanoines, il n'en comprit plus que cinq en 1625. Auparavant, il existait une simple communauté de prêtres qui percevaient des dîmes et exerçaient les fonctions paroissiales.

8 G 1-5

Chapitre Notre-Dame de Ruynes

Contenu : Revenus, fondations, procédure.

Cote : 8 G 1-5

Dates : 1397-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 5 liasses

Métrage conservé : 0,05

Présentation producteur : Composé de six chanoines, il apparaît déjà, d'après le dictionnaire statistique du Cantal, dans un acte de 1294. D'après l'abbé Chaludet, il fut créé en 1353 par l'évêque Dieudonné de Canilhac.

9 G 1

Chapitre Notre-Dame de Saint-Chamant

Contenu : Rentes et fondations.

Cote : 9 G 1

Dates : XVIIe-XVIIIe s.

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1 liasse

Métrage conservé : 0,05

Présentation producteur : Fondé par Robert de Balsac, seigneur d'Entraygues et de Saint-Chamant, sénéchal de Bourgogne et d'Agenais, il comprenait six chanoines et deux choriers.

10 G 1-2

Chapitre Notre-Dame de Villedieu

Contenu : Copie du titre de fondation et état des revenus.

Cote : 10 G 1-2

Dates : XVIIIe-XVIIIe s.

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 2 pièces

Métrage conservé : 0,05

Présentation producteur : Ce chapitre fut fondé par l'évêque Pierre d'Estaing en 1368, en vue de prier plus spécialement, d'une part pour les évêques de Saint-Flour, d'autre part pour les membres de la maison d'Estaing.

11 G 1-13

Chapitre Saint-Julien-de-Brioude [Haute-Loire]

Contenu : Lièves et terriers concernant uniquement les biens du chapitre situés dans le Cantal.

Cote : 11 G 1-13

Dates : XVIIe-XVIIIe s.

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 3 chemises

Métrage conservé : 0,25

Sources compl. exter. : Les archives du chapitre de Brioude sont conservées aux archives départementales de la Haute-Loire.

12 G 1

Chapitre Saint-Thomas de Mur-de-Barrez [Aveyron]

Contenu : Procédure.

Cote : 12 G 1

Dates : 1756-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1 chemise

Métrage conservé : 0,10

13 G 1-15

Paroisses et communautés de prêtres

Contenu : Les paroisses et les communautés de prêtres qui y vivaient sont classées dans l'ordre alphabétique. Sont représentées, quelquefois par une seule pièce, les paroisses suivantes : Ally, Andelat, Anterrieux, Arpajon, Aurillac, Auzers, Boisset, Bredons, Brezons, Cassaniouze, Celles, Chalinargues, Charmensac, Chastel-sur-Murat, Chaudes-Aigues, Chavagnac, Cheylade, Collandres, Condat, Coren, Cros-de-Montvert, Dienne, Espinasse, Fontanges, Giou-de-Mamou, Girgols, Jaleyrac, Jussac, Labrousse, Lacapelle-en-Vézie, La Chapelle-d'Alagnon, La Chapelle-Laurent, Ladinhac, Laroquebrou, Laroquevieille, Lascelle, Lavastrie, Laveissenet, Lorcières, Marchastel, Marcolès, Marmanhac, Mauriac, Mentières, Moissac, Molompize, Montvert, Narnhac, Naucelles, Nieudan, Oradour, Paulhac, Polminhac, Quézac, Raulhac, Riom-ès-Montagnes, Rouffiac, Roumégoux, Rouziers, Saint-Amandin, Saint-Cernin, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Saint-Clément, Saint-Etienne-de-Carlat, Saint-Flour, Saint-Jean-de-Donne, Saint-Julien-de-Toursac, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Saturnin, Saint-Simon, Salins, Sériers, Tanavelle, Teissières-de-Cornet, Thiézac, Tiviers, Tournemire, Ussel, Valuégols, Vézac, Vic-sur-Cère, Villedieu, Virargues.

Les fonds les plus importants sont ceux de :

- Aurillac (1353-XVIIIe s.), 13 G 5 à 13 G 51 : délibérations, dîmes, fondations, biens et revenus fonciers, comptes.
- Bredons (1368-XVIIIe s.), 13 G 54 à 13 G 66 : statuts, délibérations, rentes et fondations, biens et revenus fonciers, comptes.
- Giou-de-Mamou (XVIe-XVIIIe s.), 13 G 137 et 13 G 138 : mémoire du curé Dufayet de La Tour (publié dans RHA, 1937-1938, p. 193-199), dîmes, fondations, biens et revenus fonciers.

Cote : 13 G 1-15

Dates : 1276-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 33 chemise, 1 boîte et 3 registres

Métrage conservé : 4,00

Sources compl. inter. : Pour Aurillac voir 1 J 479.

14 G 1-37

Chapellenies (bénéfice attribué à un chapelain)

Contenu : Les chapellenies sont classées dans l'ordre alphabétique des paroisses. Sont représentées :

Allanche, Anglards-de-Salers, Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Brezons, Calvinet, Cassaniouze, Cayrols, Dienne, Lacapelle-Viescamp, Ladinhac, Laroquebrou, Leynhac, Marcolès, Mauriac, Polminhac, Saint-Cernin, Saint-Flour, Saint-Simon, Teissières-de-Cornet, Valuéjols.

Les fonds les plus importants sont :

- Aurillac (1378-XVIIIe s.), 14 G 4 à 14 G 10 : chapellenies d'Avetz ou des Blats, de Danty, de Labroha, Sainte-Catherine, de Taveighe, du Theil ou de Bonnepinche.

- Laroquebrou (1336-1792), 14 G 18 à 14 G 25 : chapellenies de la Trémolière et Saint-Mathieu.

Cote : 14 G 1-37

Dates : 1295-an III

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 10 chemises

Métrage conservé : 1,25

Série H - Clergé régulier avant 1790 [retour](#)

Cotes : 1 H à 65 H

Dates : 1216-1801

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 152 boîtes et registres

Métrage conservé : 15,00

Support : Papier et parchemin

Présentation producteur : Les abbayes, monastères, prieurés et commanderies de Haute-Auvergne, des origines carolingiennes à la Révolution, se dénombraient par dizaines. Une évolution naturelle dans l'histoire institutionnelle de l'Eglise conduisit à la sécularisation : l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac devint chapitre collégial en 1561, tout comme dès 1317 l'antique prieuré de Saint-Flour avait amorcé sa transformation en évêché et chapitre cathédral, terminée en 1476.

Historique conservation : Les accidents de guerres de Religion, la décadence provoquée ou accompagnée par le régime de la commende et de la confidence, jusqu'au début du XVIIIe s., un processus de suppression engagé dès 1760 pour certaines maisons, la relative pauvreté de la Haute-Auvergne et une pratique des tris révolutionnaires catastrophique du point de vue de la recherche ont appauvri de telle sorte les fonds des établissements que nous n'avons pour certains d'entre eux rien conservé du tout, pour d'autres quelques pièces, pour d'autres encore quelques épaves réintégrées dans les collections publiques par un hasard tardif.

Mode de classement : Certaines sous-séries sont vacantes (4 H, 9 H, 10 H, 20 H, 24 H, 26 H, 32 H) parce que le classement en 1995 de documents présumés existants ou présumés appartenir aux collections cantaliennes au début du siècle a conduit à des reconnaissances de déficits ou à l'éviction de documents improprement affectés à la série H des archives du Cantal.

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état ou reliés

Langue et écriture : Français et latin

Instruments de recherche : Inventaire imprimé de la série H, 1998, par J.-E. Iung

Sous-série 17 H (doyenné de Mauriac) : inv. impr. complet, par J.-E. Iung, 1992, 85 p. in-8°.

Sources compl. inter. : L'extrême pauvreté de la série H implique une recherche extensive de sources complémentaires, comme les séries d'acquisitions par voie extraordinaire, F et J (à titre d'exemples, 1 J 76, professions des filles de Notre-Dame de Saint-Flour, 1650-1789 ; 1 J 53, fonds la paroisse Saint-Mathieu de Salers). Un dépôt d'archives antérieures à 1801 a été effectué par le diocèse. Il s'agit de documents non classés, recueillis par différents canaux, et notamment par des prêtres collectionneurs et érudits. On peut supposer qu'ils récupérèrent ces archives au cours du XIXe siècle, surnageant de la grande dispersion (et des grandes

perthes) des archives ecclésiastiques d'Ancien Régime. Ces documents, qui seront classés en série J, complètent les séries G, H et V.

Sources compl. extér. : Les archives départementales du Puy-de-Dôme (en série G, les visites épiscopales dans les couvents de l'archiprêtré de Mauriac), les archives communales d'Aurillac et surtout de Saint-Flour, dont d'intéressants reliquats de fonds ecclésiastiques d'Ancien Régime ont été classés et inventoriés en 1996. On y trouve notamment les registres de noviciats, vêtures et professions de la Visitation de Saint-Flour.

Bibliographie : M. Boudet, " Documents inédits du XIIe siècle sur la Haute-Auvergne. Deux moines défricheurs, fondateurs de neuf monastères. Bertrand de Griffeuille et le cartulaire de Notre-Dame-du-Pont ", Revue de la Haute-Auvergne, 1908, p. 133-168, 286-315 et 404-435. C. Roux, La pierre et le seuil. Portails romans en haute-Auvergne, Clermont-Ferrand, 2004 (Etudes sur le Massif central) ; ADC, 8 BIB 2170.

Dernière modification : 19 AVR 2007

Ordres et communautés d'hommes [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

1 H 1-3

Abbaye d'Obazine, grange de Graule, cisterciens

Contenu : Composé principalement de quelques titres de propriété médiéviaux, d'un terrier de 1584-1585 et de ses lièves, ce fonds, réduit à l'état d'épave, n'est qu'un pâle témoin de ce que l'établissement a dû conserver au temps de son opulence.

Cote : 1 H 1-3

Dates : 1296-1774

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 2 boîtes

Métrage conservé : 0,20

Présentation producteur : La grange de Graule, domaine rural de l'abbaye cistercienne limousine d'Obazine (ou Aubazine, Corrèze) situé aux confins des territoires communaux de Cheylade, de Collandres et d'Apchon, a laissé un fonds spécifique distinct de celui de l'abbaye elle-même et provenant selon toute vraisemblance de l'administrateur et du fermier qui avaient succédé aux grangiers, sur place, à Graule, alors que le premier établissement avait disparu à la suite des guerres anglaises, vers le fin du XIVe siècle.

Sources compl. inter. : Aux archives départementales du Cantal, on aura recours, aux dossiers d'estimation des biens nationaux (1 Q 561, 655 et 746 notamment) et également, aux minutiers notariaux de Cheylade et Murat, où furent selon toute vraisemblance passés des actes de l'administration des fermes de Graule lorsque les cisterciens s'en remirent à des hommes d'affaires. Parmi les sources éparses on se bornera à signaler le dossier 169 F, qui met en scène le fermier de l'abbaye de Graule à la fin de l'Ancien Régime.

Bibliographie : A. Chalvet de Rochemonteix, La Maison de Graule..., Paris, 1888.

Dernière modification : 19 AVR 2007

2 H 1-16

Abbaye de Féniers, cisterciens

Contenu : - contentieux (1700-1783), 2 H 2

- censives (reconnaisances, terriers et lièves ; 1451- 1774), 2 H 2 à 2 H 13

- contentieux relatif à la censive (1657- 1790), 2 H 14-2 H 15

Cote : 2 H 1-16

Dates : XVe s.-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 15 boîtes

Métrage conservé : 1,70

Présentation producteur : L'abbaye cistercienne de Feniers, dite du Val-Honnête, fut fondée au XIIe siècle.

Sources compl. inter. : Outre la série L, les minutes notariales, ainsi que des pièces éparses en série E et F, on notera essentiellement les sources suivantes : justices du baillage d'Aubijoux (16 B 33-37), de l'abbaye de Feniers (16 B 535) et de Condat (16 B 422-425) ; domaines nationaux (1 Q 533, 566-569, 626, 690 et 702).

Sources compl. extér. : Aux archives du Puy-de-Dôme on citera les séries C (pour la surveillance

des ordres religieux et de leur patrimoine, G (évêché de Clermont) et B (pour la sénéchaussée de Riom).

Bibliographie : A. Chalvet de Rochemonteix, Histoire de l'abbaye de Feniers ou du Val Honnête en Auvergne, Clermont-Ferrand, 1882.

Dernière modification : 19 AVR 2007

3 H 1-10

Abbaye de Maurs, bénédictins

Contenu : Chapellenies, dépendances et patronage.

Cote : 3 H 1-10

Dates : 1235-1792

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 4 boîtes

Métrage conservé : 0,40

Sources compl. inter. : Outre les cotes isolées des éries E et F, on rappellera : le fonds de la justice seigneuriale de l'évêque de Clermont à Maurs (16 B 729-745) ; le fonds de la justice abbatiale de Maurs (16 B 746-758) ; les dossiers des biens nationaux (1 Q 43 et 640, notamment) ; les manuscrits historiques de Félix Jalenques (257 F 4).

Dernière modification : 12 AVR 2007

5 H 1-2

Prieuré d'Allanche, bénédictins

Contenu : Personnel et patrimoine.

Cote : 5 H 1-2

Dates : 1438-XVIIIe s.

Niveau description : Dossier

Métrage conservé : 0,05

6 H 1

Prieuré d'Ambials, bénédictins

Contenu : Patrimoine.

Cote : 6 H 1

Dates : 1325-1745

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 2 pièces

Métrage conservé : 0,05

Sources compl. inter. : Voir 4 G 12.

7 H 1-30

Prieuré de Bredons, bénédictins

Contenu : Dépendances et patronage.

Cote : 7 H 1-30

Dates : 1216-1784

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 11 boîtes, plus 1 liasse de 7 pièces en supplément

Métrage conservé : 1,20

Présentation producteur : Le prieuré bénédictin de Bredons, paroisse primitive de Murat et du Valagnon jusqu'au Lioran, fut une institution considérable dans la région de Murat et dans la Planèze de Saint-Flour depuis sa création au milieu du XIe siècle jusqu'à la Révolution. Il joua un rôle important tant au plan spirituel qu'au plan temporel, en raison de sa seigneurie et de sa qualité de décimateur dans plusieurs paroisses subordonnées.

Sources compl. inter. : On se bornera à rappeler : le fonds de la justice seigneuriale (16 B 241-244) ; le fonds de la communauté des prêtres de Bredons (13 G 54-66) ; le fonds du chapitre Notre-Dame de Murat (6 G 1, 23, 24 et 39) ; le dossier de la vente "nationale" (1 Q 534) et les minutiers notariaux de Murat.

Sources compl. exter. : Le prieuré dépendait directement de l'abbaye, puis chapitre, de Moissac (Tarn-et-Garonne), dont le fonds, aux archives départementales du Tarn-et-Garonne, conserve une liasse consacrée à Bredons, cotée G 761.

Bibliographie : H. Bouffet, Bredom, sa paroisse, sa seigneurie, son prieuré..., Aurillac, 1909.

Notes, commentaires : Une liasse de 7 pièces (1750-1759) a été ajouté postérieurement au classement de la série H sous la cote 7 H suppl 1.

Dernière modification : 19 AVR 2007

8 H 1

Prieuré de Cayrols, bénédictins

Contenu : Dîmes.

Cote : 8 H 1

Dates : 1774

Niveau description : Pièce

Métrage conservé : 0,05

Dernière modification : 12 AVR 2007

11 H 1-2

Prieuré de Drugeac, bénédictins

Contenu : Censives et droit d'échange.

Cote : 11 H 1-2

Dates : 1553-1776

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 2 pièces

Métrage conservé : 0,05

Présentation producteur : Le prieuré de Drugeac était une dépendance de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac, transférée à la dotation du collège de la ville en 1699-1705.

Sources compl. inter. : Archives communales d'Aurillac (déposées) : fonds du collège d'Aurillac, attributaire des revenus du prieuré à la fin du XVIIe siècle (GG 38).

Fonds Vacher de Tournemire : pièces de l'administration du temporel du prieuré de 1764 à 1772 (cotes 19 J 7-8).

12 H 1

Prieuré d'Escalmels, bénédictins

Contenu : Censives, dîmes, revenus à la Révolution.

Cote : 12 H 1

Dates : 1458-1793

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1 boîte

Métrage conservé : 0,10

13 H 1

Prieuré de Glénat, bénédictins

Contenu : Personnel.

Cote : 13 H 1

Dates : 1627

Niveau description : Pièce

Métrage conservé : 0,01

14 H 1-5

Prieuré de Jussac, bénédictins

Contenu : - titres anciens (XIIIe s.-1516), 14 H 1

- censives, contentieux (1304-1760), 14 H 2 à 14 H 3

- papiers de P. Bastid, curé de Jussac (1750-1782), 14 H 3

Cote : 14 H 1-5

Dates : 1304-1782

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 3 boîtes

Métrage conservé : 0,30

Sources compl. inter. : Voir aussi 133 F 55 et 346 F 112.

<p>15 H 1</p>	<p>Prieuré de Leynhac, augustins Contenu : Bâtiments. Cote : 15 H 1 Dates : 1753 Niveau description : Pièce Nombre éléments : 3 pièces Métrage conservé : 0,05 Sources compl. inter. : Voir aussi 200 F 2-4 (notes de l'abbé Raoux, déb. XXe s.) et 3 E 252/2 (reconnaissance de censitaires, 1686-1687). Sources compl. exter. : Aux archives de la Charente (fonds de l'abbaye de la Couronne) : H II/221-225.</p>
<p>16 H 1-9</p>	<p>Prieuré de Marmanhac et Reilhac, bénédictins Contenu : Dîmes, censives, patronage, succession de prieur. Cote : 16 H 1-9 Dates : 1285-1782 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 1 boîte Métrage conservé : 0,10 Présentation producteur : Bénéfices unis à l'archidiaconé d'Aurillac, dignité de la cathédrale de Clermont, depuis le milieu du XIIIe siècle. Mode de classement : Ces archives avaient été classés en "liasses" thématiques et numérotées à la fin du XVIIIe siècle. On a donc choisi d'en donner l'inventaire selon le cadre de classement du dernier ou de l'avant-dernier prieur de Sain-Saturnin de Marmanhac ou de Saint-Laurent de Reilhac.</p>
<p>17 H 1-44</p>	<p>Doyenné de Mauriac, bénédictins Contenu : - chartrier (1627-XVIIIe s.), 17 H 1 - titres de propriété anciens (XIIIe-déb. XVe s.), 17 H 2 à 17 H 4 - personnel, administration générale (1486-1773), 17 H 5 à 17 H 8 - correspondance (1617-1789), 17 H 9 à 17 H 10 - réforme mauriste (1618-1775), 17 H 11 - féodalité, censives, justice seigneuriale (1276-1789), 17 H 12 à 17 H 23 - contentieux sur les censives, lods et rentes (XVe s.-1789), 17 H 24 à 17 H 31 - patrimoine, comptabilité, fiscalité (XVIe s.-1791), 17 H 31 à 17 H 33 - procès (XVe s.-1793), 17 H 34 à 17 H 37 - dépendances et patronages, chapellenies (1332-1789), 17 H 38 à 17 H 43 Cote : 17 H 1-44 Dates : 1276-1791 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 43 boîtes Métrage conservé : 4,50 Présentation producteur : Le monastère bénédictin Saint-Pierre de Mauriac fut fondé pour permettre aux moines de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens de gérer les domaines auvergnats qu'une princesse mérovingienne, Théodechilde, avait donnés à cet établissement au VIe siècle. Le prieuré dirigé par un doyen, s'émancipa partiellement de cette tutelle au moyen âge, jusqu'à finalement perdre son indépendance au profit d'une famille aristocratique, les Montal, barons de Laroquebrou, au début du XVIe siècle. La commende et la confidence ruinèrent l'établissement durement secoué par les guerres de Religion au même moment (prise de Mauriac en 1574 par les huguenots). La réforme fut introduite en 1628-1630 par des mauristes de Limoges à la demande d'un petit groupe de moines. Dès lors le monastère connut une période de calme et se maintint jusqu'à la Révolution, qui lui fut fatale. Sources compl. inter. : Série B : justice seigneuriale de Mauriac (16 B) et juridictions royales (1 B et 14 B). Sous-série 3 E : notaires de Mauriac.</p>

Série F : 106 F 14 ; 113 F 7 ; 118 F 54, 57, 610 et 612 ; 157 F 1 ; 310 F (plan) ; 346 F 3 (chronique de Mauriac de L. Mourguoyos) ; 366 F 7 et 12 ; 403 F 3 et 4.

Série L : tout le fonds du département et celui du district de Mauriac devront être consultés pour connaître le sort des moines et surtout la dévolution des biens du couvent.

Sous-série 4 N : dossiers relatifs à la prison et au palais de justice de Mauriac, établis dans l'enceinte monastique.

Sous-série 1 Q : 1 Q 496, 499, 502, 528, 545, 578 et 592 (dossiers relatifs aux biens corporels et incorporels et aux cures à Ally, Anglards, Arches, Bassignac, Chalvignac, Drugeac et Jaleyrac) ; 1 Q 631 (description des bâtiments, 1792), 635-637 (déclaration des biens) ; 1 Q 1299 (vente de l'église, 1813).

Sous-série 1 Mi : 1 Mi 42, terrier du cellérier du monastère (1471-1479).

Sources compl. extér. : Archives départementales du Puy-de-Dôme : série C (intendance) ; sous-séries 1 G (évêché) et 2 G (chambre ecclésiastique) ; série B (pour certains procès du monastère à la sénéchaussée de Riom).

Archives départementales de l'Yonne : fonds de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif-les-Sens (cote H 167 et 244).

Bibliographie : L. de Ribier, La Chronique de Mauriac par Montfort suivi de Documents inédits sur la ville et le monastère, Riom, 1905 ; complété par J. Missonnier dans la Revue de la Haute-Auvergne, 1994, cit. ci-après.

J. Missonnier, " Le monastère Saint-Pierre de Mauriac (Cantal) ", Revue de la Haute-Auvergne, 1987, p. 181-271.

J. Missonnier, " La Chronique rimée de Louis Mourguoyos... ", Revue de la Haute-Auvergne, 1994, p. 289-400.

Dernière modification : 19 AVR 2007

18 H 1

Prieuré de Molompize, bénédictins

Contenu : Censives.
Cote : 18 H 1
Dates : 1559
Niveau description : Pièce
Nombre éléments : 1 liève
Métrage conservé : 0,05

19 H 1-3

Prieuré ou prévôté de Montsalvy, augustins

Contenu : Titres anciens de productions, de propriété et de censives (1255-1389), gestion patrimoniale (1730-1785).
Cote : 19 H 1-3
Dates : 1255-1793
Niveau description : Pièce
Nombre éléments : 1 boîte
Métrage conservé : 0,10
Bibliographie : G. Muratet, Notice historique sur Montsalvy, son église et son ancien monastère, Aurillac, 1843.
Dernière modification : 19 AVR 2007

21 H 1

Prieuré de Paulhenc, bénédictins

Contenu : Patrimoine.
Cote : 21 H 1
Dates : 1357
Niveau description : Pièce
Nombre éléments : 1 pièce
Métrage conservé : 0,01

<p>22 H 1-2</p>	<p>Prieuré de Rochefort, bénédictins Contenu : Censives. Cote : 22 H 1-2 Dates : 1520-XVIIe Niveau description : Pièce Nombre éléments : 2 pièces Métrage conservé : 0,05 Présentation producteur : Le prieuré de Notre-Dame de Rochefort, à Saint-Poncy, était une dépendance du monastère de Lavoûte-Chilhac. Il avait le patronage de la cure de Massiac. Il fut sécularisé en prieuré simple au XVIe siècle. Dernière modification : 12 AVR 2007</p>
<p>23 H 1</p>	<p>Abbaye de Valette, cisterciens Contenu : Patrimoine. Cote : 23 H 1 Dates : [1786] Niveau description : Pièce Nombre éléments : 1 pièce Métrage conservé : 0,01 Présentation producteur : Le site de l'abbaye de La Valette (Corrèze, arr. Tulle, cant. Saint-Privat, comm. Auriac) a été noyé par les retenues du barrage de l'Aigle.</p>
<p>25 H 1</p>	<p>Prieuré de Saint-Constant, bénédictins Contenu : Censives. Cote : 25 H 1 Dates : 1677-1776 Niveau description : Pièce Nombre éléments : 4 pièces Métrage conservé : 0,05</p>
<p>27 H 1</p>	<p>Prieuré de Saint-Etienne-sur-Murat, chapelle castrale Contenu : Censives. Cote : 27 H 1 Dates : 1378-1713 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 13 pièces Métrage conservé : 0,05 Présentation producteur : Le prieuré de Saint-Etienne ou Saint-Etienne-du-château était une chapelle castrale et non point un établissement régulier à proprement parler ; le château fut démoli en 1633-1634, et le bénéfice du prieuré fut réuni à la collégiale Notre-Dame de la ville en 1753. Sources compl. inter. : Voir aussi 6 G 37.</p>
<p>28 H 1</p>	<p>Prieuré de Saint-Illide, bénédictins Contenu : Censives. Cote : 28 H 1 Dates : 1614-1772 Niveau description : Pièce Nombre éléments : 3 pièces Métrage conservé : 0,01 Sources compl. inter. : Voir aussi 133 F 55 et 340 F 8. Sources compl. exter. : Paris, Centre historique des Archives nationales (CHAN), S 3224 (biens des établissements religieux supprimés)</p>

29 H 1	<p>Prieuré Saint-Martin de Murols, bénédictins Contenu : Personnel. Cote : 29 H 1 Dates : 1610 Niveau description : Pièce Nombre éléments : 1 pièce Métrage conservé : 0,01 Présentation producteur : Murols (Aveyron, arr. Rodez, cant. Mur-de-Barrez)</p>
30 H 1	<p>Prieuré Saint-Michel de Saint-Georges, bénédictins Contenu : Dîmes et censives. Cote : 30 H 1 Dates : 1563-1766 Niveau description : Pièce Nombre éléments : 4 pièces Métrage conservé : 0,01</p>
31 H 1	<p>Prieuré Saint-Michel à Magnac, bénédictins Contenu : Censives. Cote : 31 H 1 Dates : 1424 Niveau description : Pièce Nombre éléments : 1 pièce Métrage conservé : 0,01 Présentation producteur : Magnac correspond aujourd'hui à la commune de Fridefont.</p>
33 H 1	<p>Prieuré de Saint-Santin-Cantalès, bénédictins Contenu : Censives. Cote : 33 H 1 Dates : 1551-1556 Niveau description : Pièce Nombre éléments : 1 terrier Métrage conservé : 0,01 Modalités accès : Non communicable en raison de son état Info. copies : Consultation sur microfilm : 2 Mi 7</p>
34 H 1	<p>Prieuré de Ségur, bénédictins Contenu : Personnel et censives. Cote : 34 H 1 Dates : 1509-1629 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 9 pièces Métrage conservé : 0,05</p>
35 H 1	<p>Prieuré de Lavoûte-Chilhac, bénédictins Contenu : Patrimoine, féodalité, obit. Cote : 35 H 1 Dates : 1454-1778 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 4 pièces Métrage conservé : 0,01</p>

36 H 1-1	<p>Carmes d'Aurillac Contenu : Chartrier, fondation. Cote : 36 H 1-1 Dates : 1655-1755 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 1 registre et 3 pièces Métrage conservé : 0,01 Présentation producteur : Etablissement fondé en 1358.</p>
37 H 1-1	<p>Jacobins de Saint-Flour Contenu : Fondations, rentes foncières. Cote : 37 H 1-1 Dates : 1590-1784 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 48 pièces Métrage conservé : 0,05 Sources compl. inter. : Voir aussi 346 F 90.</p>
38 H 1-1	<p>Cordeliers d'Aurillac Contenu : Fondation. Cote : 38 H 1-1 Dates : 28 janvier 1336 Niveau description : Pièce Nombre éléments : 1 pièce Métrage conservé : 0,01 Présentation producteur : Pour désigner les franciscains, la dénomination de "cordeliers" l'a emporté définitivement à Aurillac.</p>
39 H 1-1	<p>Franciscains de Saint-Gal près Murat Contenu : Création et privilèges de l'établissement. Cote : 39 H 1-1 Dates : 1430-1444 Niveau description : Pièce Métrage conservé : 0,01</p>
40 H 1-1	<p>Franciscains de Saint-Flour Contenu : Patrimoine et comptabilité. Cote : 40 H 1-1 Dates : 1680-1791 Niveau description : Dossier Métrage conservé : 0,05 Présentation producteur : patrimoine et comptabilité. Dernière modification : 18 AVR 2007</p>
41 H 1-1	<p>Ermitage Saint-Curial de Vic Contenu : Donation. Cote : 41 H 1-1 Dates : 21 septembre 1396 Niveau description : Pièce Nombre éléments : 1 pièce Métrage conservé : 0,01</p>

42 H 1-1

Mission de Salers

Contenu : Contentieux.

Cote : 42 H 1-1

Dates : 1674-1746

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 77 pièces

Métrage conservé : 0,05

Dernière modification : 18 AVR 2007

Ordres et communautés de femmes [retour](#)

Statut juridique : [Archives publiques](#)

43 H 1-7

Abbaye de Saint-Jean-du-Buis d'Aurillac, bénédictines

Contenu : - personnel et vie religieuse (1306-1581, XVIIIe s.), 43 H 1

- patrimoine (généralités, bâtiments conventuels, biens-fonds, censives ; 1318-1772), 43 H 1 à 43 H 3

- contentieux (1768-1770), 43 H 3

- dépendances (1349-1786), 43 H 3

Cote : 43 H 1-7

Dates : 1280-1786

Niveau description : Dossier

Métrage conservé : 0,30

Présentation producteur : L'abbaye Saint-Jean-du-Buis près d'Aurillac (elle était hors les murs) était en 1792 le plus ancien couvent de femmes d'Aurillac, de fondation antérieure à 1161, sans plus de précision.

Bibliographie : J.-B. Chabau, " L'abbaye de Saint-Jean-du-Buis-lès-Aurillac, ordre de Saint-Benoît, 1161-1792 ", Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1895-1896.

E. Joubert, La colline inspirée d'Aurillac. L'abbaye bénédictine de Saint-Jean-du-Buis, Aurillac, 1966.

Dernière modification : 19 AVR 2007

44 H 1-1

Abbaye de Blesle, bénédictines

Contenu : Censives.

Cote : 44 H 1-1

Dates : 1520-1686

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 3 pièces

Métrage conservé : 0,01

Présentation producteur : Concerne des domaines de l'abbaye de Blesle sur le territoire départemental cantalien.

Dernière modification : 19 AVR 2007

45 H 1-7

Abbaye de Brageac, bénédictines

Contenu : - personnel, administration générale, censives (1607-1790), 45 H 1

- dépendances (1488-1789), 45 H 2

Cote : 45 H 1-7

Dates : 1287-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 2 boîtes

Métrage conservé : 0,20

Présentation producteur : Abbaye refondée au début du XIIe siècle par la famille châtelaine des Scorailles sur le site d'un établissement des temps mérovingiens.

Sources compl. inter. : Voir 1 Mi 65/1

Bibliographie : R. Cortat et H. Burin, " Brageac et ses religieuses bénédictines (1200-1789) ", Revue de la Haute-Auvergne, 1934-1935.

Dernière modification : 19 AVR 2007

46 H 1-2

Prieuré de Toul, bénédictines

Contenu : Censives.

Cote : 46 H 1-2

Dates : 1533-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1 boîte

Métrage conservé : 0,10

Présentation producteur : Toul (comm. de Coltines, arr. Saint-Flour can. Saint-Flour nord)

Sources compl. inter. : Voir aussi 7 H 27

Dernière modification : 18 AVR 2007

47 H 1-3

Couvent de Vic, bénédictines

Contenu : Personnel, domaines, contentieux.

Cote : 47 H 1-3

Dates : 1666-1782

Niveau description : Dossier

Métrage conservé : 0,01

Sources compl. inter. : Voir 1 Q 798

Bibliographie : E. Joubert, " Le couvent des bénédictines de Vic-en-Carladès ", Revue de la Haute-Auvergne, 1958, p. 80-86.

Dernière modification : 19 AVR 2007

48 H 1-1

Prieuré de Saint-Projet-de-Cassaniouze, augustines

Contenu : Patrimoine et censives.

Cote : 48 H 1-1

Dates : 1411-1687

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 3 pièces

Métrage conservé : 0,01

Présentation producteur : Le très ancien (milieu du XI^e siècle) établissement du moine Gausbert à Saint-Projet précéda celui de Montsalvy ; il fut supprimé en 1749, ses biens étant attribués à la Visitation de Saint-Flour.

Sources compl. inter. : Voir 58 H et 1 Mi 63/18

49 H 1-5

Clarisses de Boisset et d'Aurillac

Contenu : - Boisset (personnel, censives, fermes, contentieux criminel ; 1522-1693)

- Aurillac (personnel, patrimoine et contentieux ; 1642-1753)

Cote : 49 H 1-5

Dates : 1522-[fin XIX^e s.]

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 50 pièces

Métrage conservé : 0,05

Présentation producteur : Deux couvents de clarisses concurrents existèrent à Aurillac de 1650 à 1700 : l'un fut supprimé et son patrimoine remis à la Visitation, l'autre, dit couvent de Saint-Joseph, ne disparut qu'en 1792. Il occupait un vaste quadrilatère bordant le faubourg des carmes et l'hôpital d'Aurillac occupa ses bâtiments de 1799 à 1891.

Bibliographie : G. Delmas, Le monastère de Sainte-Claire de Boisset et sa translation à Aurillac, 1323-1625, Aurillac, 1884.

J.-E. Iung, " Le patrimoine des clarisses du couvent de Saint-Joseph d'Aurillac au Grand Siècle (1650-1721) ", Présence franciscaine et clarisse en Rouergue, Paris, 1994, p. 145-169.

Dernière modification : 19 AVR 2007

<p>50 H 1-2</p>	<p>Dominicaines de Mauriac Contenu : Personnel et contentieux. Cote : 50 H 1-2 Dates : 1743-1799 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 104 pièces Métrage conservé : 0,50 Présentation producteur : Le couvent dit de Notre-Dame-de-Grâce de Mauriac fut fondé au milieu du XVIIe s. Sources compl. inter. : Voir aussi 366 F 10</p>
<p>51 H 1-8</p>	<p>Dominicaines de Murat Contenu : - correspondance, patrimoine (1642-1750), 51 H 1 - contentieux (1659-1782), 51 H 1 à 51 H 5 Cote : 51 H 1-8 Dates : 1642-1782 Niveau description : Dossier Métrage conservé : 0,45 Présentation producteur : Le couvent des dominicaines de Murat fut établi de 1634 à 1638 par l'action de notables et de seigneurs du lieu et des environs désireux de favoriser l'instruction des filles. Il fut dès l'origine intitulé des dominicaines de Saint-Joseph et on ne voit pas dans les documents cette appellation réglementaire de soeurs de Sainte-Catherine-de-Sienne qui était la leur. Sources compl. inter. : Voir aussi l'administration des biens nationaux (1 Q 655 et 659) et, concernant le bâtiment, les dossiers de la sous-préfecture (4 N 15) et du tribunal de Murat (4 N 20). Dernière modification : 19 AVR 2007</p>
<p>52 H 1-1</p>	<p>Filles de la Charité de Saint-Flour Contenu : Prêts d'argent. Cote : 52 H 1-1 Dates : 1709-1792 Niveau description : Dossier Métrage conservé : 0,05 Présentation producteur : Les filles de la Charité géraient la "marmite des pauvres" de Saint-Flour, institution qui existait avant la création de l'hôpital général et qui fonctionnait encore à la Révolution.</p>
<p>53 H 1-4</p>	<p>Religieuses de Notre-Dame d'Aurillac Contenu : Patrimoine, prêts d'argent, contentieux. Cote : 53 H 1-4 Dates : 1504-1778 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 43 pièces Métrage conservé : 0,05 Présentation producteur : Le couvent des religieuses de Notre-Dame d'Aurillac (1625-1792) n'a jamais été rétabli après la suppression révolutionnaire mais son souvenir demeure par l'intermédiaire des bâtiments qu'il occupa et posséda (le couvent, aujourd'hui théâtre municipal et propriété privée contiguë, le pensionnat, aujourd'hui dans l'enclos du lycée Saint-Géraud, et le château de Verniols, près d'Aurillac). Sources compl. inter. : Voir aussi : - 109 F 15, procès avec les filles de Santa-Agnès leurs voisines (1725-1726), et déclarations de 1790 - 113 F 7, contentieux se mitoyenneté à Verniols (mil. XVIIIe s.) - 1 Q 518, 522, 187, et 808, sur l'état du couvent à la Révolution - 1 Mi 89, archives sauvées par la dernière prieure (1652-1792, mais surtout fin XVIIIe s.) Bibliographie : R. Monboisse, " La 'maison' des religieuses de Notre-Dame à Aurillac (1625-1792)</p>

", dans RHA, 1996, p. 149-166.

Dernière modification : 19 AVR 2007

54 H 1

Filles de Notre-Dame de Chaudes-Aigues

Contenu : Prêts d'argent.

Cote : 54 H 1

Dates : 1703

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 2 pièces

Métrage conservé : 0,01

55 H 1-4

Filles de Notre-Dame de Saint-Flour, filles de la Croix de Saint-Flour

Contenu : - filles de Notre-Dame (patrimoine, prêts d'argent ; 1656-1788)

- filles de la Croix (création, patrimoine, écoles ; 1661-1775)

Cote : 55 H 1-4

Dates : 1656-1788

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 135 pièces

Métrage conservé : 0,05

Présentation producteur : Au couvent de Notre-Dame fut réuni en 1751 pour le temporel celui des filles de la Croix, congrégation enseignante établie à Saint-Flour par le vicaire général Pierre Chomel, grand artisan de la réforme catholique dans le diocèse, en 1661 au plus tard.

Sources compl. inter. : Voir aussi : 1 E 1026, 278 F 40 et 346 F 91, documents relatifs au patrimoine et au contentieux

- 1 J 76 : registres de profession (1653-1738, 1747-1789)

- 1 Q (domaines nationaux)

56 H 1-3

Filles de Notre-Dame de Salers

Contenu : Bâtiment, contentieux.

Cote : 56 H 1-3

Dates : 1646-1801

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1 liasse

Métrage conservé : 0,05

Présentation producteur : Le couvent des religieuses de Notre-Dame fondé à Salers 1646 fut actif jusqu'à la Révolution. Il fut restauré sur place au XIXe s.

Dernière modification : 19 AVR 2007

57 H 1-4

Visitandines d'Aurillac

Contenu : Création, personnel, patrimoine, prêt d'argent.

Cote : 57 H 1-4

Dates : 1651-1800

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 12 pièces

Métrage conservé : 0,05

Présentation producteur : Le monastère de la Visitation-Sainte-Marie d'Aurillac fut fondé par un groupe de moniales venues de Saint-Flour en 1651, à l'instigation de la famille de Noailles qui dota l'établissement.

Bibliographie : Philippe Sarret, Le monastère de la Visitation d'Aurillac 1651-1792, mémoire de maîtrise soutenu à l'université Blaise Pascal, 1993.

Dernière modification : 19 AVR 2007

58 H 1-6**Visitandines de Saint-Flour**

Contenu : - patrimoine propre et censives (1587-1789), 58 H 1

- patrimoine de Saint-Projet-de-Cassaniouze (ferme et censives ; 1709-1790), 58 H 1 à 58 H 2

- contentieux (1571-1785), 58 H 3 à 58 H 5

Cote : 58 H 1-6

Dates : 1541-1790

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 5 boîtes

Métrage conservé : 0,50

Présentation producteur : La visitation de Saint-Flour fut établie en 1618 : fille de Montferrand, elle contribua en plein essor à fonder Aurillac (1651).

Sources compl. inter. : Voir aussi :

- E 375 et 383 (reconnaisances pagésiales), E 669 et 1019 (entrées en religion isolées)

- 346 F 100, sur le patrimoine (1737-1789)

- les minutiers notariaux sanflorains

- 1 Q 715 et 1127 (domaines nationaux), pour l'état des lieux en 1790

- 4 N 21 (palais de justice de Saint-Flour)

Ordres militaires et hospitaliers [retour](#)

Historique conservation : Les ordres militaires et hospitaliers (ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte ; ordre de Saint-Antoine de Viennois ; ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel) n'ont laissé que peu d'archives dans le Cantal. C'est que le principal d'entre eux, l'ordre de Malte, avait au XVIII^e siècle son chef-lieu prioral, celui de la langue d'Auvergne, à Lyon, où ses archives sont toujours conservées.

Statut juridique : Archives publiques

Sources compl. inter. : Voir aussi :

- les fonds judiciaires seigneuriaux (16 B 305-306, pour Carlat, 16 B 321-329 et 1212 pour Celles, 16 B 680-681 pour Loubizargues, 16 B 799-802 pour Montchamp, 16 B 1208-1209 pour Ydes, 103 F 8 pour Saint-Jean-de-Dône et Ourzeaux)

- les terriers conservés dans les archives communales déposées (5 E 200-206 pour Celles)

- les dossiers de gestion domaniale d'origine privée (1 E 322 pour Saint-Antoine près Marcolès, 1770-1788 ; 113 F 8 pour la commanderie de Rosson à Saint-Christophe, 1282-1787 ; 380 F 1-6 pour la commanderie de Carlat, XVI^e-XVIII^e s.)

- les terriers, fragments de terriers et reconnaissances isolées pour Saint-Jean-de-Dône (103 F 74, 186 F 3 et 318 F 1), Celles (153 F 3 et 420 F 1), Carlat (333 F 2 et 373 F 4), ainsi que des pièces isolées sur la patrimoine de la commanderie de Carlat (102 F 149, 103 F 58, 219 F 1, 1 J 116/1)

- les dossiers des biens nationaux (1 Q et 339 F)

- une liève et un terrier pour Montchamp (1 Mi 56-57, 1662-1667 et 1762-1768)

Sources compl. exter. : On peut citer les archives pontificales et maltaises elle-mêmes, les fonds des archives départementales du Rhône (sous-série 48 H) et du Puy-de-Dôme.

Bibliographie : H. Bouffet, " Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean en Haute-Auvergne ", Revue de la Haute-Auvergne, 1914-1916. [Réimprimé chez Laffitte à Marseille, 1976.]

L. Gerbeau, " La vocation militaire des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ", dans RHA, 2003, p. 293-315.

Dernière modification : 19 AVR 2007

59 H 1-4**Commanderie de Carlat, hospitaliers de Saint-Jean**

Contenu : Censives.

Cote : 59 H 1-4

Dates : 1460-1788

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 2 boîtes et 1 registre

Métrage conservé : 0,20

60 H 1-19

Commanderie de Celles, hospitaliers de Saint-Jean

Contenu : - administration générale (XVIIe s.-1775), 60 H 1
- censives (terriers et lièves ; 1558-1787), 60 H 2 à 60 H 18

Cote : 60 H 1-19

Dates : 1543-1787

Niveau description : Dossier

Métrage conservé : 1,50

Notes, commentaires : Une liasse de 10 pièces (1543-1769) a été ajouté postérieurement au classement de la série H sous la cote 60 H suppl 1.

Dernière modification : 19 AVR 2007

61 H 1-14

Commanderie de Montchamp et dépendances, hospitaliers de Saint-Jean

Contenu : - administration domaniale et dîmes (1336-1393, 1745-1777), 61 H 1
- censives (terriers et lièves ; 1641-1787), 61 H 1 à 61 H 6

Cote : 61 H 1-14

Dates : 1336-1787

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 4 boîtes et 2 registres

Métrage conservé : 0,60

62 H 1

Commanderie du Temple d'Ayen, membre d'Ourzeaux, hospitaliers de Saint-Jean

Contenu : Censives.

Cote : 62 H 1

Dates : 1657-1769

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 3 pièces

Métrage conservé : 0,01

63 H 1

Commanderie de Saint-Jean-de-Done, hospitaliers de Saint-Jean

Contenu : Censives.

Cote : 63 H 1

Dates : 1709

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 1 pièce

Métrage conservé : 0,01

64 H 1

Commanderie d'Ydes, hospitaliers de Saint-Jean

Contenu : Chartrier et censives.

Cote : 64 H 1

Dates : 1548-1711

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 5 pièces

Métrage conservé : 0,01

65 H 1

Commanderie de Saint-Antoine, antonins

Contenu : Desserte paroissiale, personnel, fiscalité, censives.

Cote : 65 H 1

Dates : 1522-1774

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 32 pièces

Métrage conservé : 0,05

**Archives de la période révolutionnaire
(1790-1800) [retour](#)**

Série L - Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire [retour](#)

Contenu : La série L comprend les archives des administrations du département, des districts et des cantons, ainsi que des tribunaux et juridictions qui ont fonctionné dans le département du Cantal depuis sa création en 1790 jusqu'à celle des préfets en 1800, à l'exception cependant des papiers relatifs à la gestion et à la liquidation des domaines nationaux qui sont classés dans la sous-série 1 Q et de certains papiers des tribunaux qui se trouvent provisoirement dans la série U en tête de chaque juridiction (tribunal criminel notamment).

Cotes : L 1-1371

Dates : 1788-1813

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 394 registres, 378 boîtes et 26 chemises

Métrage conservé : 63,60

Support : papier

Modalités accès : Libres, sauf documents en mauvais états

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf documents en mauvais états ou reliés

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Les cotes L 1 à 807 bis font l'objet d'un inventaire imprimé en trois volumes (L 1 à 807, détaillé en partie par les deux autres volumes pour les cotes L 1 à 421 et L 422 à 648) ; ce gros inventaire est doté d'un index général sur fiches consultable en salle de lecture.

Les cotes L 808 à 1361 font l'objet de deux répertoires numériques (L 808 à 1270 ; L 1271 à 1361), chacun doté d'un index.

Enfin les justices de paix (sous-série 4 L) font l'objet d'un répertoire méthodique particulier organisé par justice.

Sources compl. inter. : Dans la collection Jean Delmas (27 J), on trouve quantité de documents sur le Cantal durant la Révolution.

Bibliographie : J.-G. Petit (dir.), Une justice de proximité : la justice de paix (1790-1958), Paris, 2003 ; ADC, 8 BIB 2143.

Jean Delmas, " La Patrie en danger : les volontaires nationaux du Cantal ", Revue de la Haute-Auvergne, 1901, p. 181-228, 285-334 et 1902, p. 102-111.

E. Cheylud, L'école centrale du département du Cantal an V-an X, Notes et documents, Aurillac, 1904.

B. Faucher, Formation et organisation du département du Cantal (1789-an III), Aurillac, 1912.

M. Leymarie, " Brèves remarques sur l'histoire et les historiens de la Révolution dans le Cantal ", Revue de la Haute-Auvergne, 1954, p. 57-61.

B. Vinatier, " Cantaliens à l'école normale [de Paris] de l'an III ", dans Revue d'Auvergne, 1993, p. 307-345.

B. Vandeplass, " La Révolution contre l'Eglise dans le Cantal ", dans RHA, 1997, p. 25-46.

G. Moissinac, Le tribunal criminel du Cantal de 1792 à l'an IV. Mémoire de maîtrise soutenu en 1998 à Toulouse ; ADC, 4 BIB 746.

J.-C. Borel, " La vie éphémère de l'Ecole centrale du Cantal ", dans RHA, 2005, p. 51-59.

J.-B. Franiatte, Tableaux des anciens poids et mesures en usage dans la ci-devant Haute-Auvergne... comparés aux poids et mesures du nouveau système métrique, Aurillac, 1802.

J.-B.-A. Dubuisson, Instructions familières, théoriques et pratiques sur les poids décimaux et autres anciennement en usage dans le département du Cantal..., Aurillac, 1839.

B. Garnier (dir.), Introduction à la métrologie historique, Paris, 1989.

P. Charbonnier (dir.), Les anciennes mesures locales du Massif central..., Clermont-Ferrand, 1990.

De nombreux articles et ouvrages sur cette période ont paru ou ont été signalés dans la Revue de la Haute-Auvergne. Consulter ses tables.

A l'occasion du bicentenaire de la Révolution française ont été publiés un numéro spécial de la Revue de la Haute-Auvergne (1989) ainsi que d'importantes contributions de P. Chassang et Chr. Estève sur l'époque révolutionnaire (fascicules de 1990 et 1991) ; aux archives

départementales - mêmes a paru le recueil pédagogique et documentaire Le Cantal durant les années révolutionnaires (1789-1799), par C. Marion et Th. Delbac (1991).

Dernière modification : 19 AVR 2007

L 1-15

Lois et décrets

Contenu : Collections des lois et décrets.

Cote : L 1-15

Dates : 1789-an XII

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 88 registres et 23 boîtes

Métrage conservé : 7,00

Dernière modification : 19 AVR 2007

L 16-421

Administration du département

Contenu : Conseil du département

- procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire tenue à Aurillac "au sujet des troubles survenus dans plusieurs cantons de ce département " (avril 1792), L 22

- compte rendu par le directoire du département (1791-1792), L 26 et L 27.

Directoire du département

- procès-verbaux des séances de l'administration du département (an II- an VIII), L 30 à L 35.

Arrêtés du département

La collection compte 30 registres portant sur les matières les plus diverses : domaines, émigrés, rentes, police, ponts et chaussées, subsistances, contributions, emprunt forcé etc. La plupart de ces registres comportent une table des noms de lieux et de personnes (1791-an XIII), L 36 à L 66.

Correspondance

La correspondance passive a été sommairement enregistrée, mais la correspondance active est transcrite in-extenso, et permet de retrouver la trace de nombreuses affaires (1790-1813)², L 67 à L 102.

A la suite des registres se trouvent des lettres adressées par les députés du Cantal et par des particuliers au département (1790-an VII), L 103 à L 111.

Affaires diverses

- poids et mesures³ (1791-an VII), L 166

- administration départementale (1790), L 167

- bâtiments départementaux (an IV-an VIII), L 168 à L 170

- comptabilité départementale (1790-an VII), L 171 à L 178

- dépenses à la charge de l'État (1791-an IX), L 179 à L 184

- enregistrement des états arrêtés par les tribunaux (an III-an VIII), L 185

- finances (assignats, impositions) (1790-an III), L 186 à L 190

- emprunt forcé (an IV), L 191 et L 192

- monnaies (1791-an II), L 193 à L 195

- forêts et domaines (1790-an VIII), L 196

- postes (1790-an VII), L 197 et L 198

- volontaires 4 (1er, 2e et 3e bataillons) (1790-an II), L 199 à L 239

- force départementale (1793), L 240 et L 241

- canonnières et cavaliers (1793-an II), L 242 à L 246

- recrutement de 300000 hommes (1793-an III), L 247 à L 255

- première réquisition (an III-an VI), L 256 à L 258

- remonte (an II-an IV), L 259

- réquisition (an VI-an VII), L 260

- conscription (an VI-an VII), L 261 à L 289

- révision (an VII-an VIII), L 290 à L 293

- bataillon auxiliaire (an VII-an VIII), L 294 à L 297

- habillement, équipement, armement (an VII-an VIII), L 298 à L 303

- insoumis et déserteurs (an VII-an VIII), L 304 à L 306

- tableau des conscrits au 1er vendémiaire an VIII, L 307

- établissements de répression (1792-an VII), L 394.

Supplément

Ici ont été regroupées des pièces de même nature que les précédentes et qui ont dû être retrouvées après classement. Elles concernent les élections, les passeports, le commerce, les impositions, les emprunts et les affaires militaires (1790-an XII), L 395 à L 421.

Cote : L 16-421

Dates : 1789-1815

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 140 registres et 31 boîtes

Métrage conservé : 11,30

L 422-648

Administration des districts

Contenu : District d'Aurillac

1) registres :

- enregistrement des lois (1790-an IX), L 422 à L 425
- procès-verbaux des séances du conseil (1790-an II), L 426 à L 431
- procès-verbaux des séances du directoire (1790-1792), L 432 à L 434
- arrêtés pris en séance (an III-an IV), L 435
- avis donnés sur pétitions (1792-an IV), L 436 à L 440
- avis et arrêtés en dégrèvement d'impôts (1792-an XI), L 441 et L 442
- avis sur des demandes de pensions ou de traitements présentées par des ecclésiastiques (1791-1792), L 443
- correspondance (transcriptions et analyses ; 1790-an IV), L 444 à L 447
- correspondance de l'agent national du district (an II-an III), L 448 à L 449.

2) dossiers :

- procès-verbal de l'assemblée électorale du district des 7 et 8 septembre 1792, L 450
- tableau du maximum des denrées du district (messidor an II), L 451
- mandats et contributions (1789-an IV), L 452 à L 464
- travaux de routes (1790-an IV), L 465 à L 472
- travaux de charité (1793), L 473 à L 475
- instruction publique (enseignement primaire ; 1792-an III), L 476 et L 477
- état des ordonnances expédiées pour les ecclésiastiques du district pour le premier trimestre 1792, L 478.

District de Mauriac

1) registres :

- transcription des lois (1789-1791), L 479 à L 483
- enregistrement des lois (1793-an IV), L 484 et L 485
- procès-verbaux des séances du conseil (1790-an III), L 486 à L 493
- procès-verbaux du directoire (1790-an IV), L 494 à L 497
- arrêtés portant dégrèvement ou décharge d'impôts (1791-an IV), L 498 et L 499
- avis sur pétitions (1790-1793), L 500
- correspondance active du directoire (1792-1793), L 501
- correspondance du président de l'administration (an II-an IV), L 502
- correspondance de l'agent national du district (an II-an IV), L 503 et L 504.

2) dossiers :

- procès-verbaux des assemblées électorales du district (1790-1792), L 505
- prêts consentis aux communes en vertu de la loi du 2 octobre 1791 (1791-1792), L 506 à L 510
- demande de dégrèvement (19 nov. 1792), L 511
- volontaires : enrôlement (1792), L 512
- invalides et pensionnés militaires (1791), L 513
- travaux publics (1790-an III), L 514 et L 515
- travaux de routes (1788-an III), L 516 à L 521
- travaux de charité (1790-an II), L 522 et L 523
- prestations de serment par les curés et les vicaires et rétractations (1791-1792), L 524 à L 526
- nominations faites par l'évêque constitutionnel Thibault (1791), L 527.

District de Murat

1) registres :

- transcription des lois (1791-1792), L 528 à L 531

- enregistrement des lois (1792-an IV), L 532
- procès-verbaux des séances du conseil (1790-an III), L 533 à L 539
- procès-verbaux des séances du directoire (1790-an IV), L 540 à L 545
- mandats délivrés par l'administration (1792-an IV), L 546 et L 547
- arrêtés portant dégrèvement ou décharge d'impôts (1790-an IV), L 548
- avis et arrêté relatifs aux traitements et pensions ecclésiastiques (1791- an III), L 549
- enregistrement des requêtes (1790-an IV), L 550
- correspondance du procureur-syndic et de l'agent national (1790-an IV), L 551 à L 556.

2) dossiers :

- procès-verbaux des assemblées électorales du district (1790-1792), L 557
- procès-verbaux d'assemblées primaires du canton de Condat (1791-1792), L 558
- subsistances (1793-an IV), L 559 et L 560
- prêts aux communes (1792), L 561
- rôles provisoires (1791), L 562
- demande de dégrèvement par le district (1792), L 563
- demandes de dégrèvement adressées au district (1793-an II), L 564
- affaires militaires (1793-an III), L 565 à L 571
- travaux de routes (1790-an II), L 572 à L 575
- travaux de charité (1792-an II), L 576
- justice (1791-an III), L 577
- cultes (1791-an II), L 578.

District de Saint-Flour

1) registres :

- transcription des lois (1789-1791), L 579 à L 581
- procès-verbaux des séances du conseil (1790-an III), L 582 à L 591
- procès-verbaux des séances secrètes du conseil (an II-an III), L 592
- procès-verbaux des séances du directoire (1790-an IV), L 593 à L 598
- analyse des délibérations et arrêtés pris par l'administration (an II-an III), L 599
- avis et arrêtés donnés sur pétitions par l'administration (1790-an II), L 600 à L 602
- avis donnés par le directoire pour homologuer les délibérations des municipalités (1790-1793), L 603
- avis et arrêtés de l'administration relatifs aux traitements et pensions ecclésiastiques (1790-an IV), L 604
- inventaire des pièces déposées au bureau du district (1793-an II), et procès-verbaux y relatifs (an III-an IV), L 605 et L 606
- enregistrement de pétitions (an III-an IV), L 607
- correspondance active de l'administration (1790-an IV), L 608 à L 616
- correspondance active de l'agent national du district avec la Convention (an II-an III), L 617.

2) dossiers :

- procès-verbaux des assemblées électorales du district (1790-1792), L 618
- police, L 619
- subsistances (1790-1793), L 620 à L 623
- prêts consentis aux communes en vertu de la loi du 2 octobre 1791 (1791-an III), L 624 à L 627
- lettre du député Bertrand annonçant qu'il a été accordé au département un prêt de 400 000 l., 2 000 qx de grains et 1 000 fusils (15 juin 1793), L 628
- comptes à rendre par les communes (an III), L 629
- contributions (1790-an II), L 630 et L 631
- mandats délivrés pour affaires militaires (1793-an IV), L 632 à L 634
- invalides et pensionnés militaires (1791-an II), L 635 et L 636
- travaux de routes (1790-an II), L 637 à L 640
- travaux de charité (1793-an II), L 641 à L 643
- pont de Saint-Flour (1791-1792), L 644
- travaux publics : états et pièces comptables (1789-1793), L 645
- lettre du département envoyant un discours en vers prononcé par des écoliers (déc. 1793), L 646
- notariat (1791-1792), L 647
- cultes (serment, religieuses) (1791-an IV), L 648.

Cote : L 422-648

Dates : 1788-an XI

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 117 registres et 14 boîtes

Métrage conservé : 6,00

L 649-672

Administration des cantons

Contenu : Aurillac

- procès-verbaux des séances de l'administration municipale du canton (an IV-an VIII), L 649
- avis donnés (an IV-an VIII), L 650. Ce registre contient également des arrêtés du préfet du Cantal (an VIII) et la correspondance préfectorale du 11 mai 1808 au 5 août 1809.
- correspondance (an IV-an VIII), L 651 et L 652
- actes produits pour les mariages célébrés par devant le président de l'administration (an VII), L 653.

Laroquebrou

- procès-verbaux des séances de l'administration municipale du canton (an IV-an VI), L 654
- certificats de résidence délivrés par l'administration (an V-an VIII), L 655
- enregistrement de la correspondance passive (an IV-an VII), L 656.

Maurs

- procès-verbaux des séances du conseil général de la commune, puis du canton (1789-an VIII), L 657 et L 658.

Montsalvy

- prestations de serments d'ecclésiastiques du canton (1792), L 659.

Murat

- procès-verbaux de l'assemblée primaire de la commune de Murat (an VII), L 660
- passeports délivrés par l'administration municipale du canton (an IV-an V), L 661
- police (an IV-an VI), L 662
- contributions (an IV-an VII), L 663 à L 666
- lettre de l'administration du département à propos des lois sur la conscription (24 brumaire an VII), L 667
- réparation de la " Font Noëlle " à Murat (an VII-an VIII), L 668.

Salers

- arrêtés et délibérations de l'administration municipale de canton (an IV-an VIII), 5 E 1326/1
- état civil, ravitaillement et subsistances, sinistres agricoles, louveterie, contributions (1791-an VIII), 5 E 1326/2-5
- affaires militaires, passeports, comptabilité (1792-an X), 5 E 1326/6
- biens nationaux et communaux, ecclésiastiques (an II-an VIII), 5 E 1326/7.

Saint-Cernin

- procès-verbaux des séances de l'administration municipale du canton (an IV-an V), L 669
- recouvrement des impôts (an IV-an VII), L 670.

Vic

- procès-verbaux des séances de l'administration municipale du canton (an IV-an VI), L 671
- passeports délivrés par l'administration (an VI-an VIII), L 672.

Cote : L 649-672

Dates : 1789-an VIII

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 14 registres et 1 chemise

Métrage conservé : 0,60

Sources compl. inter. : Déposées avec les archives communales de Salers en 1983 et 1992, les archives de la municipalité cantonale ont été classées sous la cote 5 E 1326, eu égard à leur statut incertain au moment de leur entrée aux archives départementales et à l'état d'inachèvement du classement des fonds cantonaux de la série L (voir aussi Archives communales déposées).

Dernière modification : 19 AVR 2007

L 673-683

Administration des communes

Contenu : Procès-verbaux des séances des conseils généraux des communes de Bredons, Chalinargues, Lavastrie, Montsalvy, Sénezergues, Ussel.

Cote : L 673-683

Dates : 1790-an VII

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1 registre et 1 chemise

Métrage conservé : 0,15

L 684-691

Comité de surveillance

Contenu : Procès-verbaux des comités révolutionnaires et de surveillance d'Aurillac, Murat et Saint-Flour et registre des dénonciations pour Aurillac.

Cote : L 684-691

Dates : 1793-an III

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 8 registres

Métrage conservé : 0,35

L 1271-1361

Archives administratives (supplément)

Contenu : Il s'agit d'une petite partie des archives administratives (département, districts et cantons) qui viennent en complément des articles coté L 1 à 691. En effet la quasi totalité de ces archives était classée depuis de nombreuses années. Il restait malgré tout quelques liasses non classées qui ont fait l'objet d'un classement en 2004.

Cote : L 1271-1361

Dates : 1789-1800

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 8 boîtes

Métrage conservé : 1,00

Accroissements : Quelques pièces extraites des fonds judiciaires sanflorains de l'époque révolutionnaire, réintégrés aux Archives départementales qu'en 1998, sont en cours de classement.

Dernière modification : 19 AVR 2007

L 692-1270

Tribunaux (sauf justices de paix)

Contenu : Il s'agit des archives des tribunaux et juridictions du Cantal qui ont fonctionné au cours de la période révolutionnaire, à l'exception des justices de paix.

Cote : L 692-1270

Dates : 1788-1810

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 14 registres, 93 boîtes et 7 chemises

Métrage conservé : 19,90

Historique conservation : En dehors du tribunal de Salers dont une partie avait été classée et cotée L 692 à L 732, les fonds des tribunaux révolutionnaires avaient été rassemblés sous les cotes L 1001 à L 1106, sans classement interne bien défini. Un état sommaire provisoire et manuscrit permettait, depuis 1970, de s'y retrouver. De plus, d'importantes parties des fonds judiciaires sanflorains de l'époque révolutionnaire n'ont été réintégrés aux Archives départementales qu'en 1998. Aussi ces fonds ont été repris, classés et cotés L 808 à L 1270.

Accroissements : Une partie des fonds sanflorains réintégrés en 1998 est en cour de classement.

Sources compl. inter. : En tête de la série U se trouvent des archives judiciaires de l'époque révolutionnaires, qui seront progressivement réintégrées en série L.

Dernière modification : 19 AVR 2007

4 L

Justices de paix

Contenu : Les justices de paix apparaissent avec la nouvelle organisation judiciaire née de la Révolution. Suite à la réorganisation administrative, les ressorts des institutions judiciaires furent calqués sur les circonscriptions administratives. La justice de paix fut donc cantonale. Au gré des suppressions et des créations de cantons de 1790 à l'an X, il y eut 22 justices de paix en fonction dans le Cantal. Elles sont cotées de 4 L 1 à 4 L 22.

Cote : 4 L

Dates : 1790-1800

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 148 boîtes

Métrage conservé : 15,60

Mode de classement : Par commodité les archives de justices de paix correspondant à la période révolutionnaire (1791-an X) ont été classées dans une sous-série particulière cotée 4 L, par analogie avec la sous-série 4 U, qui regroupe les justices de paix de l'époque postérieure (1800-1958). Il n'existe cependant pas de sous-séries 2 L et 3 L.

L 733-807

Imprimés

Contenu : Collection de journaux, mémoires et pièces diverses imprimées.

Cote : L 733-807

Dates : 1788-an IX

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 16 chemises

Métrage conservé : 2,20

Sous-série 1 Q - Biens nationaux [retour](#)

1 Q 1-1631

Biens nationaux

Contenu : La série Q comprend trois sections. La première est consacrée au séquestre, à l'aliénation et à l'administration des biens nationaux confisqués en application des lois de la Révolution. C'est une section définitivement close : elle forme une sous-série (1 Q) cotée et réglementaire. Les sous-séries suivantes, qui concernent la période 1800-1940, font partie des séries modernes (1800-1940).

Cote : 1 Q 1-1631

Dates : 1615-1851

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 324 chemises et 80 registres

Métrage conservé : 42,00

Support : Papier et parchemin

Mode de classement : Les documents concernant les biens nationaux ont été classés et cotés en s'inspirant du cadre proposé par Camille Bloch dans La Révolution française en 1916. Avant de donner le schéma de ce classement assez complexe, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il convient de distinguer les biens de première origine et les biens de deuxième origine.

Le terme de première origine s'applique aux biens du clergé mis à la disposition de la Nation depuis le 2 novembre 1789, ainsi qu'à ceux des corporations laïques ou religieuses supprimées, du roi (c'est-à-dire de l'Etat) et des communes dans une certaine mesure.

Celui de deuxième origine désigne les biens confisqués et séquestrés sur les individus frappés comme ennemis de la Révolution à partir de 1792 : émigrés, condamnés, déportés, reclus, étrangers.

1) Fonds des administrations des districts et du département

- instructions et correspondance (1790-1828), 1 Q 1 à 42

- vente des biens nationaux : estimations (par district et par commune ; 1790-an III), 1 Q 43 à 59 ; soumissions avant l'an IV (première origine essentiellement ; 1790-an III), 1 Q 60 à 86 ;

soumissions sous le régime de la loi du 12 prairial an III, 1 Q 87 à 89 ; soumissions sous le régime de l'an IV (an IV-an V), 1 Q 90 à 99 ; ventes avant l'an IV (par district ; 1790-an IV), 1 Q 100 à 125 ; ventes sous le régime des lois du 28 ventôse an IV et suivantes (an IV-1810), 1 Q 126 à 128 ; statistiques des biens invendus, contentieux, varia (1791-an VIII), 1 Q 129 à 148

- séquestre et liquidation : listes d'émigrés, de déportés, de reclus, de réfractaires, radiations des listes (1791-an XI), 1 Q 149 à 186 ; revenus, traitements et pensions ecclésiastiques (1790-1818), 1 Q 187 à 220 ; séquestre (1792-an VI), 1 Q 221-222 ; liquidation de créances (1792- 1824), 1 Q 223 à 276
- restitutions et indemnités (1661-1832), 1 Q 277 à 290
- administration des domaines nationaux : inventaires, consistance, afferme, contestations (1790-an VII), 1 Q 291 à 346
- affectation des domaines nationaux : biens invendus, édifices de culte, établissements nationaux et établissements d'enseignement, réparations (1790-an XII), 1 Q 347 à 356 ; sénatorerie et Caisse d'amortissement (an XI-1822), 1 Q 357 à 364 ; biens communaux (an XII-1820), 1 Q 365-366
- domaines engagés (1793-1830), 1 Q 367-368
- mobilier national : meubles, ornements d'église, vêtements, matière métallique, archives (1790-an X), 1 Q 369 à 449
- comptabilité : districts et département (1791-an VII), 1 Q 450 à 493
- biens de 1ère origine : dossiers par localités (1726-1817), 1 Q 494 à 808
- biens de 2e origine : dossiers individuels d'émigrés, d'ecclésiastiques et de contumaces (1792-1827), 1 Q 809 à 1075
- biens incorporels (1792-1818), 1 Q 1076 à 1083
- frais d'administration (1792-an IV), 1 Q 1084 à 1086.

2) Fonds de la direction départementale de la Régie nationale des domaines

- généralités, organisation administrative (1790- 1828), 1 Q 1087 à 1118
- vente de biens nationaux : sommiers et états (an IV-an VII), 1 Q 1119 à 1125
- séquestre et liquidation : radiations de la liste des émigrés (an III-an XI), 1 Q 1126 ; inventaires (an VI-an VII), 1 Q 1127 à 1131 ; liquidation de créances (an VI-1820), 1 Q 1132 à 1135 ; consistance des domaines (an IX-1842), 1 Q 1139 à 1146 ; restitutions (an IX-1809), 1 Q 1147-1148 ; indemnités (1825-1831), 1 Q 1145 à 1176
- administration des domaines nationaux : inventaires, consistance, afferme, bois (1791-1830), 1 Q 1177 à 1216
- affectations des domaines nationaux : rentes transférées, Légion d'honneur, sénatorerie, Caisse d'amortissement (an X-1840), 1 Q 1217 à 1315
- domaines engagés (an II-1840), 1 Q 1316 à 1342
- mobilier national (an X-1812), 1 Q 1343 à 1345
- comptabilité (1792-1823), 1 Q 1346 à 1414
- contentieux (1806-1830), 1 Q 1415
- biens incorporels (an XI, s.d.), 1 Q 1416-1417.

3) Fonds des bureaux cantonaux de la Régie nationale des domaines

Les archives provenant des bureaux cantonaux sont essentiellement constituées par des sommiers de biens et des registres des produits des ventes.

- Aurillac (1791-1834), 1 Q 1418 à 1465
- Allanche (1792-1819), 1 Q 1466 à 1474
- Apchon (1792-1828), 1 Q 1475 à 1481
- Chaudes-Aigues (1791-1831), 1 Q 1482 à 1484
- Condat et Marcenat (1791-1822), 1 Q 1485 à 1487
- Laroquebrou (1791-1817), 1 Q 1488 à 1494
- Massiac (an II-an VIII), 1 Q 1495
- Mauriac (1792-1831), 1 Q 1496 à 1516
- Maurs (1791-1825), 1 Q 1517 à 1530
- Montsalvy (1792-1820), 1 Q 1531 à 1535
- Murat (1791-1820), 1 Q 1536 à 1543
- Pierrefort (1792-1817), 1 Q 1544 à 1556
- Pleaux (1791-1827), 1 Q 1557 à 1564
- Saignes (1792-1826), 1 Q 1565 à 1570
- Saint-Chamant (1792), 1 Q 1571
- Saint-Flour (1790-1833), 1 Q 1572 à 1586
- Saint-Mamet (1812), 1 Q 1587

- Salers (1792-1834), 1 Q 1588 à 1616

- Vic (1792-1828), 1 Q 1617 à 1631.

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Langue et écriture : Français

Bibliographie : Répertoire dactylographié en 2 vol. avec index détaillé par J. Borrel, 1973

Archives modernes (1800-1940) [retour](#)

Notes, commentaires : Il convient de se rappeler, si l'on entreprend une recherche sur les archives du XXe siècle dans le Cantal, on trouve des archives antérieures à 1940 à la fois dans les séries modernes (K à Z) et dans la série continue (2 SC et 3 SC) ; on trouve des archives postérieures à 1940 à la fois dans la série continue (2 SC et 3 SC) et dans la série W.

Dernière modification : 1 JUN 2007

Série M - Administration générale et économie [retour](#)

Contenu : Faisant suite immédiatement dans le temps à la série L, la série M rassemble les papiers concernant l'administration générale depuis la loi du 28 ventôse an VIII (17 février 1800) qui a placé à la tête de chaque département un préfet responsable de sa gestion et représentant le pouvoir exécutif.

Cotes : 1 M à 200 M

Dates : An III-1973

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 379 registres, 1027 boîtes et 58 liasses

Métrage conservé : 148,00

Support : Papier

Présentation producteur : La loi du 28 pluviôse an VIII, en plaçant un préfet à la tête de chaque département, prévoyait qu'il serait seul représentant du pouvoir exécutif, et à ce titre seul responsable de sa gestion. De l'an VIII à 1939, 49 préfets se sont succédés à la tête du Cantal. Le premier de tous, François-Marie-Joseph Riou, né à Morlaix le 2 mai 1765, et nommé le 28 ventôse an VIII, fut installé à Aurillac le 16 germinal de la même année dans des locaux provisoires, en attendant l'achèvement des travaux de la nouvelle préfecture commencés en 1798 sur l'emplacement de l'ancienne maison de Comblat.

Historique conservation : La série M a été constituée par les versements des cabinets des préfets, de ceux des bureaux de la préfecture et de ceux des services extérieurs nés de l'éclatement ou du démembrement des divisions (aujourd'hui directions) de la préfecture (ainsi la direction de l'agriculture, sous un autre vocable, depuis 1912), ou ayant de tout temps eu une existence autonome, quoique placés sous l'autorité des préfets (ainsi le haras d'Aurillac).

Mode de classement : La série est divisée en de nombreuses sections qui seront successivement passées en revue : personnel administratif, élections, distinctions honorifiques, correspondance préfectorale, police politique, police générale, sûreté générale, police administrative, santé publique et tourisme, circonscriptions administratives, population, état civil, subsistances et biens divers de consommation, statistique générale, agriculture, commerce, industrie et travail.

Le cadre de classement réglementaire et national de la série M, établi en 1965, est postérieur de deux ans au classement, à la cotation et à la publication du répertoire de la série dans le Cantal, c'est pourquoi en lieu des 10 sous-séries réglementaires, on en énumèrera 193.

Modalités accès : Libres, sauf documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf documents en mauvais état ou relié

Instruments de recherche : Les sous-séries 1 M à 188 M ont fait l'objet d'un répertoire numérique imprimé en 1963 ; les sous-séries 189 M, créée en 1994 (versement des haras), 190 M et 200 M (supplément aux sous-séries 1 M à 188 M) bénéficient quant à elles d'un répertoire informatique.

Sources compl. inter. : Pour les débuts de l'administration préfectorale il convient de se

reporter dans certains cas à la série L. De même, les dossiers témoignant de l'activité administrative dans les années 1930 sont pour la plupart cotés en série continue (SC) ou en série W.

Bibliographie : René Bargeton et al., Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870... suivi de Dictionnaire biographique des préfets (septembre 1870-mai 1982), Paris (Archives nationales), 1981 et 1994, 423 + 555 p.

G. Guillotel, Les haras nationaux, Paris-Limoges, 1985, 3 vol. ; en particulier, vol. 2, p. 29-47 ; ADC 4 BIB 851.

M.-C. Zelem, Mutations foncières, structures familiales et exploitations agricoles de l'Empire à nos jours dans un canton auvergnat (Salers-Cantal). Thèse de sociologie soutenue à Nanterre en 1992 ; ADC, 4 BIB 656.

L. Teyssandier, La vie politique et les parlementaires du Cantal, Aurillac, 1995 (Mémoires de la Société de la Haute-Auvergne, 2).

A. Francon, La fête républicaine à Aurillac. Les manifestations publiques de souveraineté du régime (14-Juillet, centenaires, visites ministérielles et inaugurations officielles). Mémoire de maîtrise soutenu à Clermont-Ferrand, 2004 ; ADC, 4 BIB 817.

C. Coudert, Mémoire et représentations du premier conflit mondial dans une société rurale : le Cantal (1918-1939). Mémoire de maîtrise soutenu à Toulouse en 1991 ; ADC, 4 BIB 613.

J.-P. Serre, " Aspects de l'apprentissage politique des campagnes cantaliennes, de la Monarchie de juillet à la Seconde république ", dans RHA, 2005, p. 231-249 et 287-306.

B. Vandeplas, " La démographie cantalienne de 1789 à 1850 ", dans RHA, 2005, p. 327-349.

B. Vandeplas, " Le Cantal entre deux élections : avril-décembre 1848 ", dans Enluminures, 2000, n° 7, p. 41-49.

B. Ducros, La violence politique dans le Cantal des années 1930. mémoire de maîtrise soutenu à Clermont-Ferrand en 2001 ; ADC, 4 BIB 794.

J.-P. Serre, Les campagnes cantaliennes du Consulat à la Seconde République, thèse de doctorat soutenue à l'université d'Artois, 2001.

Christian Estève, A l'ombre du pouvoir. Le Cantal du milieu du XIXe siècle à 1914, Clermont-Ferrand, 2002 ; ADC, 8 BIB 2117.

J.-E. Iung, " Les premiers sous-préfets du Cantal ", dans Enluminures, n° 7, 2000, p. 51-61.

V. Flauraud, La JAC dans le Massif central méridional (Aveyron, Cantal) des années 1930 aux années 1960. Thèse d'histoire soutenue à Aix-en-Provence en 2003 ; ADC, 4 BIB 812.

Dernière modification : 26 JUN 2007

Personnel administratif [retour](#)

Cotes : 1 M

Statut juridique : Archives publiques

Dernière modification : 19 AVR 2007

M

Personnel administratif (1 M)

Contenu : - préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture (an VIII-1939), 1 M 1 à 8

- personnel de la préfecture, des sous-préfectures et des services annexes (an VIII-1939), 1 M 9 à 34

Cote : M

Dates : An VIII-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 3 registres et 27 boîtes

Métrage conservé : 3,40

Sources compl. inter. : Voir aussi 190 M 78 et 79

Dernière modification : 23 AVR 2007

Elections [retour](#)

Cotes : 2 M à 10 M

Statut juridique : Archives publiques

Dernière modification : 19 AVR 2007

M

Elections (2 M à 10 M)

Contenu : - constitutions, plébiscites, élection présidentielle depuis l'an X, 2 M 1 et 2

- listes d'éligibilité et collèges électoraux (an X-1813), 3 M 1 à 5

- listes et statistiques électorales (1815-1939), 4 M 1 à 40

- instructions générales, casiers électoraux, sections électorales, réforme électorale (1827-1934), 5 M 1 à 7

- élections sénatoriales : instructions et circulaires, affiches, professions de foi, correspondance et rapports, grands électeurs, procès-verbaux (1876-1938), 6 M 1 à 3

- élections législatives : instructions et circulaires, affiches, professions de foi, correspondance et rapports, procès-verbaux (1815-1936), 7 M 1 à 13

- nomination, puis élection des conseillers généraux (an VIII-1937), 8 M 1 à 21

- nomination, puis élection des conseillers d'arrondissement (an VIII-1938), 9 M 1 à 21

- nomination, puis élection des maires, adjoints et conseillers municipaux (an VIII-1935), 10 M 1 à 124.

Cote : M

Dates : An VIII-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 11 registres et 186 boîtes

Métrage conservé : 21,80

Sources compl. inter. : Elections (1831-1939), 190 M 1 à 66 ; affiches électorales (1874-1925), 190 M 70 à 77

Voir aussi les versements de la préfecture : 1187 W (1806-1983) ; 1188 W (1887-1982) ; 1318 W (1827-1988).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Distinctions honorifiques [retour](#)

Cotes : 11 M à 32 M

Statut juridique : Archives publiques

M

Elections (11 M à 32 M)

Contenu : - Légion d'honneur, ordre de Saint-Louis, ordres étrangers, médaille militaire, palmes académiques, médailles diverses, belles actions, prix de vertu (1812-1939), 11 M à 31 M

- costumes officiels ; honneurs et préséances (1836-1935), 32 M.

Cote : M

Dates : 1812-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 51 boîtes

Métrage conservé : 6,00

Dernière modification : 23 AVR 2007

Correspondance préfectorale [retour](#)

Cotes : 33 M

Statut juridique : Archives publiques

M**Correspondance préfectorale (33 M)**

Contenu : - correspondance générale active (an VIII-1834), 33 M 1 à 14 ; (1846-1910) 200 M 35 à 45

- correspondance générale passive (an VIII-1893), 33 M 15 à 48, 120 et 121
- correspondance générale passive avec les communes (1892-1934), 33 M 49 à 54
- correspondance générale active et passive (1846-1939), 33 M 55 à 66, 122 à 132
- correspondance du secrétariat général (1806-1814), 33 M 67 et 68
- correspondance du secrétariat particulier (an VIII-1820 et 1878-1879), 33 M 69 à 74
- correspondance du bureau de la comptabilité (an XIII-1873), 33 M 75 à 86
- correspondance du bureau des contributions (an VII-1848), 33 M 87 à 99
- correspondance du bureau de la police administrative, civile et militaire (an VIII-1808), 33 M 100 à 103
- correspondance du bureau militaire (1813-1816), 33 M 104
- correspondance du bureau du bien public (an VIII-an XIII), 33 M 105 à 107
- correspondance du bureau des établissements publics (an XIII-1818), 33 M 108 à 114
- correspondance du bureau des communes (1812-1818), 33 M 115 et 116
- correspondance du sous-préfet de l'arrondissement d'Aurillac (1811-1816), 33 M 117 à 119.

Cote : M

Dates : An III-1939

Niveau description : Dossier

Métrage conservé : 6,20

Sources compl. inter. : correspondance générale passive (1840-1848), 200 M 33 ; (1854), 200 M 34.

Dernière modification : 23 AVR 2007

Police politique [retour](#)

Cotes : 34 M à 40 M

Statut juridique : Archives publiques

M**Police politique (34 M à 40 M)**

Contenu : - Consulat et Empire : proclamations, rapports sur le département, émigrés (an VIII-1814), 34 M 1 à 3

- Restauration : mouvements et cris séditieux etc. (1815-1827), 35 M
- Monarchie de Juillet : manifestations, correspondance et rapports sur le département, surveillance des imprimés (1830-1847), 36 M
- Seconde République : imprimerie et journaux, rapports sur le département (1848-1851), 37 M
- coup d'Etat du 2 décembre 1851 : rapports, presse, victimes (1851-1896), 38 M
- Second Empire : surveillance des imprimés, emblèmes officiels, suspects, manifestations, rapports (1852-1870), 39 M 1 à 9
- Troisième République : presse, esprit public, rapports, manifestations, grèves, associations et réunions politiques (1870-1937), 40 M 1 à 20.

Cote : M

Dates : An VIII-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 2 registres et 29 boîtes

Métrage conservé : 3,20

Dernière modification : 23 AVR 2007

Police générale [retour](#)

Cotes : 41 M à 43 M

Statut juridique : Archives publiques

M

Police générale (41 M à 43 M)

Contenu : - organisation, personnel : commissariats et commissaires de police etc. (an VIII-1938), 41 M 1 à 10

- crimes, délits, événements divers : correspondance et rapports de la police et de la gendarmerie (1812-1931), 42 M 1 à 8

- fêtes et cérémonies publiques, érections de statues ou de monuments, " journées " ou manifestations de solidarité ou de souvenir (an VIII-1939), 43 M 1 à 13.

Cote : M

Dates : An VIII-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 29 boîtes

Métrage conservé : 3,80

Dernière modification : 23 AVR 2007

Sûreté générale [retour](#)

Cotes : 44 M à 55 M

Statut juridique : Archives publiques

M

Sûreté générale (44 M à 55 M)

Contenu : - étrangers : mouvements, états numériques semestriels, contrôles (1859-1939), 44 M 1 à 41

- expulsions, extraditions (1854-1939), 45 M 1 à 7

- réfugiés politiques (1832-1939), 46 M 1 à 20

- passeports (1819-1939), 47 M 1 à 27

- nomades, marchands ambulants, forains, saltimbanques (1854-1939), 48 M 1 à 10

- colportage et brocante, bibliothèques des gares (1851-1939), 49 M 1 à 4

- paupérisme, mendicité et vagabondage (an XI-1918), 50 M 1 à 3

- anarchistes (1849-1909), 51 M

- surveillance légale : forçats, condamnés libérés et autres individus (1818-1901), 52 M 1 à 28

- interdits de séjour (1858-1939), 53 M 1 à 3

- grâces, réhabilitations (1861-1937), 54 M 1

- plan départemental de protection des voies ferrées et des lignes télégraphiques et téléphoniques en cas de grève (1907-1920), 55 M.

Cote : M

Dates : An X-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 10 registres et 105 boîtes

Métrage conservé : 13,20

Police administrative [retour](#)

Cotes : 56 M à 81 M

Statut juridique : Archives publiques

M

Police administrative (56 M à 81 M)

Contenu : - gardes champêtres (1816-1939), 56 M

- gardes particuliers (1839-1939), 57 M
- armes à feu, poudres et explosifs (1825-1939), 58 M
- associations (1835-1939), 59 M 1 à 12
- courses cyclistes (1904-1939), 60 M
- aéronautique (1911-1939), 61 M
- loteries et tombolas (1852-1939), 62 M 1 à 4
- jeux (1849-1939), 63 M 1 à 3
- théâtres et cafés concerts (1852-1939), 64 M
- cinéma : films et salles (1916-1939), 65 M
- hôtels, auberges, cafés et débits de boissons (1840-1938), 66 M 1 à 8
- prostitution et police des mœurs (1856-1939), 67 M
- sinistres : incendies, inondations, gelées, orages et grêles, sécheresse, pertes de bestiaux, épizooties, accidents divers (1821-1938), 68 M à 76 M
- recherches dans l'intérêt des familles (1851-1931), 77 M 1 à 7
- transports de corps, inhumations, exhumations (1859-1939), 78 M 1 à 29
- chasse (1850-1939), 79 M 1 à 13
- louveterie, destruction des animaux nuisibles (1807-1939), 80 M 1 à 17
- pêche et pisciculture (1818-1934), 81 M 1 à 7.

Cote : M

Dates : 1807-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 2 registres et 131 boîtes

Métrage conservé : 16,20

Santé publique et tourisme [retour](#)

Cotes : 82 M à 94 M

Statut juridique : Archives publiques

M

Santé publique et tourisme (82 M à 94 M)

Contenu : - personnel médical et pharmaceutique (an IX-1939), 82 M 1 à 5

- police médicale et pharmaceutique (1820-1939), 83 M 1 à 5
- services départementaux de protection de la santé publique (an XIII-1939), 84 M 1 à 4
- conseils d'hygiène (1832-1939), 85 M 1 à 2
- épidémies, situation sanitaire générale (an XI-1925), 86 M 1 à 5
- goitre et crétinisme (1851-1863) ; rage (1845-1929), 87 M 1 à 3
- vaccination (1834-1930), 88 M 1 à 15
- statistique sanitaire (1903-1925), 89 M 1 à 6
- logements insalubres (1852-1935), 90 M 1 à 3
- établissements dangereux, insalubres ou incommodes (1923-1939), 91 M 1 à 28
- contrôle des produits alimentaires et répressions des fraudes (1839-1928), 92 M 1 à 15
- eaux minérales : sources d'eaux minérales du département, sources de Chaudes-Aigues et de Vic-sur-Cère (1825-1939), 93 M 1 à 8
- stations thermales et stations touristiques, notamment Chaudes-Aigues et Vic-sur-Cère (1920-1939), 94 M 1 à 4.

Cote : M

Dates : An VIII-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 73 boîtes

Métrage conservé : 9,30

Circonscriptions administratives [retour](#)

Cotes : 95 M

Statut juridique : Archives publiques

M	<p>Circonscriptions administratives (95 M) Contenu : - projets de réunions et réunions de communes, transferts de chefs-lieux, délimitations, changements de noms (an VIII-1937), 95 M 1 à 21. Cote : M Dates : An VIII-1937 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 20 boîtes et 1 liasse Métrage conservé : 2,75 Dernière modification : 23 AVR 2007</p>
	<p>Population retour Cotes : 96 M à 99 M Statut juridique : Archives publiques</p>
M	<p>Population (96 M à 99 M) Contenu : - mouvement de la population (an X-1931), 96 M 1 et 2 - dénombrements de la population ; documents généraux (an VIII-1926) et listes nominatives de 1891 et 1901-1936, 97 M 1 à 10 et 98 M 1 à 52 - émigration, colonisation (1807-1924), 99 M 1 à 4. Cote : M Dates : An VIII-1936 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 65 boîtes et 1 liasse Métrage conservé : 1,10</p>
	<p>Etat civil retour Cotes : 100 M Statut juridique : Archives publiques</p>
M	<p>Etat civil (100 M) Contenu : - rapports, correspondance, statistiques, admissions à domicile, naturalisations, réintégrations (1874-1939), 100 M 1 à 22. Cote : M Dates : An VIII-1939 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 13 boîtes et 1 liasse Métrage conservé : 1,80 Dernière modification : 23 AVR 2007</p>
	<p>Substances et biens de consommation retour Cotes : 101 M à 110 M Statut juridique : Archives publiques</p>
M	<p>Substances et biens de consommation (101 M à 110 M) Contenu : - instructions (1816-1939), 101 M 1 à 6 - mercuriales (an VIII-1934), 102 M 1 à 12 ; (1832-1888) - grains et farine (1814-1933), 103 M 1 à 18 - boulangerie, pain (1816-1921), 104 M 1 à 7 - boucherie, viande (an X-1932), 105 M 1 à 12 - lait et produits laitiers (1806-1937), 106 M - charbon, pétrole, essence, gaz et électricité (1916-1935), 107 M à 109 M - situation économique, surveillance du coût de la vie, organisation du ravitaillement (1830-1937), 110 M 1 à 9. Cote : M Dates : An VIII-1939 Niveau description : Dossier</p>

Nombre éléments : 41 boîtes et 1 liasse
Métrage conservé : 5,60
Sources compl. inter. : mercuriales générales (1832-1871, 1880-1888), 200 M 27-32
Dernière modification : 23 AVR 2007

Statistique générale [retour](#)

Cotes : 111 M
Statut juridique : [Archives publiques](#)

M

Statistique générale (111 M)

Contenu : - instructions, préparation de la statistique générale du département.
Cote : M
Dates : An VIII-1875
Niveau description : Dossier
Nombre éléments : 1 liasse
Métrage conservé : 0,01
Sources compl. inter. : Voir aussi le versement de l'I.N.S.E.E : 1065 W (1908-1977).
Dernière modification : 25 MAI 2007

Agriculture [retour](#)

Cotes : 112 M à 154 M
Statut juridique : [Archives publiques](#)

M

Agriculture (112 M à 154 M)

Contenu : 1) Fonds de la préfecture

- enseignement agricole : fermes-écoles, école régionale de Saint-Angeau, chaires d'agriculture, création de la direction des services agricoles, laboratoires, école nationale d'industrie laitière d'Aurillac, école ménagère ambulante, écoles d'agriculture d'hiver etc. (1840-1939), 112 M 1 à 17 et 113 M 1 et 2
- artisanat rural (1925-1940), 114 M 1 à 3
- météorologie (an IX-1933), 115 M
- comités et chambres consultatifs, chambre départementale d'agriculture : listes électorales, candidatures et procès-verbaux des élections (1819-1938), 116 M 1 à 23
- comices agricoles (1823-1914), 117 M 1 à 11 ; 190 M 80
- associations, sociétés et syndicats agricoles (an X-1938), 118 M 1 à 4
- mutualité et crédit agricoles (1807-1939), 119 M 1 à 17
- main-d'œuvre agricole (1872-1939), 120 M
- usages locaux (1855), 121 M
- améliorations agricoles, encouragements à l'agriculture (1811-1939), 122 M 1 à 5
- prévisions des récoltes (1809-1904), 123 M
- récoltes : états, rapports et correspondance (an VIII-1925), 124 M 1 à 7
- lin, chanvre et oléagineux (1806-1932), 125 M
- vigne (1821-1936), 126 M
- châtaigneraies (1811-1939), 127 M
- pépinière départementale, sylviculture (1812-1931), 128 M
- rapports sur la situation agricole (an VIII-1937), 129 M 1 et 2
- statistiques agricoles (1836-1933), 130 M 1 à 38
- concours agricoles (1851-1938), 131 M 1 à 9 et 132 M 1 à 5
- élevage : statistiques et rapports (1809-1938), 133 M
- fromages : états, rapports, correspondance (1809-1895), 134 M
- personnel et écoles vétérinaires (1827-1939), 135 M et 136 M
- service sanitaire vétérinaire (1885-1936), 137 M 1 à 5
- maladies et épizooties diverses (1815-1939), 138 M à 141 M
- haras (1811-1939), 142 M 1 à 10
- courses et concours hippiques (1806-1939), 143 M, 144 M.

2) Fonds de la direction des services agricoles

- enseignement agricole (1928-1937), 145 M

- météorologie (1894-1933), 146 M
 - associations et syndicats agricoles (1927-1938), 147 M
 - améliorations agricoles (1913-1938), 148 M
 - récoltes (1919-1939), 149 M
 - châtaigneraies (1918-1928), 150 M
 - statistiques agricoles (1919-1939), 151 M 1 à 4
 - concours agricoles (1921-1939), 152 M
 - élevage, lait, fromage (1927-1939), 153 M
 - mobilisation agricole (1924-1939), 154 1 et 2.
- 3) Documents versés par l'inspection académique
- enseignement post-scolaire agricole (1925-1941), 154 M 3.

Cote : M

Dates : An VIII-1941

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 4 registres, 153 boîtes et 1 liasse

Métrage conservé : 20,30

Sources compl. inter. : Voir aussi : courses et concours hippiques (1863-1866), 190 M 81 ; haras (1805-1873), 189 M 1-294 ; météorologie (1884-1921), 200 M 46.

Dernière modification : 23 AVR 2007

Commerce [retour](#)

Cotes : 155 M à 162 M

Statut juridique : Archives publiques

M

Commerce (155 M à 162 M)

Contenu : - instructions (an X-1898), 155 M

- chambre de commerce : listes électorales, candidatures, procès-verbaux d'élections (1899-1939), 156 M 1 à 13

- associations coopératives et divers (1810-1939), 157 M et 158 M

- foires et marchés : créations et suppressions, réglementation générale et police (1807-1939), 159 M 1 à 23

- expositions (1844-1934), 160 M 1 à 7

- commerce extérieur (1860-1938), 161 M

- poids et mesures (an VIII-1937), 162 M 1 à 11.

Cote : M

Dates : An VIII-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 41 boîtes

Métrage conservé : 5,40

Industrie et travail [retour](#)

Cotes : 163 M à 188 M

Statut juridique : Archives publiques

M**Industrie et travail (163 M à 188 M)**

Contenu : 1) Fonds de la préfecture

- instructions (an IX-1937), 163 M 1 et 2
 - situation industrielle (1812-1939), 164 M 1 à 3
 - industries diverses : tanneries, papeteries, orfèvrerie, textiles, bière, sabots et chaussures (an XII-1938), 165 M
 - travail des enfants et des femmes (1853-1913), 166 M 1 à 3
 - contrats d'apprentissage (1864-1891), 167 M
 - horaires et congés (1848-1939), 168 M
 - ouvriers mineurs (1891-1912), 169 M
 - salaires (1852-1939), 170 M 1 et 2
 - protection de la main-d'œuvre nationale (1926-1939), 171 M
 - contraventions à la législation du travail (1894-1939), 172 M 1 et 2
 - accidents du travail (1883-1939), 173 M 1 à 3
 - chômage (1829-1939), 174 M 1 à 5
 - bureaux et office de placement (1878-1939), 175 M 1 et 2
 - grèves et coalitions (1878-1938), 176 M 1 et 2
 - conciliation et arbitrage, conventions collectives (1892-1939), 177 M 1 à 3
 - syndicats professionnels (1877-1937), 178 M 1 à 4
 - commission départementale du travail (1900-1939), 179 M
 - chambre départementale des métiers (1938-1939), 180 M
 - brevets d'invention : instructions, demandes (1831-1939), 181 M.
- 2) Fonds de l'office départemental du travail
- office départemental : correspondance (1927-1939), 182 M 1 à 5
 - office départemental de placement (1917-1939), 183 M
 - emploi : demandes et offres (1919-1936), 184 M
 - emploi obligatoire des mutilés de guerre (1928-1934), 185 M 1 à 3
 - main-d'œuvre agricole (1937), 186 M
 - main-d'œuvre étrangère (1929-1939), 187 M 1 et 2
 - situation du marché du travail (1931-1939), 188 M 1 et 2

Cote : M

Dates : An IX-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 41 boîtes

Métrage conservé : 5,40

Sources compl. inter. : comité départemental de l'enseignement technique, inspecteurs départementaux, certificats d'aptitude professionnelle (1805-1939), 200 M 1 à 17 ; taxe d'apprentissage (1925-1940), 200 M 18 et 19 ; souscriptions publiques, emprunts de la Défense nationale (1863-1939), 200 M 20 à 200 M 26.

Dernière modification : 23 AVR 2007

Haras national [retour](#)

Cotes : 189 M

Statut juridique : Archives publiques

Dernière modification : 23 AVR 2007

M**Supplément à la série M (190 et 200 M)**

Contenu : - élections (1831-1937), 190 M 1-66, 70-77

- personnel administratif (1826-1906), 190 M 69, 78-79

- agriculture (1863-1921), 190 M 80-81, 200 M 46

- enseignement (1833-1940), 200 M 1-26

- subsistances et biens divers de consommation (1832-1888), 200 M 27-32

- correspondance préfectorale (1840-1910), 200 M 33-45

Cote : M

Dates : 1805-1940

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 20 registres et 35 boîtes

Métrage conservé : 5,00

Sources compl. inter. : personnel administratif (1 M) ; élections (2 M à 10 M) ; agriculture (112 M à 154 M) ; subsistances et biens de consommation (101 M à 110 M) ; correspondance préfectorale (33 M).

Dernière modification : 23 AVR 2007

M**Documents versés par le haras national (189 M)**

Contenu : Organisation et administration du haras, élevage des chevaux et monte publique.

Cote : M

Dates : 1805-1973

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 219 registres et 58 chemises

Métrage conservé : 15,00

Sources compl. inter. : haras national (1811-1939), 142 M 1 à 10

Dernière modification : 23 AVR 2007

Série N - Administration et comptabilité départementales [retour](#)

Contenu : Les procès-verbaux des délibérations du conseil général, de la commission départementale et des conseils d'arrondissement, avec les registres et pièces de la comptabilité départementale, les dossiers des bâtiments départementaux et de la caisse départementale des retraites, constituent la série N.

Cotes : 1 N à 5 N

Dates : An IV-1954

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 222 boîtes et 296 registres

Métrage conservé : 40,00

Support : Papier

Présentation producteur : La même loi qui instituait les préfets établit à leurs côtés un corps délibérant, le conseil général, chargé uniquement à l'origine de répartir les contributions directes entre les arrondissements, déterminer les centimes additionnels, entendre le compte annuel et adresser au ministre de l'intérieur son opinion sur l'état et les besoins du département.

Les conseillers qui le formaient étaient, selon le mot de Riou, le premier préfet du Cantal, les " tuteurs de leurs concitoyens et les économes de la fortune publique ".

Les attributions du conseil général furent après 1830 sensiblement étendues par différentes lois, notamment celle du 10 août 1871 qui avait pour but de lui permettre d'exercer un suivi effectif des actes du préfet dans le domaine de l'administration départementale. Le préfet, toutefois, conservait l'instruction des affaires et de l'exécution des décisions du conseil général. Une commission départementale, élue au sein du conseil, se réunissait dans l'intervalle de ses sessions pour assurer la continuité de sa gestion.

La loi du 28 pluviôse an VIII avait également créé des conseils d'arrondissement dont les attributions étaient peu nombreuses et qui furent supprimés en 1940.

Modalités entrée : Versement

Mode de classement : Cotation selon le cadre de classement réglementaire.
Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état.
Statut juridique : Archives publiques
Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état ou reliés
Langue et écriture : Français
Instruments de recherche : Fonds du conseil général (1 N et 3 N), des conseils d'arrondissement (2 N), du service des bâtiments départementaux (4 N), de la caisse départementale des retraites (5 N). Répertoire, 1994-1999.
Bibliographie : J.-P. Serre, " Abandons d'enfants et infanticides dans le Cantal au XIXe siècle ", dans Enluminures, n° 7, 2000, p. 15-40.
J.-E. Iung, " Les premiers sous-préfets du Cantal ", dans Enluminures, n° 7, 2000, p. 51-61.
Jean Delmas, " Un centenaire, le conseil général du Cantal ", RHA, 1900, p. 142-178 et 256-286
Louis de Ribier, " Le conseil général du Cantal (1800-1934)", RHA, 1934 et 1935
Dernière modification : 26 JUN 2007

Conseil général et commission départementale [retour](#)

1 N 1-159

Conseil général et commission départementale (1 N)

Contenu : 1) Conseil général
- procès-verbaux manuscrits des délibérations (an VIII-1886), 1 N 1-11
- rapports et procès-verbaux imprimés des délibérations (1836-1940), 1 N 12-109
- rapports manuscrits (1825-1853), 1 N 110
- dossiers de séances (an XI-1939), 1 N 111-139
- contributions directes : répartition et sous-répartition (1812-1940), 1 N 140-146
- varia (1841-1940), 1 N 147.
2) Commission départementale
- généralités, délibérations, dossiers de séances (1871-1940), 1 N 148-159.
Cote : 1 N 1-159
Dates : An VIII-1944
Niveau description : Dossier
Nombre éléments : 106 registres et 51 boîtes
Métrage conservé : 11,40
Dernière modification : 23 AVR 2007

Conseils d'arrondissement [retour](#)

2 N 1-26

Conseils d'arrondissement (2 N)

Contenu : - Aurillac : délibérations, rapports, sous-répartition des contributions directes (an VIII-1939), 2 N 1-8
- Mauriac : id. (an VIII-1939), 2 N 9-12
- Murat : id. (an VIII-1927), 2 N 13-18
- Saint-Flour : id. (an VIII-1940), 2 N 19-26.
Cote : 2 N 1-26
Dates : An VIII-1940
Niveau description : Dossier
Nombre éléments : 26 boîtes
Métrage conservé : 3,20
Dernière modification : 23 AVR 2007

Comptabilité générale du département [retour](#)

3 N 1-277

Comptabilité générale du département (3 N)

Contenu : - généralités : législation, réglementation et instructions (an II-1938), 3 N 1-6
- budgets (an IX-1941), 3 N 7-41 (une série manuscrite et deux séries imprimées)
- comptes administratifs (an VIII-1940), 3 N 42-731
- comptes de gestion (1893-1940), 3 N 74-76
- varia (1837-1892), 3 N 77-80
- recettes (1831-1940), 3 N 80-148
- emprunts (1827-1954), 3 N 149-151
- dépenses (1806-1942), 3 N 152-277.

Cote : 3 N 1-277

Dates : An II-1954

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 186 registres et 90 boîtes

Métrage conservé : 19,40

Sources compl. inter. : Voir aussi le versement : 1555 W (1928-1994).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Bâtiments départementaux [retour](#)

4 N 1-59

Bâtiments départementaux (4 N)

Contenu : - généralités et pièces communes à plusieurs bâtiments (1792-1939), 4 N 1-5
- préfecture (an IV-1939), 4 N 6-13
- sous-préfecture de Mauriac (1827-1940), 4 N 14
- sous-préfecture de Murat (1812-1924), 4 N 15
- sous-préfecture de Saint-Flour (an X-1939), 4 N 16
- palais de justice d'Aurillac (1792-1940), 4 N 17-19
- palais de justice de Mauriac (1823-1939) et de Murat (an XI-1940), 4 N 20
- palais de justice de Saint-Flour (an IX-1940), 4 N 21-22
- prisons (an VIII-1940), 4 N 23-26
- casernes de gendarmerie (an III-1940), 4 N 27-36
- école normale d'instituteurs et d'institutrices (1880-1939), 4 N 37-38
- hippodrome (1820-1939), 4 N 39
- laboratoire et dispensaire d'hygiène sociale (1918-1936), 4 N 40
- domaine de Bégut à Vabres (1911-1937), 4 N 41
- école d'agriculture et de laiterie d'Aurillac (1898-1939), 4 N 42
- dépôt d'étalons (haras) d'Aurillac et ses dépendances (1813-1935), 4 N 43
- archives départementales (1816-1931), 4 N 44
- refuge ou chalet du col d'Eylac (1924-1938), 4 N 45
- laboratoire des services vétérinaires et préventorium : projets (1931-1932), 4 N 46
- mobilier départemental des préfectures, sous-préfectures et tribunaux (an VIII-1942), 4 N 47-54
- service départemental d'architecture (1827-1898), 4 N 55-58
- commission départementale d'architecture (1812-1932), 4 N 59

Cote : 4 N 1-59

Dates : 1792-1941

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 2 registres et 50 boîtes

Métrage conservé : 6,30

Info. copies : Les plans et dessins de la sous-série 4 N (bâtiments départementaux) ont été photographiés : clichés cotés en sous-série 10 Ph, qui sera consultée systématiquement avant les originaux.

Sources compl. inter. : Pour les bâtiments scolaires de la période antérieure voir la série T

Documents séparés : Les documents figurés, de grands formats pour la plupart, ont été ôtés des liasses.

Dernière modification : 23 AVR 2007

Caisse départementale des retraites [retour](#)

5 N 1-5

Caisse départementale des retraites (5 N)

Contenu : - organisation et fonctionnement général (1823-1944), 5 N1-2
- paiement des pensions (1834-1938), 5 N 3-5
- inventaire des dossiers de liquidation de pension (1839-1902), 5 N 4-5

Cote : 5 N 1-5

Dates : 1823-1944

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 5 boîtes

Métrage conservé : 0,50

Série O - Administration et comptabilité communales [retour](#)

Contenu : La série O est formée essentiellement par les documents de la tutelle préfectorale sur l'administration communale de 1800 à 1950 environ. Elle n'est donc pas à confondre avec les archives communales proprement dites, qui peuvent être ou non déposées aux Archives départementales.

Cotes : 1 O à 4 O

Dates : 1751-1957

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 1366 chemises et 21 registres

Métrage conservé : 171,40

Support : Papier

Présentation producteur : En organisant l'administration de la commune, la loi des 14 décembre 1789 et 8 janvier 1790 institue à sa tête un corps municipal et un maire appelés à délibérer et prendre les décisions sur toutes les questions de la gestion communale. Mais elle met d'emblée une limite à ce pouvoir local en le subordonnant aux administrations du département et du district pour les fonctions exercées par délégation. Les réformes successives du système municipal ne modifient en rien ce principe de tutelle administrative. Il faut attendre les lois du 21 mars 1831 et surtout celle du 18 juillet 1837 pour que soient clairement codifiées les règles de la tutelle administrative : on doit désormais distinguer entre actes d'administration, pour lesquels les délibérations du conseil municipal sont exécutoires (sauf annulation par le préfet dans un délai de trente jours) et actes de disposition, pour lesquels l'approbation expresse du préfet est requise. La contrainte peut être particulièrement importante, en matière financière par exemple : le budget est proposé par le maire, voté par le conseil municipal, et définitivement arrêté par le préfet.

Le Second Empire n'apporte que peu de modifications à ce système. Il faut attendre la loi du 5 avril 1884, considérée comme la véritable "charte municipale" ; elle reprend en réalité un grand nombre de dispositions de la loi de 1837 et redéfinit les bornes de la tutelle administrative. A partir de ce moment, les délibérations du conseil municipal sont exécutoires par elles-mêmes par la seule expiration d'un mois. Le préfet, puis le sous-préfet à partir de 1926 pour un certain nombre de domaines, ne garde qu'un droit d'annulation. Il s'agit donc d'un contrôle a posteriori. Mais la loi prévoit dans son article 68 un contrôle a priori, dans un nombre limitatif de domaines pour lesquels les délibérations doivent être approuvées par l'autorité supérieure. Il s'agit principalement de tout ce qui concerne les biens immeubles et les finances communales. Le préfet statue en outre sur plusieurs questions dans un but de cohérence départementale.

Ainsi pendant de nombreuses décennies, la préfecture est appelée à connaître de toutes les questions qui intéressent la vie des communes, ce qui justifie l'existence, dans son organisation interne, d'un "bureau d'administration communale".

Modalités entrée : Versement

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état ou reliés

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Répertoires méthodiques : (1 O), 2007 ; (2 O et supplément 2 O), 2004 et 2007 ; (3 O), 2007 et (4O), 2004.
Sources compl. inter. : Sous-séries 5 E et E DEP (archives communales déposées).
Voir aussi les versements de la préfecture : 1167 W (1924-1983) ; 1244 W (1933-1983).
Sources compl. exter. : Archives communales laissées en mairie.
Bibliographie : J.-P. Serre, " La translation des cimetières dans le Cantal au XIXe siècle ", dans RHA, 1996, p. 31-60.
Dernière modification : 25 MAI 2007

Généralités [retour](#)

1 O 1-25

Généralités (1 O)

Contenu : Sous cette rubrique se retrouve tout ce qui concerne plusieurs communes ou leur ensemble : circulaires, rapports, statistiques, vicinalité, voirie urbaine, syndicats etc.

Cote : 1 O 1-25

Dates : 1800-1950

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 18 chemises et 11 registres

Métrage conservé : 2,80

Dossiers des communes [retour](#)

2 O

Dossiers des communes (2 O)

Contenu : De l'ensemble des dossiers communaux (1e section) sont disjointes les comptes de gestion (2e section).

1e section (2 O 1 à 2 O 268) : dossiers des communes

Ces dossiers sont classés dans l'ordre alphabétique des communes. Ils comportent les mêmes divisions internes, plus ou moins représentées selon les communes.

2e section (2 O 300 à 341, 400 à 746) : comptabilité.

La 2e section de la sous-série 2 O regroupe, pour chaque commune, les adjudications et marchés, cotisations municipales, gestions occultes, emprunts, impositions, situation financière, subventions et taxes ainsi que les comptes de gestion depuis 1827 .

Cote : 2 O

Dates : 1800-1950

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1183 chemises et 9 registres

Métrage conservé : 145,50

Notes, commentaires : Les comptes de gestion, classés par communes, forment trois séries chronologiques. Pour étudier les documents comptables d'une commune sur l'ensemble de la période, il convient donc de se reporter à l'index.

Dernière modification : 23 AVR 2007

Service vicinal [retour](#)

3 O 1-210

Service vicinal (3 O)

Contenu : Documents concernant la comptabilité vicinale, la vicinalité et les adductions d'eau.

Cote : 3 O 1-210

Dates : 1800-1957

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1 registre et 92 chemises

Métrage conservé : 11,00

Dons et legs [retour](#)

4 O 1-285

Dons et legs (4 O)

Contenu : Dans chaque dossier communal, les dons et legs sont classés dans l'ordre chronologique des testaments ou des décisions d'acceptation.

Cote : 4 O 1-285

Dates : 1751-1950

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 73 chemises

Métrage conservé : 9,30

Dernière modification : 23 AVR 2007

Série P - Finances. Poste. Eaux et forêts [retour](#)

Contenu : Réservée à la comptabilité d'Etat, la série P est constituée par les versements de la préfecture, de la trésorerie générale, des directions autrefois nommées des contributions directes et indirectes, du service du cadastre, des eaux et forêts et des postes. Le fonds de la direction départementale des postes a disparu et les seules sources sur la poste proviennent de la préfecture.

Dates : 1350-1993

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 3257 registres, 1029 boîtes et liasses

65 chemises, 221 rouleaux et 321 boîtes de plans et photographies aériennes

Métrage conservé : 249,00

Support : papier, calque et photographie

Modalités entrée : Versement

Mode de classement : La série est presque entièrement accessible et classée : toutes les parties classées sont dotées d'instruments de recherche, définitifs pour certains d'entre eux. Le cadre de classement réglementaire des séries modernes proposé par la direction des archives de France en 1965 a dû être ici légèrement amendé. Les archives de l'ancienne conservation des eaux et forêts, versées en 1979 et 1993, n'ont pu en effet trouver leur place dans la série M comme cela aurait dû être le cas. Elles ont donc été maintenues dans la série P qui, à l'origine, regroupait tous les fonds d'administrations financières (sauf les Domaines en série Q), donc y compris celle des forêts (selon la pratique administrative du XIXe siècle, héritée de l'Ancien Régime).

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état ou reliés

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Répertoires dactylographiés (1 P à 5 P), 1978 ; imprimé (6 P), 1987 ; en cours (7 P) ; dactylographié et manuscrit (8 P à 12 P).

Sources compl. inter. : Pour les impôts voir aussi parmi les versements :

de la Trésorerie générale du Cantal : 1375 W (1914-1985),

du Centre des impôts fonciers : 1551 W (an VII-1953) ; 1576 W (1932-1994) ; 1736 W (1932-1996),

de la Conservation des hypothèques : 1447 W (1922-1943)

du Centre des impôts d'Aurillac : 1147 W (1821-1966).

Bibliographie : P. Couturier, Sections et biens sectionaux dans le Massif central, héritage et aménagement de l'espace, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 2000 ; ADC, 8 BIB 2033.

Dernière modification : 25 MAI 2007

Comptabilité générale [retour](#)

1 P 1-1343

Comptabilité générale (1 P)

Contenu : 1) Fonds de la préfecture

- personnel des finances : dossiers individuels et pièces collectives (1828-1940), 1 P 1-48
- personnel de la police : id. (1852-1906), 1 P 49-50
- journaux et pièces comptables par départements ministériels (an IX-1940), 1 P 51-1162.

2) Fonds du Trésor public

- législation et réglementation (an X-1898), 1 P 1163-1164
- journaux, carnets et livres de détail (1824-1878), 1 P 1165-1307
- vérification de caisses, comptes de gestion, créances et emprunts, pensions, rentes et secours (1808-1920), 1 P 1308-1343.

Cote : 1 P 1-1343

Dates : An IX-1947

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1017 registres, 115 boîtes et liasses

Métrage conservé : 37,00

Dernière modification : 25 MAI 2007

Contributions directes [retour](#)

2 P 1-1002

Contributions directes (2 P)

Contenu : 1) Fonds de la préfecture

- généralités (an IX-1938), 2 P 1-4
- contribution foncière (1818-1940), 2 P 5-17
- patente (1897-1916), 2 P 18-19
- contributions extraordinaires (1848-1940), 2 P 20-22
- taxes diverses : apprentissage, billards et cercles, poids et mesures (1820-1929), 2 P 23-30
- impôt sur les bénéfiques (1918-1936), 2 P 31
- recouvrements, réclamations et dégrèvements (1820-1927), 2 P 32-54.

2) Fonds de la direction départementale

- personnel : dossiers individuels (1829-1938), 2 P 55-62
- généralités (1823-1934), 2 P 63-65
- contribution foncière et documents communs aux anciennes impositions (1825-1930), 2 P 56-130
- patente (1825-1923), 2 P 131-209
- voitures et chevaux : taxe (1863-1916), 2 P 210-228
- taxes diverses (1879-1918), 2 P 229-260
- dégrèvements (1909-1917), 2 P 261-274
- statistiques (1828-1881), 2 P 275-294.

3) Fonds des perceptions

- généralités (1912-1939), 2 P 295
- contribution foncière (1874-1940), 2 P 296-423 ; (1800-1815), 2 P 988-989
- patente (1874-1910), 2 P 424-500 ; (1796-1801), 2 P 990-991
- voitures et chevaux : taxe (1874-1920), 2 P 501-606
- anciennes contributions et taxes jointes (1925-1940), 2 P 607-756
- impôt sur le revenu et taxe sur les bénéfiques (1919-1940), 2 P 757-911
- taxes diverses (1868-1940), 2 P 912-980
- varia, dégrèvements, poursuites (1895-1940), 2 P 981-986.
- perception de Raulhac (1842-1929), 2 P 992-1002.

Cote : 2 P 1-1002

Dates : 1796-1940

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 27 registres, 541 boîtes et liasses

Métrage conservé : 49,00

Présentation producteur : Cette administration a été créée par une loi du 3 frimaire de l'an VIII.

Historique conservation : Lors de la recotation réglementaire de la sous-série 3 Q

(enregistrement), fin 1999-début 2000, des documents extraits de l'ancienne sous-série 7 Q ont

été intégrés à la suite du 2 P sous les cotes 2 P 988 à 991.

De plus, à l'occasion du classement des archives communales déposées de Raulhac, de nouveaux documents relatifs à la perception de Raulhac ont été découverts ; ils ont été classés à la suite du 2 P sous les cotes 2 P 992 à 1002.

Cadastre [retour](#)

P

Cadastre (3 P)

Contenu : - cadastre antérieur à 1807 : personnel, généralités et exécution des travaux (an XI-1809), 3 P 1-12

- cadastre général parcellaire :

*personnel (1808-1854), 3 P 13-53

*généralités (1807-1895), 3 P 54-59

*travaux : communes cadastrées par anticipation, délimitations territoriales, arpentage et expertise, vérifications (1806-1908), 3 P 60-376

*évaluation foncière : généralités, classificateurs, propriétaires, propriétés, réclamations (1808-1853), 3 P 377-456

*tableaux indicatifs et matrices cadastrales (1809-mil XXe s.), 3 P 457-724 et 8 P 1-267

*comptabilité et correspondance (1808-1856), 3 P 725-747

*statistiques (1812-1848), 3 P 748-751

*plans : atlas, calques et reproductions (1ère moitié XIXe s.), 3 P 752-998

- cadastre renouvelé en 1898 (1901-1938), 3 P 999-1000

- cadastre rénové en 1930 : plans, 3 P 1001-1067

- délimitations territoriales des communes (1807-1993), 3 P 1068-1091

- plans "napoléoniens" : originaux (1ère moitié XIXe s.), 3 P 1092-1360

Cote : P

Dates : An XI-1993

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 948 registres, 113 boîtes et liasses de documents divers
65 chemises, 64 rouleaux et 321 boîtes de plans

Métrage conservé : 74,50

Support : papier et calque

Mode de classement : Attention la sous-série 3 P renvoie à deux types de cotation. Pour les cotes 3 P 1 à 456 et 725 à 1091, le chiffre après le P correspond à un article, il s'agit donc des cotes 3 P art. 1 à 465 et 725 à 1091 ; tandis que pour les cotes 3 P 457 à 724 et 1092 à 1360, le même chiffre après le P correspond à un numéro de sous-sous-série, il faut encore y ajouter un numéro d'article.

Modalités accès : Les plans cadastraux originaux, cotés 3 P 1092 à 1360, ont faits l'objet d'une campagne de numérisation. Pour leur consultation on se reportera désormais aux images numériques.

Sources compl. inter. : Le service du cadastre a effectué plusieurs versements successifs depuis 1977 : les plans et calques postérieurs à 1930 et les photographies aériennes ont été placés dans les sous-séries d'attente 9 P (répertoire manuscrit ; index sur fiches dans les tiroirs de la série continue) et 10 P (répertoire manuscrit ; index sur fiches dans les tiroirs de la série continue), les matrices contemporaines dans les sous-séries d'attente 8 P et 12 P. Il conviendra de réunir ces quatre sous-séries en une sous-série de W à moyen terme : c'est donc dans cette série, qui a accueilli provisoirement le versement de 1993 consacré aux plans du cadastre " napoléonien " (1810-1840), que l'on devra avoir recours.

Des répertoires en forme de listes communales (sous-séries 8 P et 12 P) et un bordereau de versement régulier (sous-série 1459 W) permettent d'accéder à ces documents.

Dernière modification : 24 AVR 2007

8 P	<p>Cadastre (8 P) Contenu : Matrices cadastrales postérieures à 1914 dites "collection noire". Cote : 8 P Dates : 1914-[1950] Niveau description : Pièce Nombre éléments : 680 registres Métrage conservé : 24,80 Mode de classement : La cotation utilise pour chaque commune le numéro qui lui a été attribué par l'institut national de la statistique et des études économiques. Dernière modification : 24 AVR 2007</p>
9 P 1-127	<p>Cadastre (9 P) Contenu : Plans déposés par le service du cadastre depuis 1977. Cote : 9 P 1-127 Dates : 1828-1970 Niveau description : Dossier Métrage conservé : 4,00</p>
10 P 1-328	<p>Cadastre (10 P) Contenu : Photographies aériennes déposées par le service du cadastre depuis 1977. Cote : 10 P 1-328 Dates : [1950]-[1980] Niveau description : Dossier Nombre éléments : 92 rouleaux Métrage conservé : 6,00</p>
12 P	<p>Cadastre (12 P) Contenu : Matrices cadastrales faisant suite à celles déposées sous la cote 8 P. Cote : 12 P Dates : [1970]-[1972] Niveau description : Pièce Nombre éléments : 565 registres Métrage conservé : 27,30 Mode de classement : La cotation utilise pour chaque commune le numéro qui lui a été attribué par l'institut national de la statistique et des études économiques. Dernière modification : 24 AVR 2007</p>
	<p>Contributions indirectes retour</p>
4 P 1-149	<p>Contributions indirectes (4 P) Contenu : - personnel : dossiers individuels (1800-1940), 4 P 1-27 - impôts : produits de consommation et services particuliers (1798-1940), 4 P 28-66 - monopoles d'Etat (1798-1940), 4 P 67-109 - taxe sur le chiffre d'affaires (1918-1937), 4 P 110 - fonctionnement des services (1922-1939), 4 P 111-113. - documents statistiques sur l'activité du service (1819-1934), 4 P 114-142 - contentieux (1868-1924), 4 P 143-148 Cote : 4 P 1-149 Dates : An VI-1940 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 32 chemises, 22 boîtes et 14 registres Métrage conservé : 6,50 Historique conservation : De nouveaux documents, cotés 4 P 114-148 en provenance des archives du Puy-de-Dôme, ont été intégrés à cette sous-série en janvier 1999.</p>
	<p>Postes et télécommunications retour</p>

6 P 1-699

Postes et télécommunications (6 P)

Contenu : - personnel (1811-1940), 6 P 1-197

- postes :

*enquête statistique (1937), 6 P 198-212

*administration générale (an XI-1936), 6 P 213-222

*courriers et service des dépêches : lignes interrégionales, interdépartementales et départementales, poste automobile rurale, relais de poste (an XII-1940), 6 P 223-340

*exploitation et distribution (bureaux de poste, tournées et boîtes aux lettres) : dossiers communaux (an IX-1938), 6 P 341-622

- télégraphe : réseau, comptabilité (1854-1937), 6 P 623-652

- téléphone (réseau) : dossiers communaux (1888-1938), 6 P 653-697

- services spéciaux : caisse d'épargne, radiodiffusion (1850-1934), 6 P 698-699.

Cote : 6 P 1-699

Dates : An II-1940

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 66 chemises

Métrage conservé : 7,50

Bibliographie : N. Laparra, La distribution postale à domicile dans le Cantal (1830-1914).

Mémoire de maîtrise soutenu en 2000 à Clermont-Ferrand ; ADC, 4 BIB 788.

N. Laparra, Analyse cartographique des postes et du télégraphe en Auvergne au XIXe siècle.

Mémoire de maîtrise soutenu à Clermont-Ferrand en 2002 ; ADC, 4 BIB 807.

Guide de recherche sur l'histoire de la Poste en France des origines au premier Empire, Paris, 2005 (Les cahiers pour l'histoire de la Poste) ; ADC 8 BIB 2408.

Dernière modification : 24 AVR 2007

Eaux et forêts [retour](#)

7 P 1-690

Eaux et forêts (7 P)

Contenu : 1) Fonds de la préfecture

- personnel : dossiers individuels et traitement des gardes communaux (1803-1931), 7 P 1-53

- administration générale (1818-1939), 7 P 54-60

- forêts domaniales :

*généralités, origine et situation (1803-1918), 7 P 61-63

*aliénations (1810-1857), 7 P 64-66

*dossiers particuliers : Algères de Feniers, Aubrac, Brezons et autres jointes, la Chapelle (Veyrières), Chazelles, Chenuscles (Champagnac), Ciniq (Malbo), Gaulis et Maubert, le Lioran, Miers (Brageac), la Margeride, Murat, les Obres et Valeix, le Prieur et le Suquet de la Trinitat (1350-1937), 7 P 67-142

*restitutions (1815-1838), 7 P 143

- pépinière domaniale d'Arpajon et sècherie domaniale de Murat (1862-1940), 7 P 147-148

- forêts communales :

*généralités (1803-1920), 7 P 149-250

*régime forestier (1770-1939), 7 P 151-189

*délimitations et bornages (1825-1935), 7 P 190-236

*aliénations, partages, ruptures d'indivision (1832-1932), 7 P 237-240

*contestations de propriété (1796-1939), 7 P 241-298

*aménagement, exploitation, surveillance, reboisement (1731-1942), 7 P 299-550

*droits d'usage (1670-1940), 7 P 560-573

*servitudes (1613-1943), 7 P 574-621

- coupes et délits (1796-1939), 7 P 622-657

- forêts hospitalières (1835-1937), 7 P 658-659

- forêts privées (1670-1935), 7 P 660-673

- varia : burons, chasse, pêche, chemins pastoraux, sections (1802-1939), 7 P 674-690.

2) Fonds du service de l'Office national des forêts

En cours de classement, consultation réservée.

Cote : 7 P 1-690

Dates : 1350-1943

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 6 registres et 120 chemises

Métrage conservé : 14,00

Accroissements : Le fonds du service de l'office national des forêts, en cours de classement, viendra s'ajouter à la suite de cette sous-série.

Sources compl. inter. : Voir aussi le versement de l'Office National de Forêts : 1542 W (1870-1990).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Série Q - Domaines, enregistrement, hypothèques [retour](#)

Contenu : La série Q comprend quatre sous-séries.

La première est consacrée au séquestre, à l'aliénation et à l'administration des biens nationaux confisqués en application des lois de la Révolution. C'est une section définitivement close : elle forme la sous-série 1 Q, cotée de façon réglementaire. Elle est présentée dans les séries de l'époque révolutionnaire.

La sous-série 2 Q est formée par les versements de la préfecture et concerne la gestion du domaine public.

La sous-série 3 Q est formée par les versements de l'administration des domaines ; elle comprend l'enregistrement depuis la fin du XVIIIe s., c'est-à-dire les registres de formalités et les fichiers joints. Elle est présentée dans les séries thématiques (toutes époques confondues).

A leur suite ont pris place les registres versés par la conservation des hypothèques (an III à 1940), qui ne sont pas encore cotés dans la sous-série 4 Q.

Dates : 1615-1977

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 17622 registres, 525 liasses et boîtes, 206 tiroirs de fiches cimetières

Métrage conservé : 756,45

Support : Papier

Modalités entrée : Versement

Statut juridique : Archives publiques

Langue et écriture : Français

Dernière modification : 24 AVR 2007

Domaines [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

2 Q

Domaines (2 Q)

Contenu : La sous-série 2 Q est formée par les versements de la préfecture qui concernent la gestion du domaine public.

La sous-série 2 Q n'est pas très importante : elle comprend la correspondance, les baux et les ventes de biens de l'Etat et tout ce qui concerne les biens ecclésiastiques au moment de la séparation des Eglises et de l'Etat : séquestre, actions en reprise, attributions, affectations, aliénations, locations amiables, inventaires dressés en exécution de la loi du 9 décembre 1905 (classement alphabétique des communes par arrondissement), liste générale des biens.

Cote : 2 Q

Dates : An XII-1977

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 25 liasses

Métrage conservé : 2,00

Mode de classement : La sous-série 2 Q est actuellement et provisoirement cotée dans la sous-série 3 SC.

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Instruments de recherche : Etat sommaire mais complet sur fiches, M. Blarez et J. Borrel, 1971.

Dernière modification : 24 AVR 2007

Hypothèques [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

4 Q

Hypothèques (4 Q)

Contenu : Registres de la conservation des hypothèques (transcriptions, inscriptions, saisies).

Cote : 4 Q

Dates : An VII-1940

Niveau description : Pièce

Nombre éléments : 6966 registres

Métrage conservé : 283,00

Nom du producteur : Conservation des hypothèques

Catégorie producteur : Administration

Présentation producteur : Les bureaux des hypothèques furent créés par une loi du 11 brumaire an VII. Ce fut la première véritable organisation des hypothèques, qui existaient dans l'ancien droit, mais présentaient un grand nombre de variétés, selon les coutumes régionales.

Historique conservation : Les registres de formalités hypothécaires ont été versés aux archives jusqu'en 1937 ou 1940 selon les actes : l'arrêté interministériel du 9 avril 1956 et une instruction de la direction générale des impôts du 3 juin 1968 ont fixé les modalités de tenue des actes et de conservation de la documentation hypothécaire, dont les archives départementales, faute d'instruments de recherche (les répertoires et tables étant restés à la conservation) ne peuvent encore assurer la communication sans que l'usager ne soit passé par l'intermédiaire de la conservation des hypothèques.

Modalités entrée : Versement

Mode de classement : Les registres ont été classés par arrondissement et par type d'acte (transcriptions, inscriptions ou saisies).

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : La délivrance de copies et d'extraits est du seul ressort de la conservation des hypothèques pour les documents de moins de 100 ans.

Série R - Affaires militaires, organismes de temps de guerre [retour](#)

Contenu : La série R rassemble les documents produits et reçus par l'administration civile départementale agissant dans le domaine militaire (un bureau spécialisé à la préfecture, le service des anciens combattants et victimes de guerre, le service des réfugiés) ainsi que, par exception au règlement qui attribue aux services des archives du ministère de la défense une complète autonomie, des documents remis par le bureau central des archives administratives militaires établi à Pau, en l'espèce les registres matricules du recrutement.

Dates : An VII-1963

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 488 registres et 426 chemises

Métrage conservé : 76,80

Support : Papier

Présentation producteur : Le Cantal n'est pas un département "militaire" au sens où on l'entend en parlant de la Moselle ou du Nord. Les institutions reflètent bien ce caractère retiré de pays d'arrière, qui ne connut ni menace ni invasion étrangère de 1800 à 1942.

Modalités entrée : Versement

Mode de classement : Le cadre de classement de la série, fixé par la circulaire ministérielle de 1965, a été légèrement aménagé pour permettre la prise en compte des orientations du travail de classement commencé avant la publication du règlement, ainsi que des caractéristiques des archives d'un département d'arrière.

La série R se compose de 10 sous-séries d'inégale importance.

Modalités accès : Lois et règlements en vigueur

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Lois et règlements en vigueur

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Répertoire numérique imprimé par J. Borrel et J.-Fr. Pounhet, 1991 ; complément dactylographiés au fil des versements du service historique de la défense.

Sources compl. inter. : - Sous-séries 110 M et 154 M (mobilisation économique), 44 et 45 M (surveillance des étrangers) ;

- Sous-série 7 W, fonds du service départemental des réfugiés de 1939-1940 ;
- Série H-dépôt, hôpital d'Aurillac (militaires hospitalisés et décédés, XIXe-XXe siècle) ;
- Sous-série 2 Y, registres d'écrou des passagers militaires, passim.

Archives communales déposées (en général, y compris les petites communes) : recensement des classes, statistiques du ravitaillement, recensement des chevaux et attelages sous la IIIe République.

Sources compl. exter. : Archives départementales du Rhône et du Puy-de-Dôme : justice militaire (conseils de guerre de la région militaire).

Archives communales non déposées.

Bibliographie : C. Coudert, Mémoire et représentations du premier conflit mondial dans une société rurale : le Cantal (1918-1939). Mémoire de maîtrise soutenu à Toulouse en 1991 ; ADC, 4 BIB 613.

J.-P. Serre, " Riou de Kersalaün et l'affaire du Cantal ", dans Enluminures, n° 8, 2001, p. 5-14.

G. Pouget, Le Cantal dans la Grande guerre, Aurillac, 1998 (Mémoires de la SHA, 6) ; ADC 8 BIB 1951.

J.-P. Serre, " Le remplacement militaire dans le Cantal de la Révolution à la 2nde République ", dans RHA, 1998, p. 237-255.

J.-P. Serre, " Insoumis et déserteurs à l'époque napoléonienne : l'exemple du Cantal ", dans Patrimoine en Haute-Auvergne, n° 7, mars 2006, p. 7-16.

Le Cantal face aux guerres du Moyen Âge à nos jours, dans RHA, 2003, p. 221-481.

Dernière modification : 25 AVR 2007

Préparation militaire et recrutement de l'armée [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

1 R 1-1837

Préparation militaire et recrutement de l'armée (1 R)

Contenu : Les lois portant organisation du recrutement, basé depuis 1798 sur la conscription, ont été modifiées plusieurs fois (1817, 1867, 1872, 1889 et 1905). Aussi, à côté des documents relatifs aux engagements volontaires, aux exemptions et aux réformes, trouvera-t-on essentiellement les différentes listes cantonales et départementales de recensement, de tirage au sort et du contingent dressées par l'autorité civile (maires, sous-préfets, préfet) et les registres matricules, tenus quant à eux par l'autorité militaire. On notera que ces documents n'ont jamais concerné qu'une fraction de chaque classe d'âge jusqu'en 1905.

La mobilisation des personnes et des biens est également évoquée dans la sous-série 1 R, qui complète à cet égard la suivante, et qui se décompose comme suit :

1) Fonds de la préfecture :

- préparation militaire : admission dans les écoles militaires, sociétés d'instruction militaire (an VII-1940), 1 R 1 à 34

- recrutement :

- *Consulat et Empire (instructions et statistiques, recensement des conscrits, levées extraordinaires, départs, conseil de recrutement, tirage au sort, engagements, remplacements, exemptions et réforme ; an VI-1820), 1 R 35 à 277

- *depuis la Restauration (instructions, correspondance, engagés volontaires, remplacement, sursitaires, ajournés, libération, réforme et exemption, statistiques, listes de tirage au sort et de recensement, conseil de révision ; 1816-1940), 1 R 278 à 1386

- mobilisation : généralités, situations personnelles, repliement, mobilisation économique, défense passive (1815-1940), 1 R 1387 à 1467.

2) Fonds du service historique de l'armée :

- registres matricules (depuis la classe 1859, jusqu'à celle de 1935) [un versement annuel augmente chaque année la sous-série], 1 R 1468 à 1837.

Cote : 1 R 1-1837

Dates : An VII-1944

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 410 registres et 215 chemises

Métrage conservé : 47,00

Modalités accès : Le délai de communicabilité des registres matricules du recrutement et de tous les documents comportant des renseignements médicaux est porté à 150 ans après la date de naissance des intéressés. Mais, depuis 1995, les décisions d'octroi de dérogation peuvent être prises par les directeurs des archives départementales selon les modalités suivantes :

1°) Demandes formulées dans le cadre de recherches généalogiques, portant sur un ou plusieurs membres de la famille du demandeur :

2°) Demandes formulées dans le cadre de recherches biographiques, concernant une personne extérieure à la famille du demandeur :

En l'absence de liens de parenté entre le demandeur et la personne concernée par le document, la reproduction est autorisée avec occultation de certains éléments dont le délai de libre communicabilité n'est pas encore échu :

3°) Demandes formulées dans le cadre de recherches sociologiques, c'est-à-dire portant sur l'étude d'un certain nombre de militaires :

Il convient d'autoriser le dépouillement d'un ensemble de registres de recrutement militaire, en spécifiant les dates et les bureaux concernés. L'octroi de la dérogation est assorti de l'engagement écrit pris par le bénéficiaire de ne faire qu'une utilisation statistique et non personnalisée des données rencontrées dans les documents.

Info. copies : Les tables alphabétiques annuelles des registres matricules sont désormais numérisées.

Sources compl. inter. : Voir aussi le versement du bureau des affaires militaires de la préfecture : 1187 W (1806-1983).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Organisation de l'armée [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

2 R 1-491

Organisation de l'armée (2 R)

Contenu : - casernement, garnison, personnel et cimetières militaires (1810-1935), 2 R 1 à 25

- subsistances et ravitaillement (1851-1935), 2 R 26 à 177

- fourrages (an X-1914), 2 R 178 à 184

- habillement, matériel, autres fournitures (an VIII-an IX, 1883-1916), 2 R 185 à 191

- cantonnement, convois, étapes et réquisitions (an X-1939), 2 R 192 à 205

- remonte et train (1812-1940), 2 R 206 à 259

- pigeons-voyageurs (1885-1940), 2 R 260 à 272

- santé, pharmacie, retraites, pensions et allocations, secours aux familles (an VII-1940), 2 R 273 à 406

- justice militaire, déserteurs et insoumis (an VII-1940), 2 R 407 à 491.

Cote : 2 R 1-491

Dates : An VII-1950

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 76 chemises et 8 registres

Métrage conservé : 9,00

Anciens combattants et victimes de guerre [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

3 R 1-578

Anciens combattants et victimes de guerre (3 R)

Contenu : 1) Fonds de la préfecture

- décès militaires avant 1914 (an VIII-1893), 3 R 1 à 42
- morts et prisonniers de 1914-1918 (1914-1935), 3 R 43 à 73
- pensions et emplois réservés (1856-1940), 3 R 74 à 77
- réfugiés (1939-1940), 3 R 78 à 86.

2) Fonds du service départemental des anciens combattants

- pupilles de la Nation (1918-1958), 3 R 87 à 129
- mutilés, réformés, anciens combattants et autres victimes : généralités (1918-1959), 3 R 130 à 156
- ascendants et conjoints, anciens combattants, réfugiés : demandes de secours (1921-1950), 3 R 157 à 169
- dossiers personnels d'anciens combattants : guerre de 1870-1871, coloniaux et guerre de 1914-1918, 3 R 170 à 567
- comptabilité du service (1937-1940), 3 R 568 à 578.

Cote : 3 R 1-578

Dates : An VIII-1959

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 64 registres et 57 chemises

Métrage conservé : 9,00

Sources compl. inter. : Voir aussi les versements de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) : 1127 W (1914-1945) ; 1132 W (1932-1975) ; 1207 W (1914-1971) ; 1232 W (1914-1979) ; 1240 W (1914-1918) ; 1262 W (1914-1986) ; 1275 W (1914-1984) ; 1303 W (1914-1982) ; 1343 W (1914-1984) ; 1355 W (1914-1984) ; 1375 W (1914-1985) ; 1384 W (1914-1984) ; 1408 W (1914-1987) ; 1428 W (1914-1987) ; 1580 W (1914-1993) ; 1609 W (1914-1993) ; 1634 W (1914-1993) ; 1718 W (1878-2000) ; 1747 W (1870-1905) ; 1765 W (1897-1998) ; 1796 W (1886-1999) ; 1829 W (1901-2000).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Garde nationale et autres corps spéciaux [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

4 R 1-224

Garde nationale et autres corps spéciaux (4 R)

Contenu : - gardes d'honneur (1813-1814), 4 R 1 à 8

- bataillon auxiliaire (an IX-1813), 4 R 9 à 14
- compagnie départementale (1810-1819), 4 R 15 à 24
- légion départementale (1813), 4 R 25
- Garde nationale (1809-1907), 4 R 27 à 188
- armée territoriale (1872-1905), 4 R 189 à 206
- garde communale et garde civile (1913-1914), 4 R 207 à 224.

Cote : 4 R 1-224

Dates : An IX-1914

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 6 registres et 35 boîtes

Métrage conservé : 5,30

Gendarmerie [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

5 R 1-18

Gendarmerie (5 R)

Contenu : - organisation, logement, brigades (1817-1921), 5 R 1 à 9
- personnel (1800-1938), 5 R 10 à 17
- garde républicaine mobile (1936-1939), 5 R 18.

Cote : 5 R 1-18

Dates : 1800-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 2 chemises

Métrage conservé : 0,20

Sources compl. inter. : Série N, pour les bâtiments des gendarmeries.

Sapeurs-pompiers [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

6 R 1-90

Sapeurs-pompiers (6 R)

Contenu : - effectifs, personnel, conseil supérieur, financement (1835-1938), 6 R 1 à 23
- dossiers par compagnie (1912-1963), 6 R 24 à 90.

Cote : 6 R 1-90

Dates : 1812-1963

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 7 chemises

Métrage conservé : 0,80

Sources compl. inter. : Voir aussi les versements :

du Service départemental d'Incendie et de Secours : 1672 W (1851-1997) ; 1782 W (1854-2003),
du Centre de secours principal d'Aurillac : 1791 W (1917-2003).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Marine et garde-côtes [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

7 R 1-23

Marine et garde-côtes (7 R)

Contenu : - recrutement, anciens marins, secours et pensions, (an IX-1921), 7 R 1 à 23.

Cote : 7 R 1-23

Dates : An IX-1921

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 4 chemises

Métrage conservé : 0,40

Notes, commentaires : On peut s'étonner que la sous-série consacrée à la marine et aux gardes-côtes existe dans un département dépourvu de façade maritime. En réalité on a choisi de regrouper dans cette sous-série la plupart des documents relatifs aux cantaliens ayant servi dans la marine au XIXe siècle.

Périodes de guerre [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

8 R 1-23**Périodes de guerre (8 R)**

Contenu : - guerre de 1870-1871 : organisation de l'effort de guerre, francs-tireurs, nouvelles officielles (1870-1871), 8 R 1 à 6

- guerre de 1914-1918 :

*mobilisation des soldats, civils et étrangers (1914-1918), 8 R 7 à 13

*surveillance des étrangers (1914-1917), 8 R 14 à 23

*mobilisation économique (1910-1920), 8 R 24 à 32

*cartes et affiches officielles, soldats américains, rapatriés, santé publique, démobilisation, armistice, décorations (1914-1918), 8 R 33 à 42.

Cote : 8 R 1-23

Dates : 1870-1920

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 3 chemises et une liasse

Métrage conservé : 0,35

Mode de classement : Faute d'occupation étrangère du sol cantalien de 1800 à 1942, cette sous-série, consacrée normalement aux occupations du territoire national de 1814 à 1918, aurait dû rester vacante. En fait on a jugé commode de l'utiliser pour classer la plupart des documents relatifs à l'effort de guerre et à la mobilisation des non-combattants et de l'économie.

Prisonniers de guerre ennemis [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

9 R 1-4**Prisonniers de guerre ennemis (9 R)**

Contenu : - Espagnols (1810-1828), guerre de 1870-1871, 1ère Guerre mondiale, 9 R 1 à 4.

Cote : 9 R 1-4

Dates : 1810-1918

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1 liasse

Métrage conservé : 0,05

Dernière modification : 25 MAI 2007

Organismes temporaires du temps de la Ière Guerre mondiale [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

10 R 1-244**Organismes temporaires du temps de la Ière Guerre mondiale (10 R)**

Contenu : Le Cantal n'a pas déploré de dommages de guerre en 1914-1918, aussi la sous-série 10 R sert-elle à accueillir le fonds du service départemental des réfugiés :

- instructions (1914-1925), 10 R 1 à 9

- accueil des réfugiés (1914-1921), 10 R 10 à 13

- correspondance (1914-1924), 10 R 14 à 62

- recensement des réfugiés en général (1914-1920), 10 R 63 à 125

- recensement des étrangers (1914-1920), 10 R 126 à 136

- assistance aux réfugiés (1914-1925), 10 R 137 à 201

- rapatriement des réfugiés (1915-1921), 10 R 202 à 211

- logement des réfugiés (1914-1925), 10 R 212 à 239.

Cote : 10 R 1-244

Dates : 1914-1925

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 9 registres et 30 chemises

Métrage conservé : 3,80

Dernière modification : 25 MAI 2007

Série S - Travaux publics et transports [retour](#)

Contenu : La série S, formée par les versements de la préfecture et des services de l'équipement, est relativement importante. Plus de la moitié de la série est consacrée aux routes et à la circulation qu'elles canalisent, ce qui n'est pas un hasard dans un pays au relief tourmenté, où les moyens de communication ont toujours été un problème majeur. Les sous-séries 1 S à 8 S, qui firent l'objet d'un répertoire imprimé en 1969, sont formées des versements de la préfecture et de la direction des Ponts-et-Chaussées (devenue direction départementale de l'Équipement). Les sous-séries 9 S et suivantes sont affectées chacune aux archives des subdivisions.

Il faut noter que les archives de certaines subdivisions sont riches et forment une source complémentaire dont l'intérêt est notable pour les années 1920-1940, moins bien documentées dans le fonds de la préfecture.

Cotes : 1 S à 21 S

Dates : An III-1960

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 1563 registres, 1640 boîtes et 1 rouleau

Métrage conservé : 245,55

Support : Papier

Modalités entrée : Versement

Accroissements : Le versement de la 2^{de} partie des archives anciennes de la Direction départementale de l'équipement n'est intervenu qu'en 2002 ; le fonds n'est pas classé.

Mode de classement : Le classement reprend le découpage des sous-séries réglementaires. On notera toutefois que dans le Cantal, il n'y a pas de sous-série 4 S (mer, ports, transports maritimes) et 6 S (transports aériens et météorologie).

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état ou reliés

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Pour les sous-séries 1 S à 8 S : répertoire numérique imprimé par M. Blarez, 1969.

Pour les sous-séries 9 S et suivantes (fonds des subdivisions de l'équipement) : instrument de recherche électronique

Sources compl. inter. : Pour mémoire, les documents concernant la météorologie ont été intégrés à la série M, dont le répertoire imprimé a paru avant les prescriptions de 1965 : voir 115 M et 146 M.

Voir aussi le versement du service des Ponts-et-Chaussées de la préfecture : 6 W (1929-1949).

Sources compl. exter. : Voir archives départementales d'Indre-et-Loire.

Bibliographie : A. Meynier, " Les routes entre Aurillac et Mauriac. Etude géographique ", Revue de la Haute-Auvergne, 1933, p. 1-43.

M. Leymarie, " Un centenaire oublié : le tunnel routier du Lioran, 1839-1847 ", Revue de la Haute-Auvergne, 1964, p. 5-23.

L. Jalenques, Les routes d'Aurillac au Quercy par Maurs au XVIII^e et au XIX^e siècles, Aurillac, 1913, 32 p.

C. Marion et M.-C. Sélimanovski, Sur les routes de Haute-Auvergne du XVIII^e au XIX^e siècle, Aurillac, 1987, 187 p.

Voir aussi les mises au point récentes sur la route, les tunnels et le chemin de fer du Lioran dans Histoires autour du Lioran et de Valagnon, Aurillac, 1994, p. 48-57.

Dernière modification : 25 MAI 2007

Ponts et chaussées [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

<p>1 S 1-610</p>	<p>Ponts et chaussées (1 S) Contenu : Instructions, organisation du service, personnel, correspondance, rapports de l'ingénieur en chef et des ingénieurs d'arrondissement, comptabilité, inventaire du matériel. Cote : 1 S 1-610 Dates : An VIII-1948 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 526 registres et 87 boîtes Métrage conservé : 25,00 Bibliographie : Bernard Féminier, "Le service des Ponts et Chaussées de la Haute-Loire. Un peu d'histoire (1790-1967)", dans Cahiers de la Haute-Loire, 2006, p. 219-276. Dernière modification : 9 MAI 2007</p>
	<p>Grande voirie. Circulation et transports routiers retour Statut juridique : Archives publiques</p>
<p>2 S 1-2653</p>	<p>Grande voirie. Circulation et transports routiers (2 S) Contenu : Routes et chemins, routes nationales (classement par n° de route et de chemin : dossiers généraux, puis dossiers particuliers pour chaque commune traversée), routes départementales et chemins d'intérêt commun jusqu'en 1904 (les routes départementales et les chemins d'intérêt commun sont devenus en 1904 les chemins de grande communication [G.C.], eux-mêmes transformés à partir du 1er janvier 1939 en chemins départementaux [C.D.]), chemins de grande communication, transports publics sur routes, automobiles (statistiques, déclarations et immatriculations depuis 1899, permettant de suivre l'évolution du parc automobile du département), contraventions à la police de la voirie et du roulage, accidents de la route. Cote : 2 S 1-2653 Dates : An VI-1955 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 764 registres et 1187 boîtes Métrage conservé : 173,20 Notes, commentaires : En raison de son relief contrasté, les moyens de communication et la circulation ont toujours été l'un des problèmes majeurs du Cantal. Ce n'est donc pas un hasard si la plus grande partie de la série S concerne les routes et la circulation qu'elles canalisent. Dernière modification : 26 AVR 2007</p>
	<p>Navigation intérieure retour Statut juridique : Archives publiques</p>
<p>3 S 1-5</p>	<p>Navigation intérieure (3 S) Contenu : Cette section est très peu développée, car les nombreux cours d'eau qui sillonnent le Cantal ne sont pas navigables à l'exception, sur ses limites, d'un tronçon du Lot et de la Dordogne. Aussi n'est-elle représentée que par cinq articles : instructions, navigation sur le Lot et la Dordogne, bacs. Cote : 3 S 1-5 Dates : An VII-1908 Niveau description : Dossier Nombre éléments : 3 boîtes Métrage conservé : 0,30</p>
	<p>Chemins de fer retour Statut juridique : Archives publiques Dernière modification : 26 AVR 2007</p>

5 S 1-148

Chemins de fer (5 S)

Contenu : Instructions, main-d'œuvre, rapports généraux, exploitation, tarifs, contentieux, ligne Arvant-Capdenac, ligne Neussargues-Béziers, ligne Aurillac-Saint-Denis, ligne Aurillac-Eygurande, ligne Bort-Neussargues, ligne Saint-Flour-Brioude, projets sans suite, réseau à voie étroite de la Corrèze.

Pour chaque ligne, on trouve : tracé, personnel, comptabilité et dossiers par commune traversée. Tous ces articles émanent soit de la préfecture, soit des ponts et chaussées. Pas de versement provenant de la S.N.C.F (voir à la direction régionale à Clermont-Ferrand et archives centrales au Mans).

Cote : 5 S 1-148

Dates : 1842-1939

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 27 registres et 81 boîtes

Métrage conservé : 10,00

Bibliographie : - A. Trin, Les chemins de fer cantaliens, Aurillac, 1942, réédité, 38 p.

- R. Caralp-Landon, Les chemins de fer dans le Massif central, études des voies ferrées régionales, Paris, 1959.

- M. Leymarie, " 11 novembre 1866. Quand on inaugurerait la gare d'Aurillac ", Revue de la Haute-Auvergne, 1967, p. 331-359.

- Teyssou, " La gare d'Aurillac (1866-1996) ", dans RHA, 1996, p. 241-268.

- " Le chemin de fer dans le Cantal : un réseau très complet (1850-1914), dans Enluminures, n° 10, 2003, p. 49-50.

- M. Flores et P. Garinot, Le triangle du Cantal :

T. 1: Bort-les-Orgues - Neussargues. Grenoble, 2001 ; ADC 4 BIB 796.

T. 2 : La ligne du Lioran (Figeac - Aurillac - Neussargues - Arvant). Grenoble, 2003 ; ADC 4 BIB 818.

T. 3: Aurillac-Mauriac-Bort. Grenoble, 2006 ; ADC 4 BIB 890.

Service hydraulique [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

7 S 1-122

Service hydraulique (7 S)

Contenu : Organisation, inventaires des ressources hydrauliques du département, comptabilité, affaires diverses classées par communes et par cours d'eau (usines et moulins, prises d'eau, curages, dessèchements et drainages, réglementations concernant les ponts), aménagements hydroélectriques d'intérêt public local et d'intérêt public national, répartition des eaux en temps de sécheresse, syndicats communaux et intercommunaux de protection et d'assainissement, améliorations agricoles.

Cote : 7 S 1-122

Dates : An XII-1951

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 42 registres et 61 boîtes

Métrage conservé : 8,90

Dernière modification : 26 AVR 2007

Mines et énergie [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

8 S 1-141**Mines et énergie (8 S)**

Contenu : - mines, carrières et tourbières : carte géologique du département, personnel, gisements classés par communes (découvertes, prospections, concessions, exploitations), explosifs, appareils à vapeur, carrières, tourbières (depuis l'an X), 8 S 1 à 8 S 37

- gaz : instructions, éclairage au gaz dans le département, tarifs (depuis 1866), 8 S 38

- électricité : instructions, personnel des compagnies exploitantes, tarifs, électrification (dossiers par communes), lignes diverses (plans, relevés des canalisations existantes), syndicats communaux ou intercommunaux d'électrification (depuis 1891), 8 S 39 à 8 S 141.

Cote : 8 S 1-141

Dates : An X-1960

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1 registre et 102 boîtes

Métrage conservé : 12,20

Sources compl. inter. : Aucun syndicat intercommunal d'électrification n'a versé de manière organique : voir cependant en 1486 W le registre de délibérations de celui des Deux Rhues et de la Santoire (depuis 1925) et en 17 J 10 le dossier personnel du président du même syndicat (1972-1988).

Bibliographie : J. Geffroy, " La mine d'Ouche ", dans RHA, 1998, p. 3-32.

E. Chabrol, L'organisation d'un réseau départemental d'électricité. Le réseau électrique cantalien, Paris, 1922, 16 p.

Dernière modification : 26 AVR 2007

Fonds des subdivisions [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

Dernière modification : 26 AVR 2007

S**Fonds des subdivisions (9 S et suivantes)**

Contenu : - Aurillac-nord, 9 S (1842-1939)

- Montsalvy (anciennement Aurillac-sud), 10 S (1865-1950)

- Mours, 11 S (1864-1941)

- Allanche, 12 S (1857-1942)

- Massiac, 13 S (1826-1941)

- Riom-ès-Montagnes, 14 S (1878-1943)

- Ruynes-en-Margeride, 15 S (1870-1941)

- Saint-Flour, 16 S (1863-1946)

- Chaudes-Aigues, 17 S (1887-1950)

- Pierrefort, 18 S (1854-1934)

- Champs-sur-Tarentaise, 19 S (1890-1943)

- Saignes, 20 S (1875-1948)

- Murat, 21 S (1880-1940)

Cote : S

Dates : 1826-1950

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 203 registres, 122 boîtes et 1 rouleau

Métrage conservé : 15,95

Sources compl. inter. : Se reporter aussi à la série W pour Allanche : 1641 W (1936-1995) ;

Mours : 1411 W (1937-1976) ; Riom-ès-Montagnes : 1647 W (1937-1982) et Saignes : 1835 W (1937-1993).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Série T - Enseignement, affaires culturelles, sports [retour](#)

Contenu : La plus grande partie de la série T (1049 articles sur 1106) concerne l'enseignement au XIXe siècle, période où l'on a multiplié les expériences pédagogiques dans des conditions matérielles que l'on a peine à imaginer de nos jours. On y trouve d'abondants renseignements sur les différents enseignements, y compris l'enseignement privé.

La série a été constituée par les versements de la préfecture et ceux de l'inspection académique.

Cotes : 1 T à 5 T

Dates : An V-1950

Nombre éléments : 41 registres et 722 boîtes

Métrage conservé : 96,65

Support : Papier

Modalités entrée : Versement

Mode de classement : Le cadre de classement est réglementaire.

Modalités accès : Libres, à l'exception des documents en mauvais état et des dossiers de personnel (pour ces derniers le délai de communicabilité réglementaire est fixé à 120 ans à compter de la date de naissance de la personne concernée)

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, à l'exception des documents reliés ou non communicables

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Répertoire numérique dactylographié complet, par M. Blarez, 1970 (avec un index et des notes).

Sources compl. inter. : Voir aussi le versement du bureau des affaires scolaires et culturelles de la préfecture : 1114 W (1921-1982).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Enseignement [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

1 T 1-1049

Enseignement (1 T)

Contenu : 1) Fonds de la préfecture

- généralités (inspection académique, gymnastique et préparation militaire ; 1816-1939), 1 T 1 à 1 T 25

- personnel (recteurs [il y eut une académie départementale du Cantal, et donc un recteur, de 1850 à 1854], inspecteurs, personnel enseignant de toutes catégories ; an IX-1940), 1 T 26 à 1 T 145

- établissements d'enseignement secondaire (an V-1939), 1 T 146 à 1 T 166

- écoles normales primaires (1830-1939), 1 T 167 à 1 T 218

- écoles primaires supérieures et cours complémentaires (1833-1939), 1 T 219 à 1 T 243

- écoles primaires élémentaires (1819-1940), 1 T 244 à 1 T 377

- enseignement privé et confessionnel (an XI-1939), 1 T 378 à 1 T 404.

2) Fonds de l'inspection académique

Mêmes divisions que ci-dessus, 1 T 405 à 1 T 1041.

3) Fonds des établissements

- collège de garçons de Mauriac (1844-1932), 1 T 1042 à 1 T 1044

- école normale d'instituteurs (1894-1919), 1 T 1045

- école normale d'institutrices (1881-1933), 1 T 1046 à 1 T 1049.

Cote : 1 T 1-1049

Dates : An V-1940

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 31 registres et 695 boîtes

Métrage conservé : 93,00

Sources compl. inter. : Fonds d'établissements versés après 1970 ; il s'agit d'un échantillonnage, tous les établissements n'ayant pas été retenus:

- collège Jules-Ferry d'Aurillac (ancien collège puis lycée de filles, 1905-années 1960), 2 SC 8905-8909

- école primaire supérieure de filles d'Aurillac (1912-1955), 2 SC 846
- collège de Mauriac (1893-1947), 2 SC 6780
- lycée de Saint-Flour (1894-années 1960), 2 SC 638
- écoles primaires (fin XIXe s.-mil. XXe s.), 2 SC (passim)
- école d'application d'Aurillac, 1076 W (1889-1965)
- lycée Emile-Duclaux d'Aurillac (depuis 1907), 1077 W (1854-1976)
- école nationale d'industrie laitière d'Aurillac (depuis 1909), 1225 W (1909-1981).

Service affaires scolaires du conseil général : 1365 W (1921-1989).
Archives communales déposées : matricules et registres d'appel ; listes d'élèves, plans d'écoles
Sous-série 2 O : plans d'écoles et de logements de maîtres
3 AV 336 : récit de vie de Michel Leymarie (1904-1986), instituteur.

Bibliographie : P. Fayet, L'enseignement en Auvergne avant 1789, Châteauroux, 1879, 32 p.
L. Farges, Le collège d'Aurillac en ce siècle (1790-1869), Association amicale des anciens élèves du collège et du lycée d'Aurillac, 1898, p. 11-23.
J. Le Guillou, " Aperçu sur l'histoire d'un collège en province... " [Mauriac], Revue de la Haute-Auvergne, 1978, p. 373-518.
L. Bélard, Le collège de Saint-Flour, Aurillac, 1909, 84 p.
M. Garcia, Monographie de l'école normale primaire d'instituteurs du Cantal (1831-1880), 1971, mémoire de maîtrise publié en partie dans la Revue de la Haute-Auvergne, 1971, p. 250-266.
L. Trinard, " L'école de Mauriac sous Louis-Philippe ", Revue d'Auvergne, 1956, p. 45-48.
G. Barnet, " L'école primaire supérieure des frères des écoles chrétiennes de la ville d'Aurillac (1842-1879) ", Revue de la Haute-Auvergne, 1958 et 1959.
G. Barnet, Monographie historique et géographique du cours complémentaire d'Aurillac (1883-1950), s.d., 81 p.
M. Leymarie, " Pierre Fayet (1801-1893) ", Revue de la Haute-Auvergne, 1968, p. 573-598 et 726-750.
M.-N. Jéminet, L'instruction primaire dans l'arrondissement d'Aurillac de la Restauration à Jules Ferry, université de Clermont-Ferrand, thèse de doctorat de 3e cycle, 1984.
J.-P. Serre, " Ecoles et écoliers dans les campagnes cantaliennes au XIXe siècle ", dans Enluminures, n° 9, 2002, p. 5-28.
Y. Oger, " Les clercs de Saint-Viateur, instituteurs du Cantal, et les écoles de Saint-Martin-Valmeroux (2e moitié du XIXe siècle) ", dans Enluminures, n° 12-13, 2006, p. 17-34.
P. Amiral, recherches en cours sur les écoles primaires du Cantal

Dernière modification : 25 MAI 2007

Imprimerie, librairie, presse [retour](#)

Statut juridique : [Archives publiques](#)

2 T 1-4

Imprimerie, librairie, presse (2 T)

Contenu : - brevets, rapports, correspondance, dépôt.

Cote : 2 T 1-4

Dates : An VIII-1940

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 3 boîtes

Métrage conservé : 0,40

Archives [retour](#)

Statut juridique : [Archives publiques](#)

3 T 1-26**Archives (3 T)**

Contenu : 1) Fonds de la préfecture

- personnel, local, dépenses, acquisitions, inventaires (1829-1926), 3 T 1 à 3 T 4

2) Fonds des archives départementales

- rapports de l'archiviste, versements, récolements, anciens inventaires, correspondance, bibliothèque, archives communales et hospitalières (1838-1950), 3 T 5 à 3 T 26.

Cote : 3 T 1-26

Dates : 1829-1950

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 10 registres et 12 boîtes

Métrage conservé : 1,80

Sources compl. inter. : Pour les bâtiments voir 4 N 44.

Voir aussi les versements : 1144 W (1841-1978) ; 1213 W (1880-1984) et 1644 W (1909-1999).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Affaires culturelles [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

4 T 1-18**Affaires culturelles (4 T)**

Contenu : - bibliothèques (1806-1938), 4 T 1 à 4 T 4

- beaux-art (1823-1937), 4 T 5 à 4 T 7

- monuments historiques (1817-1939), 4 T 8 à 4 T 12

- sites (1904-1940), 4 T 13

- théâtres (1806-1936), 4 T 14 à 4 T 16

- sociétés musicales (1866-1933), 4 T 17

- sociétés savantes (an IX-1933), 4 T 18.

Cote : 4 T 1-18

Dates : An IX-1940

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 9 boîtes

Métrage conservé : 1,10

Sources compl. inter. : Voir pour la médiathèque départementale : 1770 W (1928-2001).

Bibliographie : S. Pullès, Le développement du cinéma dans le Cantal de ses débuts à la fin des années 1930, s. l., s.d. ; ADC, 4 BIB 789.

Dernière modification : 25 MAI 2007

Sports [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

5 T 1-10**Sports (5 T)**

Contenu : 1) Fonds de la préfecture

- instructions, commissions diverses, installations sportives, tir et préparation militaire, ski, brevet sportif populaire (1879-1940), 5 T 1 à 5 T 6

2) Fonds de l'inspection académique

- associations sportives scolaires, ski, tir et préparation militaire (1848-1940), 5 T 7 à 5 T 10.

Cote : 5 T 1-10

Dates : 1848-1940

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 3 boîtes

Métrage conservé : 0,35

Bibliographie : G. Pouget, Les sports dans le Cantal avant 1914, Aurillac, 1989 ; ADC, 5 BIB 226.

"Cent ans de ski au Lioran ", dans Enluminures, n° 12-13, 2006, p. 83-92.

Série U - Justice [retour](#)

Contenu : La série U est formée d'une part de documents (peu nombreux) provenant de la préfecture et d'autre part des fonds des tribunaux d'Aurillac, Mauriac, Murat, Saint-Flour (assises et tribunal civil), des justices de paix et des tribunaux de commerce d'Aurillac, de Saint-Flour et de Mauriac.

Dates : 1791-1965

Niveau description : Groupe de fonds

Métrage conservé : 330,00

Support : Papier

Accroissements : Les réintégrations et versements concernant les tribunaux de Saint-Flour (civil et commerce), Mauriac et Aurillac, pris en charge de 1998 à 2007, n'ont pas été classés.

Mode de classement : Elle est presque entièrement reconnue et répertoriée sur fiches, donc accessible, mais n'a pas encore reçu de cotation définitive, sauf en ce qui concerne certains fonds de justice de paix répertoriés depuis 1990.

Modalités accès : Les documents de justice sont soumis à un délai réglementaire de 100 ans

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf documents reliés ou non communicables

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Sous-série 1 U (fonds de la préfecture) : fichier (dans les tiroirs de la série continue, lettre U).

Sous-séries 2 U à 4 U (fonds des tribunaux criminels et de première instance et des justices de paix) : fichier (dans les tiroirs de la série continue, lettre U). Complété par un fichier

alphabétique des rapports d'experts des tribunaux d'Aurillac (an V-1852) et de Mauriac et Saint-Flour (an V-1832) : 6 tiroirs pour les noms des parties ; 6 tiroirs pour les noms de lieux.

Sous-série 4 U (justices de paix) : répertoires numériques dactylographiés, en cours de classement (cantons d'Allanche, d'Aurillac, de Champs, de Chaudes-Aigues et de Murat).

A compléter par les bordereaux de versement récents du tribunal de Murat et du tribunal de Saint-Flour (justices de paix et tribunal de commerce surtout).

Bibliographie : J.-P. Serre, " Incendies et incendiaires dans le Cantal au XIXe siècle ", dans Enluminures, n° 5, 1998, p. 5-28.

J. Dalby, " L'infanticide dans le Cantal au XIXe siècle : ses origines structurelles et ses mobiles ", dans RHA, 1996, p. 3-30.

J.-P. Serre, " Abandons d'enfants et infanticides dans le Cantal au XIXe siècle ", dans Enluminures, n° 7, 2000, p. 15-40.

J. Dalby, " L'infanticide devant la cour d'assises du Cantal au XIXe s. ", dans RHA, 2001, p. 155-176.

J.-P. Serre, " Les exécutions capitales à Saint-Flour du Consulat à la troisième République (1799-1938) ", dans Patrimoine en Haute-Auvergne, n° 10, mars 2007, p. 23-34.

Dernière modification : 26 AVR 2007

Fonds de la préfecture [retour](#)

U

Fonds de la préfecture

Contenu : Le fonds de la préfecture concerne l'organisation des tribunaux et des jurys d'assises, le personnel judiciaire (magistrats, juges de paix, greffiers, avocats, avoués, notaires, commissaires priseurs), les tribunaux de commerce, le conseil des prud'hommes et les tribunaux paritaires des baux ruraux. Il s'agit d'un petit fonds, à recoter à terme en sous-série 1 U.

Cote : U

Niveau description : Dossier

Fonds des tribunaux [retour](#)

Contenu : Les sous-séries affectées aux fonds des tribunaux ne devraient prendre en compte que des documents postérieurs à l'an VIII. Pratiquement, tout ce que les tribunaux ont versé de 1926 à 1990 y figure, y compris des documents remontant à 1791, dont le classement définitif prévoira une cotation en série L.

On n'oubliera pas qu'à partir de 1980 les versements des tribunaux sont cotés en série W, en attendant la répartition réglementaire entre les séries L, U et W, qui suivra le classement définitif de la série U.

Historique conservation : Les récents versements des tribunaux de Murat et de Saint-Flour ont permis de tirer au clair la situation des fonds antérieurs à la mise en place de l'actuelle organisation judiciaire (1959) qui pouvaient encore y être conservés. De plus, ont été versés en 2006 et 2007, les fonds de tribunaux civils de 1926 à 1958 (environ) et les fonds de justices de paix de l'arrondissement d'Aurillac (mil. XIXe-XXe siècle).

Sources compl. inter. : Voir aussi les versements :

du tribunal de grande instance d'Aurillac : 1723 W (1912-1980) ; 1778 W (1898-1996),
et du conseil de prud'hommes d'Aurillac : 1717 W (1910-1980).

Dernière modification : 25 MAI 2007

U

Tribunaux criminels et cour d'assises

Contenu : - registres d'arrêts criminels (1792-1909)

- arrêts rendus par le tribunal spécial et la cour de justice criminelle spéciale (an X-1817)

- arrêts rendus par le tribunal criminel sur appels correctionnels (an V-1811)

- dossiers d'affaires criminelles puis d'assises (1790-1929)

- registres pour servir à la rédaction du compte de l'administration de la justice criminelle (1835-1860).

Cote : U

Dates : 1790-1929

Niveau description : Dossier

Présentation producteur : La cour d'assises a siégé à Saint-Flour jusqu'à la réforme de 1958, date à laquelle elle a été installée à Aurillac.

Instruments de recherche : Instrument de recherche électronique : 38 U : dossiers des affaires criminelles puis d'assises (1776-1930)

Bibliographie : G. Moissinac, Le tribunal criminel du Cantal de 1792 à l'an IV. Mémoire de maîtrise soutenu en 1998 à Toulouse ; ADC, 4 BIB 746.

J. P. Serre, " Les cours criminelles du Cantal sous le Consulat et le Premier Empire (1799-1815) ", dans Enluminures, n° 11, 2005, p. 11-37.

Dernière modification : 26 AVR 2007

U

Tribunaux de première instance

Contenu : 1) Aurillac

- registres de jugements civils (1793 et an VIII-1926)

- minutes (an XII-1926)

- rapports d'experts (an V-1926)

- ventes (1821-1926)

- registres de jugements correctionnels (an XII-1926)

- répertoires des notaires (an IV-an VII).

2) Mauriac

- registres de jugements civils (an VIII-1927)

- jugements rendus dans les affaires concernant l'administration de l'enregistrement (1809-1823)

- jugements rendus en matière forestière (1815-1926)

- jugements commerciaux (an VIII-1858)

- minutes (an VIII-1926)

- rapports d'experts (an VII-1920)

- ventes (an IX-1926)

- registres de jugements correctionnels (1800-1927)

- spécimens de dossiers correctionnels, notamment concernant les mines de Champagnac (1881-

1923)

- jugements du tribunal de commerce (an VII-1919)
- registres divers (dépôts, renonciations, saisies, assistance judiciaire, dépôts et statuts de sociétés etc.)
- répertoires des notaires de l'arrondissement (an VII-1926)
- chemin de fer : jury d'expropriation (1888-1910).

3) Murat

- registres de jugements civils (1808-1926)
- jugements en matière forestière (1852-1881)
- minutes (an VIII-1926)
- rapports d'experts (an VIII-1853)
- ventes (1816-1926)
- registres de jugements correctionnels (1837-1901)
- jugements commerciaux et assistance judiciaire (1862-1875)
- répertoires de notaires (1815-1958)
- chemin de fer : jury d'expropriation (1853-1917).

4) Saint-Flour

- registres de jugements civils (1791-1925)
- jugements sur requêtes (an V-1926)
- jugements sur appel des jugements des tribunaux correctionnels (1811-1856)
- jugements d'assistance judiciaire (1879-1921)
- jugements arbitraux (1791-1858)
- minutes (1857-1887)
- rapports d'experts (an V-1926)
- ventes et adjudications (an X-1927)
- registre des jugements correctionnels (an VIII-1926)
- procédures correctionnelles (an II-1934)
- répertoires de notaires (1803-1950)
- chemin de fer : jury d'expropriation (1881-1883).

Cote : U

Dates : 1791-1958

Niveau description : Dossier

Sources compl. inter. : Voir aussi pour : Aurillac, 1652 W (1845-1959) ; Mauriac, 1650 W (1829-1959) ; Murat, 1450 W (1812-1970) et Saint-Flour, 1415 W (1824-1969) et 1823 W (1835-1959).

Dernière modification : 25 MAI 2007

U

Justices de paix

Contenu : Chaque fonds comprend essentiellement des jugements (de paix et de police) et des actes civils.

Allanche (4 U 1/1-64)

- jugements (an X-1958)
- actes civils (an X-1958).

Aurillac-nord (4 U 2/1-60)

- jugements (an X-1962)
- actes civils (an X-1962)
- dépôts de sociétés (1879-1959).

Aurillac-sud (4 U 3/1-66)

- jugements (an XI-1962)
- actes civils (an XI-1962)
- dépôts de sociétés (1873-1962).

Champs-sur-Tarentaine (4 U 4/1-50)

- jugements (an X-1959)
- actes civils (an X-1959).

Chaudes-Aigues (4 U 5/1-57)

- jugements (an XII-1940)
- actes civils (an XII-1940).

Condat-en-Feniers (4 U 6/1-48)

- jugements (1807-1944)
- actes civils (1817-1946)
- dépôts de sociétés (1912-1913, 1922-1923).

Laroquebrou (4 U 7/1-55)

- jugements (1791-1964)
- actes civils (an X-1964)
- dépôts de sociétés (1904-1958).

Massiac

- jugements (1791-1940).

Mauriac

- jugements (an XI-1861)
- minutes (1856-1897).

Maurs

- jugements (1791-1857).

Montsalvy

- jugements (1791-1900)
- jugements de police (1840-1900).

Murat (4 U 12/1-82)

- jugements (an X-1960)
- actes civils (an X-1958)
- dépôts de sociétés (1874-1959).

Pierrefort

- jugements (1793-1924)
- jugements de police (1860-1945)
- actes civils (1860-1945).

Pleaux

- jugements (1791-1859).

Riom-ès-Montagnes

- jugements (1791-1900)
- jugements de police (1821-1900).

Ruynes

- jugements et autres actes (an X-1956).

Saignes

- jugements (1792-1899).

Saint-Cernin

- jugements et autres actes (1792-1933).

Saint-Flour nord et sud

- tous actes (an V-1959).

Saint-Mamet

- jugements (an VI-1865).

Salers

- jugements (1791-1900).

Vic-sur-Cère

- jugements (1791-1936).

Cote : U

Dates : 1791-1965

Niveau description : Dossier

Présentation producteur : Il y avait une justice de paix dans chaque canton. Après la réforme judiciaire de 1958, les fonds et compétences des justices de paix furent transférés dans les tribunaux d'instance. Ce sont donc eux qui versent normalement les archives des justices de paix, même si l'on a retrouvé, depuis 1990, des jugements de paix dans les mairies de Massiac, Condat ou Riom-ès-Montagnes.

Mode de classement : Les plus récents versements (depuis 1990 : tribunaux de Murat, d'Aurillac et de Saint-Flour), sont en cours de classement : ils apporteront d'importants compléments à des fonds lacunaires. Certains de ces fonds, traités récemment et réglementairement, ne commencent

qu'en 1802, date de la mise en application de la réorganisation cantonale du Consulat. Les documents de l'époque révolutionnaire ont été reclassés dans une sous-série 4 L.

Sources compl. inter. : Les registres d'actes judiciaires (3 Q) peuvent suppléer succinctement aux lacunes des fonds judiciaires. Il faut cependant se rappeler que l'on ne peut trouver dans ces registres que les actes des juridictions existantes dans le ressort du bureau, donc le plus souvent ceux des justices de paix uniquement.

Dernière modification : 26 AVR 2007

U

Tribunaux de commerce

Contenu : 1) Aurillac

- registres du commerce (1920-1954)

- registres d'audience (1791-1928)

- minutes (1791-1945)

- faillites (dossiers postérieurs à 1944).

2) Mauriac (supprimé en 1958)

Pas de documents antérieurs à 1940.

3) Murat (supprimé)

Documents en provenance du tribunal civil (1870-1924) : classement provisoire.

4) Saint-Flour (supprimé en 2002)

Documents versés en 2001, non classés.

Cote : U

Dates : 1791-1965

Niveau description : Dossier

Présentation producteur : Le tribunal de commerce de Mauriac a été supprimé en 1958, et celui de Saint-Flour, en 2002. Il n'y a donc plus qu'un seul tribunal de commerce dans le département, celui d'Aurillac.

Instruments de recherche : Instruments de recherche électroniques :

- 162 U : tribunal de commerce d'Aurillac (1791-1965)

- 163 U : tribunal de commerce de Mauriac (1925-1961)

- 164 U : tribunal de commerce de Murat (1859-1959)

Dernière modification : 26 AVR 2007

Série V - Cultes [retour](#)

Contenu : Archives concordataires et relations avec les associations culturelles.

Cotes : 1 V à 8 V

Dates : 1791-1954

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 117 boîtes

Métrage conservé : 13,40

Support : Papier

Modalités entrée : Versement

Mode de classement : La série V est close depuis la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905) pour ses parties concernant l'Eglise concordataire. Elle avait été classée et répertoriée en trois sous-séries sans tenir compte de la diffusion de la circulaire ministérielle de 1965 portant cadre de classement des archives modernes, précisée en 1998 et entérinée pour cette série.

Au moment du classement de la sous-série consacrée aux bâtiments départementaux, un important supplément de dossiers concernant les bâtiments diocésains et le budget des cultes a été redécouvert, classé et répertorié. Il importait d'intégrer dans la série V ces dossiers occupant 1 mètre linéaire et doublant le volume de la sous-série théoriquement affectée aux bâtiments diocésains (3 V). L'occasion était trouvée de faire basculer la série V des trois sous-séries anciennes au huit, réglementaires, mais sans pour autant remettre en cause l'essentiel du précédent travail de classement. Ainsi un remaniement de la cotation a été opéré sans toucher à la philosophie du classement ancien. En conséquence les sous-séries 4 V (immeubles et bâtiments paroissiaux) et 5 V (fabriques) sont quasiment lacunaires, au profit d'une sous-série 2 V (organisation et police du culte catholique) démesurée. Un tableau de concordance strict

est annexé au répertoire de la série V.

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état ou reliés

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Régime des cultes à l'époque concordataires (1801-1905), séparation des Eglises et de l'Etat (1905-1924). Répertoire, 1972-1999.

Sources compl. inter. : Les archives diocésaines, archives privées, remontent comme dans la plupart des départements et diocèses français au Consulat et au régime concordataire (1801), à quelques rares exceptions près. L'essentiel de la documentation d'Ancien Régime qui avait été conservée ou rassemblée à l'évêché après la Révolution fut en effet transféré aux archives départementales après 1905. Il s'agit de ce que l'on nomme depuis lors la collection Chabau (sous-série 346 F).

A défaut d'inventaire ou de répertoire diffusé dans le public, il convient que les chercheurs prennent rendez-vous avec M. l'archiviste diocésain, à l'évêché (rue de la Frauze à Saint-Flour ; adresse postale : B.P. 20, 15100 Saint-Flour).

Les archives paroissiales sont sous la tutelle de l'archiviste diocésain, mais bien souvent les fonds de cures rurales subissent des sorts divers au fur et à mesure des fermetures de presbytères et de leur désaffectation. Certains fonds sont ainsi déposés aux archives départementales (ex. : paroisse de Salers, cotes 499 F et 1 J 70 ; paroisse de Menet, cote 1 J 71 ; paroisse de Vitrac, cote 1 J 96 ; paroisse Notre-Dame-aux-Neiges, cote 25 J). Certains ont intégré de fait les archives communales lorsqu'une récupération intelligente des locaux a permis une sauvegarde des papiers abandonnés (Molompize). Enfin certains fonds ont été acquis (don ou achat) par le département (Saint-Rémy-de-Salers, cote 1 J 184 ; Cheylade, sous-série 16 J). On consultera donc les instruments de recherche des séries F et J des archives départementales pour l'essentiel.

Les fonds paroissiaux renferment d'abord les actes de catholicité, puis les délibérations des conseils de fabrique et leurs budgets et comptes (deuxième exemplaire, le premier figurant en série V des archives départementales), éventuellement les titres et comptes des confréries, congrégations de laïcs et reinages, voire les titres d'Ancien Régime de la paroisse ou de la communauté de prêtres.

Un dépôt d'archives antérieures à 1801 a été effectué par le diocèse. Il s'agit de documents non classés, recueillis par différents canaux, et notamment par des prêtres collectionneurs et érudits. On peut supposer qu'ils récupérèrent ces archives au cours du XIXe siècle, surnageant de la grande dispersion (et des grandes pertes) des archives ecclésiastiques d'Ancien Régime. Ces documents, qui seront classés en série J, complètent les séries G, H et V.

Bibliographie : Pour la période postérieure au Concordat, mais à propos des rapports entre Eglise et Etat, on se reportera à F. Machelart, Inventaire des archives de l'Assemblée des archives de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France (1919-1964), Lille, 2006 ; ADC 8 BIB 2435.

P. Chassang, Le grand séminaire de Saint-Flour. 1651-1959, Saint-Flour, 1994 ; ADC 8 BIB 1683.

J.-O. Boudon, L'épiscopat français à l'époque concordataire, Paris, 1996 ; ADC, 8 BIB 1899. C ; Estève, " Recherches sur la revendication paroissiale dans le Cantal dans la première moitié du XIXe siècle ", dans RHA, 197, p. 47-104.

B. Vandeplass, " L'attitude de l'Eglise cantalienne en 1848 d'après les mandements épiscopaux ", dans RHA, 1998, p. 97-100.

C. Estève, " Les édifices cultuels du Cantal dans la première moitié du XIXe s. ", dans RHA, 1999, p. 347-378.

P. Moulier, " Eglises néo-romanes du Cantal ", dans Patrimoine en Haute-Auvergne, p. 7-38, n° 5, juillet 2005 [L'auteur prépare une thèse de doctorat d'histoire de l'art sur le même sujet, sous la direction de M. Jean-Michel Léniard, professeur à l'Ecole des chartes, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes études]

Dernière modification : 26 AVR 2007

Clergé catholique séculier [retour](#)

Statut juridique : [Archives publiques](#)

1 V 1-45

Clergé catholique séculier (1 V)

Contenu : Clergé (évêques, vicaires capitulaires, vicaires généraux, secrétaires de l'évêché, chanoines, curés, desservants, vicaires, aumôniers).

Cote : 1 V 1-45

Dates : An X-1906

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 29 boîtes et 1 liasse

Métrage conservé : 3,50

Organisation et police du culte catholique [retour](#)

Statut juridique : [Archives publiques](#)

2 V 1-74

Organisation et police du culte catholique (2 V)

Contenu : - circonscriptions ecclésiastiques et lieux de culte (cures, succursales et vicariats, chapelles et annexes, chapelles domestiques, oratoires divers ; an VIII-1903), 2 V 4 à 2 V 22
- comptabilité (comptes annuels des dépenses du culte diocésain ; an XI-1897), 2 V 23 à 2 V 37
- fabriques et édifices paroissiaux (an XI-1906), 2 V 38-65
- séparation des Eglises et de l'Etat (1905-1913), 2 V 66-74

Cote : 2 V 1-74

Dates : 1791-1913

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 58 boîtes et 1 liasse

Métrage conservé : 6,80

Sources compl. inter. : Les inventaires de la séparation des Eglises et de l'Etat sont provisoirement cotés en 3 SC 7256-7268.

Immeubles et bâtiments diocésains [retour](#)

Statut juridique : [Archives publiques](#)

3 V 1-14

Immeubles et bâtiments diocésains (3 V)

Contenu : - documents communs et comptabilité (an X-1907), 3 V 1 à 3 V 4
- cathédrale et dépendances (1802-1899), 3 V 5 à 3 V 8
- évêché (1792-1906), 3 V 9 à 3 V 12
- séminaire (1803-1900), 3 V 13 à 3 V 14

Cote : 3 V 1-14

Dates : An X-1907

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 14 boîtes

Métrage conservé : 1,50

Info. copies : Les documents figurés de cette sous-série sont reproduits dans la sous-série 10 PH.

Immeubles paroissiaux [retour](#)

Statut juridique : [Archives publiques](#)

4 V 1-1

Immeubles paroissiaux (4 V)

Cote : 4 V 1-1

Dates : An XI-1905

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 1 liasse

Métrage conservé : 0,05

Sources compl. inter. : Dossiers cotés 2 V 38 à 65 et surtout les sous-séries 2 O (administration communale) et 5 E (archives communales déposées).

Fabriques [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

5 V 1-5**Fabriques (5 V)****Contenu** : Réglementation, personnel, biens, revenus, budgets, comptes et fabrique de la cathédrale.**Cote** : 5 V 1-5**Dates** : An XI-1904**Niveau description** : Dossier**Nombre éléments** : 2 boîtes**Métrage conservé** : 0,20**Clergé catholique régulier et congrégations laïques** [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

6 V 1-14**Clergé catholique régulier et congrégations laïques (6 V)****Contenu** : - enseignantes (1804-1946), 6 V 5 et 6 V 6
- enseignantes et charitables (1814-1954), 6 V 7 et 6 V 8
- charitables (1875-1925), 6 V 9
- contemplatives (1901-1914), 6 V 10
- affaires diverses (1880-1914), 6 V 11**Cote** : 6 V 1-14**Dates** : 1804-1954**Niveau description** : Dossier**Nombre éléments** : 8 boîtes et 1 liasse**Métrage conservé** : 1,00**Cultes non catholiques et dissidents** [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

7 V 1-1**Cultes non catholiques et dissidents (7 V)****Cote** : 7 V 1-1**Dates** : 1808-1892**Niveau description** : Dossier**Nombre éléments** : 1 liasse**Métrage conservé** : 0,05**Associations cultuelles et clergé pensionné après la séparation** [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

8 V 1-5**Associations cultuelles et clergé pensionné après la séparation (8 V)****Contenu** : Pensions, allocations, secours.**Cote** : 8 V 1-5**Dates** : 1905-1924**Niveau description** : Dossier**Nombre éléments** : 3 boîtes**Métrage conservé** : 0,30

Série X - Assistance et prévoyance [retour](#)

Contenu : On y trouve des archives concernant les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance et la santé publique.

Cotes : X art. 1-277 ; 100 X art. 1-237 et 200 X art. 1 à 165

Dates : 1793-1950

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 12 registres et 346 chemises et liasses

Métrage conservé : 39,80

Support : Papier

Modalités entrée : Versement

Mode de classement : Le cadre de classement des archives départementales prescrit de former une série X intitulée "Assistance et prévoyance sociale" à partir des documents de la préfecture et des services d'assistance qui s'en détachèrent à partir de 1900 environ, en excluant de celle-ci cependant les documents relatifs à la santé publique ainsi que les fonds des établissements hospitaliers.

L'exercice est assez délicat, car l'aide médicale, par définition concerne la santé publique, et l'aide sociale appliquée aux malades ne fait pas autre chose. Comme en outre, la série M, où doivent figurer les documents relatifs à la santé publique, est close et répertoriée dans le Cantal depuis plus de 40 ans, on ne s'étonnera pas d'une particulière porosité des deux séries et d'un nécessaire recours à l'une pour compléter l'autre.

En 2001, il a été réalisé deux répertoires provisoires (100 X et 200 X) afin de regrouper tous les documents identifiés comme appartenant à cette série.

Pour faciliter la tâche de nos successeurs ainsi que celle des chercheurs, l'ordre des sous-séries réglementaires (1 X à 5 X) a été respecté, même si elles n'apparaissent pas dans les cotes. Les plans de classement des répertoires font donc défiler les sous-séries théoriques (1 X : administration hospitalière ; 2 X : bureaux de bienfaisance ; 3 X : assistance sociale ; 4 X : prévoyance sociale et 5 X : assurances sociales).

Modalités accès : Le délai de communicabilité de tous les documents comportant des renseignements médicaux est porté à 150 ans après la date de naissance des intéressés.

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents non communicables ou reliés

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Instruments de recherche électroniques : hôpitaux, bureaux de bienfaisance, santé publique, répertoire du supplément, 2001.

Il faut compléter ces IRE par des fiches cotées et classées en Série continue, qui constituent un supplément à la série W.

Sources compl. inter. : Série H DEP (archives hospitalières déposées)

Versements des services sanitaires et sociaux du conseil général : 1588 W (1853-1979) ; 1632 W (1903-1997)

Versement de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (service promotion de la santé) : 1627 W (1929-1994)

Versements des organismes de sécurité sociale : caisse d'allocations familiales, 1754 W (1936-2003) ; caisse primaire d'assurance maladie, 1762 W (1935-1992)

Série M : santé publique et tourisme, 82 M à 94 M

Bibliographie : J.-F. Montes, Les organismes d'allocations familiales dans les départements de la région Auvergne (1918-1950). Approche comparative régionale en contribution à l'histoire de la politique familiale française au cours de la première moitié du XXe siècle, Paris, Caisse nationale d'allocations familiales, 1996 ; ADC, 4 BIB 701.

S. Maury, Pauvreté et assistance à Aurillac au XIXe siècle (1848-1914). Mémoire de maîtrise soutenu à Clermont-Ferrand en 2003 ; ADC, 4 BIB 835.

C. Martin, Les établissements de la CRAM [Caisse régionale d'assurance-maladie] Auvergne, Clermont-Ferrand, 2006 ; ADC, 4 BIB 918.

Dernière modification : 25 MAI 2007

Assistance et prévoyance, 1ère partie [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

100 X 1-237

Sous-série 100 X

Contenu : Cette 1ère partie de la série X se compose comme suit :

- série X constituée dans les années 1970 par dépouillement et reprise sans contrôle systématique de fiches des années 1930-1950 et cotée de 1 à 277 (19,6 mètres linéaires) ; travail dont seules les imperfections les plus voyantes ont été corrigées.
- lot de documents extraits des dossiers de la préfecture lors du classement de la série M au début des années 1960. Travail provisoire muni d'une cotation en X renommée 100 X pour des raisons de commodité lors du récolement automatisé en mars 2000.
- documents des séries continues antérieurs à 1940 (date approximative) et documents recueillis lors du déménagement de la caisse d'épargne d'Aurillac.

Cote : 100 X 1-237

Dates : 1793-[1947]

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 12 registres et 325 chemises et liasses

Métrage conservé : 37,40

Mode de classement : Cette sous-série est destinée à être fusionnée avec la sous-série 200 X pour former la série X réglementaire lorsque celle-ci sera constituée et répertoriée définitivement.

Modalités accès : Les délais de communicabilité ont été indiqués de manière très approximative, peut-être même abusive, mais les questions individuelles de santé (et de santé mentale notamment) ne permettent pas une divulgation immédiate sans contrôle des données. Chaque demande de consultation de dossiers déclarés non communicables en raison de la date devra donc être instruite par le service de manière détaillée et individuelle avant d'opposer un refus ou d'imposer une procédure de demande de dérogation, et ce jusqu'à la révision de cet instrument de recherche provisoire.

Sources compl. inter. : Un certain nombre de documents qui auraient dû être classés en série X en raison de leur date (antérieurs à 1940) ont été en 1986 pris en compte par les auteurs des bordereaux-répertoires des sous-séries 10 W et 12 W, destinées à contenir des documents versés par les services préfectoraux et les services sociaux et concernant les associations (société de secours mutuel) et l'assistance aux enfants (pupilles et 1er âge).

Ces sources complémentaires générales, sont cotées comme suit :

- 12 W 1 à 9, 15 et 17 (enfants assistés) ;
- 12 W 155-160, 164 (enfants du 1er âge, famille, natalité) ;
- 10 W 188, 195-196 (sociétés de secours mutuels).

Dernière modification : 27 AVR 2007

Assistance et prévoyance, 2ème partie [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

200 X 1-165

Sous-série 200 X

Contenu : Etablissements hospitaliers, sourd-muets, aveugles et aliénés.

Lot provenant du classement de la série M dans les années 1960, d'abord cpté X mais traité à part pour une raison inconnue. Travail inachevé donc et doté d'un répertoire provisoire à la suite du récolement de 2000 pour permettre enfin une mise à disposition des usagers.

Cote : 200 X 1-165

Dates : 1806-1936

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 21 chemises

Métrage conservé : 2,40

Mode de classement : Cette sous-série est destinée à être fusionnée avec la sous-série 100 X pour former la série X réglementaire lorsque celle-ci sera constituée et répertoriée définitivement.

Modalités accès : Le délai de communicabilité a été fixé de manière approximative (150 ans) : une révision s'imposera quand la loi changera. D'ici à cette date, un examen plus fin des dossiers sera nécessaire pour instruire les demandes de dérogation.

Série Y - Etablissements pénitentiaires [retour](#)

Contenu : La série Y est composée de deux sous-séries, l'une destinataire des archives des bureaux préfectoraux chargés du détail des prisons, l'autre de celles des établissements pénitentiaires.

Cotes : 1 Y et 2 Y

Dates : An X-1963

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 198 registres et 71 boîtes

Métrage conservé : 14,00

Support : Papier

Présentation producteur : Département rural, assez mal desservi jusqu'à une époque récente par les voies de communication, situé à l'écart des grands courants commerciaux et peu industrialisé, le Cantal fut politiquement et socialement calme, et les diverses formes de délinquance et de criminalité furent contenues d'elles-mêmes dans des bornes extrêmement sages. Les quatre prisons du département, à l'époque (1800-1926) où l'organisation pénitentiaire était strictement calquée sur celle des tribunaux, n'accueillirent jamais que de petites populations.

Il n'y eut dans le Cantal ni maison centrale, non plus que de dépôt de mendicité. Les maisons d'arrêt et de correction des quatre arrondissements recevaient indifféremment prévenus, inculpés, condamnés à un an et moins, détenus pour dettes et passagers.

Une la loi du 3 août 1926, supprima de nombreux services administratifs, parmi lesquels 226 prisons. Dans le département, on ne conserva que la maison d'arrêt d'Aurillac. Cependant, comme on n'avait pas déplacé le chef-lieu judiciaire du département à la préfecture, il fallut rouvrir la prison de Saint-Flour, où se tenaient encore les assises (circulaire du 7 mai 1930).

Modalités entrée : Versement

Mode de classement : La série a été récemment classée et répertoriée. Elle est entièrement couverte par un instrument de recherche qui prend en compte les versements les plus récents de la prison d'Aurillac, seul établissement encore ouvert, jusqu'à la découverte en 1995 à la maison d'arrêt d'Aurillac de quelques registres d'écrou du début du XIXe siècle ; cette découverte a conduit créer un Y-suppl. (répertoire sur fichier).

Modalités accès : Certains documents de cette série sont soumis à des règles de communicabilité particulières : 120 ans à compter de la date de naissance des agents pour les dossiers de personnel (cotés 1 Y 7 à 13) ; 100 ans pour les documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions et pour les registres de l'état civil.

Instruments de recherche : Répertoire numérique imprimé complet, par J.-E. Iung et B. Moissinac, 1992.

Sources compl. inter. : Série F :

- 346 F 47 : aumônier de la prison de Saint-Flour (1812) ;
- 346 F 57 : liste de détenus de la maison de justice de Saint-Flour (an VIII).

Série M :

- 52 M 1-28 : surveillance légale et de haute police (forçats et condamnés libérés 1818-1901) ;
- 53 M 1-3 : interdits de séjour (1858-1939) ;
- 54 M 1 : grâces et réhabilitations (1861-1937).

Série N :

- 4 N 23-26 : prisons

Série P :

- 1 P : tous les livres comptables ouverts pour le compte du ministère de l'intérieur et de la justice, sont utiles et fourmillent de renseignements (sur le personnel notamment). On notera particulièrement : 1 P 816-817, 987-990 et 991-993.

- Série U

- Série V : 1 V 77 : aumôniers (dont celui de la prison de Saint-Flour; 1897, 1901).

- Série Z : 1 Z 30 (sous-préfecture de Mauriac) : condamnés à la surveillance (1840-1851) ; vagabondage (1828-1833); délinquance (1845-1955).

- Série W : versements de la prison d'Aurillac (1245 W et 1401 W)

Sources compl. exter. : Les fonds des archives nationales sont extrêmement pauvres. En effet, ils se réduisent presque exclusivement à la sous-série F16 (prisons) constituée au moyen de documents versés dans la première moitié du XIXe siècle.

De 1850 à 1911 les archives de l'administration pénitentiaire auraient disparu, et elles se réduisent à partir de 1910 aux dossiers de personnel. On cherchera cependant du côté des sous-séries F (enregistrement), F4 (comptabilité générale) et F7 (police). De même les sous-séries BB21 à BB24, consacrées aux grâces, devront être prises en compte.

Bibliographie : J.-P. Serre, " Un pénitencier pour enfants : Boussaroque (1848-1857) ", dans Enluminures, n° 10, 2003, p. 5-33.

Dernière modification : 27 AVR 2007

Fonds de la préfecture [retour](#)

1 Y 1-64

Fonds de la préfecture (1 Y)

Contenu : - législation et réglementation (1810-1936), 1 Y 1 à 4

- inspections et commissions de surveillance (1804-1925), 1 Y 5 à 6

- personnel (1808-1946), 1 Y 7 à 13

- budget, comptabilité, caisse (1805-1926), 1 Y 14 à 26

- population carcérale :

*dénombrements statistiques et comptables (1815-1893), 1 Y 27 à 32

*lieux de détention, relégation, régime carcéral et conditions particulières (1800-1940), 1 Y 33 à 36

- jeunes détenus (1844-1932), 1 Y 37 à 44

- grâces, libération conditionnelle, condamnés libérés (1828-1939), 1 Y 45 à 49

- convois civils, transports et transfèrement (1818-1910), 1 Y 50 à 55

- entreprise des services économiques ; mobilier des prisons (1812-1940), 1 Y 56 à 61

- travail des détenus (1848-1938), 1 Y 62 à 63.

Cote : 1 Y 1-64

Dates : An X-1948

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 4 registres et 60 boîtes

Métrage conservé : 7,20

Fonds des établissements [retour](#)

2 Y 1-200

Fonds des établissements (2 Y)

Contenu : 1) Prison d'Aurillac

- personnel (1937-1942), 2 Y 1

- registres d'écrou (1832-1963), 2 Y 2-50 (voir aussi 1 Y 27 et Y-suppl.)

- fiches anthropométriques (1902-1939).

2) Prison de Mauriac

- registres d'écrou (1811-1926), 2 Y 62-99.

3) Prison de Murat

- registres d'écrou (1832-1926), 2 Y 100-132.

4) Prison de Saint-Flour

- registres d'écrou (1802-1942), 2 Y 133-201.

Cote : 2 Y 1-200

Dates : An XI-1963

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 189 registres et 11 boîtes

Métrage conservé : 6,50

Sources compl. inter. : Voir aussi pour la maison d'arrêt d'Aurillac : 1401 W (1879-1987).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Série Z - Fonds des sous-préfectures [retour](#)

Contenu : Le cadre de 1841 affectait la série Z aux "affaires diverses ne rentrant pas dans les séries précédentes".

Une circulaire interministérielle du 12 octobre 1926 a donné la faculté d'y placer les fonds des sous-préfectures (avant 1940) et cette pratique est réglementaire depuis 1965, étant entendu que chaque sous-préfecture formerait un fonds distinct.

Dans le Cantal, outre les fonds des sous-préfectures de Mauriac, Murat et Saint-Flour, se trouvaient aussi provisoirement dans la série Z quelques fonds d'archives d'entreprises, destinés à une recotation définitive en série J.

A terme, la série se composera comme suit :

- sous-préfecture de Mauriac, 1 Z (11 m. l.), seul fonds versé intégralement, classé et répertorié ;
- sous-préfecture de Murat, supprimée en 1926, 2 Z, pour mémoire. On a perdu la trace de ce fonds depuis 1927, mais le versement de la sous-préfecture de Saint-Flour, dont l'arrondissement absorba celui de Murat, a permis de combler cette lacune ;
- sous-préfecture de Saint-Flour, 3 Z, fonds versé, mais non classé de façon définitive.

Cotes : 1 Z à 3 Z

Dates : 1788-1956

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 125 boîtes et liasses

Métrage conservé : 15,20

Support : Papier

Nom du producteur : Sous-préfectures de Saint-Flour et de Mauriac

Catégorie producteur : Administration

Modalités entrée : Versement

Modalités accès : Libres, sauf pour les documents en mauvais état

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents en mauvais état ou reliés

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Répertoire dactylographié et fichier, 1960-1993.

Le répertoire dactylographié de la sous-série 3 Z doit être complété par les fiches de la série continue (tiroir de la série Z, mais coté en série continue).

Bibliographie : J.-E. Iung, " Les premiers sous-préfets du Cantal ", dans Enluminures, n° 7, 2000, p. 51-61.

Notes, commentaires : Les pièces conservées dans ces fonds font souvent double emploi avec celles des autres séries du cadre de classement, puisqu'elles concernent des affaires qui ont été traitées par la préfecture et les services extérieurs, mais il peut, dans certains cas, être utile de les consulter pour les compléments apportés. Ainsi, dans le fonds de la sous-préfecture de Saint-Flour, se trouvent quelques registres de délibérations municipales de la période révolutionnaire.

Dernière modification : 27 AVR 2007

Sous-préfecture de Mauriac [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

1 Z 1-87

Sous-préfecture de Mauriac (1 Z)

Cote : 1 Z 1-87

Dates : An VIII-1956

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 87 boîtes

Métrage conservé : 10,50

Historique conservation : La sous-préfecture de Mauriac est dans ses locaux actuels (hôtel d'Orcet) depuis la Restauration. Ses archives n'ont subi que peu de pertes, en tout cas aucune du fait d'un déménagement, ce qui explique la richesse du fonds.

Mode de classement : Le classement de ces archives a été fait suivant le cadre de classement des archives départementales au sein même de la sous-série. Un seul échantillonnage a eu lieu : il a porté sur les rôles d'impôts directs et indirects qui formaient un ensemble très volumineux. Seules les années se terminant par 1 et 6 (ou à défaut les années voisines) ont été conservées.

Sources compl. inter. : Voir aussi : 1397 W (1923-1987).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Sous-préfecture de Saint-Flour [retour](#)

Statut juridique : Archives publiques

3 Z 1-48

Sous-préfecture de Saint-Flour (3 Z)

Cote : 3 Z 1-48

Dates : 1791-1905

Niveau description : Dossier

Nombre éléments : 48 liasses

Métrage conservé : 4,70

Accroissements : Les archives ici présentées sont incomplètes : des versements jusqu'en 1998 ont augmenté de manière sensible le fonds, maintenant entièrement remis aux archives départementales.

Sources compl. inter. : Les fichiers et bordereaux-répertoires des séries continues (SC et W) devront être consultés pour compléter la documentation très lacunaire cotée provisoirement 3 Z 1 à 48 ; en particulier le versement : 1624 W (1909-1982).

Dernière modification : 25 MAI 2007

Archives contemporaines [retour](#)

Contenu : Par circulaire du 31 décembre 1979, l'administration centrale des archives de France a prescrit l'abandon du cadre de classement alphanumérique de 1841 au profit d'une cotation en une unique série continue des documents postérieurs au 10 juillet 1940, toutes les séries modernes (M à Z) étant closes à cette date. Seules les séries J et Fi (acquisitions par voie extraordinaire), 2 E (état civil) et 3 E (minutes notariales), 5 E et E DEP (archives communales déposées), K (publications officielles) et 3 Q (enregistrement) seront toujours utilisées.

Il convient de se rappeler, si l'on entreprend une recherche sur les archives du XXe siècle dans le Cantal, que l'on trouve des archives antérieures à 1940 à la fois dans les séries modernes (K à Z) et dans la série continue (2 SC et 3 SC) ; on trouve des archives postérieures à 1940 à la fois dans la série continue (2 SC et 3 SC) et dans la série W.

Dernière modification : 27 AVR 2007

Série Continue (SC) [retour](#)

Contenu : Dès avant 1980, les archives départementales du Cantal, pour faire face aux nécessités du traitement des archives contemporaines, avaient adopté la cotation en série continue sans lettre de série. Il en fut créé trois successivement, qui devaient disparaître, absorbées par les séries du cadre de classement de 1841 et par les éliminations réglementaires. Il reste à ce jour deux séries continues numérotées concurremment ; elles se chevauchent donc et sont distinguées comme 2e et 3e séries continues grâce à un artifice graphique sur l'instrument de recherche qui les décrit : les cotes libellées en noir sont celles de la 2e série continue (2 SC) ; les cotes libellées en rouge sont celles de la 3e série continue (3 SC).

Amputées des documents qui servirent récemment à constituer certaines séries modernes ou leurs suppléments (par exemple la série M, en 1963, la série Y, en 1992, ou actuellement la série U), elles formeront à terme des sous-séries de W, réglementairement affectées aux documents postérieurs à 1940 versés avant 1980.

Cette situation, commode au plan pratique (encore que limitée à la consultation sur place) mais peu satisfaisante eu égard au règlement et à l'intelligibilité de l'ensemble, est destinée à une extinction progressive à moyen terme.

Archives antérieures à 1940 répertoriées dans les tiroirs de la SC :

"avec la cote des séries modernes : sous-série 9 P (plans du cadastre des années 1930) ; sous-série 10 P (photographies aériennes) ; série U.

"avec la cote de la série continue (2 SC ou 3 SC) : N (complète l'inventaire dactylographié) ; 2 Q (domaines) ; X (complète le répertoire dactylographié)

Archives postérieures à 1940 conservées en cotées en SC : M, N, O, P, R, S, T, V et Z (sous-préfecture de Saint-Flour ; complète le répertoire dactylographié)

Cotes : 2 SC et 3 SC

Niveau description : Groupe de fonds

Métrage conservé : 1450,00

Support : Papier

Modalités accès : Lois et règlement en vigueur

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Lois et règlement en vigueur

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Séries continues : versements administratifs des années 1940 à 1979. [Provisoire.] Fiches ordonnées selon le cadre de classement des séries modernes : M, N, O, P, R, S, T, V et Z. Ont été sorties les fiches des séries modernes, à mesure de la rédaction de leur IR définitif ou de leur supplément, ainsi que les fiches des sous-séries 1 W et suivantes, à mesure de leur constitution.

Dernière modification : 2 MAI 2007

Série W - Documents postérieurs à 1940 [retour](#)

Niveau description : Groupe de fonds

Support : Papier

Modalités entrée : Versement

Mode de classement : A partir de 1980, tous les documents versés par les services de l'Etat et des collectivités territoriales et par les établissements publics prirent désormais place dans la série continue W, une sous-série étant ouverte pour chaque versement, ce dernier étant défini comme "l'ensemble des documents transférés en une seule fois" d'un service producteur d'archives aux archives départementales. Le mode d'accès aux documents, désormais, est le bordereau de versement, " relevé détaillé énumérant les documents ou les dossiers remis à un service d'archives par un service versant ", véritable instrument de recherche après vérification et indexation.

Seules les sous-séries 1 W à 12 W ont été constituées et dotées d'un bordereau fictif, répertoire indexé mis à la disposition du public. Elles seront suivies d'autres sous-séries. La date symbolique de juillet 1940 n'a évidemment pas constitué une borne impérative et les dossiers des années 1930 n'ont pas été démembrés pour être répartis entre les séries des

archives modernes (M à Z) et la série W (et les séries continues).

Les documents versés depuis le 1er janvier 1980 ont été cotés immédiatement dans les sous-séries 1001 W et suivantes (au nombre de 860 après 20 années de pratique).

On trouvera ici un état de ces bordereaux de versements (1 W à 12 W et 1001 W et suivantes), consultable dans l'ordre des cotes ou par service producteurs.

On trouvera aussi les bordereaux depuis l'informatisation du service (2001), sous la forme d'IRE (1682 W et suivantes).

Modalités accès : Lois et règlement en vigueur

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Lois et règlement en vigueur

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Sous-série 1 W (cabinet du préfet, 1940-1950) : rép. num. dactyl. complet, par B. Joly, 1981, 43 p.

Sous-séries 2 W et 3 W (éducation nationale : généralités, bourses, concours et chantiers de jeunesse, 1940-1950) : rép. num. dactyl. complet, par M. Bardet, 1983, 11 p.

Sous-série 4 W (budget et comptabilité du département, 1940-1950) : rép. num. dactyl. complet, par M. Bardet, 1984, 12 p.

Sous-série 5 W (budget et comptabilité de l'Etat dans le département, 1940-1950) : rép. num. dactyl. complet, par M. Bardet, 1984, 23 p.

Sous-série 6 W (transports, travaux publics, énergie, 1929-1949) : rép. num. dactyl. complet, par M. Bardet, 1986, 29 p.

Sous-série 7 W (service départemental des réfugiés, 1939-1947) : rép. num. dactyl. complet, par M. Bardet, 1984, 186 p.

Sous-série 8 W (service de ravitaillement général, 1924-1949) : rép. num. dactyl. complet, par M. Bardet, 1985, 105 p.

Sous-série 9 W (inspection académique : personnel, avant 1949) : rép. num. dactyl. complet, par M. Bardet, 1986, 150 p.

Sous-série 10 W (préfecture : associations, affaires militaires, réglementation, étrangers, comptabilité, 1935-1951) : rép. num. dactyl., par M. Bardet, 1986, 23 p.

Sous-série 11 W (élections, 1948-1956) : rép. num. dactyl., par M. Bardet, 1986, 4 p.

Sous-série 12 W (service des enfants assistés, avant 1951) : rép. num. dactyl., complet, par M. Bardet, 1986, 92 p.

Sous-série susceptible de s'accroître par reclassement.

Sous-séries 1001 W à 1681 W (versements administratifs des années 1981 à 2001) : bordereaux (rép. num.) dactyl. et index ms et dactyl. complet sur fiches, par J.-Fr. Pounhet, A. Gimé et P. Chanut.

L'index des versements correspondant aux années 1981 à 2001 est constitué par un fichier méthodique papier : dossiers individuels (1980-2001), personnes morales (1980-2001), matières (1980-1997), matières (1997-2001), lieux (1980-2001).

IRE : sous-séries 1682 W et suivantes.

Bibliographie : Biblio du 1 W

G. Lévy, L'Auvergne des années noires (1940-1944), Clermont-Ferrand, 2000 ; ADC, 8 BIB 2007.

E. Martres, L'Auvergne dans la tourmente (1939-1945). L'Etat français, l'occupation, la résistance, la libération, Clermont-Ferrand, 2000 ; ADC, 8 BIB 2048.

La Seconde Guerre mondiale : guide des sources conservées en France : 1939-1945, Paris, 1994

Dernière modification : 26 JUN 2007

Série thématique [retour](#)

Dernière modification : 1 JUN 2007

Etat civil [retour](#)

Cotes : 2 E ; 2 EX ; 5 E ; E DEP ; 6 E ; 11 J

Dates : 1540-1962

Niveau description : Groupe de fonds

Métrage conservé : 280,00

Support : Papier et CD-R

Présentation producteur : Avant l'état civil existait l'état religieux, exclusivement catholique pour le Cantal : la tenue des actes de baptême remonte de manière légale à l'ordonnance de Villers-Cotterets d'août 1539 qui prescrit la tenue par les curés de registres où devaient être inscrits les enfants qu'ils baptiseraient. L'ordonnance de Blois de 1579 étendit la mesure aux mariages et aux décès. Enfin une ordonnance de 1667 décida qu'à l'avenir les registres seraient tenus en double, l'un des exemplaires restant aux mains du curé, le deuxième devant être déposé au greffe d'une juridiction royale.

En 1792, les curés durent remettre leurs collections d'actes aux maires qui prirent leur succession et devinrent officiers d'état civil.

Pour une commune donnée, il existe deux collections de registres : une collection dite "communale" qui généralement comprend les registres les plus anciens et une collection dite "départementale" ou "du greffe", provenant des versements des greffes des tribunaux et remontant à l'époque où se prit l'habitude régulière d'établir des doubles, soit pour le Cantal autour de 1737.

Les collections "départementales" versées aux archives départementales et qui y forment la sous-série 2 E, s'arrêtent actuellement en 1902-1912 pour les naissances et vers 1932 pour les mariages et décès, le dernier versement du tribunal de grande instance d'Aurillac ayant été effectué en 1993.

Quant aux collections "communales" elles se trouvent soit dans les mairies, soit en dépôt aux archives départementales où elles figurent dans la sous-série 5 E, puis E DEP, archives communales déposées, décrite ailleurs.

Toutefois, il existe une collection de reproductions xérogaphiques de presque tous les registres antérieurs à 1737 dont l'original ne se trouve pas dans la sous-série 2 E. Elle forme la sous-série 2 EX, annexe de la sous-série 2 E, constituée avant la création du laboratoire de microfilmage.

Les tables décennales (6 E), désormais numérisées, facilitent les recherches dans les registres proprement dits.

Les dépouillements des généalogistes (classés en 11 J), qui portent sur des périodes plus longues que les dix ans des tables décennales, permettent d'accélérer encore les recherches. Enfin des pages numérisées et indexées à l'acte par les soins de l'association APROGEMERE (aprogemere.free.fr), pour quelques communes (essentiellement la Châtaigneraie et le Carladès), sont consultables sur les postes informatiques de la salle de lecture.

- Arpajon sur cère : 1793 - 1905

- Carlat : 1672 - 1902

- Chastel / Murat : 1659 - 1902

- Giou de Mamou : 1641 - 1902

- Junhac : 1720 - 1905

- Jussac : 1609 - 1905

- Labrousse : 1637 - 1903

- Lacapelle del Fraisse : 1617 - 1909

- Ladinhac : 1647 - 1902

- Leucamp : 1736 - 1902
- Malbo : 1674 - 1904
- Montsalvy : 1605 - 1792
- Prunet : 1650 - 1902
- Roannes : 1676 - 1902
- Saint Mary : 1636 - 1844
- Sainte Marie : 1659 - 1904
- Sansac Veinazes : 1634 - 1902
- Sénezergues : 1632 - 1905
- Teissières les Bouliès : 1677 - 1902
- Vezels Roussy : 1799 - 1902
- Vieillevie : 1674 - 1905

Modalités accès : Libres après le délai règlementaire de 100 ans

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres sauf pour les documents reliés ou non communicables

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Toutes ces sous-séries formant les archives et la documentation des registres paroissiaux et d'état civil sont regroupées dans un unique répertoire méthodique.

Bibliographie : P.-G. Gonzalez, Dictionnaire des noms de famille en Auvergne et aux confins du Massif central, Clermont-Ferrand, 2001 ; ADC, 8 BIB 2074.

M.-C. Zelem, Mutations foncières, structures familiales et exploitations agricoles de l'Empire à nos jours dans un canton auvergnat (Salers-Cantal). Thèse de sociologie soutenue à Nanterre en 1992 ; ADC, 4 BIB 656 .

Dernière modification : 26 JUN 2007

Archives notariales [retour](#)

Contenu : Les minutes notariales constituent une sous-série très importante dont on a souvent souligné la valeur documentaire pour l'histoire sociale, économique ou simplement familiale ainsi que pour l'histoire de l'art.

La sous-série est ouverte : bien qu'ayant été très sensiblement augmentée de 1984 à 2007 grâce à d'importants versements, elle continuera à s'accroître dans l'avenir si des compléments de minutiers, voire des minutiers entiers sont retrouvés dans des maisons particulières, anciens sièges d'études fermées ou transférées : il y a lieu ici de rappeler avec force que les minutes notariales sont des archives publiques. En conséquence, elles sont imprescriptibles et doivent être intégrées sans frais dans les collections publiques.

Les plus anciennes minutes conservées aux archives du Cantal remontent au XVe siècle - à l'exception d'un registre daté de 1367-1370 (registre de Capial, notaire à Aurillac, coté 3 E 129) - et les plus récentes atteignent le milieu du XXe siècle.

Cotes : Sous-série 3 E, complétée des séries L, U, F et J

Dates : 1367-1958

Niveau description : Groupe de fonds

Métrage conservé : 1656,00

Support : Papier

Catégorie producteur : Officier public (notaire...)

Mode de classement : Jusqu'à 1951 les minutes reçues ont été classées dans l'ordre des localités représentées, puis selon un classement alphabétique des notaires, et ensuite dans un

ordre qui correspond en gros à l'ordre d'arrivée. A partir de 1951 les versements ont été classés, selon les directives ministérielles, par études versantes, dans l'ordre d'arrivée. Pour connaître la généalogie et la chronologie des anciennes études notariales des arrondissements d'Aurillac et de Mauriac, on consultera :

- Tableaux des notaires de l'arrondissement d'Aurillac, chef-lieu du département du Cantal, Aurillac, 1829 ;

- Tarif pour les notaires de l'arrondissement de Mauriac suivi du tableau indicatif des études actuelles et de tous les notaires qui ont exercé dans cet arrondissement, Aurillac, 1865.

Il n'existe malheureusement pas de listes analogues pour l'arrondissement de Saint-Flour.

Pour le XIXe siècle et jusqu'à 1945, on peut consulter les listes données par l'Annuaire du Cantal. Depuis 1946 on se reportera aux tableaux annuels de la chambre des notaires.

Lorsqu'on ne connaît pas le nom d'un notaire recherché il faut se rappeler que les registres de contrôle des actes notariés et de l'enregistrement (séries C et Q) permettent de le retrouver.

Pour certains notaires ont été conservés des répertoires qui sont cotés à l'égal des minutes.

Pour la période révolutionnaire et le XIXe siècle, il existe des doubles de ces répertoires déposés aux greffes des juridictions. En l'absence des originaux il faut donc toujours vérifier si les doubles existent dans les séries L et U. On peut aussi utiliser les registres de contrôle des actes notariés et de l'enregistrement, plus rapides à dépouiller dans certains cas.

Modalités accès : Libres après un délai règlementaire de 100 ans

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres sauf pour les documents reliés ou en mauvais état

Langue et écriture : Latin et français

Instruments de recherche : L'état des fonds notariaux permet de commencer une recherche par lieu de résidence ou par nom de notaire.

Les répertoires méthodiques cantonaux présentent, dans l'ordre des études, l'état des minutes et des répertoires quelle que soit leur cotation (3 E, L, U, F ou J).

Un répertoire présente les archives autres que minutes ou répertoires conservés dans les archives notariales (correspondance, comptabilité, documents féodaux).

Bibliographie : L. Bouyssou, " Marchés et prix-faits passés à Aurillac aux XVIIe et XVIIIe siècles ", Revue de la Haute-Auvergne, 1958-1959, p. 328-404, et 1962-1963, p. 169-182.

Plus récemment : Henri Vitrolles, " Murat : quelques prix-faits et donations des XVIIe et XVIIIe siècles ", Revue de la Haute-Auvergne, 1995, p. 53-63 ; voir aussi Retables de Haute-Auvergne... de L. Bouyssou (1991, 352 p.), sur l'utilisation systématique des prix-faits.

Jean Vezole a dépouillé systématiquement les minutiers cantaliens, et transcrit les actes en modernisant l'orthographe. Il en a tiré un livre, Le moyen occitan cantalien : 68 actes notariés des XIVe, XVe et XVIe siècles en langue d'oc avec notes et lexique. 2005, 199 p., et une foule d'articles publiés dans La Cabreta ainsi que dans la Revue de l'Haute-Auvergne. Parmi ces derniers, on peut citer :

1- Les chaudronniers cantaliens au XVIIe siècle. - RHA, 2004 p. 27-38.

2- La milice sous l'Ancien Régime / Jean Vezole. - RHA, 2003, p. 341-351

3- Censier du XIVe siècle, en langue d'Oc des fondations et chapellenies de l'Église paroissiale Notre-Dame d'Aurillac.- RHA, 2002, p. 77-94

4- Bibliothèques à Aurillac et aux environs au XVIIe siècle. - RHA, 2000, p. 553-567

5- Sur le tabac en Haute-Auvergne aux XVIIe et XVIIIe siècles; - RHA, 2000, p.75-90

6- Le registre des audiences et des sentences de la justice de Diemme (Cantal) : 1425-1432 / avec Philippe Olivier et Jean-Claude Rivière. - Travaux de linguistique et de philologie, 2000, p. 155-251

7- Les habitants de la motte del Caylar de Leynhac et leur seigneur en 1507. - RHA, 2000, p. 301-410 (plusieurs auteurs)

8- Moutons du Quercy en estive en Châtaigneraie au XVIIe siècle et Quelques actes originaux passés en Châtaigneraie au XVIIIe siècle. - RHA, 2000, p. 413-478 (plusieurs auteurs)

9- Sculpteurs, peintres et doreurs en Haute-Auvergne au XVIIe siècle. - RHA, 1999, p. 429-437

10- Cantaliens émigrés à Paris (1832-1842). - RHA, 1998, p. 51-55

11- Dissensions entre paroissiens et leurs curés (1696 et 1739). - RHA, 1997, p. 551-554

- 12- Documents sur quelques étangs aux XVIe et XVIIe siècles. - RHA, 1997, p. 545-549
- 13- La peste à Aurillac en 1563. - RHA, 1996, p. 311-313
- 14- Le jeu de paume à Aurillac aux XVIe et XVIIe siècles. - RHA, 1996, p. 145-148
- 15- Contrat de mariage de 1375 entre Raynaud de Murat et Jeanne de Châteauneuf. - RHA, 1995, p. 287-292
- 16- Prix-fait pour réparation au clocher de l'église de Maurs en 1426. - RHA, 1993, p. 285-288
- 17- Opposition au transport des grains hors de la province en 1766. - RHA, 1992, p. 137-140
- 18- Un paysan au début du XVIIIe siècle, violent et agressif, mais bien protégé. - RHA, 1992, p. 220-223
- 19- A propos du charivari. - RHA, 1990, p. 333-336
- 20- A propos des troubles ruraux dans le Cantal en 1792 : les incidents de Glénat. - RHA, 1989, p. 279-282
- 21- Le terrier de l'église de Saint-Paul-de-Salers. - RHA, 1988, p. 489-506
- 22- La limitation de la vaine pâture à Talizat après 1768. - RHA, 1988, p. 753-761
- 23- Les malheurs et la vie ardente d'un laboureur au XVIIIe siècle : Pierre Picard (1731-1814). - RHA, 1983, p. 338-342
- 24- Histoire d'amour du XVIIIe siècle. - RHA, 1980, p. 386-389
- 25- Une chanson inédite de l'abbé Four. - RHA, 1980, p. 473-476

Dernière modification : 29 MAI 2007

Enregistrement (depuis la fin du XVIIIe siècle) [retour](#)

Contenu : On distingue parmi les actes soumis à la formalité de l'enregistrement :

- les actes civils publics (actes reçus par les notaires et actes des autorités administratives) qui ont compris les actes sous seing privé jusqu'à l'an VII
- les actes sous seing privé qui forment une série particulière à partir de l'an VII
- les déclarations de mutations par décès
- les actes judiciaires.

Les registres d'actes judiciaires peuvent suppléer succinctement aux lacunes des fonds judiciaires. Il faut cependant se rappeler que l'on ne peut trouver dans ces registres que les actes des juridictions existantes dans le ressort du bureau, donc le plus souvent ceux des justices de paix uniquement.

D'autres actes ont pu être représentés dans certains bureaux.

Cotes : 3 Q art. 1 à 10961

Dates : 1697-1972

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 10576 registres, 176 liasses et 206 tiroirs de fiches cimetières

Métrage conservé : 429,00

Support : papier

Présentation producteur : Par un décret de décembre 1790 la Constituante abolit tous les anciens droits de contrôle, qui se superposaient souvent, pour les remplacer par une formalité unique, l'enregistrement, qui s'appliquait aux mêmes actes que les anciennes formalités. Les directions départementales créées par un décret de mai 1791 furent chargées de faire fonctionner le nouveau système dans le cadre des anciens bureaux, dont certaines circonscriptions furent modifiées par la suite.

Modalités accès : Seuls sont librement communicables les registres ayant atteint 100 ans d'âge. Des tables (et des fichiers après 1865) permettent des repérages plus aisés.

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents reliés ou non communicables

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Registres, tables et fichiers de l'enregistrement, répertoire, 1999-2000.

Info. copies : Les tables de successions sont désormais numérisées.

Sources compl. inter. : Pour la période antérieure (1693-1791) : voir le contrôle des actes, sous-série 469 C 1-180

Bibliographie : Biblio du 3 Q : P. Prouzat, Répertoire des fonds du contrôle et de l'enregistrement du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 1952.

Dernière modification : 26 JUN 2007

Archives communales déposées [retour](#)

Contenu : Les communes, héritières pour la plupart des paroisses d'Ancien Régime, conservent toutes dans leurs mairies un fonds d'archives plus ou moins important selon les localités. Comme les archives des autres collectivités territoriales, les archives communales sont soumises au contrôle de l'Etat, défini par décret du 28 juillet 1988.

Quelles catégories de documents le chercheur peut-il s'attendre à trouver dans ces archives communales déposées aux archives départementales ou restées sur place ?

D'abord essentiellement, et partout, les registres d'état civil, les registres de délibérations et les documents cadastraux. Ensuite et avec de multiples variations selon les communes, au double point de vue du volume et de la chronologie, l'ensemble des pièces provenant de l'administration de chaque commune et reflétant sa physionomie et son activité propres : population, élections et personnel, agriculture et subsistances, contributions et finances, édifices et biens communaux, police et hygiène publique, affaires militaires, travaux publics, assistance etc.

Les actes de catholicité, puis les registres d'état civil sont assurément les documents les plus connus du public. Les collections communales remontent généralement plus haut dans le temps que les collections départementales. Bon nombre de collections communales remontent au XVIIIe siècle, quelques-unes au XVIe siècle.

Les registres de délibérations des conseils municipaux sont une source irremplaçable pour l'histoire des communes, et unique, puisqu'ils ne sont pas tenus en double. Quelques communes conservent des registres d'Ancien Régime et de l'époque révolutionnaire (par exemple Maurs). Seules les villes d'Aurillac et de Saint-Flour possèdent des collections importantes de registres antérieurs à la Révolution (ceux de Mauriac furent dispersés entre 1830 et 1850 : l'un d'entre eux, récemment découvert dans un fonds familial, a pu être microfilmé, 1 Mi 58).

L'intérêt des documents cadastraux (plans, matrices, états de sections) paraît en général évident aux municipalités. Dans le Cantal bien des mairies conservent donc encore leurs anciens plans, a fortiori quand aucun remembrement n'est intervenu, car la confiance des usagers est plus grande en ce document, qui n'a pas vocation pourtant à faire foi, faute d'avoir été établi de manière contradictoire, qu'en son successeur rénové en 1930 ou dans les années 1980.

Les autres documents des archives communales, presque tous postérieurs à 1830 dans les communes rurales, malgré leurs lacunes, sont des sources complémentaires aux fonds départementaux de première importance. On citera ainsi :

- les listes nominatives de dénombrement de population (depuis 1836 dans les communes, mais en collection cohérente depuis 1891 seulement aux archives départementales, sous-série 98 M), désormais numérisés ;
- les rôles fiscaux, parfois depuis la Restauration ;
- les listes de recensement de conscrits, depuis la Restauration, celles des chevaux et autres animaux de trait et des véhicules hippomobiles et automobiles (depuis 1875), les tableaux d'effectifs et les procès-verbaux d'élection de la Garde nationale (depuis 1831) ;
- les listes électorales et les procès-verbaux d'élection politique (depuis 1848) ;
- les registres de délibérations des bureaux de bienfaisance, d'inscription des nourrices et des enfants gardés (depuis 1883) ;
- les listes d'admission à l'école publique (avant 1886).

Cotes : Sous-séries : 5 E ; E DEP

Dates : 1231-1989

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : Environ 3072 boîtes, registres, plans ou autres

Métrage conservé : 288,00

Support : Papier, microfilm

Nom du producteur : Communes du Cantal

Catégorie producteur : Collectivité territoriale

Historique conservation : Bien qu'il n'y ait pas de commune mesure entre les archives de villes comme Aurillac et Saint-Flour, ayant tenu les premiers rôles dans le passé historique et économique de la Haute-Auvergne et les petites communes ayant moins de cent habitants, cependant les mêmes textes législatifs et réglementaires s'appliquent en théorie à l'ensemble de ces fonds.

Les premières instructions générales de l'administration centrale concernant les archives communales datent de 1842. Le texte principal auquel on se réfère encore actuellement est l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926 portant règlement des archives communales. Une circulaire du 8 mars 1983 a complété l'ancienne réglementation pour ce qui touche les archives contemporaines, notamment celles des villes d'une certaine importance.

Dans le Cantal la circulaire du ministre de l'intérieur en date du 18 juin 1842 ne passa pas inaperçue du préfet qui dès le 20 août fit paraître de longues instructions d'application dans le Recueil des actes administratifs. Une commission spécialement chargée de la surveillance des archives communales fut créée, dont l'archiviste Audin devint le secrétaire, tandis qu'un commissaire spécial, l'inspecteur des écoles primaires, était chargé de leur surveillance concrète. Il était demandé aux maires de dresser l'inventaire de leurs archives et d'en envoyer un exemplaire à la préfecture.

Le préfet constata en 1843 que quatre maires seulement avaient rédigé leurs inventaires et que de plus ils étaient sans intérêt.

"C'est avec regret, écrit-il en 1848, que je suis forcé de vous faire connaître que le travail du classement des archives dans les communes est à peine commencé".

Ainsi voyons-nous en 1853 son successeur exposer au conseil général l'état lamentable des archives communales "dont les pièces les plus importantes disparaissent peu à peu des mairies" et la décision qu'il vient de prendre "de faire dresser par l'archiviste de la préfecture les inventaires inutilement réclamés à MM. les maires. Cet employé est en tournée depuis le 4 juillet ; il a commencé ses opérations dans l'arrondissement d'Aurillac "mais il visiterait ultérieurement toutes les autres communes du département".

L'inspection des communes de l'arrondissement d'Aurillac devait durer deux ans, celle des communes des arrondissements de Murat et de Mauriac, deux autres années.

Dans son rapport au conseil général à la fin de 1856, le préfet se félicitait des "excellents résultats" obtenus par ces tournées, qui malheureusement avaient aussi permis de "constater l'état déplorable dans lequel se trouv[ai]ent les archives d'un grand nombre de municipalités".

L'inspection des archives fut poursuivie en 1858, dans l'arrondissement de Saint-Flour, après une année d'interruption. Elle donna lieu aux mêmes remarques pessimistes : "Les dépôts sont, à de très rares exceptions, dans l'état le plus déplorable. Les titres constitutifs des propriétés communales et des droits d'usage ont disparu", seuls les registres de l'état civil sont en bon état.

Un nouveau cycle d'inspections commença en 1860, continué de manière différente par les divers archivistes qui se succédèrent. Charles Aubépin en particulier y apporta son habituel soin minutieux et rédigea de longs rapports documentés. Son successeur Roger Grand aimait à raconter comment pour inspecter les archives communales il parcourait le Cantal l'été, en voiture à cheval, et était reçu à l'étape par les châtelains de la contrée, avec Madame Grand qui l'accompagnait dans ses tournées.

Depuis lors, d'une manière moins pittoresque assurément, mais à peu près régulière, les tournées d'inspection d'archives ont été poursuivies.

Malgré quelques exceptions notables, le désordre et la négligence ont entraîné de multiples pertes. Ce phénomène général dans toute la France a amené le législateur à prescrire (loi du 21 décembre 1970) le dépôt obligatoire aux archives départementales des archives centenaires des communes de moins de 2000 habitants, de leur état civil datant de plus de 150 ans, ainsi que de leurs plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en service depuis au moins 30 ans. La loi a autorisé le préfet à accorder, à titre exceptionnel, des dérogations à la mesure de dépôt obligatoire.

Modalités entrée : Dépôt

Evaluation, sort final : Dans le Cantal, la presque totalité des 250 communes de moins de 2000 habitants ont déjà effectué au moins un dépôt. Ils ont été intégrés dans la sous-série départementale 5 E (devenue E DEP), mais restent la propriété des communes. Les archives laissées en mairie sont détaillées dans les sources complémentaires (introduction au répertoire des archives déposées de chaque commune).

Il est à noter que, outre Aurillac, quelques communes de plus de 2000 habitants ont déposé une partie de leurs archives.

Actuellement sont en cours de classement les archives déposées par les communes suivantes : Allanche, Anglards-de-Salers, Cayrols, Chazelles, Glénat, Jou-sous-Monjou, Laroquevieille, Loubaresse et Tourniac.

Mode de classement : Le Règlement de 1926 a prévu deux cadres de classement pour les archives communales, le premier très détaillé et comprenant deux parties (respectivement antérieure à 1790 et postérieure à 1789), et l'autre très simplifié, à l'usage des communes rurales. Le premier ne convient qu'aux villes possédant des archives d'une certaine importance. Le deuxième a servi de guide, en le suivant de plus ou moins près, aux municipalités cantaliennes qui ont mis de l'ordre dans leurs archives en les regroupant par grandes masses catégorielles.

C'est ce dernier cadre de classement qui a présidé au classement, par les soins des archives départementales, des documents déposés par les communes de moins de 2000 habitants.

Parmi les archives communales, deux dépôts se distinguent nettement des autres dans le département par leur importance et leur qualité documentaire, ceux des villes d'Aurillac et de Saint-Flour.

Modalités accès : Lois et règlement en vigueur

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Lois et règlement en vigueur

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Répertoire méthodique général par communes, 2006.

Inventaire dactylographié des archives communales laissées en mairie (pour les communes de moins de 2000 habitants ayant obtenu une dérogation) ; en cours.

Archives communales d'Aurillac déposées : inventaire imprimé et index sur fichier papier.

Archives communales de Saint-Flour conservées dans cette commune : inventaire imprimé et index sur fichier papier.

Info. copies : Les recensements de population conservés dans cette série ont été numérisés.

Bibliographie : P. Couturier, Sections et biens sectionaux dans le Massif central, héritage et aménagement de l'espace, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 2000 ; ADC, 8 BIB 2033.

Notes, commentaires : Les registres paroissiaux et d'état civil sont exclus du répertoire méthodique général.

Dernière modification : 26 JUN 2007

Archives communales d'Aurillac [retour](#)

Contenu : Les documents, dont les plus anciens remontent au début du XIIe siècle, sont répartis entre les neuf séries réglementaires, mais ont été recotés en E DEP 1500, à la faveur du récolement et de l'informatisation de l'année 2000 :

E DEP 1500/1 à 21 (anciennement AA) Actes constitutifs : privilèges et franchises, fêtes publiques, messages envoyés, assemblées du Tiers-Etat de la Haute-Auvergne (899 (cop.), 1280-1789).

- C'est de cette série qu'a été extraite la plus grande partie des documents relatifs à l'histoire d'Aurillac qui ont été publiés jusqu'ici, notamment les franchises de la ville dites " Paix d'Aurillac " (Roger Grand, Les Paix d'Aurillac..., Paris, 1945, CCXIX-446 p. Voir aussi la série FF).

E DEP 1500/22 à 61 (anciennement BB) Délibérations et administration communales, provisions d'offices (1231-1789).

- L'intérêt qu'offre cette longue série de registres de délibérations fait d'autant plus ressentir les lacunes qu'elle présente : l'absence de ceux d'avant 1480 et de ceux de la fin du XVIe siècle.

E DEP 1500/62 à 115 (anciennement CC) Impositions, dégrèvements, procédures ; tailles ; gabelles ; franc-fiefs ; droits d'entrée sur le vin ; comptabilité communale (1307-1789).

- Les documents relatifs aux francs-fiefs et surtout aux gabelles et au droit sur le vin forment un tout complet et d'importance capitale pour les institutions financières de la Haute-Auvergne.

- Les rôles de taille permettent de suivre la progression des impôts aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mais la série des comptes consulaires est pauvre par rapport à celles d'autres villes méridionales et particulièrement de Saint-Flour. Les deux plus anciens comptes conservés, en langue d'oc, concernent les années 1452-1453 et 1472-1473.

E DEP 1500/116 à 121 (anciennement DD) Biens communaux, édifices, travaux publics (1277-1774).

E DEP 1500/122 à 130 (anciennement EE) Affaires militaires (1346-1767).

- Cette série apporte une contribution intéressante à l'histoire de la guerre de Cent Ans dans la région aurillacoise.

E DEP 1500/131 à 190 (anciennement FF) Procédures (1277-1789).

- Les pièces qui forment cette série permettent de suivre, entre autres, les conflits qui se sont élevés entre la ville et l'abbaye Saint-Géraud et ont abouti aux " Paix ", pour se poursuivre jusqu'au XVIe siècle et se terminer par la sécularisation de l'abbaye.

E DEP 1500/191 à 307 (anciennement GG) Cultes, instruction publique, assistance (XIIIe-XVIIIe s.).

- On trouve dans cette série les titres des fondations faites en faveur de l'église paroissiale Notre-Dame et des chapellenies en dépendant.

- Le fonds du collège comprend de nombreux documents relatifs à sa fondation, à son administration, à son personnel, aux études qu'on y faisait et aux procès qu'il eut à soutenir.

- Dans le fonds de l'assistance, on trouve de nombreux renseignements sur l'hôpital d'Aurillac et surtout sur la curieuse fondation charitable dite la " Charité du Saint-Esprit ".

E DEP 1500/308 à 393 (anciennement HH) Agriculture, industrie, commerce, titres de famille (1258-1755).

- A noter spécialement les documents sur les grandes foires d'Aurillac et les titres de la famille de Montal.

II - Inventaires, manuscrits historiques et chroniques.

- Ont été rassemblés ici tous les documents qui ne rentrent pas dans les séries précédentes, notamment les notes et récits des annalistes Textoris et J.-B. Lakairie (avant 1750 et de 1785 à 1820 respectivement).

Cotes : E DEP 1500 art. 1 à 393

Dates : 1231-1789

Niveau description : Fonds

Nombre éléments : 145 boîtes et chemises

Métrage conservé : 18,00

Nom du producteur : Commune d'Aurillac

Catégorie producteur : Collectivité territoriale

Modalités entrée : Dépôt

Mode de classement : Les archives antérieures à 1790, qui représentent 18 mètres linéaires (non compris les registres paroissiaux, non déposés) pour la partie classée, l'ont été selon le cadre réglementaire. Un inventaire imprimé en deux tomes, rédigé par Gabriel Esquer, alors archiviste du département du Cantal, a été publié en 1906 et 1911. Un index manuscrit sur fiches de ces deux volumes est consultable dans la salle de travail des archives départementales. Ouvrage de référence autant qu'instrument de recherche, l'inventaire de Gabriel Esquer doit être utilisé avec un certain doigté par les usagers : en effet l'auteur a procédé à certaines remises en ordre purement intellectuelles de dossiers, et a fait imprimer sur certaines pages le fruit de ses recherches dans les archives communales plutôt que les analyses brutes des dossiers et pièces qu'il était censé décrire. L'utilisateur averti reconnaîtra la haute valeur de l'ouvrage d'Esquer, devenu rare et objet de bibliophilie aujourd'hui, mais il se rappellera qu'il manie un inventaire très échantillonné.

Statut juridique : Archives publiques

Instruments de recherche : Arch. comm. anciennes : inv. somm. impr., par G. Esquer, 2 vol. in-

4° :

T. I. : séries AA-CC [devenu E DEP 1500/1 à 115], 1906, XXV-467 p.

T. II. : séries DD-II [devenu E DEP 1500/116 à 393], 1911, V-340 p.

A l'exception des registres paroissiaux et de l'important reliquat non classé. Pour les 2 tomes, index manuscrit, par M. Blarez, 1972, env. 15 000 fiches aux archives départementales.

Arch. comm. modernes (1790-1920) : rép. num. ms, par M.-A Gaule, 1965, 344 p.

L'accès aux documents contemporains (Aurillac) est fourni par des fichiers d'indexation de versements dotés ou non de bordereaux de versement.

Sources compl. inter. : Outre les archives anciennes déposées aux Archives et dûment inventoriées par Esquer, il faut signaler l'existence de 18 m. l. de documents (tant médiévaux que modernes et contemporains) non classés, déposés par le service des archives communales en 1992. Ces documents ont cependant été partiellement exploités par l'érudit Michel Leymarie avant leur dépôt, notamment les archives d'époque révolutionnaire.

Archives communales de Saint-Flour [retour](#)

Contenu : Les archives communales de Saint-Flour sont conservées au centre culturel Georges-Pompidou du 60 rue de Belloy, où est établie également la bibliothèque municipale. Les archives antérieures à 1790, qui représentent 24 mètres linéaires, ont été classées en 1789, à la demande du maire Spy des Ternes, par Béraud de Vaissière, dernier lieutenant du bailliage royal de Saint-Flour qui a rédigé un inventaire manuscrit, toujours utilisé, lequel fournit de précieux renseignements sur des pièces disparues dont il donne une analyse très précise. Un exemplaire photocopié muni d'un index manuscrit sur fiches est à la disposition du public aux archives départementales.

Les documents, dont le plus ancien remonte à l'extrême fin du XIIe siècle, sont répartis dans un cadre qui leur est propre (celui du XVIIIe siècle) comprenant 18 chapitres, eux-mêmes divisés en articles.

Chap. I - Offices municipaux (1315-1773).

Chap. II - Privilèges : consulat, armoiries, garde de fortifications, préséances (1249-1777).

Chap. III - Exemptions (1360-1701).

Chap. IV - "Honorifiques" : bulles, lettres de cachet, visites, citoyens célèbres (1107-1785).

Chap. V - Convocations et assemblées : Etats généraux, Etats provinciaux d'Auvergne, Etats de la Haute-Auvergne, Etats de la prévôté de Saint-Flour, ban et arrière-ban, délibérations des assemblées de la ville depuis 1465 avec de nombreuses lacunes (1367-1789).

Chap. VI - Etablissements : chapitre collégial ; Jacobins ; couvent de Notre-Dame ; écoles et collèges ; séminaire ; hôpital ; bailliage royal ; élection, département et recette des tailles de Haute-Auvergne ; prévôté de maréchaussée ; maîtrise des eaux et forêts ; corps des marchands ; arts et métiers ; confréries ; foires ; change ; marque d'orfèvrerie ; pompes à incendie (1360-1784).

Chap. VII - Biens "fictifs" : vicairies, banc et oratoire à la cathédrale, horloge de la cathédrale, eaux et fontaines, artillerie (1323-1786).

Chap. VIII - Biens patrimoniaux : hôtel de ville ; rues, places et chemins publics ; portes, murs et fortifications ; communaux ; vaine pâture ; recluserie ; boucheries, poids, mesures ; emballage et courtage ; affermes (boucheries, poids, mesures, entrée du vin etc.) ; rentes et "livraisons" ; logement d'étudiants à Toulouse (1265-1780).

Chap. IX - Octrois : leide et péage, entrée du vin (1294-1780).

Chap. X - Charges : envers le roi, envers le seigneur évêque, envers le chapitre cathédral, envers le public (1314-1784).

Chap. XI - Administration des biens : comptabilité, comptes (1360-1788).

- Les comptes consulaires de Saint-Flour remontent au XIVe siècle. Ils forment, pour la fin du Moyen Age, une série remarquable de 58 registres allant de 1376 à 1467. Rédigés en langue d'oc, ils ont été étudiés et partiellement publiés par Marcellin Boudet, *Registres consulaires de Saint-Flour en langue romane avec résumé français* (1376-1405), Paris-Riom, 1900, XXVII-358 + 61 p. 9.

- Ils ont servi de base à la thèse de doctorat en droit d'Albert Rigaudière, *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen Age. Etude d'histoire administrative et financière*, Paris, 1982.

Chap. XII - Administration et charité (1323-1760).

Chap. XIII - Inventaires et chargement de titres (XVe siècle-1766).

Chap. XIV - "Comun à la prévôté de Saint-Flour" : justice, exemption du duché d'Auvergne, impositions, passage d'artillerie, achat de Cailus, château de Celles, pont de la Planchette, pont du Colombier, péage à Auriac, Etats particuliers (1273-1640).

Chap. XV - "Comun au haut païs d'Auvergne" : franchise, privilèges, francs-fiefs, présidial, bailliage, capitaine et gouverneur, consuls, impositions, logement de troupes (972 (cop.)-1789).

Chap. XVI - "Comun à la province d'Auvergne" : francs-fiefs, impositions, gabelle, petit scel de Montpellier, gouverneur (1355-1693).

Chap. XVII - "Particulier au bas païs d'Auvergne" (1528-1627).

Chap. XVIII - "Comun au royaume de France" (1246-1789).

Après la table des matières qui ouvre l'inventaire se trouve une "Table de faits et anecdotes énoncés au présent inventaire et qui ne sont pas annoncés par la précédente table à l'ordre de laquelle celle-ci sera conformée".

Elle est elle-même suivie de : "Observations historiques pour la ville de Saint-Flour".

Les archives postérieures à 1789 sont réparties, comme à Aurillac, dans le cadre réglementaire. Un répertoire manuscrit sans index a été rédigé par Léon Bélard en 1909 pour la période 1790-1830.

Statut juridique : Archives publiques

Instruments de recherche : Arch. comm. anciennes : inv. analytique ms, par Béraud de Vaissière, dernier lieutenant du bailliage royal de Saint-Flour, 1789, 449 p.

Ne comprend pas les registres paroissiaux.

Index manuscrit, par M. Blarez, 1973, conservé aux archives départementales, env. 4 000 fiches.

Certains des documents inventoriés ont disparu.

Arch. comm. modernes (1790-1830) : rép. num. ms, par L. Bélard, 1909, 208 p. ; et continué pour certaines séries.

L'accès aux documents modernes et contemporains (Saint-Flour) est fourni par des fichiers d'indexation de versements dotés ou non de bordereaux de versement.

Sources compl. exter. : Les archives communales de Saint-Flour, outre les archives proprement municipales, conservent aussi un certain nombre de terriers de la région sanfloraine, des compléments aux fonds ecclésiastiques des archives départementales (séries G et H) et, surtout, le fonds ancien et moderne de l'hôpital de la ville. Ce complément, classé et inventorié en 1996, a été coté en sous-série 3 Z, la série Z ayant été affectée aux fonds divers et acquisitions par voie extraordinaire et compléments ou suppléments aux archives anciennes classées.

Bibliographie : On doit à Marcellin Boudet (1834-1915), qui fut longtemps magistrat à Saint-Flour, de nombreuses études sur la ville de sa région, en particulier M. Boudet, Registres consulaires de Saint-Flour..., Paris et Riom, 1900 ; cf. aussi la " Liste générale des publications de M. Marcellin Boudet ", dans RHA, 1915, p. 278-286.

Léon Bélard (1876-1945) fut pendant de longues années archiviste et bibliothécaire municipal de Saint-Flour. On lui doit de nombreuses études historiques sur sa ville.

Archives hospitalières déposées [retour](#)

Contenu : De même que les communes, les établissements publics hospitaliers conservent chacun un fonds d'archives de plus ou moins grande importance. Il n'est question que des archives des établissements publics, les archives des autres institutions ou établissements hospitaliers étant des archives privées.

Cotes : Sous-séries H DEPOT 1 à 8

Dates : 1585-1985

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 25 boîtes et 14 registres

Métrage conservé : 3,10

Support : papier et parchemin

Présentation producteur : Les établissements hospitaliers cantaliens et leurs archives (liste

communiquée par la direction de l'action sanitaire et sociale du département) : Aurillac, Mauriac, Saint-Flour, Condat-en-Feniers, Murat, Allanche, Ally, Chaudes-Aigues, Laroquebrou, Marcenat, Maurs, Neussargues, Pierrefort, Pleaux, Riom-ès-Montagnes, Saint-Ilide, Saint-Urcize, Salers.

Ces établissements sont de fondation plus ou moins récente (exemple : Salers, 1532).

Un document établi en 1776 par les soins de l'intendant d'Auvergne (A.D. Puy-de-Dôme, 1 C 1438 ; publié par Joseph Coiffier, L'assistance publique dans la généralité de Riom au XVIIIe siècle, Clermont-Ferrand, 1905, p. 68-71) nous permet de connaître ceux qui existaient à cette date ainsi que leur importance relative. Cette liste ne fait pas état de l'hôpital de Chaudes-Aigues qui avait été fondé en 1603, mais qui vivait péniblement vers 1780 et ne put survivre à la Révolution. Cf. à ce sujet Ch. Felgères, Histoire de la baronnie de Chaudes-Aigues... Paris, s.d., p. 414-415.

Une liste des "hospices" existant en l'an XII dans le département ajoute trois noms à cette nomenclature : Allanche, Chaudes-Aigues et Marcenat. L'hospice d'Allanche possède des lettres patentes de 1744 portant la fondation d'un hôpital dans cette ville, mais elles ne furent pas immédiatement suivies d'effet d'après une lettre du curé du 7 février 1752 conservée aux archives départementales du Puy-de-Dôme, 1 C 1005 : " Il y a huit ans à neuf ans, sur l'espérance d'une étrangère qui disait avoir dix à douze mille livres... nous fîmes venir des lettres patentes pour y établir un Hôtel-Dieu ; mais dès l'intervalle cette étrangère s'échappa furtivement... " Les lettres patentes ne furent enregistrées qu'en 1760. A Marcenat il y avait en 1752 une " charité " sans lettres patentes (A.D. Puy-de-Dôme, 1 C 1024).

Historique conservation : La circulaire ministérielle du 10 juin 1854 avait prescrit de dresser l'inventaire des archives hospitalières antérieures à 1790. Il semble qu'il fut difficile de la faire appliquer dans le Cantal. "Les archives hospitalières, écrit le préfet dans son rapport au conseil général en 1860, sont dans une situation déplorable et c'est à peine si j'ai pu obtenir l'établissement de quelques inventaires réguliers". Aucune trace de ces inventaires ne subsiste aux archives départementales. Une deuxième série d'inventaires dut être demandée en 1875 par le ministre, ainsi qu'il résulte d'une lettre en date du 4 décembre de cette même année (ADC, 3 T 24).

Pour avoir quelques renseignements sur ces archives il faut attendre les rapports de l'archiviste Charles Aubépin.

Il entreprend en 1880 le classement des archives de l'hospice de Mauriac, qui "contiennent peu de documents anciens, ce sont, pour la plupart des registres de recettes et dépenses". Dès 1879 il avait signalé l'importance des archives de l'hospice de Saint-Flour qui "possède des documents fort intéressants analysés dans un inventaire manuscrit du siècle dernier. Il y a quelques lacunes, certaines pièces ont disparu, mais ce qui reste forme encore un fonds considérable".

En dehors des hôpitaux d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, en 1883, "les (...) établissements hospitaliers ne possèdent pour la plupart que des titres modernes" à l'exception cependant de Salers et d'Allanche où il trouve respectivement en 1886 et 1889, d'une part, le livre des fondations (1542-1811) et le registre des délibérations et des entrées et sorties des pauvres de 1749 à 1793 ; et d'autre part, "des documents concernant l'hospice de cette ville à partir de 1744".

Il n'est question ensuite d'archives hospitalières dans les rapports des archivistes que très rarement (1899 et 1904). Les archives de l'hospice d'Ally créé en novembre 1897 ne comprennent qu'un registre de délibérations, celles de Pleaux commencent en 1819, celles de Saint-Martin-Valmeroux en 1883.

A Mauriac la partie ancienne est peu importante : un registre de délibérations de 1768 à 1784 et des pièces de procédure relatives à des fondations.

A Aurillac il y a des pertes importantes : "Ceux qui les ont consultées n'ont pas si bien pris leurs précautions que l'on ne puisse encore acheter chez les brocanteurs ambulants des lots entiers de papiers provenant de l'hospice".

"Moins importantes que celles d'Aurillac les archives de l'hospice de Saint-Flour sont loin d'être dépourvues d'intérêt... J'ai noté des registres d'entrées des enfants trouvés et des soldats blessés (an VIII-1820) ainsi que de nombreuses pièces de comptabilité".

Actuellement seuls les centres hospitaliers possèdent des archives importantes.

Le centre hospitalier d'Aurillac a déposé aux archives départementales ses archives anciennes et celles du XIXe siècle. L'ensemble représente 21 m. l. de rayonnages dont 4 pour la partie antérieure à 1790. Cette documentation a été utilisée par Michel Quétin dans la thèse qu'il a soutenue à l'Ecole nationale des chartes en 1964, intitulée "L'hôpital d'Aurillac de 1649 à la Révolution", et éditée dans la Revue de la Haute-Auvergne de 1965 à 1968.

Le centre hospitalier de Saint-Flour a déposé ses archives anciennes et modernes depuis 1733 aux archives municipales de Saint-Flour. Elles ne sont cependant pas classées.

L'hôpital local de Murat n'a plus guère d'archives anciennes, l'hôpital qui l'a précédé ayant été incendié dans la nuit du 24 au 25 janvier 1855 : elles ont été déposées partiellement aux archives départementales en 1989.

Quant à l'hôpital local de Condat-en-Feniers il n'a été ouvert que le 1er octobre 1970.

Pour les hospices on peut dire que d'une manière générale leurs archives représentent un faible volume et que très peu de pièces sont antérieures à 1790. Ces archives se trouvent tantôt dans l'établissement tantôt aux archives municipales ou partagées entre les deux.

Cette dernière remarque est également valable pour l'ensemble des établissements hospitaliers, notamment les centres d'Aurillac et de Saint-Flour, pour lesquels il convient toujours de consulter les archives communales (pour la période antérieure à 1790 voir pour Aurillac la série GG et pour Saint-Flour le chap. VI) au moins parce que la gestion directe ou indirecte de l'hôpital incombait au magistrat municipal.

Evaluation, sort final : Les archives déposées de l'hôpital d'Aurillac (à terme H DEP 1) ne sont pas classées à la date d'édition du présent Guide, sauf le dépôt complémentaire placé provisoirement en série continue des archives départementales : délibérations de la commission administrative (1810-1913), S SC 9896 à 9909 ; entrées à l'asile d'aliénés (1836-1912), avec les matricules et tables, 2 SC 9875 à 9895 ; autres documents isolés (1767-1920), 2 SC 9874, 9910-9912.

H DEPOT 2 art. 1 à 12 (1625-1944) : Murat

H DEPOT 3 art. 1 à 2 (an XI-1972) : Maurs

H DEPOT 4 art. 1 à 15 (1603-1954) : Chaudes-Aigues

H DEPOT 5 : Salers (archives déposées non classées, voir 5 E 1325/41-42)

H DEPOT 6 art. 1 à 5 (1907-1985) : Pierrefort

H DEPOT 7 art. 1 à 11 (1744-1953) : Allanche

H DEPOT 8 art. 1 à 4 (1585-1857) : Vic-sur-Cère

Mode de classement : Ces établissements comprennent des hôpitaux, hospices, maisons de retraite et maisons de cure dépendant soit de l'Etat, soit du département, soit des communes, mais, quel que soit leur statut juridique, ils possèdent une certaine autonomie administrative et financière et exercent les prérogatives d'une personne morale, tout en restant soumis à leur organisme de tutelle pour la gestion et l'équipement. La fondation de certains de ces établissements remonte à l'Ancien Régime, parfois au Moyen Age.

Leurs archives sont donc constituées des documents provenant des divers hôpitaux et hospices qui les ont éventuellement précédés antérieurement à la Révolution, de l'ensemble des papiers administratifs et financiers élaborés par les services de la direction et de l'économat depuis 1790 et enfin des documents des divers services médicaux et chirurgicaux de chaque établissement.

La première réglementation des archives hospitalières remonte à 1842, date à laquelle fut proposé un classement en quatre sections : Délibérations, Comptabilité, Personnel, Titres de propriété.

L'arrêté du 11 mars 1968 portant règlement des archives hospitalières a annulé les différents textes complémentaires qui ont suivi cette tentative initiale. Il prévoit un cadre de classement comportant deux parties : archives antérieures à 1790, archives postérieures à 1790.

Ce règlement est progressivement refondu : plusieurs chapitres ont déjà été révisés (cf. circulaires archives de France AD 94/3 (18 janv. 1994) pour les archives des services administratifs chargés de la gestion des hospitalisations et consultations, AD 94/6 (18 juill. 1994) pour celles des services chargés de la gestion du personnel et de la formation, et AD 94/11 (20 oct. 1994) pour celles de l'administration générale.

Modalités accès : Le délai de communicabilité de tous les documents comportant des renseignements médicaux est porté à 150 ans après la date de naissance des intéressés.

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres, sauf pour les documents non communicables ou reliés

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : H DEPOT 2 à 8 : instruments de recherche électroniques et dactylographiés par sous-série

Sources compl. inter. : Les sources complémentaires aux archives départementales du Cantal sont éparées (séries C, L et O pour l'administration générale ; séries X et W pour les versements spécifiques des services tutélaires et aussi pour les documents pris en charge de l'hôpital d'Aurillac après le dépôt initial, cotés en série continue).

Les pièces acquises par voie extraordinaire sont nombreuses : voir les séries F et J des archives départementales du Cantal.

Voir aussi sous-série 24 Fi 1 à 23 (Fons Michel Quéting) : plans de l'ancien hospice d'Aurillac.

Sources compl. exter. : On se souviendra que la tutelle, sous l'Ancien Régime, était exercée depuis Clermont ; voir donc l'inventaire de la série C des archives du Puy-de-Dôme (7 vol. dont l'index, publiés en 1893-1937) ; en cours d'informatisation sur www.archivesdepartementales.puydedome.com

Bibliographie : Sur l'hôpital qui a précédé le centre hospitalier de Saint-Flour, voir Dictionnaire statistique du Cantal, t. 3 (1855) p. 387-388. Sur les établissements hospitaliers de Murat voir Dictionnaire statistique du Cantal, t. 4 (1856), p. 467-468 et 472-476 ; H. Vitrolles, " L'Hôtel-Dieu de Murat aux XVIIe et XVIIIe siècles ", dans RHA, 2001, p. 243-282. Sur l'hospice de Chaudes-Aigues, cf. Ch. Felgères, Histoire de la baronnie de Chaudes-Aigues... Paris, s.d., et une brève note dans le Dictionnaire statistique du Cantal, t. 3 (1855), p. 167 ; sur celui de Salers, même Dictionnaire, t. 5 (1857), p. 215-220 ; sur celui de Maurs, Raymond Puech, Historique de l'hospice de Maurs de ses origines à nos jours..., Maurs, 1944, 24 p. ; sur celui de Saint-Illide, Fondations Bos-Darnis... Aurillac, 1891, p. 14-19 ; sur celui de Saint-Urcize, M. l'abbé P.-J. Ipcher, confesseur de la foi et fondateur de l'hospice de Saint-Urcize, dans P. Rolland Deux victimes de la Révolution, Aurillac, 1922, p. 87-100.

Dernière modification : 31 MAI 2007

Archives privées [retour](#)

Modalités accès : Pour la consultation des fonds d'origine privée, il convient de s'informer au cas par cas, auprès du service, des conditions de communication prévues dans les conventions de don ou de dépôt.

Statut juridique : Archives privées

Dernière modification : 31 MAI 2007

Série F [retour](#)

Contenu : La série F, ouverte en 1933, rassemble tous les documents entrés de 1910 à 1982 par "voie extraordinaire" : achats, dons, legs, dépôts. Il s'agit donc d'archives d'origine privée, qui n'ont donc pas fait l'objet d'un versement administratif.

Elle est close depuis le 31 décembre 1982 : c'est-à-dire que toutes les acquisitions postérieures à cette date ainsi que les pièces, fonds et collections entrés avant cette date, et avant 1910 notamment, mais non encore cotés ni classés en série F, trouvent leur place en série J, constituée rétroactivement depuis mars 1990. Ainsi les 196 m. l. qu'elle représente se décomposent-ils en 82 m.l. classés et cotés et 114 m.l. qui seront intégrés en série J.

La composition de la série est donc extrêmement variée et c'est ce qui fait sa richesse. On y trouve aussi bien des pièces isolées que d'importants chartriers, des collections factices de documents réunies par des érudits que des manuscrits d'études historiques. Il ne faut jamais oublier de consulter cette série quelle que soit la nature de la recherche entreprise. Un index général permet d'ailleurs d'y effectuer rapidement des sondages.

Comme il ne peut être question d'énumérer ici tout ce qu'elle contient, on se bornera à signaler les ensembles (fonds ou collections) importants, à l'exclusion des pièces isolées, et sans mentionner les fonds dotés d'un numéro dans la série mais non encore classés, car ils seront versés en série J à terme. Cette série commençait bizarrement au n° 102 avec les acquisitions effectuées depuis 1910, ceci afin de permettre, dans l'esprit d'Ernest Delmas qui la créa, d'y

insérer les acquisitions antérieures à son arrivée dans le Cantal. Seul le n° 101 a été utilisé à cet effet. Les cent premiers numéros sont et resteront vacants.

101 F - Mémoires et manuscrits divers dont : Histoire du pays de Carladez, provenant des archives de la famille de Sistrières, Annales d'Aurillac, Manuscrit très curieux connu sous le nom de manuscrit de Comblat, Mémoire sur la vicomté de Murat, par l'abbé Teilhard (XVIIIe s.).

102 F - Minutier Lapeyre, notaire à Saint-Martin-Cantalès (1574-1787), collection de titres (administration locale, seigneuries et familles de l'ouest de la province, Moyen Age et Ancien Régime) et brevets et rôles d'imposition de Saint-Martin-Cantalès et environs (1699-1775).

103 F, 106 F, 109 F, 113 F, 121 F et 130 F. - Dons de Charles Delzons, président honoraire du tribunal d'Aurillac : documents provenant pour partie de l'étude de Me Amédée Delzons, notaire à Aurillac, successeur de Me Charmes (présidial d'Aurillac, justices seigneuriales, etc.), et pour partie de papiers de famille (dossiers intéressant le chapitre Saint-Géraud, les prieurés de Valhourles et de Virazeil, etc.) (XIIIe-XVIIIe s.).

104 F - Minutiers notariaux de Marmanhac (1591-1681) et Saint-Cernin (1608-1699), fonds familiaux de la région de Saint-Cernin et de la vallée de l'Authre (Ancien Régime).

115 F et 129 F - Collection de terriers des seigneurs de Brezons, de Laroque et du Carladès en général (fin XIIIe s. -1671).

118 F - Notes et documents recueillis par l'érudite corrézien Jean-Baptiste Champeval : documents concernant la région de Salers, comptes des tailles de Haute-Auvergne (1576), ban de la noblesse d'Auvergne (1635).

132 F - Don M. de Scoraille

133 F - Familles et administration locale de Saint-Cernin et environs (XVIe-XIXe s.).

134 F Don J. Canteloube de Malaret

142 F Tractatus

147 F - Collection du chanoine Chaludet : prêtres et curés d'Ytrac (1357-1900).

151 F Don M. Béliard

200 F - Notes et copies de l'abbé Raoux (1833-1909) sur Fournoulès, Leynhac, le Trioulou, Maurs, Montmurat, Saint-Antoine, Saint-Constant, Saint-Etienne-de-Maurs, Saint-Julien-de-Toursac, Saint-Santin, Jou-sous-Monjou, Pailherols, Raulhac, Saint-Clément.

206 F Don Burin, 1936

216 F - Fonds Fesq : archives Prince, Roger-Ducos et Perret recueillies par le docteur Fesq (XVIIe-XIXe s.)

246 F - Copies de titres concernant Aurillac et antérieurs au XIVE s., réunis et collationnés par le baron Alexandre Delzons († 1859).

257 F - Notes et manuscrits de Félix Jalenques (1866-1941) sur la région de Maurs.

259 F - Registre des Amis de la Constitution de la ville d'Aurillac (1790-an II) ; Annales historiques de la ville d'Aurillac par Gourlat (1207-1796) ; mercuriales, 1619 à 1837 pour les grains, 1769 à 1810 pour le fromage.

261 F - Manuscrits du poète cantalien Gandilhon-Gens-d'Armes (1871-1948).

262 F - Correspondance de la famille Delort de Saint-Etienne (1776-1822).

263 F - Chartrier du château de Croprières à Raulhac (famille de Scorailles-Fontanges-Roussilhe ; XVe-XVIIIe s.).

272 F et 278 F - Papiers de la famille Béraud, de Saint-Flour (XVIIe-XVIIIe s.).

281 F - Notes de Gabriel Esquer (1876-1961), ancien archiviste du Cantal, concernant principalement la vie économique de la Haute-Auvergne (dentelles, artisanat) ; dépouillement partiel de certains minutiers notariaux d'Aurillac.

282 F, 293 F et 296 F - Lettres de l'abbé de Pradt et de sa mère Marie-Madeleine de Lastic à des notables d'Allanche (1782-1809).

294 F et 385 F - Chartrier de la famille de La Rocque, de Saint-Clément à l'origine (1539-1817).

306 F - Papiers de la famille Tassy, de Saint-Flour (XVIe-XIXe s.).

324 F et 354 F - Chartrier du manoir de Fontenilhe à Jussac (XVIe-XIXe s.).

334 F - Papiers de la famille Canteloube de Marmières, d'Aurillac (XVIe-XIXe s.)

346 F - Collection de l'abbé Chabau (1840-1898), ancien archiviste de l'évêché. Inventaire publié dans l'inventaire imprimé de la série G

347 F - Fonds de la demeure de la Vergne à Arpajon (XVe-XIXe s.).
364 F - Fonds de l'église et paroisse de Bredons (XVIIe-XIXe s.).
365 F - Papiers provenant de Henri de Lalaubie (1818-1870) et concernant l'élaboration du Dictionnaire statistique du Cantal, paru de 1852 à 1857.
366 F - Collection de l'abbé Jean-Baptiste Serre (1827-1904), fondateur de la communauté des religieuses garde-malades des Vaysses de Mauriac : concerne surtout l'époque révolutionnaire et les établissements charitables et enseignants de Mauriac.
372 F - Papiers provenant du domaine de Pratniau (Lascelle) et des familles Lacoste et alliées (XVIe-XVIIIe s.).
380 F - Famille Sadourny d'Aurillac : titres familiaux et patrimoniaux, activité professionnelle (1583-1759).
390 F - Famille Fortet, bourgeois d'Aurillac, sieurs de Cavanhac et de Leybros (1284 (copie) - XVIIIe s.).
419 F - Papiers de Robert Garric (1896-1967) se rapportant à son activité au Secours national, au Secours social puis à l'entraide française (1939-1949).
422 F - Lettres de Frédéric François-Marsal, sénateur du Cantal (1921-1929) à Georges Pineau (1921-1957) [communication après le 1er janvier 2000].
461 F - Fonds de la juridiction des gabelles de Murat (1693-1755).
481 F - Lettres d'Emile Duclaux (1840-1904) et de sa femme, née Briot (1866-1898).
485 F - Notes de l'abbé Laussin (1883-1939) sur Boisset et le charrier d'Antraygues à Boisset.
486 F - Archives paroissiales et administration locale de la Salvetat (XVIIe s.-1912).
499 F - Archives paroissiales de Salers (1345-1670).
504 F et 543 F - Titres de la famille de Sartiges (1262-1797).
514 F - Délibérations du ski-club du Lioran (1927-1942).
526 F - Archives paroissiales, familles et administration locale de Crandelles (XVe siècle - 1937).

Cotes : Sous-séries 101 F à 560 F

Dates : XIIIe s.-XXe s.

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 693 registres, boîtes, liasses et plans

Métrage conservé : 82,00

Support : papier et parchemin

Instruments de recherche : A côté d'un répertoire général en 5 volumes, doté d'un index général (index général des personnes, lieux et matières portant sur les séries C, D, 1 E et F ; clos en 1983) plusieurs sous-séries ont fait l'objet d'un instrument de recherche séparé, avec un index propre : 132 F, 134 F, 142 F, 151 F, 206 F, 216 F, 346 F.

Notes, commentaires : Les minutes et répertoires de notaires cotés en série F figurent dans le répertoire méthodique général des archives notariales.

Série J [retour](#)

Contenu : La série J est, depuis 1983, avec la sous-série 3 E (notaires), l'élément dynamique principal des archives départementales en matière d'archives anciennes, quoiqu'elle ne leur soit point réservée. Son importance documentaire, sa richesse, à l'image de celles de la série F, devront conduire bien des chercheurs, dans presque tous les domaines, à consulter ses instruments de recherche, inventaires ou répertoires, et surtout leurs index.

Réglementairement, une distinction doit être faite entre la sous série 1 J, réservée aux "petites" entrées par voie extraordinaire (moins de 10 articles), et les sous-séries 2 J, 3 J etc., affectées aux fonds, collections et ensembles plus importants, avec un respect absolu du principe de provenance. Si le classement de la sous-série 1 J est tenu régulièrement à jour, en revanche bien des fonds d'origine privée, entrés depuis parfois de nombreuses années, ne sont pas encore inventoriés (même si plusieurs ont bénéficié d'un préclassement). Parmi ces fonds, on peut citer : archives et bibliothèque du comte de Dienne, Cambefort de Mazic, Métivier de Vals, Armand, Comblat, Mazerolles, Lamargé à Fontanges, Joseph Canteloube, fonds de paroisses et de fabriques, architecte Breuil, Delzons, familles Teilhard, Servant, Géraud Venzac, Ribier, Douhet, château de la Voûte, d'Espichal, CFDT Postes, Abel Beaufrère,

Miécaze, Dubois et Doisneau, collection Chassang.

Il ne saurait être question de donner la liste complète des cotes de la sous-série 1 J (au 1er avril 2007, 483 numéros d'ordre ont été affectés). Il peut être évocateur de citer :

1 J 5 - Correspondance des frères Scoraille de Roussille (1739-1740).

1 J 26, n° 4 - Terrier de Trizac pour Guillaume, comptour de Saignes (1397).

1 J 43 - Archives familiales Destaing et Fesq, partie (1800-1915).

1 J 49 - Archives du cercle de l'Union, d'Aurillac (1882-1972).

1 J 51 - Archives du comité départemental de Libération, partie ; archives du responsable cantonal de la Résistance de Saint-Flour-sud (1943-1946).

1 J 70 - Archives paroissiales anciennes de Salers (1289-1673). [Suite de 499 F.]

1 J 76 - Professions et vêtements des filles de Notre-Dame de Saint-Flour (1653-1789).

1 J 104-105 - Archives du géologue et paléobotaniste Pierre Marty (1886-1939).

1 J 116 - Terriers et lièves de Mourjou, Saint-Constant et Cassaniouze (XVe-XVIIe s.)

1 J 162 - Archives familiales Farradesche-Delorme-Glaize, de Sainte-Anastasie (1641-1860).

1 J 169 - Dossiers documentaires de L. Bouyssou sur l'économie pastorale du XVIIe au XXe siècle.

1 J 170 - Lettres d'Henri Mondor (1932-1958).

1 J 172 - Terrier de Chaliers (1609).

1 J 174 - Epaves du chartrier de Montamat à Polminhac (1285-1528).

1 J 177 - Terrier pour la communauté des prêtres de Saint-Flour (1509-1535).

1 J 184 - Archives paroissiales de Saint-Rémy-de-Salers et du Vigean (1838-1923).

1 J 210 - Terrier de Chambeuil (1587-1605).

1 J 215 - Correspondance de Robert Garric (1920-1967).

1 J 217 et 304 - Seigneurie et familles d'Apchon (1303-1868).

1 J 226 - Chartrier de la famille de Sistrières-Murat (1251-1802)

1 J 232 - Lettres d'Arsène Lacarrière-Latour (1802)

1 J 240 - Chartrier des seigneurs d'Oradour (1286-1472)

1 J 254 - Plans du château de Drugeac et de ses domaines (1818-1922)

1 J 265 - Recueils historiques de Jean-Charles Vacher de Tournemire (XXe siècle)

1 J 300 et 1 J 333 - Institutions du Carladès et familles de Vic-sur-Cère (1522-1855)

1 J 326 et 1 J 334 - Institutions et familles de la région de Murat (1625-1960)

1 J 353 - Registre-terrier de la seigneurie de Lieutadès (1531)

1 J 367 - Lièves de la seigneurie de la Garde-Roussillon à Lieutadès (1662-1768)

1 J 376 - Abbé Louis Delcros, Le livre du proscrit (journal de guerre, de captivité et de Sigmaringen) (1945)

1 J 397 - Registre des reconnaissances faites au chapitre cathédral de Saint-Flour (1749-1755)

1 J 420 - Journal manuscrit de Marcel Delzons (1946-2006)

1 J 437 - Notice sur la donation de l'église de Bredons à l'abbaye de Moissac et sa consécration (fin XIe-début XIIe s.)

1 J 479 - Décret de confirmation des statuts de la communauté des prêtres Notre-Dame d'Aurillac, par Alain de Coëtivy, cardinal-légat de France (1456)

1 J 480 - Bulle de sécularisation de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac par le pape Pie IV (1561)

1 J 482 - Hommages rendus au roi à cause de la baronnie de Calvinet et de la châtellenie de la Vinzelle (1534)

Les sous-séries consacrées aux fonds plus importants sont les suivantes :

2 J - Chartrier de Fargues, XIVe-XIXe s. ; 4,4 m.l.

3 J - Dossiers de l'érudit A. Muzac (1918-1990) ; 4,8 m.l.

4 J - Archives familiales Ganilh d'Allanche et Teillard-Nozerolles de Murat1, fin XVIe-XIXe s. ; 1 m.l.

5 J - Archives Emile Lemaigre, architecte, fin XIXe-XXe s. ; 0,6 m.l.

6 J - Dossiers de l'érudit M. Leymarie (1904-1986) ; 10 m.l.

7 J - Dépôt de l'entreprise Flauraud S.A.R.L., XXe s. ; 5 m.l.

8 J - Fonds Teillard Rancilhac de Chazelles, XVIIe-XXe s. ; 2,3 m.l.

9 J - Fonds Teillard-Nozerolles, XVIe-XIXe s. ; non classé, communication réservée.

10 J - Archives des mines et de la coopérative ouvrière de Champagnac, épaves, fin XIXe-XXe s. ; 4 m.l.

- 11 J - Tables des actes de catholicité (sous-série ouverte).
- 12 J - Propagande électorale contemporaine (sous-série ouverte).
- 13 J - Dossiers documentaires d'Albert Tourrette, journaliste (+ 1992) ; 1,3 m.l.
- 14 J - Archives de l'amicale des anciens du lycée Emile-Duclaux d'Aurillac, fin XIXe-XXe s. ; 0,7 m.l.
- 15 J - Fonds Claude Apchin, architecte, 1955-1982 ; 38,5 m.l.
- 16 J - Archives paroissiales de Cheylade, Le Claux et Saint-Hippolyte, 1795-1952 ; 1 m.l.
- 17 J - Fonds de Rochemonteix, Cheylade (titres familiaux, administration communale), 1292-XXe s.; 2 m.l.
- 18 J - Archives de l'association des Maquis et de la Résistance du Cantal, 1943-1994 ; 2 m.l.
- 19 J - Fonds Vacher de Tournemire - Chevallier du Fau, Escorailles, XVIIIe-XIXe s. ; classement inachevé au 1er septembre 1996.
- 20 J - Entreprise Moussié (bâtiment et travaux publics), Saint-Simon et Aurillac, XXe s. ; 1 m.l. ;
- 21 J - Archives du correspondant départemental du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 1947-années 1960 ; 2 m.l. ;
- 22 J - Travaux de Léonce Bouyssou (notamment enquête sur les retables XVIIIè-XIXè s.) ; 1,5 m.l. ;
- 23 J - Fabrique de parapluies Delrieu frères, Aurillac 1878-1889 ; 4 m.l.
- 24 J - Chartrier André de la Ronade et fonds joints (Aymar et Barbet Garrigue)
- 25 J - Paroisse Notre-Dame-aux-Neiges d'Aurillac
- 26 J - Archives de la société des " Lettres, sciences et arts 'La Haute-Auvergne' ", créée en 1898 à l'initiative de Roger Grand, archiviste du Cantal : correspondance, documents comptables, listes des membres, documents originaux non classés
- 27 J - Collection Jean Delmas (société des lettres, sciences et arts " La Haute-Auvergne ") : notes, documents originaux, iconographie et livres réunis et légués à la société par l'érudit Jean Delmas (1868-1913), qui fut son secrétaire général (cf. RHA, 1913, p. 89-104). Notes et documents ont été rassemblés, dans un ordre pas toujours apparent, en 273 dossiers qui concernent la Révolution dans le Cantal, les parlementaires cantaliens, les familles aurillacoises, mais aussi toutes sortes de sujets annexes tels que la numismatique, la sigillographie, la Légion d'honneur, la botanique, le climat etc., avec une riche iconographie. Un inventaire muni d'un index alphabétique permet l'utilisation de cette richesse documentaire qui représente plusieurs années de recherche sur la Haute-Auvergne et le Cantal. Les 1022 titres de la bibliothèque Delmas ont donné lieu à un catalogue sur fiches qui ont été intégrées dans le catalogue général de la bibliothèque des archives (D BIB).
- 28 J - Collection Alphonse Aymar (société des lettres, sciences et arts " La Haute-Auvergne ") : légué également à la société de la Haute-Auvergne par l'un de ses membres, le fonds Alphonse Aymar (cf. RHA, 1927, p. 225-226) comprend des pièces originales, des notes archéologiques (un fichier des souterrains notamment), des correspondances, des manuscrits de Marcellin Boudet, des documents iconographiques et une bibliothèque de 1936 ouvrages ou brochures, dont le catalogue a aussi été intégré au catalogue général de la bibliothèque (A BIB).
- La collection à proprement parler a été classée et inventoriée, y compris sa partie iconographique et spécialement cartographique.
- 30 J - Chartrier de Vixouse (Polminhac) et de Montlogis (Ladinhac)
- 36 J - Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles du Cantal
- 49 J - Amicale parisienne des originaires de Montsalvy, 1904-2006
- 51 J - Famille Baldran (Saint-Flour et Chaudesaigues)
- 53 J - Paroisse et communauté de prêtres Saint-Mathieu de Salers
- J non classé 8 : Chartrier de Saint-Chamant : inventaire sommaire manuscrit, par D. Branque, avant 1949, 110 p. [Provisoire.]. Seuls les 29 premiers articles ont été répertoriés.

Cotes : Sous-séries 1 J à 53 J

Dates : XIIe s.-XXe s.

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : Environ 1548 registres, boîtes, liasses ou plans

Métrage conservé : 149,50

Support : papier, parchemin ou calque

Mode de classement : Créée par circulaire de la direction des archives de France en date du 15 avril 1944, la série J n'a été ouverte dans le Cantal qu'en 1983 et son inventaire n'a été mis en oeuvre qu'en 1990. Pour autant elle prendra en compte tous les fonds, collections et pièces isolées entrés par voie extraordinaire (c'est-à-dire autrement que par versement administratif ou notarial et par dépôt communal) tant depuis 1983 qu'avant cette date, dès lors qu'ils n'auront été ni classés ni cotés, même provisoirement, en série F. On doit donc ajouter aux 149 mètres linéaires de la série J les 114 mètres linéaires destinés à l'ancienne série F mais qui n'y furent jamais intégrés.

Par acquisition par voie extraordinaire on comprendra les dons, achats, legs, dépôts et prêts contractuels, datations.

On n'oubliera pas que les documents figurés trouveront place en série Fi.

Statut juridique : Archives privées

Instruments de recherche : inventaires imprimés et répertoires avec index particulier pour 1 J, 1990-2006

Documents figurées [retour](#)

Contenu : Les documents figurés (cartes, plans, photographies) entrés par voie extraordinaire sont classés en série Fi, alors que les documents figurés entrés avec les versements (archives publiques) ou les dépôts (archives privées), quel que soit le mode et le lieu de conditionnement dans le dépôt, restent partie intégrante des fonds en question et sont donc cotés dans les séries alphabétiques.

La série Fi commence par quatre sous-séries réglementaires définies par le format des images ; elles se continuent par de nouvelles sous-séries réglementaires (5 Fi à 23 Fi, depuis 1998) définies par le format et la typologie des images, elle se termine avec les sous-séries 24 Fi et suivantes, formées de fonds et collections constitués dont on respecte le principe de provenance :

- 1 Fi : documents figurés de dimensions supérieures à 24 x 30 cm ;
- 2 Fi : documents figurés de dimensions inférieures à 24 x 30 cm ;
- 3 Fi : plaques et clichés photographiques négatifs ;
- 4 Fi : diapositives 24 x 36 mm (sous-série ouverte en 1995 seulement) ;

5 Fi à 23 Fi : par catégories et tailles de documents

24 Fi et suivantes : fonds et collections constitués (y compris les collections de la l'association "Photothèque et archives cantaliennes")

L'association pour la Photothèque cantalienne, définitivement constituée et déclarée en 1964, travaillait à réunir depuis 1958 une documentation photographique sur le département dans le domaine de l'architecture et des beaux-arts. Elle met actuellement à la disposition des chercheurs plus de 30 000 clichés et tirages répertoriés.

A la création de la commission régionale Auvergne de l'Inventaire des monuments et des richesses artistiques en 1971, la Photothèque reçut pour mission de préparer conjointement avec le comité départemental le pré-inventaire du département et elle conserva donc à ce titre les dossiers de pré-inventaire.

Depuis lors, le service public régulièrement constitué a pris la suite de l'initiative associative et les collections de la Photothèque cantalienne ne se sont plus enrichies qu'au rythme des campagnes de ses adhérents et des dons recueillis par leur intermédiaire, notamment les collections Gély, Matres, Beyne, Franceschi et Muzac, composées de plaques de verre pour les plus anciennes d'entre elles (fin XIXe s.-1930 environ). La plus récente acquisition est la collection d'Adolphe de Rochemonteix, l'auteur des Eglises romanes de Haute-Auvergne (1902), regroupant ses clichés de travail et de documentation et des clichés familiaux.

Dotée de statuts rénovés et de buts plus larges depuis 1993, l'association, désormais dénommée " Photothèque et archives cantaliennes", a une vocation double : la conservation et l'enrichissement de la Photothèque cantalienne et le soutien aux archives publiques de Haute-Auvergne. Elle publie un bulletin annuel, Enluminures, et a renoué en 1994 avec sa vocation d'organisatrice d'expositions.

Outre les inventaires des sous-séries de Fi, des fichiers thématiques (églises, châteaux, ensembles urbains, habitat rural ...) non cotés permettent, en leur sein, une recherche topographique.

Cotes : Sous-séries : 1 Fi à 39 Fi

Dates : 1681-2005

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : Environ 7900 pièces (affiches, cartes postales, photographies, plans...)

Support : papier, film, calque, diapositive, plaque de verre

Modalités accès : La consultation de la Photothèque cantalienne est libre, mais son usage (édition, exposition) est soumis à un règlement et à la perception de droits.

Statut juridique : Archives privées

Instruments de recherche : Sous-séries 1 Fi à 4 Fi (iconographie, cartes, plans, photographies entrés par voie extraordinaire) : catalogue ms puis dactyl. sur fiches complet, commencé par M. Blarez et L. Mercou, depuis 1974.

- Index complet sur fiches des noms de personnes, lieux et matières.

Sous-séries 5 Fi et suivantes : instrument de recherche électronique et dactylographié par sous-séries depuis 2003.

Sources compl. exter. : Musée d'art et d'archéologie d'Aurillac : l'une de ses spécialités est la photographie, ancienne et contemporaine.

Dernière modification : 31 MAI 2007

Publications officielles (depuis 1790) [retour](#)

Contenu : La série K et ses séries annexes (JO, 1 RAA, 21 W et RCG) sont affectées d'une part aux publications officielles nationales et locales, d'autre part aux arrêtés préfectoraux et au fonds du conseil de préfecture.

Bulletin des lois (1 K), 1794-1932

Collection complète de 1794 à 1932 pour la partie principale, lacunaire pour la partie complémentaire.

Moniteur universel puis Journal officiel (2 K), 1791-1940

Collection complète du Moniteur (1791-1867) puis du Journal officiel (1868-1940)

Journal officiel (JO), depuis 1940

Recueil des actes administratifs de la préfecture (3 K), 1812-1940

Recueil des actes administratifs de la préfecture (1 RAA), depuis 1941

Arrêtés du préfet (4 K), an VIII-1910

Des registres des arrêtés du préfet ont été conservés de l'an VIII à 1910, avec lacunes, sous les cotes 4 K 1 et 4 K 57.

Pour la période 1910-1940 on retrouvera les arrêtés soit dans le Recueil des actes administratifs s'ils ont un intérêt général, soit sous forme d'ampliations dans les dossiers des différentes affaires.

Arrêtés préfectoraux et contentieux administratif (21 W), 1940-1979

Conseil de préfecture (5 K), an VIII-1953

Un conseil de préfecture fut institué dans chaque département par la loi du 28 pluviôse an VIII pour jouer auprès du préfet le rôle de tribunal administratif et fiscal. Il avait des attributions contentieuses et répressives en matière de contributions directes et taxes assimilées, de travaux publics, de grande et petite voirie, de biens domaniaux, d'opérations électorales, d'établissements insalubres etc., ainsi que des attributions de tutelle administrative (communes, établissements de bienfaisance, fabriques etc.). Il avait également dans certains cas un rôle consultatif auprès du préfet et des conseillers de préfecture pouvaient si cela était nécessaire remplacer les membres du corps préfectoral.

Les conseils de préfecture furent supprimés en 1926 et remplacés par des conseils interdépartementaux qui disparurent eux-mêmes en 1953.

Le Cantal dépendit pendant cette période du conseil interdépartemental de Clermont-Ferrand.

Les dossiers de ce conseil se trouvent aux archives du Puy-de-Dôme dans la série U.

Rapports au Conseil général du préfet du Cantal sur l'activité des services de l'Etat (RCG), depuis 1982

Cotes : Séries : K, JO, 1 RAA, 21 W et RCG

Dates : 1791-2007

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : Environ 3803 articles

Métrage conservé : 285,00

Support : papier

Modalités accès : Libres

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres (photocopies interdites pour les documents reliés)

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Toutes les séries et sous-séries consacrées aux publications officielles bénéficient d'un répertoire dactylographié.

Sources compl. inter. : Bulletin des lois :

Collections des lois et décrets du département (1789-an XII), L 1 à L 15.

Enregistrement des lois par le district d'Aurillac (1790-an IX), L 422 à 425

Transcription et enregistrement des lois par le district de Mauriac (1789-an IV), L 479 à 485

Transcription et enregistrement des lois par le district de Murat (1791-an IV), L 528 à 532

Transcription des lois par le district de Saint-FLour (1789-1791), L 579 à 581

Dernière modification : 31 MAI 2007

Archives sonores et audiovisuels [retour](#)

Contenu : Le noyau initial de la série AV est constitué par les enregistrements effectués ou recueillis par le Centre Joseph-Canteloube entre 2000 et 2005. Cette association a voté, au printemps 2004 et en mai 2005, la dévolution de ses biens et de ses fonds au Département du Cantal, et le permanent de l'association est devenu agent du patrimoine, responsable de la Phonothèque départementale aux Archives départementales.

On trouvera, dans ce noyau initial, bien des enregistrements concernant les départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme (sans compter les enregistrements réalisés à la marge des autres départements limitrophes du Cantal), puisque l'association avait une vocation régionale. Depuis 2005, il a été décidé de recentrer les activités de la Phonothèque sur le Cantal, vu la masse des documents sonores déposés depuis la dévolution au département.

L'essentiel du fond est le résultat de la numérisation de fonds anciens déposés par des enquêteurs ; la masse des enregistrements effectués par les Archives départementales n'est pas non plus négligeable. Moins importante est la place des enregistrements de délibérations d'organismes publics, comme celle de phonogrammes édités anciens, numérisés pour en permettre pérennisation et accessibilité.

Cotes : Sous-séries : 1 AV à 4 AV

Dates : 1958-2005

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 829 disques audio (CD)

Métrage conservé : 5,60

Support : Compact Disc

Mode de classement : La circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998 sur le cadre de classement des Archives départementales distingue les documents audiovisuels en fonction de la nature et du support du document. Cependant, outre qu'elle ne prend pas en compte les DVD (qui n'étaient pas commercialisés en 1998), cette circulaire est difficilement applicable dans le Cantal, où la série AV s'est constituée à partir du fonds cédé au Département du Cantal par le Centre Joseph-Canteloube en 2004 et 2005. Les fonds étaient déjà structurés de manière cohérente.

Le cadre de classement réglementaire a donc été adapté à la situation cantalienne. Les cotes du présent inventaire sont les cotes intellectuelles des documents de consultation, qui sont toujours sous forme numérique.

Le CD, le CD-ROM ou le DVD seront à terme accompagnés du dossier d'enregistrement. Plus ou moins fourni, suivant les circonstances, ce dossier complète les informations succinctes

fournies par le répertoire numérique. Il comprend photographies, notes prises à l'occasion de l'enregistrement, articles de journaux, documentation, etc., et permet d'éclairer le contexte de l'enregistrement. Cette particularité des archives sonores et audiovisuelles, qui est d'accompagner le document d'archives de documentation, s'explique par le caractère "artificiel" de ce type d'archives : ce sont des archives créées et suscitées par un collecteur ou un service, et non simplement recueillies. D'où l'impératif d'éclairer le contexte de production de ce type de documents d'archives.

Il a été décidé, pour des questions de cohérence matérielle et intellectuelle, d'affecter une cote en AV (respectivement 1 AV et 5 AV) aux documents sonores ou audiovisuels reçus ou acquis par les archives départementales à titre de documentation. Contrairement à ce qu'indique la circulaire de 1998, ces documents ne sont donc pas classés en bibliothèque. Ils sont librement communicables, conformément à la loi précitée du 1er août 2006.

Les archives sonores et audiovisuelles sont donc classées suivant leur caractère (sonores : 1 AV à 4 AV ; audiovisuelles : 5 AV à 8 AV), puis suivant leur caractéristique juridique (édités : 1 AV et 5 AV ; versés par une administration : 2 AV et 6 AV ; inédits déposés : 3 AV et 7 AV ; produits par les Archives départementales du Cantal : 4 AV et 8 AV). Chaque sous-série accueille aussi bien des documents isolés que des ensembles homogènes.

L'ensemble est repéré par un index général de la série AV, commun à toutes les sous-séries, mais découpé de la manière suivante :

- " thèmes (vitrail, vannerie, loup, mariage, etc.),
- " noms de personnes,
- " noms d'organismes (en général associations),
- " noms géographiques,
- " auteurs,
- " titres d'ouvrages édités (en général recueils poétiques ou revues en langue d'oc) et d'émissions radiophoniques,
- " genres (récit de vie, musique instrumentale, conte, etc.),
- " métiers,
- " instruments de musique.

La sous-série 8 AV anticipe déjà le développement de la Phonothèque départementale qui, comme son nom l'indique, n'est aujourd'hui véritablement équipée que pour le son.

Documents sonores

1 AV : Documents édités (CD acquis dans le commerce, cassettes vidéo et disques microsillons anciens numérisés par le soin des Archives)

2 AV : Documents sonores inédits versés ou déposés aux Archives départementales par voie administrative (enregistrements des séances du Conseil général ou de la Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac)

3 AV : Documents sonores inédits déposés aux Archives départementales (dépôts de collecteurs, enregistrements anciens)

4 AV : Documents sonores produits par les Archives départementales

Documents audiovisuels

5 AV : Documents audiovisuels édités (DVD ou CD-ROM acquis dans le commerce, films commerciaux anciens numérisés par le soin des Archives)

6 AV : Documents audiovisuels inédits versés ou déposés aux Archives départementales par voie administrative (DVD des séances du Conseil général)

7 AV : Documents audiovisuels inédits (dépôt de DVD, films d'amateurs anciens numérisés par les Archives départementales)

[8 AV : Documents audiovisuels produits par les Archives départementales]

Modalités accès : La nouvelle salle de consultation des Archives du Cantal offre la possibilité d'écouter et de visionner des archives sonores et audiovisuelles. Ces archives, comme les archives papier, sont soumises aux lois et règlements en vigueur pour les archives publiques et privées. Autant les archives publiques (enregistrements des séances du Conseil général ou de la Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac) sont immédiatement communicables (après numérisation des documents originaux, ce qui peut prendre du temps), autant les archives d'origine privée sont communicables suivant le désir exprimé par les

ayants droits : informateur(s) (c'est-à-dire la personne interrogée, celle à qui l'on demande de raconter ou de chanter), collecteur(s) (c'est-à-dire la personne qui interroge et qui mène l'entretien), déposant (si ce n'est pas le collecteur qui a déposé ses archives sonores aux Archives départementales). Certains éléments divulgués dans les enregistrements ont conduit les informateurs à demander un certain délai, pour attendre que le temps fasse son œuvre. Certains collecteurs ont, par ailleurs, demandé le délai leur permettant d'exploiter scientifiquement leurs enregistrements. La date à laquelle est communicable (c'est-à-dire écoutable sur place) chaque document figure dans le corps de son analyse.

S'agissant des œuvres éditées, la loi n° 2006-961 du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information a ajouté un alinéa 8 à l'article L 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, qui autorise " la reproduction d'une œuvre, effectuée à des fins de conservation ou destinée à préserver les conditions de sa consultation sur place par des bibliothèques accessibles au public, par des musées ou par des services d'archives, sous réserve que ceux-ci ne recherchent aucun avantage économique ou commercial ". Cette disposition nouvelle rend possible la numérisation de documents édités (cassettes audio, vidéo et disques microsillons anciens) ou la duplication de CD acquis dans le commerce, pour en faciliter la consultation et contribuer à leur pérennisation.

Statut juridique : Archives de statut juridique mixte

Modalités reproduction : Ecouter un document est une chose, en demander la reproduction totale ou partielle en est une autre. Pour ce faire, les Archives départementales adresseront le chercheur requérant vers les ayants droits de l'enregistrement faisant l'objet d'une demande de reproduction. Libre à ces derniers de refuser, de négocier des droits, d'accepter sans contrepartie ; les Archives n'accéderont à une demande de duplication de CD ou de DVD que lorsqu'elles auront la preuve écrite qu'un accord a été trouvé entre les ayants-droits et le chercheur requérant. Les Archives se réservent par ailleurs la possibilité d'appliquer, comme droit de reproduction, un tarif voté par le Conseil général. Il ne s'agira en aucun cas d'une cession de droits patrimoniaux, mais de la contrepartie matérielle des frais occasionnés par la duplication de CD ou de DVD (manipulation, CD ou DVD vierge, temps de travail, etc.), comme c'est le cas, par exemple, pour les photocopies de documents d'archives effectuées par le service au profit des chercheurs.

Langue et écriture : Français et occitan

Instruments de recherche : Répertoire des enregistrements (avec son index), 2006.

Bibliographie : " Ceux du parapluie ". Jalons pour une ethno-histoire de l'industrie du parapluie à Aurillac. Rapport pour la mission du patrimoine ethnologique, 1990 ; ADC, 4 BIB 592.

C. Brunet, Rites sociaux de la mort de 1850 à 1914 dans le Cantal. Mémoire de maîtrise soutenu à Toulouse, s. d. ; ADC, 4 BIB 611.

M. Valière, Ethnographie de la France. Histoire et enjeux contemporains des approches du patrimoine ethnologique, Paris, 2002 ; ADC 8 BIB 2359.

Dernière modification : 26 JUN 2007

Bibliothèque (monographies et périodiques) [retour](#)

Contenu : Les archives départementales mettent à la disposition des chercheurs une bibliothèque spécialisée d'environ 15 000 titres qui comprend la plupart des publications intéressantes la Haute-Auvergne et le Cantal. A ce fonds cantalien s'ajoutent un certain nombre de manuels d'histoire générale et d'archéologie, des dictionnaires et des ouvrages de référence. C'est le plus souvent par la consultation des fichiers et des ouvrages de la bibliothèque que débutera toute recherche aux archives départementales, car avant de s'attaquer à un sujet donné, il est de bonne méthode de le replacer dans un contexte plus général et de prendre connaissance des études qu'il a déjà suscitées.

Les ouvrages cotés 1 BIB, 2 BIB et 3 BIB (anciennement I, II et III) constituent trois fonds anciens et clos.

Les cotations F BIB, 4 BIB et 8 BIB sont encore en vigueur : elles correspondent aux formats des ouvrages catalogués, soit respectivement les folios, les in-4° et les in-8°.

La cote 5 BIB, encore en vigueur, regroupe les brochures et titrés-à-part de faible épaisseur.

La Société des "Lettres, Sciences et Art 'La Haute-Auvergne'" a déposé trois fonds d'ouvrages. Les bibliothèques de Jean Delmas (1022 titres cotés D BIB) et d'Alphonse Aymar (1936 ouvrages ou brochures cotés A BIB) ont donné lieu à un catalogue sur fiches qui ont été intégrées dans le catalogue général de la bibliothèque des archives.

La bibliothèque du comte Edouard de Dienne (1848-1920) n'a quant à elle pas encore fait l'objet d'un catalogage ni d'une cotation. On trouvera des indications sur cette bibliothèque dans L. Bouyssou, " La bibliothèque du comte de Dienne ", dans RHA, 1995, p. 99-107.

Enfin on trouvera, sous la cote BA (Bibliothèque administrative), des publications à caractère administratif.

La bibliothèque possède aussi les collections des journaux et périodiques locaux ainsi que quelques grandes revues spécialisées, telles que la Revue historique, les Annales : Economies, Sociétés, Civilisations, le Bulletin monumental, les Annales du Midi, y compris les revues savantes échangées par la société "La Haute-Auvergne", intégrées au fichier général

Seule bibliothèque d'étude à spécialisation historique du département, la bibliothèque des archives participe au catalogue collectif national des publications en série (Région Auvergne, 2e éd., 1994) et accepte le prêt inter-bibliothèques.

Cotes : Monographies : sous-séries : 1 BIB, 2 BIB, 3 BIB, 4 BIB, 5BIB, 8 BIB, F BIB, A BIB, D BIB, BA

Périodiques : séries : PER, JOUR, JO

Dates : XVe s.-2007

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : Plus 15 000 monographies et environ 450 titres de périodiques

Métrage conservé : 388,40

Support : papier

Modalités accès : Libres

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Photocopies interdites

Langue et écriture : Français, latin et occitan

Instruments de recherche : La rétroconversion de l'ensemble des fichiers de la bibliothèque a été achevée en 2007. Les seules fiches qui demeurent consultables en salle de lecture sont celles (par auteurs et par matière) des dépouillements de périodiques ; elles seront également rétroconverties à terme.

Le catalogue collectif de la bibliothèque des Archives départementales du Cantal sera à terme intégré au catalogue collectif cantalien (CEDRIC), piloté par la Médiathèque départementale du Cantal, ainsi qu'au catalogue collectif national (CCN), piloté par la Bibliothèque nationale de France.

Pour les périodiques régionaux d'intérêt général (JOUR) : IRE ; cahier manuscrit (en particulier bulletins paroissiaux) ; Bibliographie de la presse française politique et d'information générale (1865-1944). Cantal, Paris, 1977.

Pour les périodiques savants ou d'histoire locale (PER) : fichier manuscrit et inventaire dactylographié.

Journal officiel (JO) : depuis 1940.

En 2008 sera constitué le catalogue général des périodiques, regroupant dans une même base les périodiques cotés en PER et en JOUR.

Bibliographie : D. Frasson-Cochet, Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France. Volume XVI, Auvergne, Genève, 2006 ; ADC, 8 BIB 2424.

Sur les premiers périodiques cantaliens de 1800 à 1870, cf. " Inventaire de la presse régionale ", Revue d'Auvergne, 1967, p. 126-128.

N. Bellier, Bibliographie de la presse française politique et d'information générale (1865-1944). Cantal, Paris, 1977.

Notes, commentaires : La rétroconversion de l'ensemble des fichiers de la bibliothèque a été achevée en 2007. Les seules fiches qui demeurent consultables en salle de lecture sont celles (par auteurs et par matière) des dépouillements de périodiques ; elles seront également

rétrocinverties à terme.

Le catalogue collectif de la bibliothèque des Archives départementales du Cantal sera à terme intégré au catalogue collectif cantalien (CEDRIC), piloté par la Médiathèque départementale du Cantal, ainsi qu'au catalogue collectif national (CCN), piloté par la Bibliothèque nationale de France.

Dernière modification : 31 MAI 2007

Reproduction de documents d'archives [retour](#)

Contenu : Les reproductions d'archives sont destinées à fournir aux usagers des copies de documents conservés dans d'autres dépôts ou dans des collections et fonds privés (copies de complément) et de documents en mauvais état ou manacés à terme par une manipulation intense (copies de sécurité).

Dernière modification : 31 MAI 2007

Séries EX (reproductions xérogaphiques de complément) et FX (photocopies de complément) [retour](#)

Contenu : La série FX est constituée de photocopies de complément de documents très divers et de toutes époques.

La sous-série 2 EX est une collection de reproductions xérogaphiques de presque tous les registres antérieurs à 1737 dont l'original ne se trouve pas dans la sous-série 2 E, annexe de la sous-série 2 E, elle a été constituée avant la création du laboratoire de microfilmage.

Cotes : 2 EX ; FX art. 1 à 98

Dates : 1266-1975

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 172 chemises

Métrage conservé : 19,00

Support : papier

Modalités accès : Libres

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Libres pour le FX, les photocopies du 2 EX sont interdites en raison de la fragilité des reliures

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Instrument de recherche électronique et dactylographié pour la série FX, 2004.

Instrument de recherche électronique et dactylographié pour la sous-série 2 EX, 1974-2005.

Dernière modification : 26 JUN 2007

Série Mi [retour](#)

Contenu : La micrographie est depuis presque 70 ans en usage dans les archives françaises. Elle est destinée à fournir aux usagers des copies photographiques de documents conservés dans d'autres dépôts ou dans des collections et fonds privés (microfilm de complément) et de documents en mauvais état ou menacés à moyen terme dans leur intégrité par une manipulation intense (microfilm de sécurité).

Le microfilm de substitution n'a pas été utilisé dans les services publics français ; quant au microfilmage de documentation (monographies inédites et ouvrages imprimés), il est peu développé aux archives du Cantal. On peut considérer cette dernière catégorie comme un appendice de la bibliothèque du service.

Le laboratoire de micrographie des archives du Cantal n'a été mis en service qu'en 1991 : les collections de microfilms de complément anciennes ont donc été constituées grâce au bon vouloir des laboratoires départementaux voisins. Les opérateurs de l'Eglise des Saints des derniers jours de Salt Lake City (Utah, Etats-Unis d'Amérique), plus couramment désignés sous le terme de " Mormons ", ont procédé au microfilmage général des registres paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1906 (2 E, 2 EX, 5 E, E DEP) entre 2006 et 2008.

1 Mi (microfilm de complément)

On mettra en valeur les grandes opérations, telles que le microfilmage des procès-verbaux de visites pastorales des évêques de Clermont dans l'archiprêtré de Mauriac (1 Mi 35, XVIe-XVIIIe s.), conservés aux archives départementales du Puy-de-Dôme, et celui de fonds privés d'importance (archives de l'ancienne Visitation d'Aurillac, 1 Mi 31-33, XVIIe-XXe s. ; papiers Lacarrière-Latour, 1 Mi 53, XVIIe-XIXe s. ; chartrier du Poux, 1 Mi 63, XIVe-XIXe s. ; fonds de Rochemonteix, 1 Mi 54 et 66, XIIIe-XXe s.). De nombreux terriers conservés dans des collections tant privées (particuliers, archives diocésaines) que publiques (archives départementales de l'Allier) ont fait l'objet d'un microfilmage ponctuel.

Le propre de la sous-série est cependant d'être composée d'une manière parfaitement raisonnée ; sa haute valeur documentaire est donc constante.

2 Mi (microfilm de sécurité)

L'essentiel des collections micrographiques est constitué par des bobines de film 35 mm (noir et blanc) ; elles couvrent les registres paroissiaux et d'état civil microfilmés par le service, ainsi que les minutes notariales ayant fait l'objet d'une restauration.

3 Mi (microfilm de substitution)

Cote vacante

4 Mi (microfilm de documentation)

Documents signalés dans les fichiers de la bibliothèque.

5 Mi (travaux de la société généalogique de Salt Lake City)

Le répertoire en est exclusivement à usage interne, puisque ces microfilms sont numérisés en 2007-2008, et mis sous forme numérique à la disposition du public.

Cotes : Sous-séries : 1Mi à 5 Mi

Niveau description : Groupe de fonds

Nombre éléments : 1 Mi : 290 bobines, 2 Mi : 614 bobines, 4 Mi : 34 bobines, 5 Mi : en cours de réalisation

Support : Microfilm

Modalités accès : En raison de la diversité des documents reproduits, il est nécessaire de se reporter aux instruments de recherche pour connaître l'état de leur communicabilité.

Le prêt des microfilms dupliqués de dépôt d'archives à dépôt d'archives est possible (se renseigner auprès du dépôt où la consultation est souhaitée).

Statut juridique : Archives de statut juridique mixte

Langue et écriture : Français et latin

Instruments de recherche : Sous-série 1 Mi (microfilm de complément) IRE ; fichiers Word (inventaire d'articles particuliers).

Sous-série 2 Mi (microfilm de sécurité) : actes de catholicité et d'état civil : rép. num. dactyl. depuis 1991.

Sous-série 2 Mi (microfilm de sécurité) : documents autres que l'état civil et les actes de catholicité : catalogue de concordance avec les cotes des originaux, sur fiches, et rép. num.

particulier pour les clichés au moyen format, depuis 1994.

Série Ph (reproduction de documents d'archives sous forme de tirages photographiques) [retour](#)

Contenu : La série Ph est destinée à accueillir les reproductions de documents d'archives sous forme de tirages photographiques, de négatifs photographiques ou de diapositives. Seule la sous-série 10 Ph (diapositives de sécurité) a été pour l'instant ouverte.

Elle regroupe les photographies de de plans et élévations conservés dans les sous-séries 4 N (immeubles et bâtiments départementaux) et 3 V (immeubles et bâtiments diocésains).

Cotes : 10 PH art. 1 à 800

Dates : 1454-1990

Niveau description : Fonds

Nombre éléments : 4 boîtes de diapositives 6 x 7 cm et 2 boîtes de diapositives 24 x 36 mm

Métrage conservé : 1,00

Modalités accès : Libre

Statut juridique : Archives publiques

Modalités reproduction : Les reproductions de documents iconographiques appartenant aux archives du Cantal sont libres de droits. Seuls les frais de duplication sont à la charge du requérant.

Langue et écriture : Français

Instruments de recherche : Sous-série 10 PH : instrument de recherche électronique et dactylographié, 2005.

Archives numérisées [retour](#)

Contenu : Registres paroissiaux et d'état civil (2 E, 5 E, 2 EX, 11 J, 6 E) ; recensements de population (98 M, 5 E, E DEP) ; index alphabétiques annuels des registres matricules (1 R) ; tables de successions (3 Q) ; cadastre napoléonien (3 P)

Sources complémentaires extérieures au service des archives [retour](#)

Contenu : SOURCES CONSERVÉES DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS

Dépôts d'archives départementales

Il existe au chef-lieu de chaque département un dépôt d'archives, dont les fonds, d'importance et de contenu évidemment divers, sont répartis dans le même cadre de classement que celui qui a été décrit plus haut pour les archives du Cantal, et sont astreints aux mêmes règles de communication.

Dans certains de ces dépôts se trouvent des fonds intéressant la Haute- Auvergne ou le Cantal. Le chercheur pourra y poursuivre ses investigations en utilisant des méthodes de prospection analogues à celles qui lui ont été proposées ici.

On trouvera ci-dessous les adresses de certains dépôts, notamment ceux des départements limitrophes où, par suite de liens historiques ou géographiques, existent des documents concernant le Cantal. Les notes qui les accompagnent ne sont qu'indicatives et ne prétendent pas épuiser le sujet.

Archives du Puy-de-Dôme

www.archivesdepartementales.puydedome.com

75, rue de Neyrat, B.P. 20, 63018 Clermont-Ferrand cedex - Tél. 04.73.23.01.01

C'est pour le chercheur cantalien, et pour des raisons évidentes, le dépôt départemental extérieur le plus riche.

On pourra y consulter :

- série C, fonds de l'intendance d'Auvergne, très riche pour la fin du XVII^e siècle et le XVIII^e siècle (près de 8000 articles) : agriculture, industrie et commerce, assistance publique et mendicité, médecine et art vétérinaire, population, noblesse, police générale, bâtiments publics et affaires communales, finances et domaines (impositions, offices, consuls etc.), monnaies et postes, affaires militaires, travaux publics (routes, ateliers de charité, mines et carrières etc.), instruction publique, lettres et arts, imprimerie et librairie, justice et droits féodaux, cultes, assemblées provinciales, Etats généraux, subdélégués.

Un inventaire détaillé (G. Rouchon, Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Puy-de-Dôme, archives civiles, série C, Clermont-Ferrand, 1893-1937, 7 vol.) muni d'un index alphabétique en permet l'utilisation facile. A titre d'exemple le seul article " Aurillac " de l'index comporte 10 colonnes de références. Il est en cours de reprise et d'informatisation sur www.archivesdepartementales.puydedome.com.

On trouve à la page VI du tome VII une liste chronologique des intendants et commissaires royaux en Auvergne et à la page X une liste des subdélégations et subdélégués (pour le Cantal : subdélégations d'Allanche, Aurillac, Chaudes-Aigues, Mauriac, Murat, Pierrefort et Saint-Flour).

- Série E, familles et notaires : à consulter pour certaines familles cantaliennes qui ont eu des attaches avec la Basse-Auvergne.

- Série G, fonds de l'évêché de Clermont : pour toutes les paroisses du Cantal antérieurement à 1317, date de la création de l'évêché de Saint-Flour et ensuite pour toutes celles de l'archiprêtré de Mauriac, qui resta rattaché à l'évêché de Clermont jusqu'à la Révolution (notamment la série des procès-verbaux de visites, X^e-XVIII^e siècle, microfilm consultable aux archives du Cantal, 1 Mi 35). A consulter également pour les possessions que les évêques de Clermont conservèrent en Haute-Auvergne (cf. à ce sujet, René Monboisse, " L'évêque de Clermont et la seigneurie de Maurs ", RHA, 1970, p. 117-121).

- Série H, fonds de l'ordre de Malte : grand prieuré d'Auvergne (La GardeRoussillon et Loubizargues, membres de la commanderie de Montchamp).

- Séries judiciaires, B, U et R conseil de guerre : pour les juridictions d'appel et d'exception.

- Sous-série 25 J (collection Ribier-Sartiges), du nom de Jean-Baptiste Deribier du Châtelet, le promoteur du Dictionnaire statistique du Cantal et de l'un de ses collaborateurs, Jean de Sartiges d'Angles.

Jean-Baptiste de Ribier avait de son vivant réuni pour son Dictionnaire une collection de documents qui fut dispersée après sa mort survenue en 1844.

"Un stock assez considérable se retrouva en 1875 dans la succession de M. de Sartiges d'Angles et vint échouer... à la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand" qui la revendit en 1904 au département du Puy-de-Dôme (L. de Ribier, "Le Dictionnaire du Cantal, son auteur et ses collaborateurs posthumes, 1824-1861", Revue de la Haute-Auvergne, 1935-1936, p. 362, note 61).

Cette collection se compose de 106 articles ni inventoriés, ni classés intégralement.

D'après Camille Vigouroux qui l'a étudiée partiellement on peut y distinguer grossièrement trois parties :

1) Les documents que Louis de Ribier, dans son livre La prévôté de Mauriac, publié en 1936, appelle le chartrier de la maison de Montclar ;

2) ceux qui ont été réunis par Deribier du Châtelet et qu'il a en partie utilisés pour son Dictionnaire historique du Cantal, publié en 1824 ;

3) ceux qui, après cette date, furent détenus par Jean de Sartiges et dont Bouillet s'est servi pour son Nobiliaire d'Auvergne.

Pour le Moyen Age, au dire de Marcellin Boudet, qui les a toutes parcourues (Les baillis royaux et ducaux de la Haute-Auvergne, Riom, 1906, p. 255-256), cette collection "ne contient pas moins de 1140 pièces ou chartes originales, presque toutes du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle". Toujours d'après lui la plupart des documents de la collection proviendraient des archives des châteaux de Montbrun, Montclar, Charlus, Madic, Sourniac et "autres dépôts privés de l'arrondissement de Mauriac".

Bibliographie

C. Vigouroux, "La collection Ribier-Sartiges. L'époque moderne", RHA, 1956-1957, p. 273-295

P. Olivier, "Un inventaire partiel du fonds Deribier-Sartiges", dans *Enuminures*, n° 2, 1994, p. 43-55 ; J.-E. Jung, "Le fonds Ribier-Sartiges : une illustration", *ibid.*, p. 57-62.

- La collection Marcellin-Boudet provenant de l'historien dont le nom a été si souvent cité ici et qui fut, avec Roger Grand, le fondateur de la société "La Haute-Auvergne", dont il assura la présidence de 1899 à 1911.

A sa mort survenue en 1915, son épouse donna aux archives du Puy-de-Dôme une partie des notes et documents qu'il avait réunis sur la Haute et la Basse-Auvergne. On trouve notamment dans cette collection des extraits des registres consulaires de Saint-Flour. Le répertoire en a été publié par P.-F. Fournier, "La collection Marcellin Boudet aux archives du Puy-de-Dôme", *Revue de la Haute-Auvergne*, 1937-1938, p. 91-104.

Archives de la Haute-Loire

Avenue de Tombridge, B.P. 338, 43012 Le Puy - Tél. 04.71.02.81.19

www.cg43.fr

La Haute-Loire est un département en partie auvergnat puisqu'il a été formé par la réunion du Velay et de l'élection de Brioude, qui appartenait à la Basse-Auvergne. Par ailleurs, de 1317 à 1790, les archiprêtres de Blesle, Brioude et Langeac ont fait partie de l'évêché de Saint-Flour, et du Concordat de 1801 à 1823, ce même évêché a compris les deux départements du Cantal et de la Haute-Loire. Aussi des rapports nombreux et constants ont-ils existé de tous temps entre eux, notamment entre les régions de Massiac-Saint-Flour et de Brioude.

On pourra consulter aux archives de la Haute-Loire :

- Série E, fonds des familles et minutes des notaires qui ont instrumenté près de Massiac et de Saint-Flour, notamment à Blesle ;

- Séries ecclésiastiques G et H, pour lesquelles existent un certain nombre d'inventaires imprimés munis d'index alphabétiques de noms de lieux et de personnes, particulièrement celui de l'abbaye de la Chaise-Dieu (1 H), qui possédait des bénéfices en Haute-Auvergne.

Archives de la Lozère

Avenue du Père-Coudrin, 48005 Mende - Tél. 04.66.65.22.55

www.culture.lozere.fr (Centre départemental de ressources culturelles)

www.lozere.fr (présentation institutionnelle)

Le Cantal confine au sud-est avec la Lozère, l'ancien pays de Gévaudan, vers Ruynes-en-Margeride et Chaudes-Aigues au seuil de l'Aubrac.

Voici quelques directions de recherches dans ce département :

- Série 3 E, minutier des notaires : lièves des censives de Saint-Urcize et de Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues (XVIII^e siècle).

- Série F, fonds divers, pour laquelle il existe un répertoire imprimé muni d'un index, qui cite un certain nombre de pièces concernant des localités cantaliennes ou des personnes originaires de ce département.

A mentionner particulièrement le fonds donné par le marquis de Valady (F 2290 à 3208), concernant essentiellement la seigneurie de Saint-Juéry, en Lozère, mais limitrophe du Cantal. De nombreuses pièces sont relatives à des paroisses cantaliennes voisines : Anterrieux, Celles, Chaudes-Aigues, Espinasse, Maurines etc.

Il convient de noter que le fonds de Valady-Saint-Juéry est complémentaire de celui de Croprières (sous-série 263 F et cote 1 J 2 aux archives du Cantal).

- Série S : importants dossiers concernant la construction des lignes Bort-Neussargues et Neussargues-Marvejols (fin XIX^e-début XX^e siècle).

Archives de l'Aveyron

25, avenue Victor-Hugo, 12000 Rodez - Tél. 05.65.73.80.70

La pointe nord de l'Aveyron s'enfonce comme un coin entre les deux pointes qui forment le sud du Cantal si bien que le pays du Barrez est plus proche d'Aurillac, avec qui les communications sont plus faciles, que de la capitale du Rouergue.

Tout au long de l'histoire, les relations ont été étroites entre la Haute-Auvergne et le Rouergue. Un des meilleurs exemples en est la vicomté de Carlat, à cheval sur les deux provinces. Sur les liens économiques et commerciaux existant entre la Haute-Auvergne et le

Rouergue au XVI^e siècle, cf. Jacques Bousquet, Enquête sur les commodités du Rouergue en 1552, Toulouse, 1969.

On pourra consulter aux archives de l'Aveyron :

- Série 3 E, minutes de notaires : minutes des notaires cantaliens Bernard de Brolio, de Saint-Constant (1468-1469), cote 3 E 15279, et Jean Podevinhe, de Saint-Urcize (1479-1527), cote E 1187, et minutes des notaires des régions limitrophes comme ceux de Flanhac, Conques, Senergues, Entraygues et Mur-de-Barrez où l'on relève des contractants originaires d'Auvergne ou des actes concernant cette province. Il est également fait très souvent mention des négociants auvergnats dans les registres des notaires de Villefranche-de-Rouergue.

Dans la même série se trouvent un terrier de Montsalvy pour 1761 (3 E 17375-17376) et un registre de reconnaissances des biens tenus de l'abbé d'Aurillac à Montjoire en 1466-1473 (3 E 17069).

Il conviendra d'utiliser les deux instruments de recherche complets suivants :

- Archives notariales de l'Aveyron : répertoire numérique de la sous-série 3 E (...) précédé d'un guide des archives notariales, Rodez, archives départementales, 1981 ;

- Série E : titres de familles et minutes des notaires, t. II (Index), Rodez, archives départementales, 1987, 3 vol. (voir l'introduction et p. 25-26 du tableau des noms géographiques cités dans l'index).

- Série H, abbayes :

Aubrac (deux tomes de Documents sur l'hôpital d'Aubrac ont été publiés par Verlaguet et J.-L. Rigal) : fonds intéressant en particulier Chaudes-Aigues ;

Bonneval : cartulaire édité en 1938 par P.-A. Verlaguet (Rodez, Archives historiques de Rouergue, 14, LXXXVIII-755 p.). L'abbaye avait une grange à Oradour et des possessions à Carlat, Raulhac, Jou-sous-Monjou, Pierrefort, Sainte-Marie, Gourdièges, Lavastrie, Jabrun, Deux-Verges ;

Conques : cartulaire édité par G. Desjardins en 1879 (Paris, Documents historiques publiés par la société de l'Ecole des chartes, CXX-518 p.). Conques avait des possessions dans les communes d'Arpajon, Cézens, Glénat, Molompize, Montsalvy, Neuvéglise, Paulhac, Reilhac, Roffiac, Saint-Mamet-La-Salvetat, Saint-Santin-de-Maurs, Salins, Sansac, Tanavelle, Tournemire, Ussel, Valuéjols et Vieillevie.

Se trouvent également dans la série H des documents concernant le prieuré du Pont, dans la paroisse de Leynhac, et la prévôté de Montsalvy.

- Série J : les fonds privés ou d'origine privée devraient livrer des compléments d'importance variable, mais assurée, eu égard aux importantes relations entre familles du Rouergue et de la Haute-Auvergne. On donnera pour exemples le chartrier de Bournazel (sous-série 13 J), le fonds de Gualy (sous-série 64 J) et le chartrier de Selves (sous-série 107 J), les deux premiers devant être rapprochés respectivement de la famille Beauclair de Bournazel (seigneurie de la Voulte à Marmanhac) et de l'évêque de Saint-Flour Gualy (1829-1833), le troisième renfermant des chartes concernant la région de Cassaniouze.

- Série M (sous-série 28 M) : dossiers concernant l'éventuel rattachement du canton de Mur-de-Barrez (28 M 153) et du village de Monteil (28 M 123) au Cantal.

- Série S, bassin de la Truyère (1851-1950) et barrages de la Truyère (depuis 1922).

Archives du Lot

218, rue des Cadourques, 46000 Cahors - Tél. 05.65.22.06.05

www.lot.fr

Le sud-ouest du Cantal s'ouvre tout naturellement vers le Quercy, et les relations entre les régions d'Aurillac et de Figeac sont anciennes (cf. par exemple T. Pataki, "Deux lettres des consuls d'Aurillac aux consuls de Martel (Lot), 1352-1358", Revue de la Haute-Auvergne, 1968-1969, p. 379-381).

Aussi existe-t-il aux archives du Lot de nombreuses pièces concernant la Haute-Auvergne, dont il est facile de trouver la cote en utilisant la Table générale des séries, A à H, rédigée par V. Fourastié et R. Prat (Cahors, 1938 et 1950).

On y relève de multiples références concernant des personnes et des localités cantaliennes, principalement dans le fonds Lacabane 11, et parmi les acquisitions par voie extraordinaire classées en série J (sous-série 1 J, dotée d'un répertoire numérique imprimé en 2 vol. pourvus d'index ; cotes 4 J II/29-31, papiers Champeval ; cote 11 J 46, fonds Molin de Teyssieu, sur la

famille de Scorailles ; cotes 22 J 29-30, fonds de Lavaur, sur les familles Julhe de Foulan et alliées ; sans préjudice des sous-séries 31 et 32 J, en cours de classement).

Il faudra également consulter les minutes des notaires de la région de Figeac et Saint-Céré, dans la mesure où les limites d'instrumentation ne sont pas exactement définies ni étudiées.

Archives de la Corrèze

Le Touron, 19000 Tulle - Tél. 05.55.20.11.91

www.cg19.fr

Toute recherche sur le Cantal aux archives de la Corrèze devra commencer par le dépouillement des tables imprimées et manuscrites des deux revues publiées par les sociétés savantes de la Corrèze et du Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle, de l'abbé Poulbrière, 2e éd., 1964-1966, aux articles des localités où se trouvaient les grandes abbayes bas-limousines possessionnées en Haute-Auvergne : Obazine, Valette et Beaulieu.

Le Répertoire numérique des séries antérieures à la Révolution (séries A à H), par Georges Mathieu, Tulle, 1912, permet de se diriger dans l'ensemble de ces séries et la Table alphabétique générale des inventaires sommaires, par Régis Rohmer, Tulle, 1940, fournit des références précises sur de nombreuses localités ou familles du Cantal.

Sont à signaler plus particulièrement :

- Série E, notaires : notamment minutes notariales de Goulles montrant les mariages contractés avec des personnes des communes frontalières du Cantal (Cros-de-Montvert, Laroquebrou, Montvert, Rouffiac, Siran etc.) et une émigration corrèzienne, vers Bordeaux notamment, liée à celle des Cantaliens. Les très nombreux chevauchements dans les limites d'instrumentation, telles qu'on les repère par les registres du contrôle des actes, et les intérêts des familles de part et d'autre de la frontière provinciale puis départementale rendent nécessaire la consultation des fonds notariaux du proche Bas-Limousin versés aux archives de la Corrèze (cf. Gilles Quincy, " Les notaires du Bas-Limousin en 1789 ", Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 1993, p. 110-143 ;

- Série F, fonds d'érudits : collection du docteur Morély d'Argentat (5 F 1 à 113, XIVE-XIXe siècle), concernant la Xaintrie (cantons de Mercœur et Saint-Privat) où les relations sont constantes avec les familles de la Haute-Auvergne (les maçons corrèziens travaillaient depuis longtemps dans le Cantal) ; collection Gustave Clément-Simon (6 F 1 à 745, XIIIe-XIXe siècle), où se trouvent aussi des dossiers concernant des familles de la Haute-Auvergne : Carbonnières, Pesteils, Saint-Martial etc. ;

- Série H, clergé régulier : abbaye bénédictine de Beaulieu (H 1-23, 1677-1784) ; abbaye cistercienne d'Obazine (H 31, 1607-1788) ; abbaye cistercienne de Valette (H 52, 1776), notamment cens et rentes dans les paroisses de Brageac, Chaussenac, Tourniac, Pleaux ; commanderies du Temple d'Ayen, Lavinadière et Bellechassagne (H 98, 1565-1790) ; juridiction de la commanderie du Temple de Carlat à Mascheix (H 99-100, 1763-1784).

Archives de l'Hérault

2 avenue de Castelnaud

34093 Montpellier cedex 5

Téléphone : 04 67 14 82 14

Télécopie : 04 67 02 15 28

www.cg34.fr

Sur la ligne ferroviaire Neussargues-Marvejols : série S, où se trouvent notamment plusieurs dossiers sur le viaduc de Garabit (5 S 1177-1179).

Archives du Rhône

www.rhone.fr

2, chemin de Montauban, 69005 Lyon - Tél. 04.78.28.05.73

Les commanderies de l'ordre de Malte (hospitaliers de Saint-Jean) de la Haute-Auvergne, dépendaient de la langue d'Auvergne dont les archives sont presque toutes conservées aux archives départementales du Rhône, dans la sous-série 48 H.

Outre les documents généraux (personnel, procès-verbaux de visite notamment), il s'y trouve des fonds particuliers pour les trois commanderies de Carlat, Celles, Montchamp et leurs différents "membres", ainsi que des documents sur des "membres" situés en Haute-Auvergne, mais rattachés à des commanderies extérieures : Saint-Jean-de-Donne, dépendant de la

commanderie d'Ayen, Ydes, Longevergne, Courtilles et Vallat, dépendant de celle de Pontvieux.

Il existe pour cette série un inventaire imprimé : Sous-série 48 H (ordre de Malte, langue d'Auvergne), 4 vol., Lyon, 1895-1978.

Bibliothèques publiques

Beaucoup de bibliothèques publiques possèdent des fonds de manuscrits parmi lesquels se trouvent, par suite de hasards divers, des pièces d'archives que l'on n'aurait pas, à première vue, l'idée d'y rechercher, car elles ne concernent pas l'histoire de leurs propres provinces. C'est ainsi, par exemple, que la copie du cahier de la noblesse de Haute-Auvergne aux Etats généraux de 1614, dont l'original est perdu, se trouve à la bibliothèque de Poitiers (publié par P.-F. Fournier, RHA, 1947-1948, p. 117-121 ; document microfilmé, 1 Mi 36) où il est entré avec les notes de dom Fonteneau.

Pour accéder à cette documentation diffuse, il existe un instrument de travail pratique, le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Chaque volume est suivi d'un index alphabétique. Le t. 58 contient une liste des villes dont les collections ont été inventoriées depuis 1888.

Le tome 9 contient le catalogue de la bibliothèque municipale d'Aurillac (1888), le tome 14 celui de la bibliothèque de Clermont-Ferrand (1890), particulièrement riche en l'espèce. Ce catalogue va jusqu'au n° 787. Un supplément allant des numéros 833 à 1023 et correspondant à la collection Paul Le Blanc a été publié par Marc Dousse, Catalogue du fonds Paul Le Blanc de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, Brioude, 1942 (édité par la société de l'Almanach de Brioude).

LES DEPOTS CENTRAUX ET LES ETABLISSEMENTS PARISIENS

Archives nationales (Centre historique de Paris)

60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03 - Tél. 01.40.27.60.00

Entrée du public : 11 rue des Quatre-Fils, 75503 Paris

Les Archives nationales, comme les archives départementales, remontent à la Révolution française. Autour des papiers de l'Assemblée constituante fut réuni l'ensemble des archives des Conseils et des grandes administrations d'Ancien Régime, en même temps que les archives des abbayes, chapitres et églises de Paris ainsi que celles des particuliers émigrés ou condamnés. A ce noyau primitif sont venus s'ajouter au fil du temps les archives des différentes administrations centrales et de nombreux fonds privés ou semi-privés de grande importance historique.

C'est dire que la plupart des séries et sous-séries des Archives nationales renferment des documents qui intéressent les diverses régions de la France et donc le Cantal, et que le chercheur qui voudra compléter la documentation recueillie à l'échelon local devra, nécessairement, recourir à cette énorme masse documentaire, dont les inventaires sont progressivement mis en ligne.

En outre de très nombreux guides de recherche par fonds (fonds judiciaires de l'Ancien Régime, Conseil d'Etat du roi...) ou par thèmes (sources de l'histoire littéraire, sources de l'histoire de l'architecture religieuse de 1789 à 1905...) permettent aux usagers de mener une recherche transversale au sein des fonds des Archives nationales qui sont répartis entre des séries nombreuses et point toujours fidèles au principe du respect des fonds.

Ces guides sont désormais numérisés progressivement.

A côté des répertoire en ligne (mode texte), que l'on doit consulter les uns après les autres, comme si l'on feuilletait les pages de volumes successifs, sur

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/index.html>, on trouve de véritables bases de données pour les domaines de recherches suivants : acquisitions et attributions d'œuvres d'art par l'Etat (XIXe et XXe siècles) ; dossiers de légion d'honneur depuis 1802 (mais pour les personnes décédées avant 1954) ; naturalisations (1814-1853) ; changements de noms de familles (1821-1853) ; titres, majorats, anoblissements, dotations, armoiries (1830-1853) ; provisions d'offices (notaires, conseillers aux bailliages ou au présidial, agents des juridictions et administrations fisco-financières) (1720-1755).

Archives nationales (dépôts déconcentrés)

De 1966 à 1993, certains services qui en d'autres temps auraient constitué des sections nouvelles des Archives nationales (Paris) ont été établis hors de Paris : les fonds qu'ils

renferment ne présentent pas le même intérêt de source complémentaire, mais il convient de citer deux de ces dépôts.

Centre des archives contemporaines
2, rue des archives, 77300 Fontainebleau
Tél. 01.64.31.73.00

Ayant pour vocation de recevoir, conserver et communiquer les archives des ministères et grands établissements publics de la France, le centre des archives contemporaines est destinataire des fonds collectés dans les administrations centrales (sauf celles de la défense, des affaires étrangères et des finances), qui prennent la suite, avec d'importants chevauchements chronologiques, de ceux qui sont conservés au centre historique de Paris. C'est dire que, concernant l'histoire contemporaine du Cantal, la contre-épreuve des fonds de préfecture et de services déconcentrés se trouve désormais à Fontainebleau.

Pour commencer la recherche :
www.archivesnationales.culture.gouv.fr/cac/fr

Centre des archives d'outre-mer
29, chemin du moulin de Testa, 13090 Aix-en-Provence
Tél. 04.42.26.43.21

Au centre des archives d'outre-mer ont été rassemblés les fonds rapatriés des administrations locales des colonies, sauf exception, et non compris les fonds de l'administration des protectorats français (archives diplomatiques, au ministère des affaires étrangères), et les fonds de l'administration centrale des colonies et de la France d'outre-mer.

C'est au centre d'Aix-en-Provence que devront s'adresser les chercheurs travaillant sur l'émigration cantalienne aux colonies françaises.

Pour commencer la recherche :
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/caom/fr>

Ministère des Affaires étrangères
AE 1485 : documents relatifs à l'administration intérieure de la France pour la province d'Auvergne, relevant du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères.
www.diplomatie.gouv.fr/archives

Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France
58, rue Richelieu, 75002 Paris
www.bnf.fr

Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale dont les premiers éléments remontent à la " librairie " que le roi Charles V avait constituée dans son château du Louvre, renferme un nombre considérable de documents concernant l'histoire des provinces françaises.

Avant d'aborder les recherches dans ces collections complexes, il est toujours bon de consulter l'ouvrage de Léopold Delisle, Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, Paris, 1868-1881 (4 vol. dont un volume de planches), qui explique leur formation et montre l'intérêt qu'elles présentent.

La classification utilisée au Cabinet des manuscrits lui est propre.

Les manuscrits y sont groupés d'après leur langue (français, latin, italien), à l'exception de collections particulières qui ont conservé leur classement spécifique.

Les documents intéressant le Cantal peuvent se trouver soit dans le fonds français et nouvelles acquisitions françaises, soit dans le fonds latin et nouvelles acquisitions latines, soit dans certaines collections :

Cabinet des titres (collections généalogiques dont le noyau est constitué par les papiers des d'Hozier, généalogistes du roi, XVIIe-XVIIIe siècle) ; collection Moreau (histoire et littérature ancienne de la France, papiers du Cabinet des chartes ; cf., sur la collection Moreau, Edouard de Dienne, "Les archives de la ville et de l'abbaye d'Aurillac en 1787 d'après la correspondance et les transcriptions de Vacher de Bourg-l'Ange", RHA, 1899, p. 1-21 et 137-147) ; collection Doat (Languedoc) ; collection Joly de Fleury (administration de la France au XVIIIe siècle) etc.

Service historique de la Défense
www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

Le nouveau Service historique de la défense regroupe les anciens services propres à chaque

arme.

Pour une ancienne province ou un département éloigné des frontières et dépourvu de façade maritime, l'intérêt de la documentation fournie est moindre bien évidemment que pour une zone frontalière : il n'est pas moins vrai que les séries de correspondance (Ancien Régime), les dossiers du personnel officier (depuis l'Ancien Régime) et les dossiers relatifs à l'organisation de l'armée depuis la Révolution (garnisons, remonte...) fourniront des sources complémentaires de première importance.

On rappellera que les archives de la conscription sont versées par le bureau central des archives administratives militaires (caserne Bernadotte à Pau) aux archives départementales (sous-série 1 R).

Office universitaire de recherche socialiste (Paris)

L'OURS 12 Cité Malesherbes 75009 Paris

www.lours.org

Papiers de Maurice Deixonne (1924-1986), qui fut professeur de philosophie et militant socialiste au lycée Emile-Duclaux avant la Seconde guerre mondiale

1 APO 3 à 1 APO 5.

1 APO 3 : Aurillac - Gap - Aurillac. L'Affaire Deixonne, (1934-1936)

Dossier 1 : Après le 6 février 1934 à Aurillac : tract appelant à une manifestation antifasciste ; tracts de l'Action Française. Polémique avec Le Progrès du Cantal : 2 lettres de Deixonne : "Les dessous d'une campagne de presse". Lettre de protestation du comité antifasciste (président Deixonne) à l'occasion de la venue le 22 avril de Poitou-Duplessis et d'Ibarnegaray à Aurillac qui font l'apologie du 6 février 34.

Dossier 2 : Après la manifestation, mai-décembre 1934 : lettres de soutien reçues par Deixonne notamment de G. Bouilly, Paul Faure, G. Lefranc, Pivert Marceau et du groupe "Défense Socialiste", mai-décembre 1934. Correspondance de Mabrut (son avocat) et Vidal (avoué), relative à l'affaire et au procès en diffamation intenté par Deixonne au journal La Liberté du Cantal, mai-décembre 1934. 3 lettres de M. Paz (avocat), décembre 1934. Correspondance échangée avec la Ligue des Droits de l'Homme : lettre de Victor Basch, président, E. Kahn, et correspondances avec Salgues, président de la Section d'Aurillac de la Ligue, mai 1934 - janvier 35.

Dossier 3 : Le procès du 19 décembre et les réactions au jugement. : Assignation à prévenu. Notes manuscrites diverses de Deixonne et de son épouse pour préparer leur défense. Notes prises par Deixonne pendant les audiences du procès. Comptes rendus d'audience. Lettres de soutien du Syndicat National des Professeurs. Lettre du proviseur du Lycée Emile Duclaux annonçant à Deixonne sa suspension de fonction (20 décembre 1934). Pétitions de soutien des professeurs, des élèves et des parents d'élèves (21 décembre 1934). Lettre de Deixonne au ministre de l'Éducation Nationale transmise par le proviseur du Lycée Emile Duclaux, au recteur de l'académie de Clermont-Ferrand accompagnée de commentaires (22 décembre 1934). Lettre du proviseur à Deixonne (24 décembre 1934). Cartes et lettres de soutiens de G. Albertini, J. Biondi, Boivin, Bruhat, H. et M. Modiano, Marceau Pivert, etc., janvier 1935.

Dossier 4 : Maurice Deixonne fait appel au jugement : dossier transmis par M. Deixonne à M. Paz (son avocat) sur le déroulement de l'affaire, les irrégularités. Correspondance de M. Paz avec Deixonne, janvier-août 1935, 17 pièces (cf la réponse à un article du Figaro "l'Ecole Rouge. Réponse de Deixonne au directeur du journal et remarques de Paz). Arrêt rendu par la cour d'appel de Riom, confirmant le jugement du 5 avril 1935 relatif au déplacement d'office. 2 lettres de L. Blum, septembre 1935. Polémique à propos d'un article annonçant le déplacement de Deixonne à Dijon. Convocation de Deixonne au rectorat et lettre au ministre à propos de son dossier le 15 octobre 1935. Remarques de Deixonne, sur son dossier, non transmises au ministre.

Dossier 6 : Réintégration à Aurillac : lettre de Deixonne au ministre de l'Éducation Nationale en vue de sa réintégration à Aurillac, 13 juin 1936. Correspondances diverses, juin-août 1936 : Marceau Pivert, Paul Faure (3 lettres), ... Copie d'une lettre à G. Monnet lui demandant d'intervenir en faveur de Deixonne auprès de Blum, 31 août. Lettre du cabinet du ministre annonçant la prochaine réintégration, 21 septembre. Correspondances diverses de félicitations pour la réintégration.

1 APO 4 : Dossier de presse sur l'Affaire Deixonne. 1934-1937.

1 APO 5 : La vie du parti et les rapports de Deixonne avec la gauche révolutionnaire 1934-1938

Dossier 1 : Dossier de M. Deixonne, délégué du Cantal au 31e Congrès national du Parti socialiste, Toulouse, mai 1934 : lettre de G. Lefranc ; dossier de presse ; documents divers du Congrès.

SOURCES CONSERVÉES A L'ÉTRANGER

Certains dépôts d'archives étrangers conservent des documents concernant l'histoire de France et plus précisément de la Haute-Auvergne et du Cantal.

Il n'existe malheureusement pas de dépouillement systématique et méthodique, pays par pays, de ces ressources.

On se bornera donc à indiquer ici quatre directions possibles, déjà plus ou moins explorées, en espérant que d'autres pourront être découvertes par des chercheurs imaginatifs et entreprenants.

Principauté de Monaco

Les archives du palais de Monaco ont été formées par la réunion en un seul dépôt des papiers des familles princières successives et de leurs différents domaines. C'est ainsi que les archives de la vicomté de Carlat, érigée en comté de Carladès en 1643 en faveur d'Honoré II, prince de Monaco, qui étaient conservées à Paris depuis la Révolution ont été transportées en 1880 au palais de Monaco.

La partie la plus importante en a été publiée par Gustave Saige et Edouard de Dienne, Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat, Monaco, 1900, 2 vol., 790 et CCXCII-364 p., carte et index, dans la Co